

# Analyse des Ecartés PVS

## Rapport

### Niger



Février

2012

Dr Patrick Bastiaensen  
Dr Giles Guidot  
Dr Lea Knopf





# **Rapport d'analyse des écarts PVS**



**République du Niger**

**23 janvier – 4 février 2012**

**Dr Patrick Bastiaensen (Chef de mission)**

**Dr Giles Guidot (Expert technique)**

**Dr Lea Knopf (Expert technique)**

Organisation mondiale de la santé animale (OIE)  
12 rue de Prony  
F-75017 Paris, FRANCE



## TABLE DES MATIERES

<b>Résumé.....</b>	<b>1</b>
<b>Méthodologie de la mission d'analyse des écarts PVS.....</b>	<b>7</b>
<b>I Procédure d'analyse des écarts PVS .....</b>	<b>7</b>
I.1 Rappel .....	7
I.2 Méthodologie .....	20
<b>II. Priorités nationales et internationales et stades d'avancement escomptés .....</b>	<b>23</b>
II.1 Priorités nationales .....	24
II.2 Stades d'avancement .....	26
II.3 Impact et signification .....	29
<b>Analyse des écarts PVS.....</b>	<b>31</b>
<b>I Renforcement des compétences pour les échanges internationaux.....</b>	<b>35</b>
I.1 Stratégie et activités .....	35
I.2 Ressources humaines .....	36
I.3 Ressources physiques .....	36
I.4 Ressources financières .....	38
<b>II Renforcement des compétences pour la santé animale .....</b>	<b>40</b>
II.1 Stratégie et activités .....	40
II.2 Ressources humaines .....	44
II.3 Ressources physiques.....	46
II.4. Ressources financières .....	48
<b>III Renforcement des compétences pour la santé publique vétérinaire.....</b>	<b>50</b>
III.1 Stratégie et activités .....	50
III.2 Ressources humaines .....	53
III.3 Ressources physiques.....	55
III.4 Ressources financières .....	55
<b>IV Renforcement des compétences pour les laboratoires vétérinaires .....</b>	<b>57</b>
IV.1 Stratégie et activités .....	57
IV.2 Ressources humaines .....	61
IV.3 Ressources physiques.....	61
IV.4 Ressources financières .....	61
<b>V Renforcement des compétences pour la gestion générale et les services réglementaires .....</b>	<b>65</b>
V.1 Organisation générale des Services vétérinaires.....	65
V.2 Compétences transversales des Services vétérinaires.....	68
V.3 Ressources humaines .....	72
V.4 Ressources physiques.....	73
V.5 Ressources financières .....	73
<b>VI Analyse globale du budget .....</b>	<b>76</b>
VI.1 Investissements .....	77
VI.2 Financement du fonctionnement .....	78
VI.3 Financement des situations d'urgence .....	79
VI.4 Rentabilité et durabilité .....	79
<b>Conclusions .....</b>	<b>85</b>

---

<b>Annexes.....</b>	<b>89</b>
<b>Annexe 1 : Fiches de compétences critiques et fiches correspondantes d'estimation des coûts ( en Euros ). .....</b>	<b>89</b>
<b>Annexe 2 : Déroulement de la mission.....</b>	<b>177</b>
<b>Annexe 3 : Participants dans les différentes réunions (par pilier) .....</b>	<b>178</b>
<b>Annexe 4 : Glossaire des termes (Code Terrestre de l'OIE, 2011).....</b>	<b>181</b>
<b>Annexe 5 : Preuves et références documentaires.....</b>	<b>190</b>

## LISTE DES ACRONYMES, ABREVIATIONS ET/OU TERMES SPECIFIQUES

AGID	Agar-gel immuno-diffusion
BIRA	Bureau Inter-africain des Ressources Animales (UA)
BM	Banque Mondiale
CC	Compétence critique (PVS)
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIB	Cellule d'Intervention de Base
CTB	Coopération Technique Belge
CUN	Communauté Urbaine de Niamey
DAID/RP	Direction des Archives, de l'Information, de la documentation et des Relations Publiques
DDE	Direction Départementale de l'Elevage (MEL)
DE	Développement de l'élevage
DGSV	Direction Générale des Services Vétérinaires (MEL)
DRE	Direction Régionale de l'Elevage (MEL)
DRRA	Direction Régionale des Ressources Animales (MRA) ancienne dénomination
DSA	Direction de la Santé Animale (DGSV)
DSD/AOA	Direction de la Sécurité Sanitaire des Denrées et Aliments d'Origine Animale
DSE	Direction des Statistiques d'Elevage
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EISMV	Ecole Inter-Etats de Sciences et Médecine Vétérinaires
ELISA	<i>Enzyme-linked immuno-sorbent assay</i> (dosage immuno-enzymatique sur support solide)
ETP	Equivalent Temps Plein
EUR	Euro
FA	Fièvre aphteuse
FAO	Organisation Mondiale pour l'Agriculture et l'alimentation
FCFA	Franc Afrique de l'Ouest (franc CFA)
I3N	Initiative les Nigériens nourrissent les Nigériens
IA	Influenza aviaire
IHA	<i>indirect haemagglutination test</i> (épreuve de hémagglutination indirecte)
IPDR	Institut Pratique du Développement Rural de Kollo
Km	Kilometre(s)
LABOCEL	Laboratoire Central d'Elevage
LANSPEX	Laboratoire National de Santé Publique et d'expertise
MEL	Ministère de l'Élevage
MN	Programme Maladie de Newcastle
MRA	Ministère des Ressources Animales, ancienne dénomination du MEL
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONVN	Ordre National des Vétérinaires du Niger (OSV)
OSV	Organisme Statutaire Vétérinaire



---

P.m.	Pour mémoire
PACE	Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties (BIRA)
PCP	Programme de contrôle progressif (de la fièvre aphteuse)
PCR	<i>Polymerase Chain Reaction</i> (réaction en chaîne par polymérisation)
PE	Peste Equine
PIB	Produit Intérieur Brut
PPCB	Péripneumonie contagieuse bovine
PPP	Parité Pouvoir d'achat (BM)
PPR	Peste des Petits Ruminants
PTDE	Programme Triennal pour le Développement de l'Élevage 2011-2013 (MEL)
PVS	Outil OIE pour l'évaluation de la performance des services vétérinaires (OIE)
R.m.	Roue(s) motrice(s)
SA	Santé Animale
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté
Sem.	Semaine(s)
SPS	Sanitaire & Phyto-sanitaire (OMC)
SPV	Santé Publique Vétérinaire
SV	Services Vétérinaires
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UIV	Unité d'Intervention Vétérinaire
USD	Dollars des Etats Unis d'Amérique
VSF	Vétérinaires Sans Frontières (Belgique)
WAHID	World Animal Health Information Database (OIE)
WAHIS	World Animal Health Information System (OIE)
XOF	FCFA

---

## REMERCIEMENTS

L'utilisation du PVS à des fins d'analyse des écarts par les Dr. Patrick Bastiaensen, Giles Guidot et Lea Knopf (ci-après appelée « **l'équipe** ») a été formellement autorisée par l'OIE. L'équipe souhaite exprimer sa reconnaissance et sa gratitude au Gouvernement du Niger, au Ministre de l'Élevage et à son Directeur de Cabinet, ainsi qu'au Secrétaire-Général et au Secrétaire-Général Adjoint de ce Ministère pour l'accueil qui lui a toujours été réservé. L'équipe est tout particulièrement reconnaissante envers les cadres de la Direction-Générale des Services Vétérinaires du Niger pour l'appui inconditionnel qui lui a été accordé, ainsi que l'assistance logistique et la volonté manifeste de lui fournir toutes les informations requises de façon coopérative et transparente. L'équipe remercie enfin le Dr Ibrahim Bangana, *Directeur-Général des Services Vétérinaires* (DGSV) et le Dr. Malick Haido, *Directeur de la Santé Animale* (DSA) qui ont aidé l'équipe tout au long de sa mission et qui se sont révélés être de précieuses personnes ressource et des facilitateurs disponibles et compétents.

## RESUME

Suite à une demande du Gouvernement du Niger à l'OIE, une mission d'analyse des écarts, basée sur les résultats du rapport d'évaluation PVS de 2008 a été réalisée du 23 janvier au 4 février 2012 par une équipe d'experts indépendants et certifiés par l'OIE : Dr. Patrick Bastiaensen comme chef de mission et Dr. Giles Guidot et Dr. Lea Knopf en tant qu'experts techniques. La mission a été réalisée selon l'approche « pilier », regroupant des compétences critiques par thématique et en organisant des réunions de groupe successives avec les cadres concernés ainsi que des représentants de l'organisme statutaire vétérinaire (ONVN), d'autres projets et programmes, des vétérinaires privés et d'autres autorités étatiques (p.ex. enseignement, douane, santé publique etc...).

Comme dans beaucoup de pays en voie de développement, un pourcentage élevé des budgets gouvernementaux sert à payer des salaires. Le Niger n'est pas une exception à cette règle. Le budget ordinaire des Services Vétérinaires (SV) est principalement consacré au paiement des salaires (2,2 milliards de Fcfa ou 82% du budget annuel) tandis que le budget d'investissement (14,8 milliards) est principalement consacré aux moyens opérationnels, (vaccinations du bétail en particulier), au fonctionnement du laboratoire central, et à une allocation de 100 millions de Fcfa pour les interventions d'urgence.

L'approche de l'équipe de l'OIE a donc consisté à tenter d'équilibrer les moyens humains disponibles avec des moyens de fonctionnement à prévoir. Pour autant, en perspective des nouvelles attributions des SV et d'un nouveau découpage administratif du pays en 63 départements (36 anciens et 27 nouveaux), de nombreux recrutements seront à envisager. De même, il a fallu équilibrer les investissements en équipements avec les moyens (et procédures) qui pourraient être mis à disposition pour les entretenir en prenant en compte la situation actuelle, très problématique.

Par ailleurs, d'autres options stratégiques, discutées ou/et suggérées par l'équipe de l'OIE, ont été adoptées : la formation (en particulier la formation continue), l'approche 'maladie' pour les activités de terrain (buts, moyens, indicateurs, partenariats possibles, durée...), rationalisation du réseau vétérinaire sur le terrain et renforcement de l'implication des SV dans la santé publique vétérinaire.

La mission est heureuse d'avoir pu constater que les conclusions de l'évaluation PVS, réalisée en 2008 et entérinées par les SV et les hautes autorités du Niger, n'ont pas été l'objet de remise en cause ou de divergences entre la mission et l'administration vétérinaire nationale dans les approches et les mécanismes proposés dans le cadre de l'actuelle analyse des écarts.

### **Priorités de développement**

Les priorités nationales, telles que discutées avec les responsables des SV, visent aussi bien des aspects de sécurisation alimentaire au niveau interne, que la poursuite des efforts pour développer les exportations de certains animaux et produits animaux afin d'exploiter au mieux le haut potentiel dont dispose le Niger en la matière.

Les priorités dans le développement de la filière élevage sont basées sur plusieurs documents de stratégies de développement, en particulier le *Document de Relance de l'Élevage* (2001), la *Stratégie de Développement Rural* (2003), son Plan d'Action (2006) et le *Programme triennal pour le développement de l'élevage 2011-2013 (PTDE)*. Un dernier programme (I3N ou « *l'Initiative les Nigériens Nourissent les Nigériens* ») offre une vision pour permettre aux populations nigériennes d'atteindre la sécurité alimentaire de façon durable en renforçant les capacités nationales des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Les options stratégiques retenues pour l'élevage sont : augmenter les performances de l'élevage traditionnel, améliorer la protection sanitaire du cheptel, sécuriser l'éleveur et son troupeau, favoriser l'émergence de systèmes de productions améliorés qui

soient écologiquement et économiquement viables (valorisation des productions animales), intégrer la gestion des ressources pastorales dans la stratégie de développement global du secteur, et enfin, prévenir et mieux gérer les crises liées aux variations climatiques.

Les trois priorités, en ce qui concerne la santé animale, sont toutes issues du PTDE : poursuivre le programme de vaccination pour assurer une couverture sanitaire de 80% du cheptel, assurer la couverture sanitaire des volailles par la vaccination contre les principales maladies dont la maladie de Newcastle, et renforcer le dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique des maladies animales.

Deux grandes priorités sont retenues à partir du PTDE pour la santé publique vétérinaire, à savoir la lutte contre les principales zoonoses que sont la rage et la tuberculose d'une part et d'autre part la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale.

Enfin, les options politiques concernant l'organisation, la structure et la gestion des *Services Vétérinaires* (SV) sont basées sur le Programme triennal pour le développement de l'élevage 2011-2013, ainsi que sur les dispositions du Chapitre 3.2. du Code Terrestre de l'OIE et se résumant ainsi : favoriser l'installation de dix *Services Vétérinaires Privés de Proximité* (SVPP) par an, relancer les mandats sanitaires, créer un Comité national du médicaments vétérinaires, consolider la chaîne de commandement et rétablir l'autorité vétérinaire.

### **L'analyse des écarts : généralités.**

Parmi les 39 compétences critiques qui font l'objet de l'analyse des écarts, seulement 4 ont été considérées comme étant satisfaisantes ou peu susceptibles d'être améliorées dans l'espace de cinq ans quels que soient les investissements envisagés. Les 35 compétences critiques restantes ont donc été jugées améliorables au cours des 5 années à venir, généralement par la progression d'un niveau d'avancement, (p.ex. passage du niveau 2 au niveau 3). Les plus importantes améliorations (avec 2 niveaux d'avancement) concernent la détection précoce et la réponse rapide aux situations d'urgence ; les inspections ante et post-mortem ; les inspections de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale et l'identification et la traçabilité des produits d'origine animale.

### **Pilier 1 : Renforcement des compétences pour le commerce international**

Les 8 compétences critiques (C.C.) regroupées sous ce titre sont : sécurité aux frontières et la quarantaine, identification et traçabilité (pour des animaux et pour les produits d'origine animale), certification internationale, accords d'équivalence, transparence, zonage et compartimentation. Hormis les deux dernières C.C. qui n'ont à présent pas de pertinence pour le Niger (ainsi que la quarantaine), toutes les autres C.C. feront l'objet d'actions et d'investissements. Les principales actions touchent le renforcement des contrôles dans un nombre restreint, mais stratégique, de postes frontière (importation de produits animaux et exportation d'animaux sur pied), mise en place d'un système (pilote) d'identification et de traçabilité dans la filière lait aux alentours de Niamey. Les ressources financières requises pour améliorer les compétences critiques qui font l'objet de ce pilier s'élèvent à 202 910 Euro, soit presque 135 millions Fcfa par an

### **Pilier 2 : Santé animale.**

Ce chapitre couvre les 5 compétences critiques suivantes : épidémiologie-surveillance (passive et active) ; détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence ; prévention, contrôle et éradication des maladies ; et bien-être des animaux. La stratégie est principalement liée à la relance de la surveillance et de la vaccination sur le terrain de manière à être présent auprès des éleveurs, à l'amélioration de l'image publique des SV, à la saisie des données sanitaires ainsi que le prélèvement échantillons pour le(s) laboratoire(s), la détection des problèmes à un stade précoce et offrir un service apprécié par les éleveurs, tout en appuyant l'émancipation des services vétérinaires privés en milieu rural. La prophylaxie actuelle ciblant la PPCB, la PPR et de la pasteurellose caméline, sera élargie à la rage (chiens), la clavelée (ovine), la Maladie de Newcastle et la variole aviaire, avec une deuxième vaccination

annuelle contre la PPCB envisagée chez les bovins. La surveillance (active) portera principalement sur la fièvre aphteuse, la PPR, la brucellose, la tuberculose et la PPCB.

Enfin, s'agissant du bien-être animal (II.14) les services vétérinaires publics du Niger ne pensent pas pouvoir améliorer le niveau d'avancement - qui est de un (1) - d'ici 5 ans. Pour autant, des initiatives seront prises, mais elles ne seront pas suffisantes pour permettre de passer au niveau 2. Elles constitueront néanmoins des améliorations dans la gestion de ce sujet important et sensible.

Compte tenu du fait que le pilier santé animale prévoit non seulement les besoins en personnel, fonctionnement et équipement des postes vétérinaires en ce qui concerne les activités de surveillance épidémiologique, détection précoce, réaction rapide, prévention, contrôle et éradication des maladies animales, mais aussi les besoins en services cliniques et inspection des aires d'abattage (réalisées en partie par ces mêmes agents), son budget est généralement le plus élevé des 5 piliers. Il représente en quelque sorte le budget pour l'ensemble des activités de terrain, réalisées par le réseau vétérinaire public et par celui des mandataires privés. Ainsi, les ressources financières annuelles (récurrentes) se chiffrent à 5,54 millions Euro par an, soit 3,6 milliards Fcfa, dont 1,22 milliards Fcfa (33%) sont à prévoir pour le mandat sanitaire (toutes activités confondues).

### **Pilier 3 : Santé publique vétérinaire**

Le chapitre couvre les 4 compétences critiques suivantes : sécurité sanitaire alimentaire (produits animaux et animaux à l'abattage), produits vétérinaires et détection de résidus. L'analyse des écarts prévoit des améliorations modestes dans tous ces domaines, pour certains il s'agira même d'un démarrage, suite à l'élargissement du mandat des SV qui lui a été octroyé par la Loi-cadre de 2004.

Il s'agira en l'occurrence de renforcer l'inspection au niveau des abattoirs, en particulier l'inspection ante-mortem, souvent jugée inexistante à l'heure actuelle, d'établir un système (avec une équipe dédiée) d'inspection des établissements de traitement de produits d'origine animale (viandes, lait, miel, œufs etc...) dans les limites de ce que la loi permet, d'établir un système (avec une équipe spécifique) d'inspection des établissements et points de vente de produits vétérinaires et enfin de mettre en place un système modeste de contrôle des résidus, en partenariat avec le LANSPEX (pesticides), mais sans porter préjudice au LABOCEL qui devra mettre en place un système simple, mais robuste de détection de résidus d'antimicrobiens.

Au-delà de ce qui est proposé dans le pilier en question, les piliers « commerce » et « santé animale » proposent également des actions pour lutter contre d'importantes zoonoses telles que la rage, la tuberculose et la brucellose. Les ressources financières à prévoir sont largement dominées par les ressources humaines, avec des dépenses matérielles relativement modestes, pour un total de 1 187 770 Euro, soit environ 780 millions Fcfa par an. Le budget exceptionnel d'investissements sur 5 ans s'élève à 1 152 770 Euro, soit 756 millions Fcfa, principalement prévu pour les besoins en formation (à l'étranger), la fourniture et l'installation de 3 incinérateurs, ainsi que l'achat de véhicules et de motocyclettes.

### **Pilier 4. Laboratoires vétérinaires**

La stratégie principale et par conséquent, les activités, évoluent autour de l'opération du laboratoire de référence principal et national à Niamey, le LABOCEL. D'un point de vue conceptuel (et institutionnel), les laboratoires régionaux font partie du dispositif national. Il doivent rendre des comptes au laboratoire national et contribuent aux prestations du laboratoire national. De plus, le LABOCEL est financé sur base d'une dotation forfaitaire de l'Etat, en dehors du budget organique de la DGSV. Cette approche « programme » plutôt que « institution » est tout à fait en accord avec l'approche préconisée par l'outil d'analyse des écarts qui ne génère un budget que sur la base des besoins exprimés par les différents SV centraux et décentralisés qui fournissent des échantillons, et non sur base des besoins en équipements et réactifs tels que perçus par le laboratoire même. La stratégie proprement

dite consistera donc à augmenter considérablement les prestations sur le terrain des SV publics ou privés, dans plusieurs domaines (santé animale et santé publique vétérinaire), de manière à augmenter dans la même mesure celles du LABOCEL. Les retombées financières pour le laboratoire (prestations d'analyses, pas de production de vaccins) sont calculées sur base des tarifs appliqués dans le secteur privé au Niger et génèrent un budget (hors-salaires) de 359 000 Euro, soit 235 millions Fcfa par an. Ce chiffre est basé sur une augmentation des prestations, en passant progressivement d'environ 6 000 par an aujourd'hui à 33 500 dans 5 ans.

### **Pilier 5. Gestion des services vétérinaires**

À l'exception d'un bureau '*analyse de risque*' ou '*import/export*', l'organigramme de la *Direction Générale des Services Vétérinaires* (DGSV) semble satisfaisant et ne nécessiterait que peu de changements. Toutefois, des doutes existent sur la nature de la 'chaîne de commandement' vis-à-vis des SV au niveau des Directions Régionales de l'Élevage et des Directions Départementales de l'Élevage. En effet, le réseau vétérinaire sur le terrain s'appuie sur 63 postes au niveau des Départements (63 DDEs) et 8 postes au niveau des Régions (8 DREs). Ce nombre n'est donc pas basé sur une réelle évaluation des besoins, mais s'aligne sur le découpage administratif des structures décentralisées de l'État. Une réelle coordination interne des trois niveaux des SV n'apparaît pas clairement. Le nombre de personnel a fait l'objet d'une analyse et reflète les réels besoins des SV. Une augmentation des effectifs est à prévoir au niveau des services centraux et départementaux (+ 206), mais pas (nécessairement) au niveau régional. Si le problème de recrutement ne se pose pas en ce qui concerne les para-professionnels vétérinaires (à condition que le MEL soit autorisé à reprendre les recrutements), il est prévisible que des difficultés vont apparaître au niveau du recrutement des vétérinaires. En effet, peu de jeunes souhaitent aujourd'hui s'engager dans les études puis dans la profession vétérinaire. Cet état de fait s'explique essentiellement par la perception du public, des partenaires et des éleveurs, d'une image dégradée de la profession vétérinaire. Les mesures à prendre viseront (a) éviter toute action ou comportement qui pourrait être prétexte à porter encore plus préjudice à la réputation des SV, et (b) faire un effort très substantiel pour améliorer leur image et leurs compétences et mieux faire connaître sa nouvelle image au niveau des bénéficiaires. Ces mesures passeront par le développement d'une charte de bonne conduite/de qualité des services publiques vétérinaires, dument médiatisée et largement diffusée, la promotion d'un « *esprit d'entreprise* » qui prône la transparence et la bonne gouvernance, notamment en diffusant et faisant connaître les textes en vigueur et enfin par une politique beaucoup plus (pro)active de communication. Cela – une fois de plus – revient à rétablir « *l'autorité vétérinaire* ». Comme pour les compétences critiques sur l'indépendance technique et la stabilité des structures, l'*Ordre National des Vétérinaires du Niger* (ONVN) devra jouer un rôle prépondérant dans cette revalorisation de la profession (fonction) vétérinaire, entre autres, à travers une réflexion sur une vision à long terme de l'avenir de la profession. D'un point de vue organisationnel (CC.III.5.A.), un des aspects clef est l'élargissement du mandat de l'Ordre aux para-professionnels vétérinaires, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La volonté de les inclure est manifeste, mais le processus pour revoir les bases juridiques est long.

Un autre élargissement à prévoir concerne le mandat sanitaire : plus de mandataires et un mandat qui sera élargi à la surveillance (active, comme passive), ainsi qu'à l'identification et la traçabilité (du lait, dans un premier temps).

Plus pénalisante encore que l'insuffisance numérique des vétérinaires diplômés, est l'inexistence de vétérinaires-spécialistes. L'élargissement du mandat des SV et les actions à entrevoir dans le cadre de cette analyse des écarts, sous-entend la disponibilité de spécialistes dans plusieurs (nouveaux) domaines, ce que le budget d'investissement se propose de faciliter financièrement.

La formation continue des cadres sera un outil essentiel pour parvenir à l'amélioration du niveau d'avancement de nombreuses compétences critiques. Elle représente un mécanisme

de choix pour augmenter la capacité du personnel actuel et futur afin de s'attaquer aux faiblesses observées dans le rapport PVS de 2008. Au delà, elle offrira une opportunité à l'Ordre et à d'autres institutions du domaine agricole ou de l'enseignement supérieur de s'impliquer dans les SV en tant que formateur.

Cet ensemble de mesures de renforcement des capacités, sans oublier l'approbation d'arrêtés ministériels pour compléter le dispositif législatif et le développement d'une véritable tradition de communication, devront contribuer à mieux positionner les SV dans l'environnement rural et agricole, en renforçant très fortement ses attributions régaliennes, aujourd'hui très faibles : mise en place d'une réelle inspection (et poursuites judiciaires, si nécessaire) aux frontières, aux abattoirs, au niveau des points de vente de médicaments vétérinaires et aux points de traitement ou de vente de produits alimentaires d'origine animale. Les ressources financières à prévoir seront affectées en majorité aux ressources humaines et aux frais de voyage à l'étranger. Le budget annuel sur 5 ans s'élève à 5 fois 703 572 Euro, soit 3 517 860 Euro ou 2,3 milliards Fcfa. Il y a lieu de préciser que ce pilier concerne le budget destiné aux structures centrales (DGSV), mais aussi des structures régionales (DRE, 8). Le budget de la compétence critique II.11 (problèmes émergents) intègre le fonds d'urgence déjà établi à hauteur de 100 millions Fcfa. Le budget exceptionnel d'investissements sur 5 ans s'élève à 1 328 348 Euro, soit 871 millions Fcfa, principalement prévu pour les besoins en assistance technique long-terme (750 000 Euro ou 490 millions Fcfa), et 200 homme-mois de formations spécialisées diplômantes à l'étranger (380 000 Euro, soit 250 millions Fcfa).

### **Ressources financières globales requises**

L'ensemble des besoins financiers pour un programme quinquennal d'investissement pour les SV du Niger est estimé à environ 44 millions Euro, constitué d'un budget exceptionnel unique (capitalisation) de 4 millions d'Euro et de 5 budgets annuels consécutifs de 8 millions Euro. En Fcfa, ceci représente un montant total de 29 milliards, dont 2,6 milliards est affecté au budget exceptionnel. L'essentiel des financements est destiné au pilier « santé animale » qui regroupe l'ensemble du personnel de terrain (des départements et de leurs subdivisions administratives). Le pilier «santé animale» représente un budget de 30 millions Euro, soit 20 milliards Fcfa et absorbe 66 % du budget total. Le financement (récurrent) opérationnel, généré par le modèle d'analyse des écarts PVS représente 8 millions Euro par an, équivalant à 5,25 milliards Fcfa. Comparé au budget annuel pour 2012 (3,3 millions Euro), cela représente une augmentation de 4,7 millions d'Euro qui correspondent à 3,15 milliards Fcfa, soit 142 % sur cinq ans ou environ 28 % par an. Les investissements exceptionnels sont assez modestes et représentent environ 9 % du budget global. La plupart des dépenses sont prévues pour la réhabilitation ou la rénovation de 3.000 m<sup>2</sup> de bureaux existants et la construction de 1 500 m<sup>2</sup> de nouveaux bureaux, bâtiments ou autres infrastructures. Parmi les dépenses immatérielles, on retiendra les formations spécialisées diplômantes (type maîtrise), ainsi que les besoins en expertise court-terme et long-terme.

Même si le niveau actuel de financement des SV est insuffisant dans de nombreux domaines, il représente néanmoins une base solide et durable pour le développement ultérieur de ces services.

L'existence d'un ministère consacré au développement de l'élevage reflète l'engagement des Gouvernements successifs à soutenir ce secteur qui représente non seulement une activité économique importante, mais est au cœur de la vie sociale, religieuse et culturelle du pays. Dans ce sens, et dans un cadre démocratique, l'élevage représentera toujours un pilier principal du développement (rural). Considérant que le budget actuel correspond à 3 320 992 Euro et que le budget prévisionnel, généré par l'analyse des écarts s'élève à 8 088 508 Euro par an (hormis le budget exceptionnel), l'écart à financer sur base annuelle représente 4,77 millions d'Euro ou 24 millions sur 5 ans. En Fcfa cela représente un écart de 3,07 milliards par an, soit 15,35 milliards sur 5 ans.

Face à l'importance du secteur de l'élevage, le niveau du budget alloué aux services d'appui à l'élevage, dont les SV, permet une large marge de progression. Il est actuellement de 5,8% du PIB de l'élevage. La proposition présentée dans ce rapport augmentera le coût annuel relatif des SV, comparé à la valeur des exportations animales de 3,6 % à 8,5 % et accroîtra le coût annuel des SV par rapport au PIB de l'élevage de 0,74 à 2 %. Toutefois, ces estimations sont basées sur un maintien des niveaux de rémunération au niveau actuel. Or, un des points faible de l'administration vétérinaire est précisément la rémunération des agents qui est en désaccord avec la rémunération des agents de niveaux similaires dans d'autres administrations, principalement la santé, mais aussi les douanes p.ex. Une harmonisation des salaires (vers le haut) est attendue dans un délai rapproché. La mission d'analyse des écarts reconnaît le besoin de cette réforme qu'elle encourage. Une simulation, basée sur l'augmentation des salaires de 5% p.an pendant 5 ans (c'est-à-dire une moyenne pondérée de 16% p. an) fait augmenter le budget annuel de 8,1 millions Euro à 8,32 millions Euro (soit 4%).

### **Conclusions**

La mission a pu constater la volonté des agents du ministère de mettre en cohérence les objectifs fixés dans l'analyse des écarts avec les activités de planification stratégique en cours, initiées par les SV du Niger et le MEL, notamment l'élaboration d'une stratégie de gestion des ressources humaines au sein du MEL et d'une stratégie ministérielle à l'horizon 2035. La mission souligne que d'une manière générale et à travers tous les thèmes abordés le succès et la durabilité de la mise en œuvre de ces stratégies, et des projets techniques qui y sont rattachés, dépendront non-seulement des fonds mis à disposition à moyen et à long terme, mais aussi de la mise en œuvre rigoureuse d'un plan de formations (continues et de base), de l'intensification des campagnes de communication ou de sensibilisation et de l'interaction systématique entre tous les acteurs des SV. La mise en œuvre de ces dispositions sera de nature à permettre de rétablir l'autorité vétérinaire au Niger. Malgré le coût considérable de cette réforme, il n'y a pas de doutes que les retombées économiques seront à la hauteur des investissements et que de toute manière, le niveau de financement actuel des SV est tout à fait insuffisant au vue des tâches qui lui sont imposé par la loi et au vue du chiffre d'affaire que génère la filière. Il ne devrait donc pas y avoir de contraintes à l'élaboration d'un programme d'action ou d'un programme d'investissements qui repose sur une contribution équitable de l'Etat et la communauté internationale, y compris les institutions financières de développement.



## METHODOLOGIE DE LA MISSION D'ANALYSE DES ECARTS PVS

Une mission d'analyse des écarts PVS facilite la définition des objectifs des *Services Vétérinaires* (SV) d'un pays par rapport aux normes de qualité de l'OIE, sachant que ces objectifs doivent être correctement adaptés aux contraintes et aux priorités nationales. Le rapport d'analyse des écarts PVS inclut un budget indicatif annuel et, s'il y a lieu, un budget exceptionnel (pour les investissements particuliers), avec une consolidation permettant de proposer un budget indicatif sur 5 ans pour les SV. Dans la pratique, cette démarche implique :

- de définir, en concertation avec les SV et compte tenu des priorités et des contraintes nationales, les résultats escomptés (stades d'avancements prévus dans l'Outil PVS de l'OIE) à la fin de la période de 5 ans pour les compétences critiques exposées dans l'Outil PVS de l'OIE et applicables au contexte national ;
- de déterminer les actions à conduire pour atteindre les résultats escomptés pour les compétences critiques de l'Outil PVS de l'OIE qui s'appliquent au contexte national ;
- de déterminer, sur la base d'informations, d'éléments divers ou d'interviews, les tâches ainsi que les ressources humaines, physiques et financières requises pour mettre en oeuvre ces actions et permettre aux SV de fonctionner correctement.

### I Procédure d'analyse des écarts PVS

#### I.1 Rappel

À la suite d'une demande présentée à l'OIE par le gouvernement, une évaluation des SV du Niger a été conduite au cours de 2008 (se référer également à l'Annexe 5.17), par une équipe d'experts indépendants agréés par l'OIE, à l'aide de l'Outil d'évaluation de la *Performance des Services Vétérinaires* (PVS) de l'OIE, dans le but d'évaluer les performances des SV, sur la base des normes internationales de l'OIE relatives à la qualité des SV<sup>1</sup>.

Afin de bien comprendre les objectifs du pays ainsi que les chiffres présentés dans le rapport d'analyse des écarts PVS, il est important d'avoir accès à certaines informations clés. Une partie de ces informations provient du rapport d'évaluation PVS du pays et d'autres émanent de sources différentes.

Une partie de cette information provient du rapport d'évaluation PVS du Niger (2008), d'autres informations proviennent d'autres sources, telles que la FAO (FAO-STAT), la Banque Mondiale (BM) ou l'*Institut National de la Statistique* du Niger (STAT-Niger).

##### I.1.A Informations sur le pays

Situé dans la zone sahélienne de l'Afrique occidentale et d'une superficie de 1 267 000 km<sup>2</sup> (sixième rang en Afrique), le Niger est limité au nord par l'Algérie et la Libye, à l'est par le Tchad, à l'ouest par le Burkina Faso et le Mali et au sud par le Nigeria et le Bénin. 68 % du territoire se trouvent en zone saharienne et 12 % constituent la zone pastorale. Le pays est enclavé et le fleuve Niger est son seul cours d'eau permanent. Seul 20 % de la surface totale est actuellement utilisé à des fins agricoles. Les principales zones écologiques du Niger sont représentées sur la carte I à la page suivante.

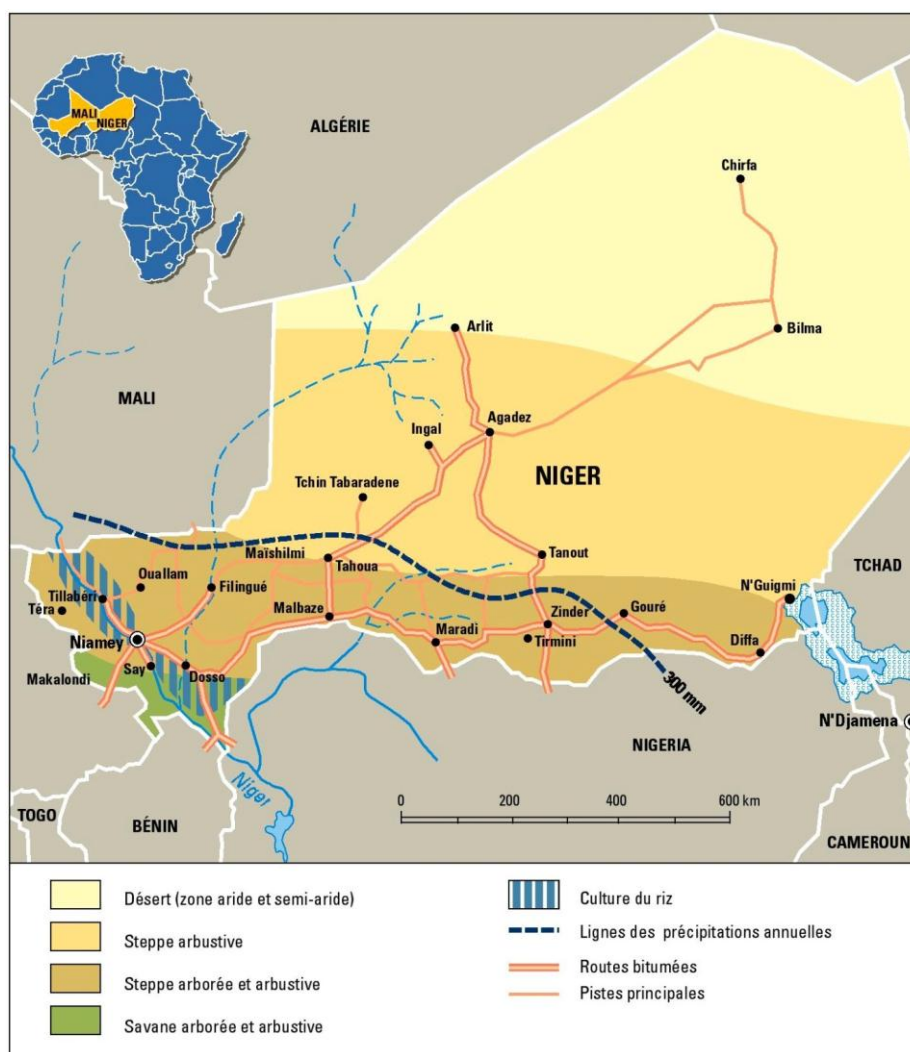
Le Niger comptait plus de 16 millions d'habitants en 2011 avec plus de 80% de cette population vivant en milieu rural. Il est aussi l'un des pays les plus pauvres, avec un

<sup>1</sup> Section 3 du Code sanitaire pour les animaux terrestres : [http://www.oie.int/fr/normes/mcode/fr\\_titre\\_1.3.htm](http://www.oie.int/fr/normes/mcode/fr_titre_1.3.htm)

indice de développement humain classé 167<sup>ème</sup> sur 169 pays (en 2010). La croissance très rapide de la population constitue un problème fondamental pour l'amélioration du niveau de vie des Nigériens.

Depuis la mission PVS de 2008, le pays a traversé une période politiquement très mouvementée qui a débuté avec le référendum constitutionnel du 4 août 2009 initié par le Président Mamadou Tandja, mais décrété illégal par la Cour constitutionnelle et contesté dans tout le pays. Le 18 février 2010, un coup d'État est organisé dans la capitale Niamey aux abords du palais présidentiel. Les insurgés placent le président en état d'arrestation et un *Conseil suprême pour la restauration de la démocratie* (CSRD) est mis en place, sous la présidence de Salou Djibo, chef d'escadron de l'armée nigérienne.

Le 1er mars 2010, le *Conseil suprême pour la restauration de la démocratie* présente un gouvernement de 20 membres parmi lesquels figurent cinq militaires. Mahamadou Danda est nommé Premier ministre. La 7e République est proclamée par le chef de la transition le 25 novembre 2010. Après des élections reconnues libres et transparentes par les différents observateurs, en mars et avril 2011, Mahamadou Issoufou a prêté serment le jeudi 7 avril 2011. Il nomme le même jour Brigi Rafini au poste de premier Ministre. Depuis cette date, tous les acteurs et observateurs s'accordent à parler d'une certaine stabilité politique, même si elle est encore fragile, permettant de reprendre un développement structurel avec une vision à moyen et long termes.



Carte I. Zones biogéographiques © Philippe Rekacewicz.

Le monde diplomatique (7 janvier 2011)

Depuis la loi sur la décentralisation de l'administration territoriale promulguée en 1996, le pays est divisé en 8 régions, 63 départements (depuis 2011) et 265 communes. Niamey est la principale ville avec plus d'un million d'habitants. Elle concentre la plupart des activités politiques, administratives, économiques et industrielles du Niger.

Le PIB du Niger était de 5,5 milliards d'USD en 2010 (*source : Banque Mondiale*) et de 6,0 milliards d'USD en 2011 (*source : Stat-Niger*), illustrant une croissance réelle de PIB de 8,2% en 2010, avec des hauts (9,6% en 2008, avant la crise politique) et des bas (-0,7% en 2009, après la crise politique) au cours des 5 dernières années (*source : Stat-Niger*).

Le secteur primaire représentait 45% du PIB en 2010 (y compris l'exploitation forestière et les pêches), contre 15% pour le secteur secondaire, comprenant l'extraction de ressources minières, et 40% pour le secteur tertiaire (*source : Stat-Niger*).

Alors que la majeure partie des revenus à l'exportation provient de l'exploitation minière (uranium principalement), l'agriculture est le secteur économique qui mobilise le plus la population (90%), représente la plus grande croissance (16% en 2010) et génère le plus de revenus (2,6 milliards d'USD en 2010) (*source : Stat-Niger*).

Le PIB par habitant s'élève à 380 USD sans correction et 755 USD avec correction PPP (parité pouvoir d'achat) (*source : economywatch.com*).

**AGRICULTURE ET SECURITE ALIMENTAIRE.** La production alimentaire du pays est très largement fondée sur la culture du mil pluvial, qui reste à ce jour l'aliment de base. Or il s'agit d'un système de production traditionnel, de type semi extensif (défrichements et large recours aux jachères, fumure uniquement animale, culture manuelle), qui, autrefois très bien adapté aux contraintes écologiques et sociales, est aujourd'hui en crise profonde et sans doute irréversible. Les terres disponibles se sont raréfiées sous l'effet de la pression démographique (après le Libéria, le Niger a le taux de croissance démographique le plus élevé du monde). Dans les parties méridionales du pays, les plus fertiles autrefois, mais aussi les plus peuplées, la jachère a disparu et les terres sont épuisées. Tout au long du XXe siècle, la limite des cultures s'est déplacée vers le Nord, dans des zones plus vulnérables, à pénuries pluviométriques, et où d'incessants conflits, parfois meurtriers, opposent éleveurs et agriculteurs. Ces deux activités, autrefois complémentaires sont de plus en plus en concurrence : la fumure animale est devenue très insuffisante, les couloirs de passage des troupeaux ne sont plus respectés, et la récolte de résidus des cultures et de paille, qui constituent une complémentarité alimentaire devenue indispensable, est une nouvelle source de tension entre les deux groupes. Quant au riz, produit le long du fleuve Niger, dans des aménagements hydro-agricoles à la maintenance coûteuse, il souffre de la concurrence des riz asiatiques, et d'une commercialisation peu transparente, et ne peut de toute façon pas combler les déficits céréaliers.

Le Niger n'est plus auto-suffisant du point de vue alimentaire (*source : Jean-Pierre Olivier de Sardan, Le monde diplomatique, 7 janvier 2011*).

Les crises alimentaires de 2005, 2009, 2010 et à nouveau annoncées pour 2012, sont avant tout dues à l'écart excessif entre le prix des denrées et les ressources monétaires des ménages. Ce sont des crises d'accessibilité à la nourriture plus que de disponibilité (régionale).

Cette année, les résultats de la campagne 2011/12 sont globalement moyens pour les cultures céréalières (mil et sorgho) et bons pour les cultures de rente (niébé, arachide, sésame et souchet). A la faveur de productions moyennes dans les grands bassins de production agricole (Maradi, Dosso et Zinder), on s'attend à un

fonctionnement normal des flux internes et un niveau satisfaisant d'approvisionnement des marchés. Les productions attendues dans les pays d'importations de céréales (Nigéria, Bénin....) laissent supposer des flux transfrontaliers qui vont fonctionner normalement et renforcer les flux internes. Toutefois, des crises alimentaires localisées seront observées principalement dans la zone agropastorale où environ 3,4 millions de personnes auront des difficultés pour assurer leur alimentation suite à des déficits de production agricole et de faibles stratégies d'adaptation. La majorité de ces personnes se trouvent dans les départements de Filingué, Tillabéri et Téra de la région de Tillabéri. La sécurité alimentaire sera caractérisée à partir de février/mars 2012 par un épuisement des stocks producteurs, des prix élevés des produits sur les marchés locaux et un manque de travail migrant rémunérateur. *Source : NIGER - Perspective sur la sécurité alimentaire. Oct 2011 – mars 2012, FEWS, Le réseau de systèmes d'alerte précoce contre la famine.*

**ELEVAGE.** Le recensement général de l'agriculture et du cheptel mis en œuvre en 2004 apporte des chiffres assez récents et crédibles, de la situation de l'élevage au Niger. Le cheptel Nigérien se composerait ainsi de 9 millions de bovins, plus de 22 millions de têtes de caprins et d'ovins, 1,6 millions de camelins, 1,5 millions d'asins et 300 000 chevaux.

Tableau n°1 - **Estimation des effectifs du cheptel national, par région, 2010**

Région	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Asins	Equins
Agadez	24 552	408 274	672 609	143 429	90 632	273
Diffa	858 907	705 852	1 066 128	381 398	147 640	46 652
Dosso	930 383	753 145	993 441	29 334	136 618	16 438
Maradi	1 495 780	1 735 240	2 374 731	266 020	198 136	16 578
Tahoua	1 799 431	2 097 497	2 353 121	501 445	413 275	28 341
Tillabéri	1 969 372	1 360 426	1 651 805	89 048	300 084	18 849
Zinder	1 884 531	2 393 358	3 519 086	207 772	238 269	181 506
C.U. Niamey	49 884	164 806	91 614	45	2 727	288
Total	9 012 840	9 618 598	12 722 535	1 618 490	1 527 381	308 925

80% de ce cheptel se situe au sud du seizième parallèle, dans les régions de Dosso, Tahoua, Maradi, Zinder, Diffa et Tillabéri (*source : Rapport annuel 2012 des statistiques de l'Élevage - MEL*).

La population avicole est estimée à plus de 30 millions (*source : communication personnelle*) dont la grande majorité en élevage de basse-cour autoconsommées ou commercialisées selon un mode artisanal, sans intrants alimentaires ou sanitaires.

Selon les statistiques disponibles, les productions animales contribuent pour près de 10% à la constitution du PIB et 25% du PIB agricole. L'élevage est pratiqué par près de 87% de la population active soit en tant qu'activité principale, soit comme activité secondaire après l'agriculture. Il représente une source importante de devises pour l'Etat et les collectivités territoriales, mais contribue également, de manière significative, au budget des ménages (le secteur élevage contribuerait à plus de 15% au budget des ménages et sa contribution à la satisfaction des besoins alimentaires se situerait aux alentours de 25%). *Source : Rapport PVS (2008)*

Tableau n°2 - Estimation des exportations contrôlées d'animaux vivants, par pays de destination et par espèce animale, 2010

		Unité : tête				
Pays		2006	2007	2008	2009	2010
<b>Bovins</b>		<b>99 826</b>	<b>79 324</b>	<b>115 179</b>	<b>151 254</b>	<b>216 205</b>
	Algérie	...	...	...	...	...
	Bénin	305	...	230	...	15
	Burkina Faso	25	...	...	...	...
	Côte d'Ivoire	40	8	...	...	...
	Nigeria	99 429	79 306	114 836	151 226	215 940
	Autres pays	27	10	113	28	250
<b>Ovins</b>		<b>194 745</b>	<b>153 516</b>	<b>346 084</b>	<b>205 793</b>	<b>802 948</b>
	Algérie	83	...	...	...	...
	Bénin	...	5	1 120	5 827	2 974
	Burkina Faso	39	...	92	...	...
	Côte d'Ivoire	1 115	...	770	...	...
	Libye	...	...	...	...	...
	Nigeria	182 195	153 324	343 991	199 343	796 176
	Autres pays	11 313	187	111	623	3 798
<b>Caprins</b>		<b>353 989</b>	<b>340 434</b>	<b>399 981</b>	<b>343 237</b>	<b>582 034</b>
	Algérie	...	...	...	...	...
	Bénin	2 677	...	425	262	1 328
	Côte d'Ivoire	...	...	...	...	...
	Libye	...	...	...	...	...
	Nigeria	351 067	340 434	398 758	342 886	580 189
	Autres pays	245	...	798	89	517
<b>Camelins</b>		<b>184 003</b>	<b>8 108</b>	<b>18 133</b>	<b>19 506</b>	<b>26 316</b>
	Algérie	52	...	...	...	...
	Bénin	...	...	...	...	...
	Burkina Faso	...	...	...	...	...
	Côte d'Ivoire	...	...	...	...	...
	Libye	13 176	202	526	15	723
	Nigeria	170 774	7 906	17 606	19 456	25 229
	Autres pays	1	...	1	35	364

Source : STAT-Niger (2012), données de 2010

Tableau n°3 - Données relatives au commerce des animaux et des produits animaux

Animaux et produits d'origine animale	Moyenne des importations annuelles	Moyenne des exportations annuelles	
	Valeur	Quantité	Valeur
Bovins	0,1 millions	216 205	50,0 millions
Petits ruminants		1 384 982	29,9 millions
Equins, asins		62 978	3,6 millions
Camelins		26 316	9,7 millions
Cuir et peaux	0,3 millions		0.3 millions
Viandes et abats	0.2 millions		
Lait	18,9 millions		
Autres produits d'origine animale	0.0 millions		
<b>TOTAL (Euro)</b>	<b>19,5 millions</b>		<b>93,5 millions</b>

Source : STAT-Niger (2012), données de 2010

Le bilan commercial en ce qui concerne les exportations d'animaux vivants et de produits animaux est globalement positif (excédent de 74 millions Euro en 2010), avec le gros des exportations représenté par les petits ruminants sur pied, exportés au Nigeria (1,37 millions de têtes en 2010), suivi des bovins, toujours vers le Nigeria (215 940 têtes en 2010).

Les importations concernent essentiellement les produits laitiers pour lesquels le pays est déficitaire.

Le Niger possède ainsi, avec son élevage, un atout important pour son développement socio-économique, notamment du fait que la demande à l'exportation, principalement en direction du Nigeria, ne cesse d'augmenter. Aujourd'hui, l'essentiel du commerce d'exportation concerne des animaux sur pieds, la transformation étant réalisée au plus près des marchés de consommation. Les autorités nigériennes projettent de mieux valoriser une partie de leur cheptel grâce à la mise en place, à proximité de Niamey, d'un abattoir d'exportation (dont la construction a malheureusement été suspendue par l'institution financière). Si un jour l'abattoir venait à être achevé, sa rentabilité dépendrait de la capacité des commerçants nigériens à offrir sur le marché d'Afrique centrale et éventuellement du Moyen orient, à un prix compétitif, des viandes saines répondant aux exigences sanitaires des pays clients qui n'existent, à l'heure actuelle, pratiquement pas de la part du Nigeria.

### *1.1.B Organisation des Services vétérinaires*

Le Ministère de l'Élevage (MEL) du Niger est organisé ainsi :

- une administration centrale ;
- des services déconcentrés ;
- des services sous tutelle.

L'administration centrale comprend :

- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| ▪ le Cabinet du Ministre ;             | ▪ les Directions Nationales ;       |
| ▪ le Secrétariat Général ;             | ▪ les Organes Consultatifs ;        |
| ▪ l'Inspection Générale des Services ; | ▪ les Administrations de Missions ; |
| ▪ les Directions Générales ;           | ▪ les Programmes et Projets.        |

Le **Directeur de Cabinet** est nommé par décret du président de la République

Le **Secrétariat Général** est dirigé par un Secrétaire Général qui peut être assisté par un Secrétaire Général Adjoint qui le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

L'**Inspection Générale** des Services comprend :

- un Inspecteur Général des Services ;
- des Inspecteurs des Services ;
- un secrétariat.

L'organisation des Directions Générales ainsi que les attributions de leurs responsables sont fixées par décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre de l'Élevage. Les Directeurs Généraux sont nommés par décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre de l'Élevage. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes.

Les Directions Générales sont les suivantes :

- La Direction Générale de la Production et des Industries Animales comprend la Direction de la Promotion des Filières Animales et de la Qualité (DPFA/Q) ; la Direction du Développement Pastoral (DDP) ; et la Direction des Industries Animales.
- La Direction Générale des Services Vétérinaires (*l'Autorité Vétérinaire*) comprend la Direction de la Santé Animale (DSA) ; la Direction de la Sécurité Sanitaire des Denrées et Aliments d'Origine Animale (DSD/AOA) ; et la Direction des Pharmacies Vétérinaires Privées et de la Privatisation de la Profession Vétérinaire (DPVP/PV).

Les Directions Nationales sont les suivantes :

- la Direction de la Promotion des Organisations d'Éleveurs (DPOE) ;
- la Direction des Statistiques d'Élevage (DSE) ;
- la Direction de la Législation (DL) ;
- la Direction des Études et de la Programmation (DEP) ;
- la Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRF/M) ;
- la Direction des Archives, de l'Information, de la Documentation et des Relations Publiques (DAID/RP) ;
- la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Les Programmes et projets

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de développement de l'élevage, le Ministère de l'Élevage peut mettre en place, en tant que de besoin, des programmes et des projets. Les objectifs, l'organisation et le fonctionnement de ces programmes et projets s'intègrent dans ceux de la politique d'élevage.

Les Services déconcentrés

Les Services déconcentrés sont constitués de services extérieurs qui comprennent :

- les Directions Régionales de l'Élevage (DRE) ;
- les Directions Départementales de l'Élevage (DDE) ;
- les Services Communaux de l'Élevage (SCE) ;
- les Postes d'Élevage (PE) ;
- les Cellules d'Intervention de Base (CIB).

Leur organisation ainsi que les attributions de leurs responsables sont fixées par arrêtés du Ministre de l'Élevage.

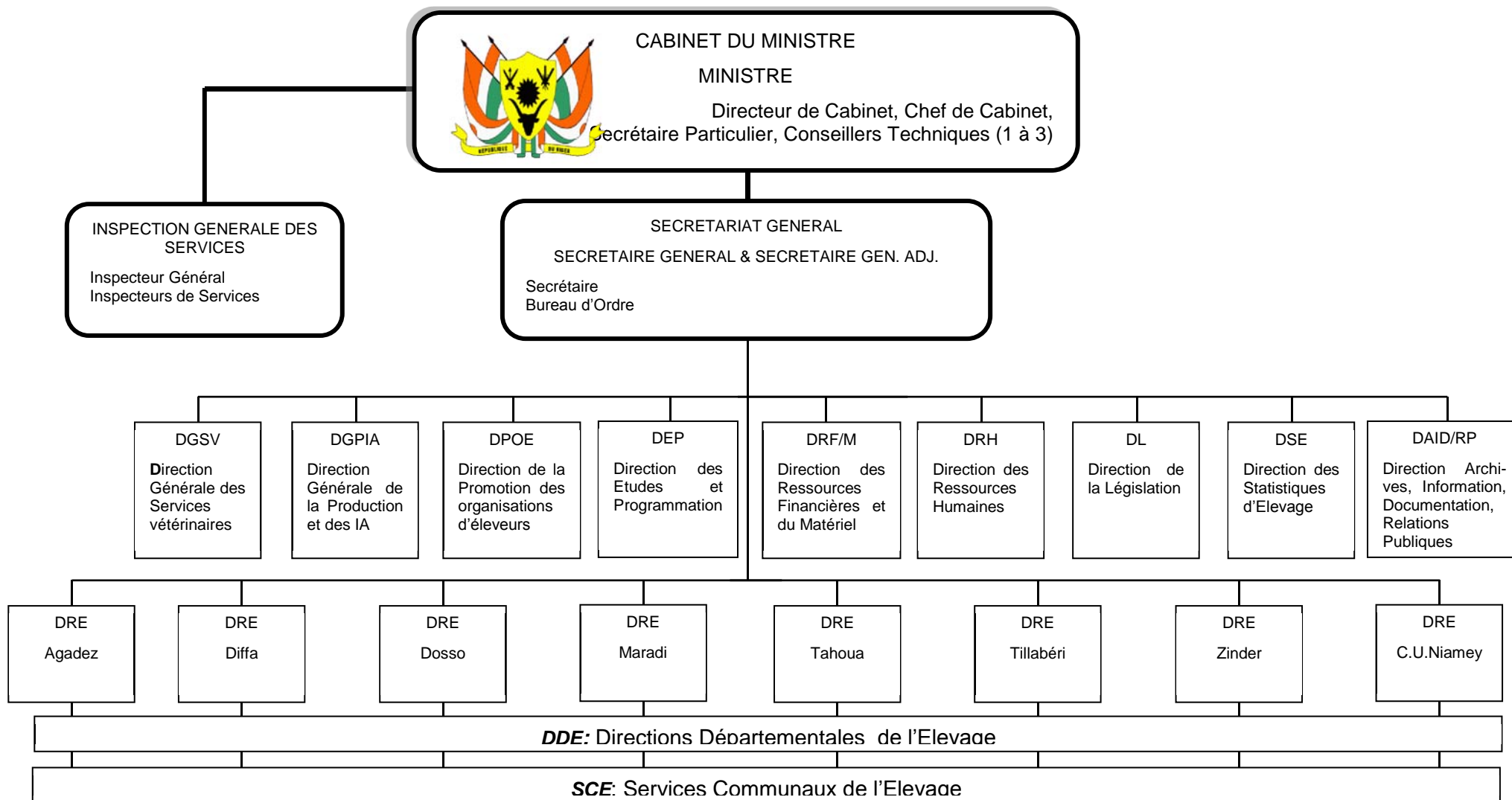
Les Services sous tutelle

Des Services sous tutelle peuvent être créés en tant que de besoin par voie réglementaire. L'organisation et le fonctionnement de ces services sont déterminés selon les modalités fixées par les textes en vigueur.

Les Services sous tutelle du Ministère de l'Élevage (MEL) du Niger comprennent :

- le Laboratoire Central de l'Élevage (LABOCEL) ;
- le Centre de Multiplication du Bétail (CMB) ;
- les Abattoirs Frigorifiques ;
- les Stations Avicoles ;
- l'École des Volontaires de l'Élevage de Maradi ;
- les Usines Aliments Bétail.

ORGANIGRAMME DU MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DES SERVICES VÉTÉRINAIRES



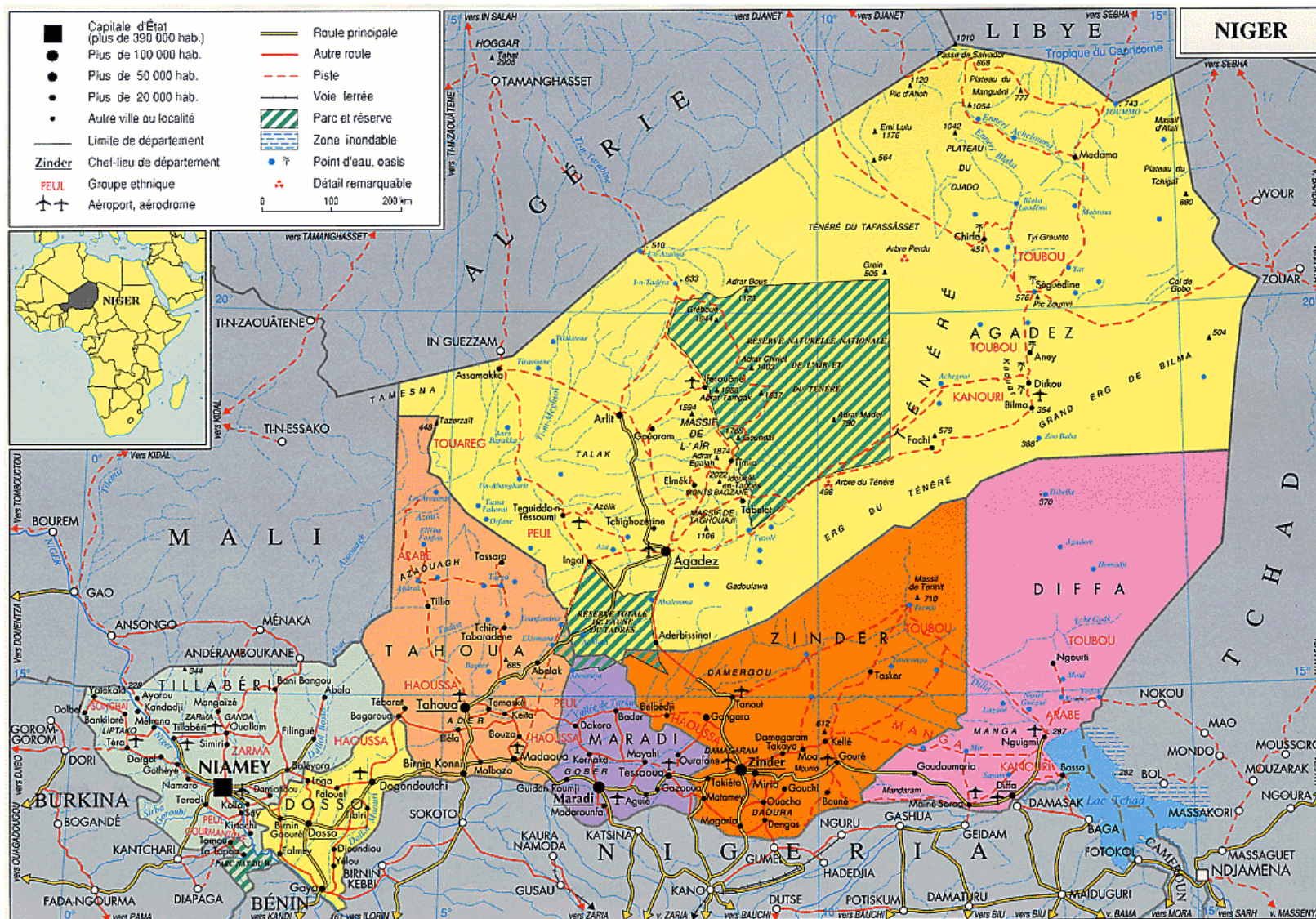


## I.1.C Liste des entités ou sites liés aux activités des Services vétérinaires (SV)

	Terminologie ou dénominations employées dans le pays	Nombre de sites
<b>ZONES GÉOGRAPHIQUES DU PAYS</b>		
Zones climatiques	Zone saharienne (= désert) Zone sahélienne au Nord de la Zone soudanienne reçoit de 200 à 500 mm d'eau par an. Zone soudanienne limitée au nord par une ligne allant du 15 <sup>e</sup> degré de latitude à l'ouest à un peu moins du 14 <sup>e</sup> degré à l'est. Source : PNUD : <a href="http://mirror.undp.org/niger/pnudfr/niger.html">http://mirror.undp.org/niger/pnudfr/niger.html</a>	3
Zones agro-écologiques (voir carte 1 à la page 17)	Désert, Steppe arbustive, Steppe arborée et arbustive, Savane arborée et arbustive	4
<b>ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PAYS</b>		
1 <sup>er</sup> échelon administratif	National	1
2 <sup>e</sup> échelon administratif	Région	8
3 <sup>e</sup> échelon administratif	Département	63
4 <sup>e</sup> échelon administratif	Commune	265
Entités urbaines	Commune Urbaine (C.U.)	1
<b>ORGANISATION ET STRUCTURE DES SERVICES VÉTÉRINAIRES</b>		
SV centraux (fédéraux/nationaux)	Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV)	1
Division interne des SV centraux	Direction de la Santé Animale (DSA), Direction de la Sécurité Sanitaire des Denrées et Aliments d'Origine Animale (DSD/AOA), Direction des Pharmacies Vétérinaires Privées et de la Privatisation de la Profession Vétérinaire (DPVP/PV).	3
1 <sup>er</sup> niveau des SV	Direction Régionale de l'Élevage	8
2 <sup>e</sup> niveau des SV	Direction Départementale de l'Élevage	63
<b>ORGANISATION ET STRUCTURE DES SERVICES VÉTÉRINAIRES</b>		
Organisations professionnelles vétérinaires (organisme statutaire vétérinaire, unions syndicales, etc.)	Ordre National des Vétérinaires du Niger (ONVN) Association des Vétérinaires Privés du Niger (AVPN)	2
<b>RÉSEAU SANITAIRE SUR LE TERRAIN</b>		
Unités des SV chargées des activités zoonosantaires sur le terrain	Direction Départementale de l'Élevage Commune (CIB) Vétérinaires privés mandataires (mandat sanitaire)	63 265 10
Secteur vétérinaire privé	Cabinets (et pharmacies) vétérinaires privés. Source : Rapport PVS (2008)	13
Autres sites (bassins de détiage, cages de contention...)	Couloirs de vaccination (voir tableau 17 à la page 55)	398

<b>MÉDICAMENTS ET PRODUITS BIOLOGIQUES À USAGE VÉTÉRIINAIRE</b>		
Secteur de production	-	1
Secteur de l'importation et de la vente en gros	Centrales d'approvisionnement en intrants et produits vétérinaires	4
Secteur de la vente au détail	Pharmacies vétérinaires (privées ou étatiques)	11
Autres partenaires impliqués	Dépôts vétérinaires	48
<b>LABORATOIRES VÉTÉRIINAIRES</b>		
Laboratoires nationaux	LABOCEL (Min. des Ressources Animales)	1
Laboratoires régionaux et locaux	LABOCEL Zinder, Dosso, Tahoua (et Diffa, sous construction)	4
Laboratoires associés, agréés et autres	LANSPEX (Min. de la Santé)	1
<b>CONTRÔLE DES DÉPLACEMENTS D'ANIMAUX ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE</b>		
Pays limitrophes	Algérie, Bénin, Burkina Faso, Libye, Mali, Tchad, Togo	
Postes frontaliers dans les aéroports et les ports	Aéroport International de Niamey	1
Principaux postes frontaliers terrestres		2
Postes frontaliers terrestres annexes		9
Stations de quarantaine pour l'importation	-	0
Points de contrôle internes	-	0
Marchés d'animaux sur pied		Environ 500
Zones, compartiments, stations de quarantaine pour l'exportation	-	0
<b>INSPECTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE PORTANT SUR LES ANIMAUX ET LES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE</b>		
Abattoirs pour l'exportation		0
Abattoirs pour le marché national (Niamey)	Abattoirs frigorifiques	4
Abattoirs pour les marchés locaux (Zinder, Maradi, Tahoua,...)		6
Aires/sites d'abattage.		302
Sites d'abattage sur les exploitations ou dans les boucheries		Inconnu
Sites de transformation (lait, viande, œufs, etc.)		10 ('modernes')
Filières de détail (bouchers, magasins, restaurants)		Inconnu
<b>ORGANISMES DE FORMATION ET DE RECHERCHE</b>		
Écoles vétérinaires		0
Écoles de formation des paraprofessionnels vétérinaires (publiques)		1
Organismes de recherche vétérinaire		0

**Carte II : Carte administrative (régions) du Niger<sup>2</sup>**



<sup>2</sup> Source : <http://www.izf.net/upload/Documentation/Cartes/Pays/supercartes/niger.htm>

### *I.1.D Synthèse des résultats de l'évaluation PVS de l'OIE*

#### **Ressources Humaines et financières**

Déjà en 2008, il apparaissait que les SV du Niger étaient confrontés de façon chronique à l'insuffisance notoire des ressources nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. La capacité des SV à conduire ses missions de façon autonome et indépendante apparaissait faible, ce qui conduisait souvent à des comportements contraires aux dispositions des textes de l'OIE. Cette faiblesse structurelle étant aussi due en partie au fait que la capacité des SV à appliquer et à gérer des politiques à long terme sur des bases scientifiquement justifiées était restée limitée suite aux changements politiques successifs et au manque de pérennité des ressources en personnel, tant en quantité qu'en qualité et des ressources physiques. De plus, les relations de coordination avec les secteurs et les institutions liés aux SV (douanes, autorités civiles, ministère de la santé publique, ministère de l'éducation, ministère des finances...) restaient épisodiques.

En conséquence et au vu de l'importance nationale de l'élevage, la mission de 2008 indiquait que l'estimation des ressources nécessaires aux SV pour accomplir leurs missions dépendrait des politiques qui seraient arrêtées, mais qui restaient à définir 1) en matière de contrôle durable des maladies et 2) en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale. Cette politique devrait s'appuyer sur un plan de formation à long terme, fondé sur une analyse fine des besoins en ressources humaines (quantité, spécialisations, répartition géographique), ce qui permettrait de compenser d'une part le déficit existant en personnel scientifique et technique vétérinaire, de mettre en place un système de formation de base (en particulier pour les paraprofessionnels vétérinaires) et de formation continue adapté et, d'autre part de recruter et d'entretenir les ressources humaines nécessaires.

#### **Autorité et capacité techniques**

En 2008, les SV du Niger avaient accès aux services d'un laboratoire national (LABOCEL) et de deux laboratoires régionaux et pouvaient faire appel à des laboratoires de référence internationaux ou au LANSPEX pour la réalisation des analyses toxicologiques, le contrôle des médicaments vétérinaires, la recherche des résidus et les analyses de qualité des aliments. Les SV publics et privés, du niveau central comme du terrain, faisaient cependant trop rarement appel à ces laboratoires, en particulier parce que le réseau d'épidémiologie, insuffisamment soutenu par le budget national, n'était plus opérationnel. En 2008 la prévention et le contrôle des maladies animales se limitaient à des campagnes officielles et annuelles de vaccination (PPCB, PPR) exécutées majoritairement par le secteur privé sous mandat sanitaire et à des vaccinations sur demande contre d'autres maladies, effectuées par les agents du service public et les vétérinaires privés. En 2006 un système d'alerte précoce avait été mis en place lors de l'apparition de foyers d'Influenza aviaire au Nigéria, mais en 2008, l'absence d'un responsable en analyses de risques et les trop faibles ressources, rendaient aléatoires les capacités de réaction des SV en cas de problème émergent.

Au niveau de la prévention de l'introduction des maladies, l'absence d'infrastructures de contrôle et de quarantaine, le petit nombre de postes vétérinaires aux frontières, le niveau technique des agents qui y sont affectés et la coordination insuffisante entre les services administratifs ne permettaient pas une application des mesures de contrôle et de certification sanitaire conformes aux frontières.

En 2008, l'inspection vétérinaire ante mortem n'était plus réalisée depuis des années, l'inspection post mortem très insuffisante et le contrôle aval des distributeurs et des transformateurs inexistant.

Les recommandations majeures concernant cette composante fondamentale étaient les suivantes:

- Améliorer les capacités des laboratoires ne se justifiait qu'à travers la redynamisation et la professionnalisation des SV de terrain. Notamment la reconstruction d'un réseau d'épidémiosurveillance efficace, fondé sur une politique de contrôle des maladies réactualisée et le développement des capacités en épidémiologie.
- Mettre en place des procédures de surveillance active, en impliquant plus étroitement le secteur privé, notamment dans le cadre du mandat sanitaire élargi.
- Développer des capacités d'analyse de risques au niveau central pour mieux maintenir un système permanent de détection précoce et de réponse rapide aux situations d'urgence.
- Définir des modalités pratiques de contrôle aux frontières, permettant l'inspection systématique des animaux de commerce, ainsi que de leurs produits, ceci accompagné de sensibilisations systématiques en direction des professionnels du secteur et des consommateurs
- Redéfinir les modalités sanitaires d'utilisation des abattoirs et aires d'abattages.

### **Interaction avec les bénéficiaires**

En 2008, des actions de communication en direction des bénéficiaires étaient effectuées sur tout le territoire national, mais elles portaient le plus souvent sur des thèmes de production animale et non de santé animale. Les SV avaient mis en place des cadres de concertation avec les éleveurs, représentés par des associations diverses. Au niveau régional et international des représentants des SV collaboraient régulièrement aux réunions importantes des organisations régionales (CEDEAO, UEMOA) et à certaines réunions internationales (OIE). En 1995, un système de mandat sanitaire a été mis en place, principalement pour la clinique et les campagnes de vaccination. La même année, l'Ordre National des Vétérinaires nigériens a été créé. Il s'efforce depuis 2004 à organiser des journées techniques, des rencontres et de développer des relations plus étroites avec le MRA (devenu le MEL aujourd'hui).

Il avait été recommandé aux SV de systématiser la consultation des professionnels du secteur dans toutes les étapes d'élaboration des politiques de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments ainsi que lors de la programmation des activités de contrôle des maladies. En concertation avec les SV il était demandé à l'ONVN d'élaborer une réglementation de l'exercice de la profession vétérinaire (afin d'éviter les 'faux vétérinaires') en prenant en compte les diverses catégories professionnelles. Finalement il paraissait indispensable d'étendre les activités déléguées dans le cadre du mandat sanitaire à des thèmes supplémentaires (p.ex. l'épidémiosurveillance).

### **Accès aux marchés**

La législation vétérinaire s'appuyait jusqu'en 2004 sur des textes obsolètes. La nouvelle loi cadre de 2004 relative à l'élevage incluait des dispositions diverses (portant sur la santé animale et santé publique vétérinaire) plus conformes avec la législation internationale et harmonisées au niveau régional (UEMOA), si cela était pertinent. Quatre projets de décrets d'application avaient été préparés, mais aucun n'avait encore été adopté en 2008. L'information des bénéficiaires quant aux changements de réglementation nationale ou internationale restait irrégulière et ponctuelle.

Lors de l'évaluation PVS, le Niger pratiquait peu la certification vétérinaire (compte tenu, en particulier, de la faiblesse de la demande), mais il existait déjà des accords d'équivalence (voir des commissions mixtes) avec la plupart de ses pays voisins. Compte tenu de l'insuffisance des informations en provenance du terrain, les rapports à l'attention de l'OIE ou des partenaires commerciaux étaient incomplets et ne reflétaient guère la réalité de la situation sanitaire du pays.

La mission avait recommandé que les décrets d'application relatifs à la loi-cadre sur l'élevage soient revus et finalisés avant leur adoption afin de les mettre en conformité avec les recommandations internationales et les dispositions de la nouvelle politique de santé animale nationale. Les SV et les autres administrations civiles concernées étaient invitées à veiller à ce que, dès leur parution officielle, les décrets soient diffusés à un large public et strictement appliqués. La DSA était également incitée à mieux appuyer les agents de terrain afin que ces derniers communiquent des informations sanitaires plus fiables, permettant ainsi de notifier à l'OIE et aux pays voisins des informations sanitaires plus conformes à la réalité. En 2008, les DRE (et les services de terrain) rapportaient directement au Secrétaire Général du Ministère, qui ensuite informait la DSA, ce qui n'était pas conforme à la notion de chaîne de commandement directe tel que préconisé par l'OIE.

## **1.2 Méthodologie**

À la suite d'une demande présentée à l'OIE par le gouvernement nigérien, une mission d'analyse des écarts PVS reposant sur les résultats du rapport PVS de l'OIE a été conduite du 23 janvier au 4 février 2012 par une équipe d'experts indépendants certifiés par l'OIE. Le Docteur Patrick Bastiaensen a rempli le rôle de chef de mission et les Docteurs Giles Guidot et Lea Knopf sont intervenus à titre d'experts techniques. La mission s'est déroulée entièrement dans les bâtiments du Ministère de l'Élevage à Niamey (siège de la Direction Générale des Services Vétérinaires) à l'exception d'une courte visite au LABOCEL, quartier Terminus à Niamey.

### **1.2.A Organisation de la mission**

La mission a été réalisée selon l'approche « pilier », en regroupant les compétences critiques de l'Outil PVS par thématique et organisant des réunions avec des cadres vétérinaires dont les compétences relèvent de la thématique discutée (p.e. santé publique vétérinaire), ainsi que parfois des représentants de l'organisme statutaire vétérinaire (ONVN) et des vétérinaires privés ou des cadres d'autres directions générales au sein du MEL, d'autres Ministères et institutions étatiques, telles que la Direction des Douanes ou la Faculté d'Agronomie. Le Délégué du Niger auprès de l'OIE a participé à presque toutes les réunions.

### **1.2.B Estimation des ressources nécessaires**

L'estimation du budget nécessaire au renforcement des SV repose sur une approche logique décrite ci-après.

Les SV doivent disposer des ressources financières suffisantes pour réaliser les tâches et les missions essentielles et être capables de s'adapter aux changements de situation sanitaire. Le budget doit permettre non seulement de conduire les activités programmées mais aussi d'assurer une riposte immédiate lorsque celle-ci s'impose. Le montant des dépenses allouées à chaque activité doit être ajusté en fonction des priorités et contraintes nationales, des ressources humaines, et de la situation sanitaire.

L'analyse est conduite en prenant en compte le stade d'avancement souhaité pour chaque compétence critique ; elles sont réparties dans cinq piliers correspondants aux attributions habituelles des Services vétérinaires :

- Commerce international,
- Sécurité sanitaire des aliments,
- Santé animale,
- Laboratoire,
- Organisation générale.

Pour cela, les tâches requises sont identifiées et quantifiées afin d'estimer les ressources humaines et matérielles nécessaires.

Les différents éléments sont décrits dans les fiches par compétence critique figurant en annexe 2 et quantifiés dans des tableaux reproduits dans chaque chapitre de la deuxième partie du rapport. Il appartient ensuite aux Services vétérinaires de le valider, en l'ajustant le cas échéant, lors de la phase de planification opérationnelle relevant de leur seule responsabilité.

Dans certains chapitres, les ressources complémentaires spécifiques nécessaires sont décrites plus en détail. Ces postes incluent par exemple l'inspection et le contrôle des médicaments vétérinaires, le renforcement des capacités des laboratoires, le soutien de l'accès aux marchés internationaux et la communication transversale. Dans d'autres chapitres, les ressources complémentaires requises peuvent paraître très faibles. Ainsi, une dépense directe pour la « santé animale » peut englober uniquement l'achat des vaccins pour un programme sanitaire, ce qui se traduira par un budget restreint pour cette composante du fait que les frais fixes sont couverts par d'autres lignes budgétaires (salaires, communication, formation, etc.).

L'analyse budgétaire globale (Chapitre VI) synthétise les différentes lignes budgétaires : investissements courants, salaires, réparation et maintenance, interventions, etc.

### **Remarques**

La monnaie internationale utilisée dans ce rapport pour l'estimation des coûts et du budget est l'Euro (EUR).

Au Niger, le taux de renouvellement annuel des bâtiments, installations, transports et équipements a été déterminé comme suit :

- 5 % du coût de la construction pour l'entretien des bâtiments
- Entre 14 et 33 % de la valeur d'achat pour les moyens de transport et la chaîne du froid
- 33 % de la valeur d'achat pour le matériel de télécommunication et l'équipement informatique

La stratégie générale adoptée en traitant la plupart, sinon toutes les compétences critiques a été la suivante :

- Maintenir et redéployer le personnel autant que possible et contenir le budget affecté au personnel dans des limites raisonnables.
- Renforcer les efforts de formation, notamment par la formation continue
- Renforcer les budgets opérationnels afin qu'ils soient mieux en rapport avec les charges salariales
- Renforcer avant tout les tâches régaliennes des SV en matière d'application de la législation actuelle et future par les éleveurs et autres acteurs de la filière, en particulier pour ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments (abattages, transport et traitement des produits animaux, usage des médicaments vétérinaires, des résidus etc).

Le *Laboratoire Central de l'Élevage* (LABOCEL) bénéficie d'un statut particulier et (à l'exception des charges salariales) n'est pas inclus dans le budget récurrent de l'État, mais bien sous forme de subvention annuelle, au même titre que d'autres lignes budgétaires d'investissements (construction d'abattoirs ou subventions de la vaccination contre les maladies des ruminants). L'analyse des écarts PVS maintiendra cette approche en générant un montant forfaitaire, basé sur les prestations actuelles et envisagées, qui sont supposées couvrir les frais réels des prestations réalisées (administration, personnel, entretien, réactifs, équipements, etc...). Elle se basera donc sur des tarifs appliqués dans le secteur privé au Niger.

### 1.2.C Organisation du rapport

Le stade d'avancement recherché pour chaque compétence critique a été identifié en tenant compte des priorités et des contraintes nationales, en concertation avec les SV du Niger. Une analyse des écarts PVS a alors été conduite pour faciliter la mise en conformité aux normes internationales de l'OIE. Les chapitres qui suivent indiquent les ressources et activités nécessaires pour renforcer les SV du Niger. Ces chapitres sont présentés selon un ordre logique destiné à identifier les priorités, reconnaître les contraintes et les problèmes, évaluer les processus et les ressources nécessaires et fournir un plan de travail visant à l'amélioration.

Le Chapitre II.2 de la partie méthodologique expose les stades d'avancement à atteindre, tels qu'ils ont été fixés par les SV lors de la discussion avec l'équipe de la mission d'analyse des écarts PVS.

Les quatre premiers chapitres de la partie présentant l'analyse des écarts PVS exposent les objectifs à atteindre, en identifiant les éléments requis pour renforcer l'indépendance technique et la coordination des SV.

- Le Chapitre I fixe les normes requises pour le commerce international des animaux et de leurs produits. La détermination des stades d'avancement requis pour les exportations précise la cible à atteindre pour renforcer les SV.
- Le Chapitre II traite des questions de santé animale, reconnues comme étant au cœur de la mission de tous les SV.
- Le Chapitre III aborde les questions de santé publique vétérinaire, et plus spécifiquement la sécurité sanitaire des aliments, les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire et les zoonoses.
- Le Chapitre IV traite des compétences et des capacités des laboratoires vétérinaires telles qu'elles sont requises aux termes des trois chapitres précédents.
- Le Chapitre V contient des recommandations sur la gestion générale des SV et des services réglementaires rattachés, notamment de leurs composantes publiques et privées, en visant à assurer la coordination et l'indépendance technique, conformément aux normes de l'OIE. L'organisation et la structure des SV (publics), y compris des structures centralisées et décentralisées, ainsi que le rôle des vétérinaires du secteur privé y sont définis. Ce chapitre représente généralement la composante majeure du budget car il inclut les salaires, opérations et investissements correspondant aux SV nationaux et aux actions conduites sur le terrain. Il identifie également le renforcement des compétences transversales (communication, législation, formation, etc.) requises pour gérer des SV efficaces dans le pays.
- Le Chapitre VI présente un budget global pour le renforcement des SV et fournit une analyse de ce budget comparativement au PIB (national, agriculture et élevage), au budget national (total, agriculture, SV) ainsi qu'à la valeur du cheptel national et des produits d'origine animale importés et exportés.



## II. Priorités nationales et internationales et stades d'avancement escomptés

La réunion plénière de la première journée a été consacrée à l'identification, basée sur plusieurs documents stratégiques et politiques, des priorités pour le développement de l'élevage, le développement de la santé animale, le développement de la santé publique vétérinaire et le développement institutionnel des SV au Niger. Ces priorités ont guidé plus tard les choix de politiques et les investissements retenus par rapport aux écarts décrits pour chacune des 46 compétences critiques<sup>3</sup>.

Pays sahélien, le Niger est dans son ensemble un territoire à vocation agro-sylvo-pastorale. Une part importante de la population rurale est impliquée dans les productions animales, non seulement en tant que mode de vie mais également en tant qu'activité économique, sociale et culturelle. Le cheptel est estimé à près de 35 millions de têtes toutes espèces confondues (en 2004), pour une valeur de plus de 2.000 milliards de Fcfa ou 3 milliards d'Euro. Malgré un taux d'exploitation faible des troupeaux, l'élevage contribue pour 10% à la formation du *Produit Intérieur Brut* [source : *Stat-Niger, 2010*], occupe 87% de la population active et se pratique sur 62 millions d'hectares d'espace pâturable. Il participe à hauteur de 15% au budget des ménages et 25% à la satisfaction des besoins alimentaires des populations nigériennes, ce qui le place comme première activité contribuant à la lutte contre la pauvreté. Ce n'est donc pas un fait de hasard, si la *Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté* (SDRP) et la *Stratégie de Développement Rural* (SDR) ont conféré à l'élevage, le rôle moteur de croissance économique du Niger. Des efforts considérables ont été consentis par le Gouvernement. En attestent :

- la création d'un ministère en charge de l'élevage ;
- les actions menées à travers le renforcement du rôle social des femmes par le financement de l'opération vache laitière,
- l'amélioration de la santé animale et de l'hydraulique pastorale ;
- l'accroissement sensible du budget alloué au Ministère de l'Élevage ;
- le lancement d'ambitieux programmes de développement de l'élevage dont :
  - Le programme d'amélioration génétique des races bovines locales afin d'accroître les productions en lait et viande ;
  - Le projet de construction d'un nouvel abattoir frigorifique à Niamey ;
  - Les projets de développement laitier en zones urbaines et périurbaines dont la laiterie moderne de Maradi en est un exemple ;
  - Le projet de construction de la tannerie moderne de Malbaza et la réhabilitation des Usines Aliment Bétail de Niamey et Zinder ;
  - La campagne gratuite de vaccination et de déparasitage du cheptel pour une enveloppe de 2 milliards de Fcfa en 2008 et reconduite en 2009, qui a comme objectif, de porter le taux de couverture vaccinale à au moins 50% ;

En raison du potentiel que représente le secteur de l'élevage et de la nécessité d'en tirer meilleur profit pour les populations, l'accent sera désormais mis sur le programme d'amélioration génétique des races bovines, la maîtrise de la santé du cheptel, la construction de nouvelles industries animales (abattoirs, tanneries, mini laiteries, etc.) pour une valorisation optimale du capital bétail en relation avec les institutions de recherche et (en accord avec) une gestion innovante intégrant les enjeux émergents d'ordre sanitaire, de préservation de la biodiversité et de l'environnement. *Source : plan triennal pour le développement de l'Élevage, 2011-2013.*

---

<sup>3</sup> En fait, seuls 39 compétences critiques sont évaluées, étant donné que certaines compétences critiques seront générées par l'outil d'analyse de risque même, p.ex. les effectifs du personnel (CC. I.1.) ou le financement (C.C. I.8.)

## II.1 Priorités nationales

Les priorités nationales, telles que discutées avec les responsables des SV, visent aussi bien des aspects de sécurisation alimentaire au niveau interne, que la poursuite des potentialités d'exportation de certains animaux et produits animaux.

Les priorités en matière de développement de la filière élevage sont basées sur plusieurs documents de stratégies de développement, tels que (principalement) le *Document de Relance de l'Élevage* (2001), la *Stratégie de Développement Rural* (2003), son Plan d'Action (2006) et le *Programme triennal pour le développement de l'élevage 2011-2013 (PTDE)*. Un dernier programme (I3N ou « *l'Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens* ») offre une vision pour permettre aux populations nigériennes d'atteindre la sécurité alimentaire de façon durable en renforçant les capacités nationales des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

Tous ces documents se recoupent en ce qui concerne les options stratégiques retenues pour l'élevage qui sont d'augmenter les performances de l'élevage traditionnel, améliorer la protection sanitaire du cheptel, de sécuriser l'éleveur et son troupeau, de favoriser l'émergence de systèmes de productions améliorés qui soient écologiquement et économiquement viables (valorisation des productions animales), d'intégrer la gestion des ressources pastorales dans la stratégie de développement global du secteur, de prévenir et mieux gérer les crises liées aux conditions climatiques majeures.

Les trois priorités, en ce qui concerne la santé animale, sont toutes issues du *Programme triennal pour le développement de l'élevage 2011-2013*, document qui offre le plus de détails sur les options et stratégies techniques, qui sont de poursuivre le programme de vaccination pour assurer une couverture de 80% du cheptel<sup>4</sup>, d'assurer la vaccination des volailles contre les principales maladies dont la maladie de Newcastle, et de renforcer le dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique des maladies animales.

Deux grandes priorités sont retenues à partir du PTDE pour la santé publique vétérinaire, à savoir la lutte contre les principales zoonoses que sont la rage et la tuberculose d'une part et d'autre part la sécurité sanitaire des aliments.

Enfin, les options politiques concernant l'organisation, la structure et la gestion des Services Vétérinaires (SV) sont basées sur le *Programme triennal pour le développement de l'élevage 2011-2013*, ainsi que sur les dispositions du Chapitre 3.2. du Code Terrestre de l'OIE et se résume ainsi : favoriser l'installation de dix *Services Vétérinaires Privés de Proximité* par an, relancer le mandat sanitaire, créer un Comité national du médicament vétérinaire, consolider la chaîne de commandement et rétablir l'autorité vétérinaire.

Ces deux dernières priorités sont en effet basées sur le Code Terrestre et cherchent à rétablir une certaine autorité et notoriété que les SV semblent avoir perdus au fil des réformes institutionnelles internes et externes (Programme d'ajustement structurel) des dernières décennies. De plus, la déconcentration de certains pouvoirs au niveau des régions et départements nécessite, en ce qui concerne le maintien de la chaîne de commandement et de l'Autorité Vétérinaire, une réflexion approfondie, avec l'appui de partenaires techniques tels que l'Ordre vétérinaire.

---

<sup>4</sup> Il est sous-entendu : des ruminants (bovins et petits ruminants principalement)

Tableau n°4 - Consignation des priorités nationales

Types de priorités	Priorités nationales	Politiques/documents de référence	Importance pour le Niger
Politique concernant le <b>développement de l'élevage (DE)</b> et les échanges commerciaux	DE1: Augmenter les performances de l'élevage traditionnel ; DE2: Améliorer la protection sanitaire du cheptel ; DE3: Sécuriser l'éleveur et son troupeau; DE4: Favoriser l'émergence de systèmes de production améliorés qui soient écologiquement et économiquement viables; DE5: Intégrer la gestion des ressources pastorales dans la stratégie de développement globale du secteur; DE6: Prévenir et mieux gérer les crises majeures liées aux conditions climatiques	Programme triennal pour le développement de l'élevage 2011-2013 (adopté au conseil des Ministres) (PTDE) Document de relance de l'élevage (2001), Stratégie de développement rural (SDR) 2003, plan d'action (2006) Programme quinquennal 2012-2016 Etude diagnostique pour le commerce (EDIC)	DE4 (promotion de l'exportation)
Priorités techniques en <b>santé animale (SA)</b>	SA1: Poursuivre le programme de vaccination pour assurer une couverture sanitaire de 80% du cheptel (ruminants); SA2: Renforcer le dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique des maladies animales; SA3: Assurer la couverture sanitaire du cheptel aviaire par la vaccination contre les principales maladies dont la maladie de Newcastle.	Programme triennal pour le développement de l'élevage 2011-2013 (adopté au conseil des Ministres) (PTDE)	SA1 Augmentation des productions animales et des exportations SA3 Augmenter la disponibilité en protéines animales facilement consommables.
Priorités techniques en santé publique vétérinaire (SPV)	SPV1 : Lutter contre les principales zoonoses que sont la rage et la tuberculose; SPV2 : Sécurité sanitaire des aliments (principes basiques d'hygiène en prenant comme référence les Règlements Internationaux inclus dans le paquet communément nommé hygiène alimentaire).	I3N (Initiative le Niger nourrit les Nigériens) CEDEAO (Règlement 01-21), UEMOA (Règlement 0-07) Lois cadre No 048-2004 Rapport 'La Situation des Abattoirs au Niger' MEL & MA	
Politique concernant l'organisation, la structure et la gestion des <b>Services vétérinaires (SV)</b>	SV1 : Favoriser l'installation de 10 Services Vétérinaires Privés de Proximité par an; SV2 : Relancer des mandats sanitaires; SV3 : Créer un Comité national du médicament vétérinaire; SV4 : Consolider la chaîne de commandement; SV5 : Rétablir l'autorité vétérinaire.	Programme triennal pour le développement de l'élevage 2011-2013 (adopté au conseil des Ministres) (PTDE)  SV4/5: Code terrestre de l'OIE (Cap. 3.1, 3.2)	

## II.2 Stades d'avancement

Le deuxième exercice du premier jour (et poursuivi le deuxième jour) a été consacré à l'analyse des résultats de l'évaluation PVS effectuée en mars 2008 et – à travers des discussions parfois très interactives – à l'estimation du niveau d'avancement qui semblerait pouvoir être atteint dans un délai de 5 ans. Vu le temps écoulé, depuis l'évaluation PVS de 2008, le niveau d'avancement estimé d'un petit nombre de compétences critiques ne reflétait plus la situation actuelle. Les échanges ont alors porté sur la détermination du niveau d'avancement actuel en incluant éventuellement les (sous)compétences critiques non-évaluées en 2008.

Des 39 compétences critiques analysées, seules 4 ont été considérées comme étant d'un niveau satisfaisant, sans intérêt ou non susceptible de pouvoir être amélioré sur une période de 5 ans, quel que soit l'investissement envisagé. Il s'agit de :

- I.6.B. Coordination externe : niveau 3
- II.14. Bien-être animal : niveau 1
- IV.7. Zonage : niveau 1
- IV.8. Compartimentation: niveau 1

Il a été estimé, par contre, que le niveau actuel des 35 autres compétences critiques pouvait être amélioré d'ici 5 ans. De grandes avancées (amélioration du niveau d'avancement de plus d'un échelon) sont prévues pour :

	du niveau	au niveau
• II.6. Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence (+2)	2	4
• II.8.A. Inspections ante et post-mortem (+2)	1	3
• II.8.B. Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale (+2)	1	3
• II.13.B. Identification et traçabilité des produits d'origine animale (+2)	1	3

Tableau n°5 - Stades d'avancement

Compétences critiques	Avancement		Priorités nationales				Commentaires
	PVS 2008	recherché	Organisation et structure des SV	Secteur de l'élevage	Santé animale	Santé publique vétérinaire	
<b>Chapitre 1. Ressources humaines, physiques et financières</b>							
<b>I.1. Composition du personnel scientifique et technique des Services vétérinaires</b>							
I.1.A. Vétérinaires et autres professionnels	1	-					
I.1.B. Paraprofessionnels vétérinaires et autres personnels techniques	2	-					
<b>I.2. Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires</b>							
I.2.A. Compétences des vétérinaires	1	2	●	●	●	●	Formations de base et spécialisées
I.2.B. Compétences des paraprofessionnels	2	3	●	●	●	●	
I.3. Formation continue	2	3	●	●	●	●	
I.4. Indépendance technique	2	3	●		●	●	
I.5. Stabilité structures, durabilité politiques	2	3	●				
<b>I.6. Capacité de coordination des Services vétérinaires</b>							
I.6.A. Coordination interne	2	3	●		●	●	D.R.E. & D.D.E.
I.6.B. Coordination externe	3	3		●	●	●	
I.7. Ressources physiques	3	-					
I.8. Financement du fonctionnement	2	-					
I.9. Financement des situations d'urgence	1	-					Fonds d'urgence
I.10. Financement des investissements	-	-					
I.11. Gestion des ressources & opérations	-	-					
<b>Chapitre 2. Autorité et capacité techniques</b>							
II.1 Diagnostics établis par les labos vétér.	2	3			●	●	LABOCEL
II.2 Assurance de la qualité des laboratoires	1	3			●	●	
II.3 Analyse de risque	2	3	●		●	●	Création de cellule
II.4 Quarantaine et sécurité aux frontières	2	3	●	●		●	Mandat nat./régions
<b>II.5 Épidémiosurveillance</b>							
II.5.A. Épidémiosurveillance passive	2	3	●		●	●	
II.5.B. Épidémiosurveillance active	2	3	●		●		
II.6 Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence	2	4	●		●	●	
II.7 Prévention, contrôle et éradication	2	3			●	●	
<b>II.8 Sécurité sanitaire des aliments</b>							
II.8.A. Inspections ante et post-mortem	1	3	●		●	●	
II.8.B. Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale	1	3	●			●	Nouvelle tâche confiée aux SV par la Loi de 2004
II.9 Médicaments et produits biologiques	2	3	●			●	
II.10 Recherche des résidus	1	2				●	LANSPEX
II.11 Problèmes émergents	2	3	●	●	●	●	Cf analyse de risque
II.12 Innovation technique	1	2	●	●			
<b>II.13 Identification et traçabilité</b>							
II.13.A. Identification animale et contrôle des mouvements	1	2		●	●	●	Secteur laitier
II.13.B. Identification et traçabilité des produits d'origine animale	1	3			●	●	Secteur laitier
II.14 Bien-être animal	1	1			●		

Compétences critiques	Avancement		Priorités nationales				Commentaires
	(PVS 2008) actuel	recherché	Organisation et structure des SV	Secteur de l'élevage	Santé animale	Santé publique vétérinaire	
<b>Chapitre 3. Interaction avec les acteurs concernés</b>							
III.1 Communication	2	3	●	●	●	●	DPAI/RP
III.2 Consultation des acteurs concernés	(2)3	4	●	●	●	●	
III.3 Représentation officielle	(2)3	4	●				
III.4 Accréditation / habilitation / délégation	3	4	●		●		Mandat sanitaire
<b>III.5 Organisme statutaire vétérinaire</b>							
II.5.A. Autorité de l'organisme statutaire vét	2	3	●				ONVN.
II.5.B. Capacité de l'organisme statutaire vét	3	3	●		●		ONVN.
III.6 Participation des producteurs et des autres acteurs concernés aux programmes d'action communs	2	3	●	●	●	●	
<b>Chapitre 4. Accès aux marchés</b>							
IV.1 Élaboration des législations et réglementations	2	3	●				
IV.2 Application des législations et réglementations et respect par les acteurs.	1	2	●		●	●	
IV.3 Harmonisation internationale	(2)3	4	●				UEMOA, CEDEAO,...
IV.4 Certification internationale	2	3	●	●	●	●	
IV.5 Accords d'équivalence et sanitaires	3	4	●	●	●	●	
IV.6 Transparence	2	3	●		●		WAHIS, WAHID,...
IV.7 Zonage	1	1	●		●		Non-appliqué
IV.8 Compartimentation	1	1	●		●		Non-appliqué

### **II.3 Impact et signification**

L'analyse des écarts PVS s'inscrit dans plusieurs mouvances ou initiatives nationales, régionales et internationales qui renforcent considérablement son impact et sa pertinence, ainsi que les chances de voir les propositions techniques et financières se réaliser.

Au niveau national, elle s'inscrit dans plusieurs démarches visant la relance de l'élevage et dans une dynamique indéniable issue de la mise en place de la 5ème République, avec plus de transparence et une meilleure relation avec les partenaires au développement.

En l'occurrence, l'analyse des écarts PVS tombe à un moment où le Ministère de l'Elevage bénéficie d'un projet (belge) d'appui au renforcement institutionnel. En effet, simultanément à la mission d'analyse des écarts PVS, une mission technique se penchait sur les besoins quantitatifs et qualitatifs en ressources humaines et les différents plans stratégiques passés et présents, dont le I3N, étaient intégrés dans une réflexion stratégique du développement de l'élevage à l'horizon 2026.

Au niveau régional, l'analyse des écarts PVS s'inscrit, tel que soulevé par les cadres nationaux, dans la dynamique d'intégration régionale au sein de la CEDEAO, mais avant tout de l'UEMOA, qui mène une politique active en matière de production, santé et commerce animaux. Dans certains cas, les stratégies et options retenues le sont vis-à-vis des initiatives de l'Union Africaine (UA), en particulier le *Bureau Interafricain des Ressources Animales* (BIRA). En effet, le Niger n'est pas à l'écart de l'élan qu'a créé l'éradication mondiale de la peste bovine, maladie dont il a lui-même été victime à plusieurs reprises. Le probable successeur en matière de campagne mondiale d'éradication d'une maladie animale sera la peste des petits ruminants ou PPR. Il est donc primordial que des initiatives prises aujourd'hui à l'horizon 2020 + soient dès à présent en accord avec les (probables) orientations mondiales et continentales, sans oublier les retombées financières que cela peut apporter en matière d'initiatives ou programmes d'appui régionaux et continentaux.

Le même principe s'applique à la fièvre aphteuse pour laquelle le *Programme de Contrôle Progressif* (PCP) à l'échelle mondiale devrait être adopté en juin 2012 à Bangkok. Pour la rage enfin, un consensus international existe dorénavant (le « *rabies blueprint* » de l'alliance mondiale pour le contrôle de la rage) qui facilite l'insertion de campagnes nationales de lutte contre la rage dans une approche internationale.





## ANALYSE DES ECARTS PVS

Les résultats de l'analyse des écarts PVS ne seront pas présentés selon les composantes fondamentales (4) et les compétences critiques (46), mais selon les piliers suivants, tel que décrit dans la section I.2.C :

- Le Chapitre I fixe les normes requises pour le commerce international des animaux et de leurs produits.
- Le Chapitre II traite des questions de santé animale.
- Le Chapitre III aborde les questions de santé publique vétérinaire.
- Le Chapitre IV traite des compétences et des capacités des laboratoires vétérinaires.
- Le Chapitre V contient des recommandations sur la gestion générale des SV et des services réglementaires rattachés, notamment de leurs composantes publiques et privées, en visant à assurer la coordination et l'indépendance technique, conformément aux normes de l'OIE.

La plupart, sinon tous les budgets sont basées sur des coûts unitaires pour les rémunérations, les moyens de transport, la construction ou la réhabilitation de locaux et la consommation annuelle de consommables, y compris du carburant, qui sont définis dans la première partie de l'exercice. Les coûts unitaires utilisés dans ce rapport sont présentés dans le tableau 8 à la page 42. Il présente également les délais d'amortissement comptable usuels, tels qu'appliqués au sein des services publics nigériens (par exemple 5 ans pour des voitures à deux roues motrices).

Le budget du Ministère de tutelle et des SV (publics), tel que présenté ci-dessous, est basé sur le projet de loi des finances 2012 :

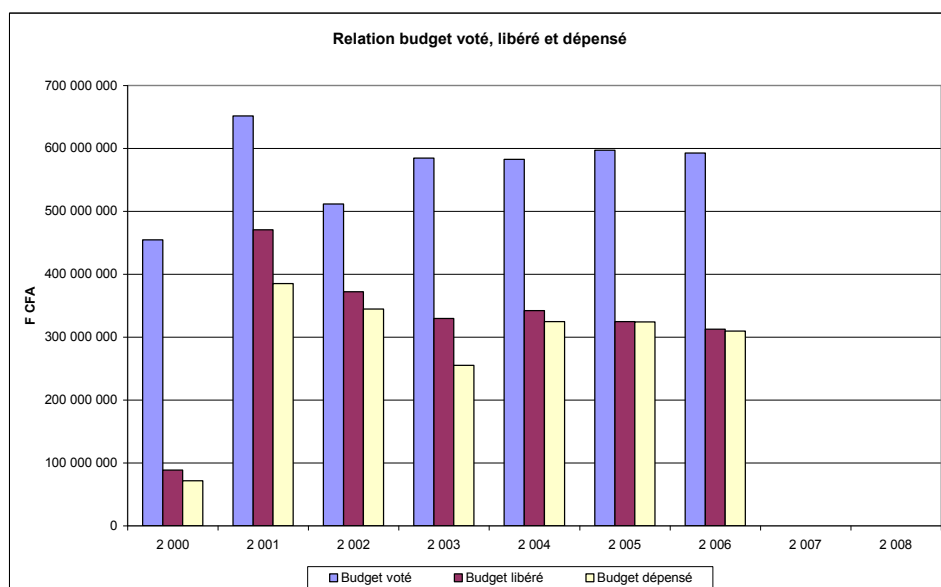
Tableau n°6 - **Budget du Ministère de l'Élevage (2012)**

Libellé budgétaire	Fcfa	Euro
Personnel	2 199 200 730	
Dépenses de fournitures	501 753 454	
Subventions et autres transferts courants	665 894 518	
Investissements exécutées par l'Etat	14 066 383 702	
<b>Total</b>	<b>17 433 232 404</b>	<b>26 576 791</b>

Tableau n°7 - Budget des Services Vétérinaires centraux de l'Etat (2012)<sup>5</sup>

Budget	Fcfa	Euro
Personnel affecté aux SV	746 760 000,00	1 138 428,28
Budget opérationnel de la DGSV	10 402 130,00	15 857,94
Budget opérationnel de la DSA	6 867 140,00	10 468,89
Budget opérationnel de la DSD/AOA	7 333 924,00	11 180,50
Budget opérationnel de la DPV/PV	7 800 710,00	11 892,11
Sous-total 1 (budgets récurrents)	779 163 904,00	1 187 827,71
Subvention LABOCEL	158 264 347,00	241 272,44
Subvention catastrophes naturelles et foyers des maladies	100 000 000,00	152 449,02
Subvention construction LABOCEL Diffa	60 000 000,00	91 469,41
Subvention programmes de vaccination	1 081 000 000,00	1 647 973,88
Sous-total 2 (budgets prévus pour les subventions et investissements)	1 399 264 347,00	2 133 164,75
<b>Total :</b>	<b>2 178 428 251,00</b>	<b>3 320 992,46</b>
• Personnel		34,3 %
• Operationnel		1,5 %
• Fonds spéciaux		64,2 %

Même si le budget annuel alloué aux SV peut paraître assez élevé (plus de 3,3 millions d'euros), il y a lieu de spécifier que (a) le rapport frais de fonctionnement : frais de salaires est de 4%, un cas de figure assez classique dans des pays en voie de développement (c'est-à-dire que 96% du budget récurrent est dédié aux salaires), (b) qu'une partie appréciable du budget n'est pas 'récurrent' mais se présente sous forme de budget d'investissement ou de subvention, sans garantie de poursuite au-delà de l'année en cours, et que (c) les taux de décaissement au cours des dernières années ne dépassaient guère 50% ; (d) ce budget ne représente qu'environ 0,2% du budget national ce qui est assez peu en comparaison aux 1% environ régulièrement observés.



Graphique (a) taux d'engagement et de décaissement des budgets approuvés entre 2000 et 2006. Source : Rapport : Evaluation des ressources humaines, DGSV, MEL, août 2011

<sup>5</sup> Hors-mis les services régionaux et départementaux

Tableau n°8 - Coûts unitaires / de référence exploités dans cet exercice<sup>6</sup>.

Unit costs (average estimate)		
<b>1- Currencies</b>		
Monnaie utilisée pour ce rapport (USD ou EUR)	Currency	Conversion rate (exchange rate)
Monnaie nationale	EURO (EUR)	Number of FCFA (XOF) per EURO (EUR)
	FCFA (XOF)	655,957
<b>2- Material investments</b>		
	Supply cost / unit	Number of years for amortisation
<b>Bâtiments</b>	Unité de surface (m <sup>2</sup> ) ou (ft <sup>2</sup> )	m <sup>2</sup>
	Maintenance cost m <sup>2</sup>	15
	Cost to renovate m <sup>2</sup>	180
	Cost to built m <sup>2</sup>	300
		10
		20
<b>Transport</b>	Coût de :	
	Motocyclettes type enduro 125 - 250 cm <sup>3</sup>	3 500
	Véhicules à deux roues motrices	20 000
	Véhicules à quatre roues motrices	30 000
		3
		5
		7
		-
		-
	Cost of Telecommunication equipment set (scanner+fax+telephone+photocopier)	300
	Cost of office equipment set (base computer and necessary peripherals)	900
		3
		3
<b>3- Non material expenditure</b>		
<b>Formation</b>		
Initial training (per student)		
	Veterinarians (DVM, BVS) cost	60 000
	Veterinary paraprofessionals training cost	2 439
Specialised training (short courses, certificates, Masters degree, PhD, etc.)		
	Accommodation per month	1 200
	Training fees per month	500
	Travel per month	200
	<b>Cost of specialised training per month</b>	<b>1 900</b>
Continuing education (daily cost per man on a basis of a group of 15 people)		
	Per diem 15 participants	229
	Room rental and educational tools per day	150
	Daily fees for a national expert consultant	325
	<b>Daily cost per trainee</b>	<b>47</b>
National expertise (cost per day)		
	Daily fees	210
	Per diem	115
	<b>Total per day and per expert</b>	<b>325</b>
International expertise (cost per week)		
	Daily fees	420
	Per Diem	230
	Intercontinental travel	2 000
	<b>Total cost per week</b>	<b>6 550</b>
<b>4- Salaries (salaries, bonuses and social benefits) / year</b>		
	Veterinarians	4 573
	Other university degree	3 659
	Veterinary para-professionals	2 195
	Support staff	1 098
<b>5- Consumable resources</b>		
<b>Indemnités de voyage</b>		
	Per diem for technical staff	38
	Per diem for drivers	15
	Daily allowance for technical staff travelling abroad	200
	Average cost of an international flight	1 000
	<b>Indemnité hebdomadaire à l'étranger</b>	<b>2 400</b>
<b>Frais de transport</b>		
	Prix du carburant (moyenne entre essence, diesel ou mélange) par litre	0,90
		Unité
		EUR/litre
		Unité
	Distance moyenne annuelle par motocyclette (en miles ou km)	10 000
	Distance moyenne annuelle par véhicule à deux roues motrices (en miles ou km)	40 000
	Distance moyenne annuelle par véhicule à quatre roues motrices (en miles ou km)	30 000
	Average distance per year by ---	
	Average distance per year by ---	
	Fuel consumption per 100 km/miles	Running (fuel + maintenance + insurance = consumption x 2)
	Consommation de la motocyclette (en litres/100 km)	8,00
	Consommation du véhicule à deux roues motrices (en litres/100 km)	10,00
	Consommation du véhicule à quatre roues motrices (en litres/100 km)	12,00
	Consommation de la --- (en litres/100 km)	0,14
	Consommation de --- (en litres/100 km)	0,18
	Consommation de --- (en litres/100 km)	0,22
	Consommation de --- (en litres/100 km)	
<b>6- National economic indicators</b>		
<b>Produit Intérieur Brut</b>		<b>Sources</b>
	<b>PIB National</b>	4 590 087 460
	PIB Agricole	1 802 066 294
	PIB Elevage	448 378 476
	Valeur des animaux et produits animaux exportés	93 751 572
	Valeur des animaux et produits animaux importés	
	<b>Nombre d'unités de bétail vétérinaire</b>	13 637 600
		www.stat-niger.org (2011)
		www.stat-niger.org (2010)
		www.stat-niger.org (2010)
		www.stat-niger.org (2010)
<b>Budget National</b>		
	Budget National (2012)	1 925 077 246
	Budget du Ministère de Tutelle (Ministère des Ressources Animales)	26 576 791
	Budget de la Direction Générale des Services Vétérinaires (2012) *	3 320 992
		www.niger-diaspora.info
		Projet de loi des finances 2012
		Projet de loi des finances 2012

(\*) y compris les budgets d'investissement, fonds d'urgence et LABOCEL (laboratoire national de référence)

<sup>6</sup> Données économiques générales, Annuaire statistique du Niger 2006 – 2010. INS (2012) et Decret 2007/69 portant sur les pertes payés aux fonctionnaires



## **I Renforcement des compétences pour les échanges internationaux**

L'objectif de cette section est d'expliquer les activités proposées pour le développement du commerce international, aussi bien des importations que des exportations.

Les 8 compétences critiques que couvre ce pilier sont : quarantaine et contrôle aux frontières, identification et traçabilité (pour animaux et pour produits animaux), certification internationale, accords sanitaires et d'équivalence, transparence, zonage et compartimentation. Si nécessaire, des liens peuvent être établis avec les compétences transversales importantes traitées dans le 5<sup>e</sup> pilier concernant la gestion des Services vétérinaires (Chapitre V.2 du rapport), dans le 2<sup>e</sup> pilier couvrant la santé animale ou dans le 3<sup>e</sup> pilier portant sur la santé publique vétérinaire.

### ***1.1 Stratégie et activités***

La stratégie en ce qui concerne le contrôle aux frontières (II.4.) est basée sur les considérations suivantes :

- a) Compte tenu de la taille du pays et de la nature de sa frontière septentrionale (désert), il serait utopique de prévoir un système classique de contrôle aux frontières même du pays.
- b) Il est souhaitable que les postes de contrôle vétérinaire soient rattachés aux postes frontières utilisés par d'autres autorités, principalement la douane avec laquelle l'autorité vétérinaire doit travailler étroitement.
- c) Les actions de l'autorité vétérinaire doivent se focaliser sur l'importation de produits animaux (pas de justification pour la construction de parcs de quarantaine, mais plutôt de magasins de consignation de produits) et l'exportation d'animaux sur pieds vers les pays voisins au sud.

Les propositions faites dans ce document reposent donc sur un rattachement, selon le principe 'un comptoir unique', aux postes douaniers existants, dont plusieurs se situent à l'intérieur du pays, à des points stratégiques permettant de capter le trafic venant de plusieurs pays voisins, principalement au nord et à l'est (Libye et Tchad). Il existe actuellement 29 postes douaniers reconnus pour l'exportation et 11 postes désignés pour l'importation.

La stratégie consiste ainsi à renforcer la présence et l'autorité vétérinaires au niveau de tous ces postes, en y affectant du personnel qualifié (si ce n'est déjà le cas), en construisant s'il y a lieu des postes vétérinaires à proximité des postes de contrôle des douanes et en y affectant les moyens logistiques nécessaires. Cela revient à renforcer les 2 principaux postes terrestres à l'ouest et à l'est de Niamey (vers le Burkina et le Nigeria), le poste vétérinaire de l'aéroport international de Niamey ainsi que 9 postes terrestres secondaires. Officiellement, il y avait 33 postes de frontière (en 2008).

Il est acquis que des postes frontières internationaux ne devraient pas être administrés par l'autorité locale (département), mais au moins par l'autorité régionale, voire nationale, c'est-à-dire la DGSV elle-même.

En ce qui concerne l'identification et la traçabilité des animaux et de leurs produits (II.13.) la stratégie consiste à introduire un système à petite échelle au niveau de la filière lait au alentours de Niamey ; ceci permettrait de mesurer le succès (ou l'échec) au niveau de la technologie même, la maîtrise des données, l'adoption par les éleveurs et par l'industrie, ainsi que les aspects de coût-bénéfice, avant de se lancer dans une opération de plus grande envergure (p.e. identification du bétail) dont les justifications techniques et financières ne sont pas avérées actuellement.

Le programme proposé couplera l'identification des vaches laitières et la traçabilité du lait et de ses produits dérivés à la lutte contre la tuberculose et la brucellose, avec en arrière-plan la possibilité de revoir les systèmes de rémunération du lait en fonction de sa qualité microbiologique et physique (allonger le lait par mouillage semble être une pratique courante). Une coopération avec l'ONG belge *Vétérinaires Sans Frontières* dans ce domaine est envisageable, car cette organisation semblerait déjà travailler dans cette filière. Le programme d'identification des vaches laitières et de suivi sanitaire des troupeaux fera l'objet d'un élargissement du mandat sanitaire, octroyé aux vétérinaires privés, déjà implantés à proximité de ces élevages.

En matière de certification internationale, accords sanitaires et d'équivalence et transparence (IV.4, IV.5, IV.6), la stratégie consiste à mettre en œuvre les procédures harmonisées de l'UEMOA et de la CEDEAO (finalisation en 2013) et de vérifier, et actualiser si nécessaire, les accords bilatéraux passés avec les pays voisins (le Nigéria principalement), veiller à la production et à la diffusion des informations sanitaires (voir II.5.A & B. et II.6) ainsi qu'à la mise en place de procédures permettant d'améliorer la transparence des SV en général, dont éventuellement, un meilleur usage du site web du Ministère de l'Elevage (en développement).

## **1.2 Ressources humaines**

Les ressources humaines nécessaires au dispositif de contrôle des frontières sont estimées en *équivalent temps plein* (ETP) à 2 docteurs vétérinaires (postes terrestres principaux) et à un total de 23 para-professionnels vétérinaires, qui devront tous directement ou indirectement rendre des comptes à la DGSV et recevront leurs ordres directement de cette dernière. D'un point de vue budgétaire, ces ressources humaines sont actuellement prévues pour les 8 DRE. Des formations (continues) à hauteur de 5 jours par agent par an sont également prévues, ainsi qu'un stage d'un mois à l'étranger pour deux cadres vétérinaires des DRE qui seront en charge des principaux postes terrestres. Des consultations avec les importateurs de produits animaux (40) sont également prévues ([se référer également à l'Annexe 5.7](#)).

Les autres ressources humaines sont couvertes par les services existants de la DGSV et de ses services subordonnés. Des frais de voyage sont toutefois prévus pour participer aux réunions de la CEDEAO ou de l'UEMOA mentionnées ci-dessus (14 homme-jour par an).

Le mandat sanitaire pour l'identification et le suivi sanitaire des troupeaux dans la filière lait aux alentours de Niamey est budgétisé à hauteur de 10 000 Euro par an. La mise en place de cette identification sera organisée par un cadre vétérinaire basé à la DGSV. Des consultations avec les éleveurs et l'industrie sont prévues (150), ainsi qu'une campagne de communication (budgétisée sous III.1 « Communication »).

## **1.3 Ressources physiques**

Les ressources physiques prévues pour le renforcement du contrôle aux frontières consisteront en la construction d'un total de 170 m<sup>2</sup> de bureaux à proximité des postes de douanes, d'un nombre de motocyclettes et de véhicules correspondant au nombre de postes, ainsi que d'équipements de télécommunication et de bureautique. Il est également prévu la fourniture de 12 congélateurs, réfrigérateurs et balances, ainsi que l'établissement / construction de 2 magasins de consignation aux deux postes terrestres principaux.

Tableau n°9 - Outil de calcul des besoins pour les services de contrôle des frontières et de quarantaine.

				Nombre de personnel p. rotation			Ressources humaines (équivalents temps-plein)			Ressources matérielles (pour les services vétérinaires publics)						
	No de postes front.	No de jours p. an	No de rotations p. jour	No de cadres véto p. rotation	No de cadres univ. p. rotation	No de para-prof. vét. p. rotation	Cadres vétérinaires	Autres cadres universitaires	Para professionnels vétérinaires	Ensemble d'équipement de télécom (No)	Ensemble d'équipement bureautique (No)	Motos (No)	Véhicules à 2 roues motrices (No)	Véhicules à 4 roues motrices (No)	Batiments (m <sup>2</sup> )	Autres équipements spécifiques
Postes frontière internationaux							2,0		23,3	12	3	10	2		170	-
Ports							-									Réfrigérateurs
Aéroports	1	220	1			1	-	-	1,0	1	1	1			-	Congélateurs
Routes (principales)	2	365	2	0,3		2	2,0	-	13,3	2	2	2	2		80	Bascules
Routes (secondaires)	9	220	1			1	-	-	9,0	9		9			90	Magasins de consignation

Le nombre de jours ouvrables par an et par employé est de 220 jours.

Les ressources physiques prévues pour l'introduction d'un système d'identification et de traçabilité dans le secteur lait dans la *Commune Urbaine de Niamey* (CUN) sont principalement liées à la configuration et à l'installation clef en main d'une banque de données qui évoluera autour d'un système d'identification par boucles auriculaires et autour d'un système de traçabilité par code barres sur étiquettes. Un montant total de 20 000 Euro est prévu pour le système même, ainsi qu'environ 40 000 Euro en assistance technique, soit environ 60 000 Euro pour le développement, l'installation et la mise en route du système sur place. Le fonctionnement du dispositif sera ensuite repris et entretenu par les mandataires pour l'identification des animaux, et par l'industrie de traitement du lait pour la traçabilité.

Enfin, il est prévu la réhabilitation et l'équipement d'une petite salle d'ordinateurs (20m<sup>2</sup>) bien climatisée où sera logée/réalisée la banque de données épidémiologiques et le système d'information sanitaire WAHIS de l'OIE, ainsi que d'autres outils, ordinateurs et serveurs, à définir éventuellement dans le cadre du programme CTB d'*Appui Institutionnel au Ministère de l'Élevage*.

#### **I.4 Ressources financières**

Les ressources financières requises pour améliorer les compétences critiques qui font l'objet de ce pilier s'élèvent à environ 202 000 Euro ou 133 millions Fcfa par an, y compris :

- 80 000 Euro pour les ressources humaines (salaires et formation continue), correspondant à 40% du budget annuel ;
- 40 000 Euro pour des réhabilitations de bureaux, ainsi que des équipements génériques (télécommunication et bureautique) et spécifiques (balances, réfrigérateurs, congélateurs etc), correspondant à 20% du budget annuel.
- 65 000 Euro pour les frais de fonctionnement, correspondant à 32% du budget annuel.
- 10 000 Euro pour le financement du mandat sanitaire (suivi filière lait, vétérinaires privés), correspondant à 5% du budget annuel.

Les besoins financiers annuels (en Fcfa) se décomposent comme suit :

- |  |                   |
|--|-------------------|
| • Quarantaine et contrôle aux frontières   | 107 millions Fcfa |
| • Identification et traçabilité (pour animaux et pour produits animaux)  | 23 millions Fcfa  |
| • Certification internationale, accords sanitaires et d'équivalence, transparence, zonage et compartimentation | 3 millions Fcfa   |

De plus, un budget d'investissement d'approximativement 122 600 Euro ou 80 millions Fcfa pourra être mobilisé en année 1, et permettra de couvrir les investissements suivants :

- Approximativement 46 000 Euro pour les investissements matériels (construction de bâtiments/bureaux et achats de véhicules) ;
- 3 800 Euro pour des formations spécialisées à l'étranger ;
- Approximativement 60 000 Euro pour qu'une expertise internationale de 6 semaines conçoive et installe le système d'identification et de traçabilité (y compris l'équipement et les consommables, notamment les boucles auriculaires pour 5 ans).
- 13 100 Euro pour une expertise internationale de 2 semaines qui élaborera des orientations écrites (protocoles) pour l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale aux postes d'entrée, selon une approche (simple) d'analyse de risque.



Tableau n°10 - Sous-total correspondant aux échanges internationaux

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments		475				
À entretenir (m²)		270	15	1	4 050	
À réhabiliter (m²)		35	180	10	630	3 150
À construire (m²)		170	300	20	2 550	38 250
Transport						
Motos		12	3 500	3	14 000	
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)		3	20 000	5	12 000	
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de télécommun.		13	300	3	1 300	
Ensemble d'équipements de bureau		6	900	3	1 800	
Autres équipements spécifiques						
- Balances, réfrigérateurs, congélateurs,...		12	1 000	5	2 400	
- Magasins de consignation		2	5 000	10	1 000	5 000
<b>Sous-total Investissements matériels</b>					<b>39 730</b>	<b>46 400</b>
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (homme-mois p. 5 ans)	-	2,0	1 900			3 800
continue (homme-jour p. an)	-	115,0	47		5 395	
Expertise locale (jours p. 5 ans)		-	325			
Expertise internationale (sem p. 5 ans)		8,0	6 550			52 400
- Système d'identification et de traçabilité		2				20 000
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>					<b>5 395</b>	<b>76 200</b>
<b>Salaires p. an</b>						
Vétérinaires		3,0	4 573		13 720	
Autres cadres universitaires		-	3 659			
Para-professionnels vétérinaires		23,0	2 195		50 491	
Personnel d'appui		14,5	1 098		15 916	
<b>Sous-total salaires</b>					<b>80 127</b>	
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%		16 025	
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (homme-jour p. an)	-	25	38		953	
Chauffeurs, intérieur (homme-jour p. an)	-	25	15		381	
Cadres, étranger (homme-mois p. an)	-	2	2 400		4 800	
Allocations de transport						
Motos : km p. an	-	100 000	0,14		14 367	
Véhicules 2 r.m. : km p. an	-	120 000	0,18		21 550	
Véhicules 4 r.m. : km p. an	-	-	0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée		-				
Consultation (réunions d'une journée)		190			2 897	
Kits / réactifs / vaccins		25			3 811	
<b>Sous-total consommables</b>					<b>64 784</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
					10 000	
<b>Sub-total activités déléguées</b>					<b>10 000</b>	
<b>Total en</b>	<b>EURO</b>				<b>202 910</b>	<b>122 600</b>
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>				<b>133 099 912</b>	<b>80 420 328</b>

## II Renforcement des compétences pour la santé animale

L'objectif de cette section est d'expliquer les activités proposées dans le domaine de la santé animale.

Pour l'essentiel, il s'agit de celles présentées dans les fiches de compétences critiques II.5, II.6, II.7 et II.14. Si nécessaire, des liens peuvent être établis avec les compétences transversales importantes traitées dans le 5<sup>e</sup> pilier concernant la gestion des SV (Chapitre V.2 du rapport). Le chapitre couvre les 5 compétences critiques suivantes : épidémiologie-surveillance (passive et active) ; la détection précoce et réponse rapide ; prévention, contrôle et éradication des maladies, ainsi que le bien-être animal.

### II.1 Stratégie et activités

Les constats de la mission PVS de 2008 étaient sans ambiguïté en ce qui concerne la surveillance épidémiologique : *« Depuis le début des années 2000, les SV nigériens se sont préoccupés, d'abord dans le cadre du programme PACE, de la mise en place d'un réseau d'épidémiologie-surveillance sur l'ensemble du territoire. Un cadre législatif a été préparé constitué d'un arrêté portant création, organisation et fonctionnement du réseau d'épidémiologie-surveillance. Parallèlement, un effort d'harmonisation était entrepris au niveau régional pour la mise au point d'une législation communautaire au niveau de l'UEMOA. Un réseau d'épidémiologie-surveillance fondé sur 32 postes de surveillance avait été mis en place dans le cadre du programme PACE et des agents formés pour en constituer l'ossature. Un guide d'épidémiologie-surveillance à l'usage des agents de terrain avait été élaboré et des fiches de surveillance mises au point pour assurer la collecte et le traitement des informations. Avec la fin du programme PACE, ces activités, non inscrites au budget ordinaire du MRA, se sont arrêtées. Aujourd'hui, le réseau d'épidémiologie-surveillance n'est plus opérationnel. Les agents formés ne disposent plus des moyens nécessaires aux investigations, ni ne reçoivent-ils d'instructions particulières pour la collecte de prélèvements. Parallèlement, le nombre de notifications des maladies à déclaration obligatoire a considérablement diminué ».*

La stratégie consistera simplement à relancer la surveillance épidémiologique passive, comme active, ce qui devrait avoir un impact direct et indirect sur d'autres compétences critiques telles que l'alerte précoce de maladies et les mesures de prévention et de lutte contre les grandes épizooties. Le réseau de surveillance sera basé sur le découpage administratif qui est passé de 32 postes départementaux lors de la tenue de la mission PVS en 2008 à 63 aujourd'hui (hors-mis les 5 *Communes urbaines de Niamey*). Cela devrait permettre, de concert avec une augmentation du nombre d'agents, de passer d'un encadrement vétérinaire de 66 000 UIV par agent aujourd'hui, à 33 000 UIV par agent d'ici 5 ans ; avec chaque poste couvrant un rayon de 98 km en moyenne. En réalité ce rayon moyen est certainement inférieur, compte tenu du fait que dans les régions désertiques comme Agadez par exemple, l'essentiel des exploitations et des élevages se situe à proximité du chef-lieu, avec des déplacements (pour les agents) bien inférieurs à la moyenne (théorique) de 230 km par visite (soit 460 km aller-retour). Voir le tableau 13. Sachant que les terres sous culture et les pâturages permanents ne représentent que 10% du territoire national (c'est-à-dire 120,000 km<sup>2</sup>), la simulation génère une moyenne de 31 km.

Chaque poste départemental (quel que soit le nombre des bureaux ou postes déconcentrés qu'il inclut) couvrira ainsi en moyenne 216 500 UIVs. Voir le tableau 13.

Cette couverture facilitera grandement l'atteinte des objectifs pour les 2 autres compétences critiques, à savoir la détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence, ainsi que la prévention, le contrôle et l'éradication des maladies animales. Pour le premier, les activités se concentreront sur la consolidation du fonds d'urgence (100 millions Fcfa), l'organisation d'un exercice de simulation et la rédaction d'au moins 5 plans d'urgence. Pour le dernier, il s'agira principalement d'augmenter considérablement l'étendue, la couverture et l'efficacité

des campagnes de vaccination contre les principales maladies du bétail, ainsi que la rage (canine). Voir tableau 11 ci-dessous.

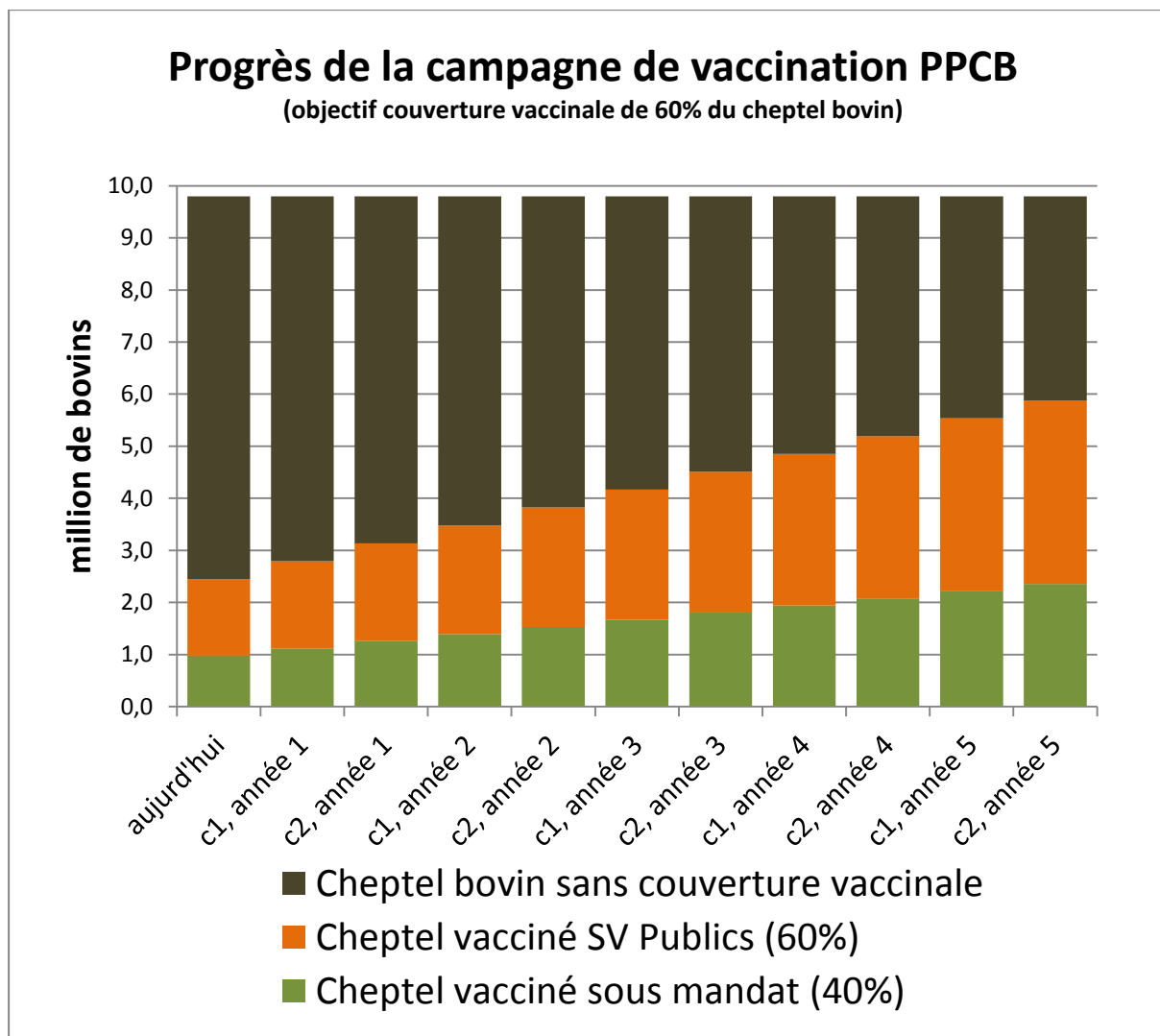
Tableau n°11 - **Estimations des objectifs des campagnes de vaccination**

<b>Campagnes de vaccination actuelles</b>	<b>Couverture envisageable d'ici 5 ans</b>	<b>Population à vacciner annuellement</b>	<b>Population à vacciner par les mandataires (40%)</b>	<b>Population à vacciner par les services publics (60%)</b>
<i>Vaccination contre la PPCB (option 1 fois p.a)</i>	bovins (60%)	5 889 600	2 355 840	3 533 760
<i>Vaccination contre la PPR</i>	pet. rum. (33%)	8 114 700	3 245 880	4 868 820
<i>Vaccination contre la pasteurellose cameline</i>	camélides (30%)	501 000	200 400	300 600
<b>Campagnes de vaccination envisagées en plus de celles déjà en vigueur</b>				
<i>Vaccination contre la PPCB (option 2ème fois p.a)</i>	bovins (60%)	5 889 600	2 355 840	3 533 760
<i>Vaccination contre la rage</i>	chiens (33%)	70 000	63 000 (90%)	7 000 (10%)
<i>Vaccination contre la clavelée</i>	pet. rum. (33%)	8 114 700	3 245 880	4 868 820
<i>Vaccination contre la Newcastle et la variole</i>	volailles (20%)	6 000 000	2 400 000	3 600 000

Ces chiffres sont basés sur un nombre raisonnable d'animaux pouvant être vaccinés par un agent par jour, par exemple 300 têtes de bétail pour la PPCB et 700 têtes de petits ruminants pour la PPR. Avec les vaccinations ponctuelles (non obligatoires et payantes), les minicampagnes (charbons, pasteurellose pour les bovins et charbons, pasteurellose, clavelée pour les petits ruminants), ainsi que les besoins pour les visites cliniques, la vulgarisation, la communication, les visites d'exploitations, les inspections d'abattages (302 aires d'abattage) et les visites des marchés de bétail (environ 500 marchés), les besoins en postes vétérinaires (ou en agents vétérinaires si chaque poste est muni d'un seul vétérinaire) sont estimés à 605.

**NOTE** Le nombre d'animaux ciblés ne sera probablement pas atteint dès la première année ; un tel bouleversement des campagnes de vaccination, même si elles peuvent être financées à 100%, requièrent des solutions logistiques, tout comme une adhésion des éleveurs qui ne peuvent être obtenues en une année. La budgétisation des coûts de la vaccination (et des retombées pour les mandataires) est donc surestimée, mais néanmoins maintenue dans l'exercice.

A titre d'illustration, le passage d'une seule vaccination annuelle contre la PPCB à deux vaccinations, accompagné d'objectifs bien plus ambitieux (couverture de 60% du cheptel d'ici 5 ans) pourrait se programmer de manière linéaire de façon à atteindre l'objectif, non pas en année 1, mais en année 2 (voir le graphique b ci-dessous).



Graphique (b) Planification linéaire des vaccinations contre la PPCB sur 5 ans, à partir d'un taux de couverture estimé de 1,25 millions de têtes (à vacciner 2 fois p. an).

Niveau administratif (région)	Effectifs (Direction des Statistiques, 2010)				Equivalent en UIV
	Bovins	Petits Ruminants	Equins, asins et camelins	Volailles*	
Valeur de l'Unité de Bétail Vétérin. (UIV)	1,00	0,10	0,30	0,01	
Agadez	70 000	1 373 000	245 000	3 750 000	318 300
Diffa	1 070 000	2 078 000	592 000	3 750 000	1 492 900
Dosso	942 000	1 806 000	179 000	3 750 000	1 213 800
Maradi	1 516 000	4 227 000	486 000	3 750 000	2 122 000
Tahoua	1 923 000	4 891 000	960 000	3 750 000	2 737 600
Tillabéri	2 074 000	3 303 000	417 000	3 750 000	2 566 900
Zinder	2 172 000	6 655 000	660 000	3 750 000	3 073 000
Niamey	49 000	257 000	3 000	3 750 000	113 100
<b>Total</b>	<b>9 816 000</b>	<b>24 590 000</b>	<b>3 542 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>13 637 600</b>

Tableau n°12 - Calcul du nombre d'Unités d'Intervention Vétérinaire (UIV) par région

(\*) hypothèse simplifiée, il n'existe pas de chiffres p. région concernant le cheptel aviaire

Tableau n°13 - Calcul du nombre d'UIVs par poste vétérinaire, basé sur le nombre actuel de postes départementaux (63)

Niveau administratif (région)	Surface en km <sup>2</sup>	Nombre d'UIV	Nombre de départements	Nombre d'UIV p. km <sup>2</sup>	Nombre minimal de postes vétérinaires	Accessibilité au nombre minimal de postes vét.	Proposition de nombre optimal de postes vét.	Accessibilité au nombre optimal de postes vét.	Nombre d'UIV par poste vétérinaire
	$l$	$m = (a)$	$n$	$p = m/l$	$q = (m/k)$	$r = \sqrt{((0,5*l)/q)}$	$s$	$t = \sqrt{((0,5*l)/s)}$	$w = (m/s)$
Agadez	634 209	318 300	6	0,50	14	150	6	230	53 050
Diffa	156 906	1 492 900	6	9,5	66	34	6	114	248 817
Dosso	31 002	1 213 800	8	39,2	54	17	8	44	151 725
Maradi	35 100	2 122 000	8	60,5	94	14	8	47	265 250
Tahoua	106 677	2 737 600	12	25,7	122	21	12	73	273 760
Tillabéri	89 623	2 566 900	13	28,6	114	20	13	67	256 690
Zinder	145 430	3 073 000	10	21,1	136	23	10	85	307 300
Niamey	255	113 100	-	443,5	5	5	-	-	-
<b>Total (ou moyenne M)</b>	<b>1 199 202</b>	<b>13 637 600</b>	<b>63</b>	<b>M : 11,4</b>	<b>605</b>	<b>M : 31</b>	<b>63</b>	<b>M : 98 km</b>	<b>M : 216 470</b>

A l'issue de cet exercice, le modèle suggère que 605 postes vétérinaires sont nécessaires pour couvrir l'ensemble du territoire avec un encadrement raisonnable des exploitations d'élevage (un poste vétérinaire par 22 500 UIVs) et l'exécution des campagnes de vaccination (et autres activités) telles que prévues. Ceci n'est clairement pas à la portée du Niger en ce moment. Prenant comme nombre de postes le nombre de Directions Départementales de l'Élevage (colonne : proposition de nombre optimal de postes vétérinaires) l'encadrement des exploitations d'élevage monte à un poste vétérinaire par 216 500 UIVs).

L'exercice comporte toutefois certains biais qui sont (a) dans le nord du pays (régions semi-arides et arides) les exploitations ne sont jamais équitablement réparties sur l'ensemble du territoire de la région, mais sont concentrées autour du/des chef(s)-lieu ; (b) n'ayant pas pu obtenir des chiffres sur la répartition par région de la population de volailles (30 millions) cette population a été distribuée équitablement sur toutes les régions.

En ce qui concerne enfin le bien-être animal (II.14) les SV publics ne pensent pas pouvoir améliorer le niveau d'avancement - qui est de un (1) - d'ici 5 ans. Pour autant, des initiatives seront prises, mais elles ne seront pas suffisantes pour permettre de passer au niveau 2. Elles constitueront néanmoins des améliorations dans la gestion de ce sujet important. Il s'agit de :

- Nommer un nouveau point focal OIE pour le bien-être animal.
- Produire des documents de vulgarisation selon les normes de l'OIE notamment pour l'exportation du bétail (transport)
- Mettre en œuvre la législation qui prévoit la prise en compte de certains des critères du bien-être animal
- Organiser des campagnes de sensibilisation (notamment à travers l'organisation par l'Ordre, d'une Journée Technique Vétérinaire sur cette thématique ou par l'organisation d'un séminaire de formation pour les cadres de l'élevage).
- Faire une large sensibilisation en impliquant le politique, en direction du publique et des secteurs professionnels concernés
- Susciter l'émergence d'associations de défense et de protection des animaux.

## **II.2 Ressources humaines**

(se référer également à l'Annexe 5.7).

L'encadrement vétérinaire au niveau du terrain (par définition, le niveau départemental et ses structures déconcentrées) est actuellement estimé à environ 205 agents, soit théoriquement 3 par Département. Nous considérons qu'il s'agit d'une estimation compte tenu du fait qu'aux niveaux régionaux et départementaux, les agents sont affectés à « l'élevage », sans distinction formelle entre santé animale et production animale. L'encadrement ainsi calculé représente un (1) agent par 66 000 UIVs.

L'exercice de l'analyse des écarts PVS propose des chiffres qui sont nettement supérieurs à cet encadrement (environ 400) et qui doivent permettre d'atteindre un ratio agent/UIV plus raisonnable, c'est-à-dire un (1) agent pour 34 100 UIVs (environ la moitié).

Cela nécessitera un total (y compris l'inspection des viandes, voir C.C. II.8.A.) de 400 agents, contre (environ) 205 aujourd'hui, c'est-à-dire un recrutement à envisager (d'environ) 195 agents, dont 32 docteurs vétérinaires, 32 ingénieurs d'élevage et 132 para-professionnels vétérinaires. Ces chiffres semblent être en accord avec les analyses du MEL qui estime ses besoins à environ 500 agents (y compris la production animale), à recruter dès la levée de l'embargo sur les recrutements à la fonction publique. Compte tenu du fait que l'embargo a déjà été levé pour d'autres Ministères, il y a peu de doutes que le Ministère de l'Élevage sera, lui aussi, bientôt autorisé à lancer un recrutement de grande envergure.

Tableau n°14 - Estimation de l'encadrement vétérinaire au niveau départemental en 2011

Encadrement actuel au niveau des Directions Départementales de l'Elevage (2011)	Effectifs	Intervenants en santé animale (environ 66%)
Vétérinaires	7	7
Ingénieurs	16	8
Agents techniques	286	190
<b>Total du personnel des DDE (63)</b>	<b>309</b>	<b>205</b>
Nombre de personnel par DDE	5	3
<b>UIV par agent (2011) : 66 525</b>		

Tableau n°15 - Estimation de l'encadrement vét. au niveau départemental à l'issue de 5 ans d'investissements (2012+5) en ETP

Encadrement proposé au niveau des Directions Départementales de l'Elevage	Equivalents temps plein pour l'inspection des viandes	Equivalents temps plein pour le contrôle aux frontières <sup>7</sup>	Equivalents temps plein pour la surveillance active	Equivalents temps plein pour la surveillance passive et la vaccination	Equivalents temps plein : total
Vétérinaires	9	0	0	32	41
Ingénieurs	0	0	0	32	32
Agents techniques (vétérinaires)	145	0	56	126	327
<b>Total du personnel des DDE (63)</b>	<b>154</b>	<b>0</b>	<b>56</b>	<b>190</b>	<b>400</b>
Nombre de personnel par DDE	2	0	1	3	6
<b>UIV par agent (2012+5) : 34 100</b>					

<sup>7</sup> Il est fortement recommandé que le contrôle aux frontières internationales soit géré à un niveau supérieur (échelon régional ou central)

### II.3 Ressources physiques

Dans le scénario établi dans la section II.1., le coût annuel par poste vétérinaire départemental (hors salaires) sera dominé par les frais de fonctionnement des moyens de transport qui s'élèvent à 147 000 km pour deux motos et à 30 000 km pour un véhicule à quatre roues motrices. L'achat des machines à glace est réduit à 0,21 par poste vétérinaire (ou environ une machine par 5 postes), compte tenu du coût d'achat excessif, les besoins en eau et électricité, ainsi que le fait que selon le tableau 17, vingt machines de ce type sont déjà en opération.

Tableau n°16 - Estimation des frais généraux de fonctionnement d'un poste vét.

Lignes budgétaires	Désignation des unités	Nombre d'unités af	Coût unitaire ag	Nombre d'années d'amortisation ah	Coût annuel par poste vét. ai = (af*ag/ah)	Total pour le réseau aj = (af*s)
<b>Ressources humaines (équivalents de temps plein)</b>					<b>19 806</b>	
Vétérinaire	(revenu moyen p. an)	0,50	4 576	-	2 288	32
Ingénieur d'élevage	(revenu moyen p. an)	0,50	3 659	-	1 830	32
Para-profess. vét	(revenu moyen p. an)	4,65	2 195	-	10 198	293
Personnel d'appui	(revenu moyen p. an)	5,00	1 098	-	5 490	315
<b>Ressources matérielles</b>					<b>8 770</b>	<b>ak = (af*s)</b>
Batiments	m <sup>2</sup> à entretenir	50,00	15	-	750	3150
Transport	Motocyclette	2,00	3 500	3	2 333	126
	Véhicule à 4 roues mot.	1,00	30 000	9	3 333	63
Telecommunication		1,00	300	3	100	63
Bureautique		3,00	900	3	900	189
Chaine de froid	Réfrigérateur à gaz	2,00	1 000	10	200	126
Autres équipements	Machine à glace	0,21	45 735	15	653	14
	Glacières, contenaires	2,00	500	2	500	126
<b>Consommables et frais de fonctionnement</b>					<b>17 784</b>	<b>al = (ai*s)</b>
Frais de transport	Motocyclette (km p. an)	146 990	0,07	-	10 583	666 745
	Véhicule (km p. an)	30 000	0,11	-	3 240	204 120
Frais administratifs	Forfait sur revenu net	20%	-	-	3 961	249 550
Autres				-		
<b>Coût total d'un poste vétérinaire départemental</b>					<b>46 360</b>	
<b>Coût total pour le réseau de terrain (63 postes)</b>					<b>EURO</b>	<b>2 920 675</b>



Tableau n°17 - Inventaire des infrastructures et équipements ruraux sous la tutelle du Ministère de l'Élevage en 2009 et 2010.

Niveau administratif (région)	Centres d'immunisation	Postes vétérinaires	Abattoir-Séchoir		Couloirs de vaccination			Réfrigérateurs				Machines à glace			Congélateurs			Containers	
			Aires de abattage	Séchoirs	Beton Banco	Bois & Fer	Total	Gasoil Pétrole	Elec-trique	Gaz	Total	Gasoil Pétrole	Elec-trique	Total	Gasoil Pétrole	Elec-trique	Total		
Agadez																			
Diffa			12	12	18	25	43				10						11	11	
Dosso		10	40	20	20	89	109				12			3	0				
Maradi		7	82	43	19	13	32	0	12	0	12	0	4	4	0	11	11		
Tahoua	104		69	46	12	75	87	0	12		12	3	5	8	0	12	12		40
Tillabéri			47	31	33	50	83				4			5	10	8	18		11
Zinder			69	69	25	13	38												
Niamey					1	5	6				12						7		
<b>TOTAL 2010</b>	<b>104</b>	<b>17</b>	<b>319</b>	<b>221</b>	<b>128</b>	<b>270</b>	<b>398</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>62</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>42</b>	<b>59</b>		<b>51</b>
<b>TOTAL 2009</b>	<b>125</b>	<b>24</b>	<b>177</b>	<b>105</b>	<b>77</b>	<b>96</b>	<b>288</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>54</b>	<b>74</b>		<b>22</b>

Source : Rapport annuel statistiques d'élevage 2010 (version provisoire)

## II.4. Ressources financières

Compte tenu du fait que le pilier santé animale prévoit non seulement les besoins en personnel, fonctionnement et équipement des postes vétérinaires en ce qui concerne les activités de surveillance épidémiologique, détection précoce, réaction rapide, prévention, contrôle et éradication des maladies animales, mais aussi les besoins en inspection des aires d'abattage (réalisés en partie par ces mêmes agents), son budget est généralement le plus élevé des 5 piliers. Il représente en quelque sorte le budget pour l'ensemble des activités de terrain, réalisées par le réseau vétérinaire public et par celui des mandataires privés.

Ainsi, les ressources financières annuelles (récurrentes) se chiffrent à 5,54 millions Euro par an, soit 3,63 milliards Fcfa par an, dont 1,22 milliards Fcfa (33% ou un-tiers) sont à prévoir pour le mandat sanitaire (toutes les activités confondues).

Les investissements matériels s'élèvent à 495 000 Euro ou 9% du budget annuel, principalement prévus pour l'entretien et la réhabilitation du patrimoine de bureaux, ainsi que pour l'achat des moyens de transport : 126 moto(cyclette)s et 28 véhicules à 4 roues motrices.

La formation continue, estimée à 3 586 jours p.an, se chiffre à 168 225 Euro par an. Les charges salariales pour 32 vétérinaires, 32 ingénieurs d'élevage, 183 para-professionnels vétérinaires et 191 agents d'appui se chiffrent à 875 271 Euro par an ou 16% du budget annuel.

Enfin, les frais de fonctionnement et de fourniture de consommables atteignent 2,8 millions Euro par an, soit 50% du budget annuel, principalement alloué à l'achat de vaccins vétérinaires à hauteur de 2,2 millions Euro environ (1,4 milliards Fcfa). Ce chiffre ne représente que les dépenses de vaccins pour les services publics, étant donné que le montant réservé pour le mandat sanitaire (1,8 millions Euro par an) inclut le coût du vaccin administré par les mandataires.

Considérant qu'il existe un fort biais vers la surveillance épidémiologique où sont comptabilisées toutes les ressources humaines, le découpage des différentes compétences critiques est le suivant :

II. 5. A Surveillance épidémiologique passive	2,0 millions Euro p.an	35%
II. 5. B Surveillance épidémiologique active	350 000 Euro p.an	6%
II. 6. Détection précoce et réaction rapide aux urgences	27 000 Euro p.an	4%
II. 7. Prévention, contrôle et éradication des maladies	3,2 millions Euro p.an	57%
II. 14. Bien-être animal	5 000 Euro p.an	-

Soit, en Fcfa :

II. 5. A Surveillance épidémiologique passive	1 300 millions Fcfa p.an
II. 5. B Surveillance épidémiologique active	230 millions Fcfa p.an
II. 6. Détection précoce et réaction rapide aux urgences	18 millions Fcfa p.an
II. 7. Prévention, contrôle et éradication des maladies	2 130 millions Fcfa p.an
II. 14. Bien-être animal	3 millions Fcfa p.an

Le budget exceptionnel d'investissements sur 5 ans se chiffre à 1,36 millions Euro ou presque 900 millions de Fcfa, principalement prévu pour la construction et la réhabilitation de bureaux, ainsi que l'achat de véhicules à 4 roues motrices et 14 machines à (produire de la) glace.

Tableau n°18 - Sous-total correspondant aux compétences pour la santé animale

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Batiments		6 720				
À entretenir (m²)	-	3 370	15	1	50 550	
À réhabiliter (m²)	-	2 000	180	10	36 000	180 000
À construire (m²)		1 350	300	20	20 250	303 750
Transport						
Motos	-	126	3 500	3	147 000	
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)	-	-	20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)	40	28	30 000	7	120 000	240 000
Ensemble d'équipements de télécommun.	-	64	300	3	6 400	
Ensemble d'équipements de bureau	-	127	900	3	38 100	
Autres équipements spécifiques						
Machines à glace	20	14	45 735	15	42 686	426 860
Glacières, trousseaux, réfrigérateurs à gaz...		134			33 600	63 000
<b>Sous-total investissements matériels</b>					<b>494 586</b>	<b>1 213 610</b>
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (homme-mois p. 5 ans)	-	-	1 900			
continue (homme-jour p. an)	-	3 586,0	47		168 225	
Expertise locale (jours p. 5 ans)		111,0	325			36 075
Expertise internationale (sem p. 5 ans)		13,0	6 550			85 150
Journées Techniq. Vét (270), exercice de simulation (1)		271,0				29 990
<b>Sous-total dépenses non-matérielles</b>					<b>168 225</b>	<b>151 215</b>
<b>Salaires p. an</b>						
Vétérinaires	-	32,5	4 573		148 638	
Autres cadres universitaires	-	31,5	3 659		115 251	
Para-professionnels vétérinaires	-	183,0	2 195		401 734	
Personnel d'appui	-	191,0	1 098		209 648	
<b>Sous-total salaires</b>					<b>875 271</b>	
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%		184 494	
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (homme-jour p. an)		2 060	38		78 511	
Chauffeurs, intérieur (homme-jour p.an)		630	15		9 604	
Cadres, étranger (homme-mois p. an)	-	-	2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an		1 260 000	0,14		181 022	
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an	-	840 000	0,22		181 022	
Coût spécifiques						
					285 120	
					422 400	
					1 071 029	
					107 123	
					304 159	
<b>Sous-total consommables</b>					<b>2 815 044</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
Mandat sanitaire (vaccinations, échantillons, suivi tuberculose, etc...)					1 189 769	
<b>Sub-total activités déléguées</b>					<b>1 189 769</b>	
<b>Total en</b>	<b>EURO</b>				<b>5 542 894</b>	<b>1 364 825</b>
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>				<b>3 635 900 293</b>	<b>895 266 513</b>

### III Renforcement des compétences pour la santé publique vétérinaire

L'objectif de cette section est d'expliquer les activités proposées dans le domaine de la santé publique vétérinaire. Pour l'essentiel, il s'agit de celles présentées dans les fiches de compétences critiques II.8, II.9 et II.10. Si nécessaire, des liens peuvent être établis avec les compétences transversales importantes développées dans le 5<sup>e</sup> pilier concernant la gestion des SV (Chapitre V.2 du rapport).

Le chapitre couvre les 4 compétences critiques suivantes : sécurité sanitaire des aliments (au niveau de l'animal vivant et au niveau du produit), les produits (médicaments et vaccins) vétérinaires et la recherche de résidus.

#### III.1 Stratégie et activités

Alors que la stratégie pour la santé animale consiste à relancer et améliorer des programmes existants qui sont parfois tombés en léthargie par manque de fonds, la stratégie pour la santé publique vétérinaire est presque entièrement nouvelle et novatrice en ce qui concerne le Niger. En effet, à part l'inspection aux abattoirs dont la mission PVS de 2008 estime qu'elle est rendue extrêmement difficile à cause de «...*puissants groupes de bouchers et chevillards, souvent soutenus par les autorités civiles locales...*» qui réduisent les établissements aux pratiques d'abattage traditionnelles, plutôt que modernes, toutes les autres propositions consistent à monter des systèmes qui n'existent pas au Niger à l'heure actuelle et qui résultent de l'élargissement du mandat de l'autorité vétérinaire, prévu dans la nouvelle Loi-cadre de 2004.

##### III.1.A Sécurité sanitaire des aliments

En ce qui concerne l'abattage des animaux d'embouche (II.8.A.), la mission PVS de 2008 constate que l'influence des bouchers et chevillards «...*résulte en une absence totale des règles d'hygiène les plus élémentaires et des pratiques d'inspection incomplètes et parfois bâclées, notamment pour ce qui concerne l'inspection ante mortem. Parallèlement, l'absence d'entretien des équipements et infrastructures amène une dégradation progressive des établissements dont les postes de travail, souvent automatiques, sont tombés en panne et ne peuvent plus être utilisés. Les pannes récurrentes ou définitives des systèmes de traitement des effluents posent des problèmes sérieux de salubrité de l'environnement. La mission a pu aussi constater que le transport et la distribution de la viande ne font l'objet d'aucune inspection, de même que le lait distribué directement sur le marché par les éleveurs ou des revendeurs (risques de dénaturation physico-chimique, brucellose, tuberculose, etc.)*» Ces constatations ne sont pas contestées par l'Autorité Vétérinaire, au contraire, elle estime par ailleurs que l'inspection *ante-mortem* est aujourd'hui absente des grands abattoirs frigorifiques, et certainement au niveau des aires d'abattage où les délais de repos (et d'inspection) des animaux avant l'abattage ne sont que très rarement respectés. La stratégie – dans les limites de ce que peut obtenir l'autorité vétérinaire - consistera à (re)mettre l'accent sur l'inspection ante-mortem (sans porter préjudice à l'inspection post-mortem, évidemment) afin d'exclure de la chaîne alimentaire tout animal suspect de maladie, traumatisme ou autre état physiologique (gestation avancée entre autres) non-souhaitable. Ces dispositions devraient être accueillies favorablement par les bouchers et les chevillards qui devraient avoir ainsi moins de saisies de carcasses ou d'organes d'animaux (plus de rejets ante-mortem mènent à moins de condamnations post-mortem). De même, il est prévu de (faire) appliquer la législation vétérinaire existante, de (faire) respecter les bonnes pratiques d'hygiène, d'améliorer la traçabilité sur la chaîne d'abattage (identification des carcasses et des viscères correspondants) et de (faire) respecter la chaîne de froid. Tout cela devrait également être facilité par le rattachement

hiérarchique au niveau régional (DRE), voir national (DGSV), plutôt que départemental des inspecteurs des 4 abattoirs frigorifiques qui sont d'une importance primordiale pour l'exportation et le marché intérieur (se référer également à "La situation des abattoirs au Niger (2010) » - MAGEL).

A moyen et long termes le nouvel abattoir de Niamey devrait offrir une opportunité d'imposer un système d'inspection, mais aussi d'abattage, qui se rapprochent des normes internationales et des principes de bonnes pratiques (d'hygiène).

En ce qui concerne les autres aspects de la sécurité sanitaire des aliments (les viandes sorties des abattoirs, le lait, les œufs, le miel etc..., compétence critique II.8.B.) il est proposé de :

- Renforcer la mise en œuvre des textes législatifs : le code de l'hygiène publique, la loi cadre définissant la répartition des tâches et des responsabilités pour l'inspection entre les SV et la santé publique, ainsi que le décret adopté fin 2011.
- Créer une équipe (unité/cellule) spécialisée au niveau régional (8) chargée d'assurer la police sanitaire (respect des dispositions de la santé publique vétérinaire au niveau de la transformation, distribution et points de vente des denrées d'origine animale).

D'un point de vue institutionnel, il y aura lieu de renforcer la collaboration avec le le Ministère chargé de l'Agriculture, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Industrie et de formaliser une collaboration étroite avec les autres autorités associées (forces de sécurité, douanes, laboratoires, etc...).

Etant donné qu'il s'agit d'un nouveau domaine d'intervention pour les SV, une étude de base sera menée dans chaque région (8) afin d'établir un état des lieux du secteur (avec inventaire des établissements concernés) et éventuellement d'identifier des priorités d'intervention.

### III.2.B Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire

Ce sujet est, de l'avis de la mission d'évaluation de 2008, d'une importance considérable, « ...en raison du rôle particulier du médicament vétérinaire, lié à l'économie des activités de l'élevage, par rapport au médicament humain. Cette spécificité ne semble pas être prise en compte dans le système nigérien où la DSA n'a qu'un rôle mineur dans l'émission des AMM et la délivrance des autorisations d'importation. L'attention limitée portée aux importations clandestines et à la qualité des produits qui circulent sur les marchés ne sont par ailleurs pas de nature à développer la connaissance et la confiance des éleveurs quant à l'intérêt et l'efficacité de leur utilisation pour le maintien et la restauration de la santé en tant que condition de la viabilité économique des élevages. » Compte tenu de la législation existante qui attribue à l'autorité vétérinaire de nombreuses prérogatives, ainsi que le renforcement de la législation communautaire au sein de l'UEMOA et son comité régionale du médicament vétérinaire, les efforts devront se concentrer sur l'application de toute cette législation. Ainsi, il est prévu de :

- Mettre en place une équipe (unité/cellule) d'inspection spécialisée au niveau national. Cette unité de 4 personnes sera composée d'un vétérinaire, d'un pharmacien (ou équivalent) et de deux paraprofessionnels vétérinaires.
- Signer un protocole d'accord avec le LANSPEX portant sur la mise en œuvre d'analyses pour le contrôle de qualité.
- Établir et formaliser une collaboration étroite avec la douane en matière de contrôle des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire importés.

- Consolider le comité national chargé du médicament vétérinaire en liaison avec le comité régional du médicament vétérinaire (UEMOA)

### III.2.C Recherche des résidus

« L'administration de médicaments vétérinaires aux animaux d'élevage suppose le respect de délais d'attente avant la consommation de leurs produits afin d'éviter la présence de résidus de ces médicaments dans l'alimentation humaine. Il s'agit d'abord d'un problème d'hygiène alimentaire et de santé publique (allergies, intoxications, création d'antibiorésistance), mais aussi d'un problème économique, car la présence de tels résidus, ou même l'absence d'un système de prévention ou de contrôle, peuvent suffire à bloquer des marchés d'exportation (...) Seul le LANSPEX, sous réserve de quelques équipements complémentaires, serait en mesure aujourd'hui de pratiquer la recherche de résidus au Niger ». Ce constat de la mission d'évaluation PVS de 2008, reste valable, à l'exception du fait que le LANSPEX semblerait aujourd'hui être en mesure d'effectuer des analyses sur la plupart des résidus (antibiotiques, métaux lourds, pesticides). Dans certains cas, il semblerait que les analyses ne sont pas effectuées au Niger, mais sont réalisées par un sous-traitant européen (d'où un coût assez élevé). D'autre part, le LANSPEX aurait été désigné comme laboratoire de référence par l'UEMOA et on s'attend à des investissements qui devraient permettre au LANSPEX de servir non seulement le Niger, mais aussi la sous-région.

La stratégie consiste simplement à mettre en place, dans le cadre des différentes activités de routine du réseau et des unités mentionnées ci-dessus, un protocole d'échantillonnage en se concentrant sur les filières qui sont les plus susceptibles (à partir de la documentation) de représenter un risque : la viande de volaille, les œufs, le lait, les peaux et cuirs, et le poisson. On y ajoutera éventuellement les criquets de consommation en ce qui concerne les pesticides et insecticides. Un accord de prestations de services avec le LANSPEX sera établi afin de réaliser l'analyse de ces prélèvements. En même-temps, il serait souhaitable (pour des raisons de rentabilité économique) que le LABOCEL puisse mettre en œuvre un petit programme d'analyse qualitative de résidus anti-microbiens, basés sur des cultures courantes de bactéries gram positives et négatives.

### III.2.D Zoonoses

Plusieurs programmes proposés sont orientés vers le contrôle des zoonoses. Le programme de vaccination contre la rage, décrit dans le tableau 11 en est un ; il en est de même pour le programme d'identification (des vaches laitières) et de traçabilité (du lait) qui sera couplé à un programme de dépistage de la tuberculose et de la brucellose (II.13.). Ces deux programmes seront réalisés dans leur plus grande partie sous mandat sanitaire. Le programme rage s'est fixé comme objectif de vacciner 33% de la population canine, soit 70 000 chiens par an, afin d'arriver à une couverture théorique de 100% après trois ans, l'intervalle de vaccination retenu pour la rage (pour certain des vaccins utilisés, mais pas tous). Le programme lait s'est fixé comme objectif de réaliser 2 000 tuberculisations par an ainsi que 2 000 prélèvements de lait et de sang (sérum) pour des épreuves de détection de brucellose (entre autres).

Au niveau des abattoirs et aires d'abattage il est prévu de relancer le programme de dépistage de la tuberculose et de la PPCB par l'inspection post-mortem et en effectuant 500 prélèvements par an, pour chacune des maladies, qui seront acheminés vers le laboratoire pour analyse.

### III.2 Ressources humaines

Les ressources humaines affectées à l'inspection des viandes sont aujourd'hui estimées à environ 200 agents qui pratiquent cette inspection à temps partiel, allant de deux heures par jour à plusieurs rotations journalières. Cela donne un équivalent de 145 ETP d'agents vétérinaires (inspecteurs para-professionnels vétérinaires), dont 118 pour les aires d'abattage. Ce nombre sera maintenu durant l'exercice, moyennant toutefois une meilleure formation et inspection de la part des échelons supérieurs. Neuf (9) docteurs vétérinaires sont à prévoir pour l'inspection aux abattoirs frigorifiques qui alimentent les grands marchés de consommation (Niamey principalement).

Tableau n°19 - **Ressources humaines requises pour mettre en œuvre les activités liées à la sécurité sanitaire des aliments.**

Filières	PVS Critical competency	Nombre d'unités ou usines	Nombre de jours p. unité p. an			Ressources humaines (équivalent temps plein)		
			Cadres vétérinaires	Autres cadres universitaires	Para-professionnels vétérinaires	Total		
						Cadres vétérinaires	Autres cadres universitaires	Para-professionnels vétérinaires
<b>Abattoirs, aires d'abattage</b>	<b>II.8A</b>					<b>8,9</b>	-	<b>144,9</b>
<i>Abattoirs frigorifiques</i>		3	232,5		790,5	3,0	-	10,3
<i>Abattoirs municipaux</i>		6	135		270	3,5	-	7,0
<i>Aires d'abattage</i>		302			90	-	-	118,2
<i>Abattoir de Niamey</i>		1	540		2160	2,3	-	9,4
<b>Produits animaux</b>	<b>II.8B</b>					<b>5,4</b>	<b>5,4</b>	<b>32,3</b>
<i>Besoins pour l'ensemble des filières de produits animaux :</i>								
• <i>Fermes laitières</i>		inconnu				-	-	-
• <i>Transformation de lait, unités modernes</i>		4				-	-	-
• <i>Transformation de lait, sémi-modernes</i>		6				-	-	-
• <i>Transformation secteur artisanal</i>		inconnu				-	-	-
• <i>Centres d'élevage</i>		5				-	-	-
• <i>Fermes de production d'oeufs</i>		inconnu				-	-	-
• <i>Unités de transformation de poissons</i>		inconnu				-	-	-
• <i>Port/village de pêche</i>		1				-	-	-
• <i>Séchage et transformation</i>		inconnu				-	-	-
• <i>Commerçants / bouchers</i>		inconnu				-	-	-
• <i>Vente au détail</i>		inconnu				-	-	-
• <i>Restaurants</i>		inconnu				-	-	-
• <i>Boucheries modernes</i>		3				-	-	-
• <i>Usines de production aliments</i>		3				-	-	-

Le niveau de formation du personnel vétérinaire devra être amélioré (290 homme-jour par an de formation continue, 10 jours par an pour un cinquième des 145 agents d'inspection, de manière à les former tous d'ici 5 ans). Il y a lieu de réaliser et de diffuser un guide d'inspection avec des procédures écrites d'inspection des viandes. Ce manuel pourra également permettre de visualiser les lésions afin de faciliter le diagnostic des maladies animales, y compris les zoonoses. Des formations à hauteur de 60 homme-mois dans un centre spécialisé à l'étranger (par exemple au *Centre de formation pour l'inspection des viandes*, MITC à Lobatse, au Botswana) sont budgétées pour 5 ans (114 000 Euro).

Pour l'inspection de la transformation et de la commercialisation des viandes, ainsi que l'inspection des lieux de production, transformation et commercialisation des autres produits animaux, chaque région (8) sera dotée d'une équipe dédiée qui sera composée d'un vétérinaire ou ingénieur d'élevage et de 4 agents / para-professionnels d'élevage (donc 8 inspecteurs vétérinaires ou ingénieurs et 32 inspecteurs de niveau para-professionnel vétérinaire). Ici également, il y a lieu d'élaborer des manuels de procédures et de bonnes pratiques d'hygiène pour la production des viandes, la fabrication de produits transformés d'origine animale et pour la distribution des denrées alimentaires d'origine animale. Il faudra élaborer un programme de formation (continue) des agents chargés de l'inspection (800 homme-jour par an de formation continue pour 40 personnes) et faire adopter les textes réglementaires nécessaires. Des formations à hauteur de 50 homme-mois dans un centre spécialisé à l'étranger sont budgétisées pour 5 ans (95 000 Euro).

En ce qui concerne l'unité d'inspection des médicaments vétérinaires, celle-ci sera gérée par le niveau central (DGSV) et sera composée d'un docteur vétérinaire, d'un pharmacien et de 2 para-professionnels vétérinaires.

Tableau n°20 - **Ressources humaines requises pour mettre en œuvre les activités liées au contrôle des médicaments vétérinaires.**

Secteur	PVS Critical competency	Nombre d'unités ou usines	Nombre de jours p. unité p. an			Ressources humaines (équivalent de temps plein)		
			Cadres vétérinaires	Autres cadres universitaires	Para-professionnels vétérinaires	Total		
						Cadres vétérinaires	Autres cadres universitaires	Para-professionnels vétérinaires
<b>Produits vétérinaires</b>	<b>II.9</b>							
<i>Besoins pour l'ensemble des inspections des médicaments vétérinaires</i>			230	230	460	1,0	1,0	2,0
• <i>Entreprise de production</i>		1				-	-	-
• <i>Centrales d'approvisionnement</i>		4				-	-	-
• <i>Pharmacies vétérinaires</i>		11				-	-	-
• <i>Dépôts pharmaceutiques</i>		48				-	-	-

Le nombre de jours ouvrables p. employé et p.an, retenu dans les tableaux 19 et 20 est de 230 jours.

Pour une bonne compréhension de l'allocation de ressources humaines au réseau de terrain (niveau départemental), le tableau 21 est représenté ci-dessous de manière simplifiée.



Tableau n°21 - Estimation de l'encadrement vétérinaire au niveau départemental à l'issue de 5 ans d'investissements (2012+5)

Encadrement proposé au niveau des Directions Départementales de l'Élevage	Equivalents temps plein pour l'inspection des viandes	Equivalents temps plein pour la surveillance active	Equivalents temps plein pour la surveillance passive et la vaccination	Equivalents temps plein : total
Vétérinaires	9	0	32	41
Ingénieurs	0	0	32	32
Agents techniques (vétérinaires)	145	56	126	327
<b>Total du personnel DDE</b>	<b>154</b>	<b>56</b>	<b>189</b>	<b>400</b>
Nombre d'agents par DDE	2	1	3	6

### III.3 Ressources physiques

Les ressources physiques à prévoir sont relativement modestes et consistent en des équipements usuels de bureau et d'informatique ainsi que de moyens de transport et des petites dépenses (thermomètres, bottes, uniformes, etc....). Il est toutefois également prévu la fourniture et l'installation de 3 incinérateurs au niveau des abattoirs frigorifiques dont le coût unitaire est estimé à 340 000 Euro.

### III.4 Ressources financières

Les ressources financières à prévoir sont largement dominées par les ressources humaines, avec des dépenses matérielles relativement modestes : environ 7 600 Euro (ou 5 millions Fcfa) par an pour le programme de suivi de la tuberculose et de la PPCB dans les abattoirs et environ le même montant (7 600) pour le programme de dépistage des résidus. La répartition entre les différentes compétences critiques se présente alors comme suit, pour un total de 1,2 millions Euro (ou environ 780 millions Fcfa) par an :

II. 8. A Inspections ante- et post-mortem aux abattoirs	720 000 Euro p.an	60 %
II. 8. B Inspection des produits animaux	414 000 Euro p.an	35 %
II. 9. Médicaments et produits biologiques vétérinaires	46 500 Euro p.an	4 %
II. 10. Recherche des résidus	7 600 Euro p.an	1 %

II. 8. A Inspections ante et post-mortem aux abattoirs	472 millions Fcfa p.an
II. 8. B Inspection des produits animaux	271 millions Fcfa p.an
II. 9. Médicaments et produits biologiques vétérinaires	30 millions Fcfa p.an
II. 10. Recherche des résidus	5 millions Fcfa p.an

Le budget exceptionnel d'investissements sur 5 ans se chiffre à 1 152 770 Euro ou 756 167 556 Fcfa, principalement prévu pour les besoins en formation (à l'étranger), la fourniture et l'installation de 3 incinérateurs, ainsi que l'achat de véhicules et motocyclettes.

Tableau n°22 - **Sous-total correspondant au renforcement de la santé publiq. vét.**

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Batiments		224				
À entretenir (m²)	-	104	15	1	1 560	
À réhabiliter (m²)	-	120	180	10	2 160	10 800
À construire (m²)		-	300	20		
Transport						
Motos	-	27	3 500	3	31 500	
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)	-	12	20 000	5	48 000	
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)	-	8	30 000	7	34 286	68 571
Ensemble d'équipements de télécommun.	-	15	300	3	1 500	
Ensemble d'équipements de bureau	-	21	900	3	6 300	
Autres équipements spécifiques						
Incinérateurs (3) et autres petits équipements (thermomètres, etc...)					75 392	765 000
<b>Sous-total investissements matériels</b>					<b>200 698</b>	<b>844 371</b>
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (homme-mois p. 5 ans)	-	110,0	1 900			209 000
continue (homme-jour p. an)	-	1 090,0	47		51 134	
Expertise locale (jours p. 5 ans)		100,0	325			32 500
Expertise internationale (sem p. 5 ans)		5,0	6 550			32 750
Fonds spécial pour étude de base (8 rég's)		8	4 269			34 149
<b>Sous-total dépenses non-matérielles</b>					<b>51 134</b>	<b>308 399</b>
<b>Salaires p. an</b>						
Vétérinaires		15,0	4 573		68 602	
Autres cadres universitaires		4,0	3 659		14 635	
Para-professionnels vétérinaires		179,0	2 195		392 953	
Personnel d'appui		10,0	1 098		10 976	
<b>Sous-total salaires</b>					<b>487 166</b>	
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%		97 433	
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (homme-jour p. an)	-	4 240	38		161 596	
Chauffeurs, intérieur (homme-jour p. an)	-	1 060	15		16 160	
Cadres, étranger (homme-mois p. an)	-	2	2 400		4 800	
Allocations de transport						
Motos : km p. an		270 000	0,14		38 790	
Véhicules 2 r.m. : km p. an		480 000	0,18		86 201	
Véhicules 4 r.m. : km p. an		240 000	0,22		51 720	
Coût spécifiques						
Communication ciblée	-	-				
Consultation (reunions d'une journée)	-	1 172			60 675	
Kits / réactifs / vaccins	-	-				
- Programme PPCB (abattoirs)		500	7,62		3 811	
- Programme tuberculose bov. (abattoirs)		500	7,62		3 811	
<b>Sous-total consommables</b>					<b>441 151</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
- Accord de prestations de services avec le LANSPEX					7 622	
<b>Sous-total activités déléguées</b>					<b>7 622</b>	
<b>Total en</b>	<b>EURO</b>				<b>1 187 770</b>	<b>1 152 770</b>
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>				<b>779 126 210</b>	<b>756 167 556</b>

## IV Renforcement des compétences pour les laboratoires vétérinaires

L'objectif de cette section est d'expliquer les activités proposées dans le domaine des laboratoires vétérinaires (fiches de compétences critiques II.1 et II.2.).

### IV.1 Stratégie et activités

Le *Laboratoire Central de l'Élevage* (LABOCEL) détient un statut particulier et (à l'exception des charges salariales) n'est pas inclus dans le budget récurrent de l'Etat, mais bien sous forme de subvention annuelle, au même titre que d'autres lignes budgétaires d'investissements (construction d'abattoirs ou subventions de la vaccination contre les maladies des ruminants). L'approche de l'analyse des écarts PVS maintiendra cet aspect en générant un montant forfaitaire, basé sur les prestations actuelles et envisagées, qui est sensé couvrir les frais réels des prestations réalisées (administration, personnel, entretien, réactifs, équipements, etc...). Elle se basera donc sur des tarifs appliqués dans le secteur privé au Niger (voir tableau 24).

Une partie importante des activités du LABOCEL porte sur la production de vaccins. Du point de vue du PVS et de l'analyse des écarts PVS, cette activité génératrice de revenus n'est pas considérée comme faisant partie intégrante du fonctionnement des SV et n'est pas prise en compte dans l'exercice de budgétisation.

Les 3 (et bientôt) 4 laboratoires régionaux sont, d'un point de vue méthodologique, considérés comme des succursales du LABOCEL et les prestations escomptées du LABOCEL peuvent être confiées à un ou plusieurs laboratoires régionaux. De même, dans l'appréciation des besoins en transport d'échantillons biologiques, l'on considèrera le laboratoire le plus proche, régional ou central.

La situation à l'heure actuelle est que la dotation (subvention) au LABOCEL a substantiellement augmenté au cours des trois dernières années pour atteindre 158 millions Fcfa en 2012 (environ 214 000 Euro), avec en plus 60 millions Fcfa (environ 91 500 Euro) pour la construction d'un 4<sup>ème</sup> laboratoire régional à Diffa. La simulation qui permet de générer un montant forfaitaire sur base des prestations de l'année 2011 (tableaux 25 et 26) dégage un montant de 48 millions Fcfa pour presque 6 000 prestations, ce qui indique que le laboratoire est largement sous-exploité, conséquence, en particulier, de l'activité très réduite du système d'épidémiologie.

En d'autres termes : dans le contexte d'un laboratoire privé, le LABOCEL ne pourrait pas couvrir son budget (la subvention de 158 millions) avec les revenus des prestations réalisées (48 millions). Il est à souligner par ailleurs qu'une partie de ces fonds est consacrée à la production de vaccins (se référer également à la Note de service du LABOCEL relative aux tarifs des prestations ; et au résumé des activités du service diagnostic et des enquêtes épidémiologiques du LABOCEL au cours de l'année 2011).

La stratégie proprement dite consistera donc à augmenter considérablement les prestations du LABOCEL en prévoyant une augmentation équitable des prestations des différentes entités sur le terrain, par les SV publics ou privés, dans plusieurs domaines (santé animale et santé publique vétérinaire). Il s'agit notamment des programmes suivants [avec entre parenthèses le nombre d'analyses budgétisées par an] :

- Surveillance active de la fièvre aphteuse (services publics de terrain) [ 10 000 ]
- Suivi de la brucellose dans les exploitations laitières (mandataires privés) [ 2 000 ]
- Surveillance active de la PPCB et de la tuberculose dans les abattoirs (services d'inspection) [ 500 ]
- Surveillance passive (de la part des services publics) [ 3 850 ]
- Surveillance passive (de la part des mandataires privés) [ 3 850 ]
- Programme résidus antibiotiques [ 120 ]

Pour la surveillance passive, les estimations d'analyses (3 850) pour les mandataires sont basées sur l'hypothèse suivante (2 743 échantillons) :

Tableau n°23 - **Nombre d'échantillons à prévoir de la part des mandataires / an.**

Origine des échantillons	Population sous couverture des mandataires	Pourcentage échantillonné	Echantillons à soumettre par les mandataires
bovins	3 926 400	0,01%	393
petits ruminants	9 836 000	0,01%	984
asins, équins, camelins	1 416 800	0,01%	142
porcins	800	1,00%	8
volailles	12 000 000	0,01%	1 200
faune sauvage	800	1,00%	8
autre	800	1,00%	8
<b>Total</b>			<b>2 743</b>

Tableau n°24 - **Coûts locaux des épreuves de diagnostic de routine sur lesquels les calculs des dépenses du laboratoire sont basées (prix parité secteur privé).**

Types d'analyses	Prix en Euro sélectionnés par les experts
<b>Epreuves immunologiques</b>	
Agglutination ou hémagglutination	9,91
Agglutination ou précipitation en tube	9,91
IHA	9,91
Fixation du complément	9,91
AGID	22,87
Epreuves ELISA et dérivés	9,91
Immunofluorescence (directe ou indirecte)	18,29
Neutralisation du sérum	16,41
<b>Séquençage génétique</b>	
PCR	24,62
<b>Anatomo-pathologie</b>	
Post mortem: gros bétail	32,82
Post mortem: animaux de taille moyenne	19,69
Post mortem: volaille	8,21
Diagnostic histologique	16,41
<b>Parasitologie</b>	
Microscopie directe	2,29
Techniques de culture	6,56
Epreuves sanguines (frottis)	5,34
<b>Microbiologie médicale</b>	
Culture/isolation	12,20
Identification bio-chimique	8,21
Identification immunologique	8,21
Culture virale	41,03
<b>Microbiologie alimentaire</b>	
Standard 5 bactéries	6,10
Profil bactérien spécifique (List, Salm...)	12,20
<b>Chimie (résidus)</b>	
Chromatographie en phase liquide (HPLC)	57,44
Chromatographie en phase gazeuse	57,44
Spectrofluorescence	49,23

Tableau n°25 - Estimations des épreuves de diagnostic réalisées en 2011.

Type d'analyses	Nb	Programme 2011											
		PPCB	PPR	Influenza	Newcastle	Parasitoses sanguines	Parasitoses gastro-intes.	Pasteurellose	Peste equine	Intoxications	Trypanosomose	Salmonelloses	Rage
<b>Epreuves immunologiques</b>													
Agglutination ou hémagglutination	30			15	15								
AGID	305	228	53	12	12								
Epreuves ELISA et dérivés	4 647	187	3732	364	364				5				
Immunofluorescence (dir. ou indir.)	11												11
<b>Séquençage génétique</b>													
PCR	728			364	364								
<b>Anatomo-pathologie</b>													
Post mortem: gros bétail	14				27					14			
Post mortem: volaille	27				27								
Diagnostic histologique	11												11
<b>Parasitologie</b>													
Microscopie directe	55							55					
Epreuves sanguines	90					89					1		
<b>Microbiologie médicale</b>													
Culture/isolation	25							25					
<b>Microbiologie alimentaire</b>													
Profil bacterien spécifq. (List, Salm...)	20							10				10	
<b>Total</b>	<b>5 968</b>	415	3785	755	782	89	55	35	5	14	1	10	22

(se référer également à l'Annexe 5.8)

Tableau n°26 - Estimations des revenus (prix parité secteur privé) réalisées en 2011.

Type d'analyses	Montant	Programme 2011											
		PPCB	PPR	Influenza	Newcastle	Parasitoses sanguines	Parasitoses gastro-int.	Pasteurellose	Peste equine	Intoxications	Trypanosomose	Salmonelloses	Rage
<b>Epreuves immunologiques</b>													
Agglutination ou hémagglutination	297,3			148,6	148,6								
AGID	6 974,5	5 213,8	1212,0	274,4	274,4								
Epreuves ELISA et dérivés	46 048,0	1 853,0	36981,1	3 606,9	3 606,9				49,5				
Immunofluorescence (dir. ou indir.)	201,2												201,2
<b>Séquençage génétique</b>													
PCR	17 923,4			8 961,7	8 961,7								
<b>Anatomo-pathologie</b>													
Post mortem: gros bétail	459,5									459,5			
Post mortem: volaille	221,7				221,7								
Diagnostic histologique	180,5												180,5
<b>Parasitologie</b>													
Microscopie directe	125,8						125,8						
Epreuves sanguines	480,2					474,9					5,3		
<b>Microbiologie médicale</b>													
Culture/isolation	304,9							304,9					
<b>Microbiologie alimentaire</b>													
Profil bacterien spécifq. (List, Salm...)	243,9							122,0				122,0	
<b>Total p. programme</b>		<b>7 067</b>	<b>38 193</b>	<b>12 992</b>	<b>13 213</b>	<b>475</b>	<b>126</b>	<b>427</b>	<b>49</b>	<b>459</b>	<b>5</b>	<b>122</b>	<b>382</b>

<b>Grand total (Euro)</b>	<b>73 510</b>
<b>Grand total (Fcfa)</b>	<b>48 149 316</b>

## **IV.2 Ressources humaines**

Les ressources humaines ne font pas l'objet de l'analyse des écarts PVS, compte tenu du statut autonome du LABOCEL. Les chiffres dégagés pour le fonctionnement sont censés couvrir les charges salariales dans la mesure où elles ne sont pas couvertes par la fonction publique (par exemple pour des contractuels). Cette approche se justifie également au vu des investissements considérables qui ont été faits au niveau du LABOCEL et des laboratoires régionaux lors du programme PACE (2001-2006) et ensuite pendant la période 'grippe aviaire', entre-autres pour ce qui concerne les nombreuses formations qui ont accompagné les financements étrangers (se référer également à l'évaluation des ressources humaines du secteur élevage (2011) MEL)

En revanche, il est prévu de recruter un épidémiologiste pour faire la liaison entre les services de laboratoire et les services de santé animale, notamment en ce qui concerne le montage des différents programmes de surveillance, dont le principal vise la fièvre aphteuse.

Une assistance technique de 3 semaines sur 5 ans est prévue pour la mise en œuvre du programme d'assurance – qualité au laboratoire, pour lequel un budget forfaitaire de 3 584 EUR ou 1% du budget du LABOCEL, est programmé.

## **IV.3 Ressources physiques**

Comme pour les ressources humaines, les ressources physiques ne font pas l'objet de l'analyse des écarts, compte tenu du statut autonome du LABOCEL. Les chiffres dégagés pour le fonctionnement sont censés couvrir les frais d'achat, entretien et fonctionnement des équipements. Le choix des investissements à faire pour couvrir les besoins de la surveillance relève de l'autorité et de la compétence de la Direction du LABOCEL. Cette approche se justifie également au vu des investissements considérables qui ont été fait au niveau du LABOCEL et des laboratoires régionaux à l'époque du programme PACE (2001-2006) et ensuite au cours de la période 'grippe aviaire'. On se référera simplement à la réhabilitation d'une partie du laboratoire en 2010 (30 millions Fcfa).

## **IV.4 Ressources financières**

Basé sur l'*Outil Laboratoire*, présenté précédemment dans les tableaux 25 et 26, le coût (ou plutôt la valeur commerciale) des prestations réalisées par le LABOCEL est estimé à 73 500 Euro ou 48 millions Fcfa. Ceci, comme indiqué supra, devrait en principe couvrir toutes les dépenses, telles que l'amortissement des infrastructures et des équipements, les consommables, services et charges salariales, puisque les estimations sont basées sur les tarifs applicables dans le secteur privé au Niger (donc sans subventions).

Ce même *Outil Laboratoire*, alimenté avec des données prévisionnelles, basées sur une relance de la surveillance au sens large, fait monter le nombre des prestations d'environ 6 000 par an aujourd'hui à 33 500 d'ici 5 ans (y compris celles déjà réalisées aujourd'hui) et les revenus dégagés (idéalement le budget annuel du LABOCEL) à 358 000 Euro ou 235 millions Fcfa par an. Ceci représente une augmentation de 458% des prestations et une augmentation escomptée de 389% du budget. Par rapport au budget de 158 millions déjà alloué, cela représente une augmentation de 48%. Voir les tableaux 27 et 28 à la prochaine page.

Le budget exceptionnel d'investissements sur 5 ans se chiffre à près de 38 000 Euro ou 25 million Fcfa, essentiellement prévu pour les besoins du programme assurance-qualité.

Tableau n°27 - Estimation des prestations annuelles du LABOCEL par rapport aux programmes sanitaires prévus d'ici 5 ans.

Type d'analyses	Nb	Programme 2012+5																	
		PPCB	PPR	IA	MN	PaS	PaGI	Past	PE	Toxi	Tryp	Salm	Rag	FA	MRL	TB	BR	SP AP	SP Ma
<b>Epreuves immunologiques</b>																			
Agglutination, hémagglutination	2 430			15	15													1200	1200
Agglutinat., précipitation en tube	2 000																2000		
AGID	1 725	728	53	12	12													460	460
ELISA et dérivés	22 320	187	10000	364	364				5					10000				700	700
Immunofluorescence (dir./indir.)	11												11						
<b>Séquençage génétique</b>																			
PCR	928			364	364													100	100
<b>Anatomo-pathologie</b>																			
Post mortem: gros bétail	14									14									
Post mortem: volaille	1 027				27													500	500
Diagnostic histologique	11												11						
<b>Parasitologie</b>																			
Microscopie directe	575						55											260	260
Epreuves sanguines	1 190					89					1							550	550
<b>Microbiologie médicale</b>																			
Culture/isolation	785	500						25							100			80	80
Identification bio-chimique	500															500			
<b>Microbiologie alimentaire</b>																			
Standard 5 bactéries	20														20				
Profil bact. spécifique. (List, Salm...)	20							10				10							
<b>Total</b>	<b>33 556</b>	1415	10053	755	782	89	55	35	5	14	1	10	22	10000	120	500	2000	3850	3850



Tableau n°28 - Estimation des revenus (prix parité secteur privé) par rapport aux programmes sanitaires prévus d'ici 5 ans.

Type d'analyses	Nb	Programme 2012+5																	
		PPCB	PPR	IA	MN	PaS	PaGI	Past	PE	Toxi	Tryp	Salm	Rag	FA	MRL	TB	BR	SP AP	SP Ma
<b>Epreuves immunologiques</b>																			
Agglutination, hémagglutination	24 079			149	149													11891	11891
Agglutinat., précipitation en tube	19 818																19818		
AGID	39 446	16647	1212	274	274													10519	10519
ELISA et dérivés	221 173	1853	99092	3607	3607				50					99092				6936	6936
Immunofluorescence (dir./indir.)	201												201						
<b>Séquençage génétique</b>																			
PCR	22 847			8962	8962													2462	2462
<b>Anatomo-pathologie</b>																			
Post mortem: gros bétail	459									459									
Post mortem: volaille	8 432				222													4105	4105
Diagnostic histologique	181												181						
<b>Parasitologie</b>																			
Microscopie directe	1315						126											595	595
Epreuves sanguines	6350					475					5							2935	2935
<b>Microbiologie médicale</b>																			
Culture/isolation	9 574	6098							305						1220			976	976
Identification bio-chimique	4 105															4105			
<b>Microbiologie alimentaire</b>																			
Standard 5 bactéries	122														122				
Profil bact. spécifique. (List, Salm...)	244								122				122						
<b>Total p. programme</b>		24 598	100 304	12 992	13 213	475	126	427	50	459	5	122	382	99 092	1342	4 105	19 818	40 418	40 418

<b>Grand total (Euro)</b>	<b>358 346</b>
<b>Grand total (Fcfa)</b>	<b>235 059 560</b>

PPCB	Programme PPCB (abattoirs)	PPR	Programme controle/éradication de la PPR	IA	Influenza (grippe) aviaire
MN	Programme Maladie de Newcastle	PaS	Parasitoses sanguines	PaGI	Parasitoses gastro-intestinales
Past	Pasteurellose	PE	Peste équine	Toxi	Intoxications
Tryp	Trypanosomose	Salm	Salmonellose	Rag	Rage
FA	Surveillance active de la fièvre.apht	MRL	Contrôle des résidus antibiotiques	TB	Suivi de la tuberculose
BR	Suivi de la brucellose	SPAP	Surveillance passive : agents publics	SPMa	Surveillance passive : mandataires

Tableau n°29 - **Sous-total correspondant au renforcement des laboratoires vét.**

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Batiments						
À entretenir (m²)	-	-	15	1		
À réhabiliter (m²)	-	-	180	10		
À construire (m²)	-	-	300	20		
Transport						
Motos	-	-	3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)	-	-	20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)	-	-	30 000	7		
Ensemble d'équipements de télécommun.	-	-	300	3		
Ensemble d'équipements de bureau	-	-	900	3		
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)	-	-	1 900			
continue (jours-homme p. an)	-	-	47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)		-	325			
Expertise internationale (sem p. 5 ans)		3,0	6 550			19 650
<b>Programme assurance-qualité laboratoires</b>						17 919
<b>Sous-total dépenses non-matérielles</b>						<b>37 569</b>
<b>Salaires p. an</b>						
Vétérinaires	épidémio	1,0	4 573		4 573	
Autres cadres universitaires	-	-	3 659			
Para-professionnels vétérinaires	-	-	2 195			
Personnel d'appui	-	-	1 098			
<b>Sous-total salaires</b>					<b>4 573</b>	
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%		915	
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (homme-jour p. an)			38			
Chauffeurs, intérieur (homme-jour p. an)			15			
Cadres, étranger (homme-mois p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée	-	-				
Consultation (reunions d'une journée)	-	-				
Kits / réactifs / vaccins	-	-				
<b>Prestations de diagnostic de laboratoire</b>	5 916	33 556	10,68		358 345	
<b>Sous-total consommables</b>					<b>359 259</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total activités déléguées</b>						
<b>Total en</b>	<b>EURO</b>				<b>363 833</b>	<b>37 567</b>
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>				<b>238 658 599</b>	<b>24 642 485</b>

## V Renforcement des compétences pour la gestion générale et les services réglementaires

Dans cette section, il doit être fait référence aux fiches de compétences critiques I.2, I.3, I.4, I.5, I.6, I.11, II.3, II.11, II.12, III.1, III.2, III.3, III.4, III.5, III.6, IV.1, IV.2 et IV.3. et couvre les 12 sujets suivants :

### Organisation générale des Services Vétérinaires :

- Indépendance technique
- Coordination
- Organisation et politiques concernant l'exercice de la profession vétérinaire
- Délégations officielles (mandat sanitaire)

### Compétences transversales des Services Vétérinaires :

- Formation initiale et formation continue
- Gestion des opérations et ressources
- Communication
- Consultation avec les partenaires et bénéficiaires
- Représentation officielle
- Participation des producteurs et autres acteurs concernés aux programmes communs
- Législation

### **V.1 Organisation générale des Services vétérinaires**

L'organisation générale des SV a subi de nombreux changements au cours des dernières années, mais il y a lieu de reconnaître que ces Services ne s'en sont pas nécessairement sortis affaiblis, même si leur notoriété en a souffert (voir § V.1.B. ci-dessous). Aujourd'hui, l'organisation de la *Direction-Générale des Services Vétérinaires* nous semble bien conçue, mais des doutes persistent sur la nature de la 'chaîne de commandement' vis-à-vis des SV au niveau des Directions Régionales de l'Élevage et des Directions Départementales de l'Élevage.

#### **V.1.A Indépendance technique**

L'indépendance technique touche au problème 'psychologique' majeur de « *l'Autorité Vétérinaire* », une autorité qui existe sur papier, mais qui – au fil des années et des réformes – a été érodée à un point tel que, selon ses propres cadres, plus personne ne prend les SV au sérieux. Ceci est également confirmé par l'Ordre National des Vétérinaires du Niger (voir chapitre II du rapport qui se réfère aux enquêtes sur la perception des missions des SV et thèmes liés 'Étude de Renforcement des Capacités des SV du Niger, Rapport Diagnostic'). Autre conséquence : Peu de jeunes souhaitent s'engager dans les études et la profession vétérinaire. Ceci étant essentiellement un problème de perception par le public, les partenaires et les éleveurs, les mesures à prendre viseront à : (a) éviter tout prétexte pour endommager davantage la réputation des Services, et (b) activement augmenter son profil pour se faire connaître et se faire valoir. Ce dernier passera par le développement d'une charte de bonne conduite/de qualité des services publiques, dûment médiatisée et communiquée, la promotion d'un « esprit d'entreprise » qui prône la transparence et la bonne gouvernance, notamment en diffusant et faisant connaître les textes en vigueur et enfin une politique beaucoup plus (pro)active de communication. Toutefois, une des manifestations « palpables » de ce manque de sérieux est la disparité qui existe entre les salaires des agents des SV, tous niveaux confondus, et ceux de leurs collègues au niveau d'autres autorités, telles que la santé publique, la douane, etc... Une amélioration de cette compétence critique doit donc obligatoirement passer

par une revalorisation et un nivellement des barèmes salariaux au niveau de la fonction publique.

### V.1.B Coordination

Les aspects de coordination interne, tel qu'indiqué en début de ce chapitre, portent avant tout sur les inquiétudes concernant la chaîne de commandement avec les unités vétérinaires au niveau des Directions Régionales de l'Élevage et surtout les Directions Départementales de l'Élevage. La structuration du Ministère de tutelle étant ce qu'elle est, les mesures porteront sur l'établissement d'un système d'échange formel et régulier entre le niveau central et le niveau du terrain (régional, départemental) par une circulation de rapports rédigés régulièrement, et en y associant l'Inspection Générale du Ministère de l'Élevage.

En matière de coordination externe, aucune amélioration n'est jugée souhaitable ou atteignable (niveau 3) et aucune stratégie n'est proposée à son égard.

### V.1.C Organisation et politique de l'exercice vétérinaire

Cette section traite du fonctionnement général de l'Autorité Vétérinaire et de sa relation avec l'Organisme Statutaire Vétérinaire, c'est-à-dire l'*Ordre National des Vétérinaires du Niger* (III.5.). Elle couvre également la stabilité des structures et la durabilité des politiques (I.5.), les capacités en analyse de risque (II.3.), la gestion de problèmes émergents (II.11.) et des innovations techniques (II.12.).

Tableau n°30 - **Niveaux d'avancement pour une sélection de compétences**

Compétences critiques	Niveau d'avancement	
	Actuel	Prévisionnel
I.5. Stabilité des structures et durabilité des politiques	2	3
II.3 Analyse de risque	2	3
II.11 Problèmes émergents	2	3
II.12 Innovations techniques	1	2
II.5.A. Autorité de l'Ordre	2	3
II.5.B. Capacités de l'Ordre	3	3
IV.3 Harmonisation internationale	2	4

A l'heure actuelle la définition du niveau 2 pour la compétence critique sur la stabilité des structures et la durabilité des politiques, s'applique très bien à la situation rencontrée au Ministère de l'Élevage : « ...l'organisation et la structure et/ou la direction de la partie publique des SV subissent des modifications importantes à chaque changement politique, d'où des effets négatifs sur la durabilité des politiques ». En effet, au fil des réformes et restructurations, les documents de stratégie se sont multipliés à un tel point qu'il faut maintenant mobiliser des missions pour essayer de synthétiser toutes ces stratégies en un plan de développement de l'élevage au Niger à l'horizon 2026, c'est-à-dire dans 15 ans. Ce plan sera la synthèse ou agrégation des principaux documents de cadrage déjà mentionnés en début de rapport, c'est-à-dire le programme I3N (les Nigériens nourrissent les Nigériens), le programme triennal pour le développement de l'élevage 2011-2013, le document de relance de l'élevage (2001), la *Stratégie de développement rural* (SDR) 2003, son plan d'action (2006) et le programme quinquennal 2012-2016. Il est entendu que l'actuel rapport d'analyse des écarts représentera le premier programme quinquennal sur la santé animale, à être suivi par d'autres programmes visant l'horizon 2026.

Les activités à développer pour améliorer le niveau d'avancement de cette compétence critique consistent à développer cette stratégie pour le secteur, mentionné ci-dessus, en veillant à ce que les aspects de santé animale et de santé

publique vétérinaire y soient dûment pris en compte ; et d'augmenter la visibilité et l'autorité des SV en général. Ceci se recoupe avec la compétence critique I.4. sur « l'indépendance technique ».

En matière d'analyse de risque (actuellement au niveau d'avancement 2), il est prévu la création d'une cellule analyse de risque (3 personnes au niveau national, DGSV), en liaison avec la relance des réseaux d'épidémiologie. En un premier temps, cette cellule bénéficiera de l'assistance d'un expert international (court terme) et entamera en priorité le recensement des dangers représentant une menace pour la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments

En matière de problèmes émergents (actuellement au niveau d'avancement 2), il y a lieu de s'appuyer sur l'exemple du comité national sur la grippe aviaire (extension de la liste des zoonoses), d'initier un suivi structuré et documenté des informations sanitaires au niveau international, mais aussi au niveau sous régional, d'élaborer des plans d'urgence pour des maladies ou situations spécifiques et de veiller au maintien (et indexation) du Fonds national d'urgence/catastrophes naturelles/maladies animales (actuellement 100 millions Fcfa). Ces activités se dérouleront en étroite collaboration avec la cellule d'analyse de risque (CC II.3), mentionnée ci-dessus.

En matière d'innovations techniques (actuellement au niveau d'avancement 1), il y a lieu de renforcer la collecte, la sélection et la diffusion des nouvelles informations scientifiques et techniques et de responsabiliser le personnel technique afin que chaque direction dispose d'un agent chargé de rechercher les innovations techniques relevant du domaine de compétence de sa direction. Grace également au développement d'une base de données sur les innovations, et la création du nouveau site web ministériel, section « nouvelles informations » (une personne budgétisée pour l'archivage), les SV arriveront d'ici 5 ans à un niveau leur permettant de gérer *une base d'informations sur les innovations techniques et les normes internationales, étant abonnés à des périodiques scientifiques et à des supports d'information électroniques.*

En ce qui concerne l'*Organisme Statutaire Vétérinaire (OSV)* du Niger, dénommé *Ordre National des Vétérinaires du Niger (ONVN)*, il nous semble que le pays dispose là d'un atout important, permettant de réaliser de nombreuses avancées.

D'un point de vue organisationnel (CC.III.5.A.), un des aspects clef est l'élargissement du mandat de l'Ordre aux para-professionnels vétérinaires, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La volonté de les inclure est manifeste, mais le processus pour revoir les bases juridiques est long. Entre temps la planification des activités de terrain dans les autres piliers prévoit une légère amélioration de l'encadrement des para-professionnels vétérinaires par des docteurs vétérinaires.

Il y aura également lieu de se rapprocher de l'*Ordre des médecins et pharmaciens et des chirurgiens-dentistes*, et éventuellement, d'entrer dans un accord de jumelage avec un autre OSV (sous l'égide de l'OIE, s'il y a lieu).

Comme pour les compétences critiques sur l'indépendance technique et la stabilité des structures, l'Ordre devra jouer un rôle prépondérant dans la revalorisation de la profession (fonction) vétérinaire, entre autres, à travers une réflexion sur une vision à long terme de l'avenir de la profession.

En matière d'harmonisation internationale enfin, les SV veulent pouvoir *examiner activement les projets de normes des organisations inter-gouvernementales compétentes et apportent leurs commentaires* ». Pour cela il y a lieu de renforcer le cadre de concertation inter-état sur la transhumance, de continuer à participer aux réunions préparatoires à la Session Générale de l'OIE (organisés depuis 2010 par l'UA/BIRA) et de contribuer activement à la politique agricole commune, y compris l'harmonisation des normes et des procédures, au niveau de l'UEMOA et de la

CEDEAO. A moyen terme, également s'inscrire dans des initiatives internationales de contrôle et éradication des maladies animales ou zoonoses (éradication de la PPR, contrôle de la fièvre aphteuse à l'horizon 2020, journée mondiale de la rage et activités liées, etc...).

#### V.1.D Délégation officielle

La situation rencontrée en 2008 qualifiait le Niger comme suit: « *Le secteur public des SV élabore des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation pour certaines tâches, mais ces programmes ne sont pas régulièrement réexaminés* ». Le principal outil de la délégation, le mandat sanitaire s'applique aujourd'hui à une dizaine de vétérinaires privés et se limite aux campagnes de vaccinations. L'option retenue est (a) d'augmenter le nombre des contrats avec les mandataires et (b) de prendre des arrêtés permettant d'élargir le champ d'activité des mandataires (au moins à la surveillance épidémiologique et l'identification et traçabilité).

Par ailleurs, le budget de délégation officielle prévoit un appui financier à l'Inspection-Générale du Ministère pour l'application de la législation par les agents de l'état, un budget pour des contrats avec le LANSPEX (contrôle de résidus), des agences de communication et enfin, la gestion délégués des fonds d'urgence.

Tableau n°31 - **Planification des délégations officielles, mandats sanitaires**

C.C.	Programmes	Délégation	
		Délégation off.	Mandat san.
I. 9.	Fonds d'urgence	○	
II. 5.	Programme tuberculose/brucellose (lait)		●
II. 5.	Programme de surveillance passive		●
II. 7.	Programme de campagnes de vaccination		●
II.10.	Programme analyses résidus p. LANSPEX	●	
II.13.	Programme identification vaches laitières		●
III. 1	Communication	○	
IV.2.	Programme d'inspection – générale du MEL	●	

(se référer également à l'Annexe 5.13).

## V.2 Compétences transversales des Services vétérinaires

### V.2.A Formation initiale

Le Niger est un des pays membres – fondateurs de l'*Ecole Inter-Etats de Médecine et Sciences Vétérinaires* (EISMV) de Dakar. En principe, et à condition que le pays paye ses cotisations et qu'il octroie des bourses, le Niger ne devrait donc pas subir de pénurie de ressources humaines en matière de docteurs vétérinaires, ni de grande variabilité dans le niveau des vétérinaires. La mission d'évaluation PVS de 2008 notait que « *...la plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié aux niveaux central, étatique et provincial* », mais estimait que d'un point de vue qualitatif « *...les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau homogène qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives précises et adaptées* ».

La mission d'évaluation des écarts PVS propose donc de maintenir et d'accélérer le programme actuel qui permet à des jeunes baccalauréats d'étudier à Dakar (environ 10 par an actuellement). L'option soulevée par les uns et les autres d'élargir la formation à la faculté d'agronomie nigérienne à la médecine vétérinaire n'est à notre avis pas à retenir pour des raisons de crédibilité du diplôme qui serait octroyé (l'OIE travaille actuellement sur la définition des compétences des vétérinaires qui sont

diplômés à travers le monde, ce qui est implicitement un pas vers l'accréditation internationale d'écoles et facultés vétérinaires).

Si la pénurie de docteurs vétérinaires au sein de la fonction publique ne semble pas trop dramatique et que la pyramide des âges peut être inversée dès la levée de l'embargo sur les recrutements, la pénurie de spécialistes, en revanche, est inquiétante. La mission d'évaluation des écarts propose donc de financer des études spécialisées diplomantes du genre M.Sc. (un à deux ans) pour pallier au manque d'épidémiologistes, toxicologistes, protozoologistes, spécialistes des maladies aquatiques, spécialistes de santé publique vétérinaire, etc...

En ce qui concerne les para-professionnels vétérinaires, la principale institution de formation, l'IPDR produit des agents vétérinaires en qualité et quantité suffisantes pour subvenir aux besoins de la fonction publique et des services privés. Le défi se situe au niveau de la multiplication d'écoles privées qui prétendent (à juste titre, sans doute) délivrer des agents vétérinaires qualifiés. Afin de mettre de l'ordre dans le secteur et de faire de sorte que les agents vétérinaires qui sortent des différentes écoles répondent au besoin de l'élevage au Niger, il est proposé de (faire) établir une liste des établissements formateurs et un plan d'inspection concerté entre les SV, l'ordre vétérinaire et les services des Ministères de tutelle (enseignement supérieur) afin de vérifier et accréditer les curriculums des écoles nationales des techniciens vétérinaires (en concertation avec l'Ordre vétérinaire et en adaptant en même temps sa législation pour y inclure les para professionnels).

### V.2.B Formation continue

La formation continue selon les besoins réels et selon un plan établi est une notion nouvelle au sein des SV du Niger. Le petit nombre de formations continues qui se sont déroulées par le passé étaient liées à des projets thématiques de durée déterminée et financés presque exclusivement par des bailleurs de fonds ou ONGs extérieurs. La formation continue sera introduite comme principal outil de renforcement des capacités des agents vétérinaires, toutes catégories confondues. Si le besoin est bien défini et bien exprimé, le défi consistera à identifier les instances qui seront en mesure de fournir les services de formation ; on pense notamment à l'Ordre, à l'IPDR, aux Facultés d'agronomie des universités nationales et éventuellement à des consultants de la place.

Cela devrait permettre non seulement d'atteindre le niveau d'avancement n° 3 d'ici 5 ans (*les SV ont accès à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire, mais ceux-ci ne sont appliqués qu'à certaines catégories du personnel concerné*), mais aussi d'appuyer et de dynamiser les prestataires de services.

Sujet	Compétence critique	n°.
• Recyclage général	Quarantaine et sécurité aux frontières	II.4.
• Recyclage général	Surveillance épidémiologique passive	II.5.
• Surveillance active en particulier pour la fièvre aphteuse	Surveillance épidémiologique active	II.5.
• Recyclage général	Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence	II.6.
• Bien-être animal	Bien-être animal	II.14.
• Inspection ante mortem et surveillance de la PPCB et de la tuberculose bovine	Sécurité sanitaire des aliments.	II.8.
• Formation de base inspection denrées alimentaires d'origine animale	Sécurité sanitaire des aliments	II.8.

### V.2.C Gestion des opérations et des ressources

Cette compétence critique n'avait pas été évaluée en 2008. On estime aujourd'hui que le niveau d'avancement se situe au niveau 2 et que ce niveau se maintiendra à l'avenir : « *les SV utilisent régulièrement des données et/ou des procédures écrites pour la gestion des ressources et de certaines activités, mais ces dernières ne permettent pas une gestion, une analyse, un contrôle et une planification adéquats* ».

La stratégie à mettre en œuvre visera en premier lieu l'amélioration de la gestion des ressources physiques et la responsabilisation directe du personnel utilisant le matériel. L'utilisation du matériel (en particulier les véhicules) devra se faire selon une programmation transparente. Une meilleure prise en compte de l'entretien et des garanties dans les cahiers de charges des dossiers d'appels d'offre devront limiter les charges récurrentes. Il serait mieux de favoriser la sous-traitance de l'entretien des ressources physiques avec des sociétés privées de maintenance.

D'une manière générale, le renforcement de la chaîne de commandement et l'autorité vétérinaire devraient contribuer à une meilleure gestion des opérations et des ressources. Il sera proposé la création d'une cellule de gestion des ressources physiques (un cadre et 3 personnels d'appui) qui aura la charge de revoir les procédures de suivi et d'entretien du matériel et de sensibiliser les utilisateurs et leur hiérarchie. Il est proposé que cette cellule soit contrôlée ou inspectée par l'Inspection-Générale du Ministère (si statutairement, ce n'est déjà le cas).

### V.2.D Communication

La communication, sous toutes ses formes, (communication sur les risques, communication institutionnelle, sensibilisation, information des acteurs internes et externes des SV), a été identifiée comme étant un besoin important dans de nombreuses compétences critiques (voir le tableau 32 ci-dessous).

Tableau n°32 - **Planification des activités de communication**

C.C.	Programmes
II. 4.	Programme quarantaine et contrôle aux frontières
II.13.	Programme identification des vaches et traçabilité du lait
II. 5.	Programme de surveillance passive et active
II.14.	Programme bien-être animal
II. 8.	Programme inspections aux abattoirs (PPCB, tuberculose)
II. 8.	Programme inspections des denrées alimentaires d'origine animale
II. 9.	Programme inspections des produits vétérinaires
I. 4.	Programme revalorisation
I. 5.	de la profession
III. 5.	vétérinaire et des
IV. 2.	Services Vétérinaires
II.11.	Programme informations d'alerte aux acteurs

La (coordination de la) communication au profit des SV sera gérée par la *Direction des Archives, de l'Information, de la Documentation et des Relations Publiques (DAID/RP)* qui – comme son nom l'indique - ne dispose toutefois pas des capacités techniques spécialisées, ni les ressources humaines qualifiées, pour exécuter ces programmes, qui seront confiés, sur appel d'offre, à des agences privées de communication de la place. A l'égard de la DAID/RP, des recrutements sont prévus, ainsi que des formations, en partie au profit du point focal national OIE pour la communication (à désigner à nouveau).



Une étude de faisabilité pour établir un réseau de communication interne au sein du Ministère et de 3 Directions Régionales de l'Élevage (Tahoua, Zinder et Maradi) a déjà été réalisée sous l'égide du projet d'appui institutionnel au MEL (CTB). Par ailleurs, une étude prospective sur 15 ans (stratégie de l'élevage) est en cours.

Une échelle de priorités reprendra les thèmes nécessitant une composante de communication/sensibilisation (campagnes de communication externe en majorité) et un programme de communication sera développé et mis à jour régulièrement. Des collaborations seront développées avec les médias nationaux publics et privés pour faciliter la diffusion des informations relatives aux actions et programmes des SV (assurer la diffusion régulière des communiqués de presse sur les activités des SV).

#### V.2.E Consultation des bénéficiaires et programmes d'action commun

En 2008, la mission d'évaluation PVS avait suggéré qu'il « ...*apparaît clairement que l'administration vétérinaire ne peut supporter seule toute la charge de l'action sanitaire. Elle doit s'appuyer sur un réseau de professionnels vétérinaires motivés et être relayée par une participation active des bénéficiaires (éleveurs et professionnels du secteur) dans le domaine de la santé animale. Pour cela il conviendrait d'intéresser les groupements d'éleveurs, de commerçants, transformateurs et distributeurs à la mise au point et la mise en œuvre de programmes sanitaires de contrôle des maladies et d'hygiène publique vétérinaire compatibles avec les recommandations de l'OIE* ».

Des cadres de concertation trimestriels sont déjà opérationnels (arrêtés promulgués) avec les partenaires plutôt « traditionnels » :

- Les associations d'éleveurs
- La filière bétail viande, (bouchers et chevillards...)

La stratégie consistera essentiellement à créer d'autres cadres de concertation avec :

- Les importateurs
- Les acteurs de la filière lait (Direction rég. CUN, projet pilote de traçabilité)
- Les vétérinaires et para-professionnels vétérinaires privés (surveillance et autres thématiques...)

et dans les domaines :

- De la sécurité sanitaire des aliments (poisson, volaille, lait, miel), criquets...
- Du médicament et des produits biologiques vétérinaires

#### V.2.F Représentation officielle

Afin de passer du niveau d'avancement n° 2 (*Les SV participent sporadiquement aux réunions importantes et/ou y contribuent de manière limitée*) au n° 4 (*Les SV consultent les acteurs concernés et prennent en compte les opinions émises lorsqu'ils signent des articles et interviennent au cours des réunions importantes*) il faudra renforcer la coordination interne des SV par des consultations systématiques avec les différents acteurs avant de participer aux réunions régionales et internationales et faire des réunions de restitution qui renforceront les capacités des SV. Les réunions visées sont principalement celles de l'OIE, du Codex Alimentarius, de l'UA/BIRA, de l'UEMOA et de la CEDEAO.

#### V.2.G Législation

La loi n° 2004-048 du 30 juin 2004 portant loi cadre relative à l'élevage inclue les dispositions diverses relatives à la santé animale, l'hygiène des denrées d'origine animale, l'exercice de la profession vétérinaire et la pharmacie vétérinaire dans un souci de plus grande conformité avec la législation internationale. Quatre décrets

d'application ont été préparés et adoptés récemment. Dans certains domaines, l'absence de textes d'application, signifie que la réglementation vétérinaire relève toujours des anciens textes. Des mesures d'harmonisation sont en cours de discussion au niveau de l'UEMOA. Pour que le Niger puisse atteindre le niveau d'avancement 3 (Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales et sont engagés dans une démarche de qualité interne et externe adéquate, mais ils n'ont pu mettre en place aucune méthodologie formelle pour la mise au point régulière des textes législatifs et réglementaires nationaux adaptés à tous leurs champs d'activité), il y a lieu d'organiser des séminaires réguliers en interne pour réviser et compléter la législation et de consulter des acteurs concernés lors de l'élaboration de nouveaux textes. D'ici 5 ans, il devrait être possible de compléter le dispositif d'arrêtés (ministériels) par rapport à la législation de 2004 mentionnée ci-dessus.

Toutefois, le plus grand défi est constitué par le souci de faire appliquer la loi par les éleveurs, consommateurs et autres partenaires. Pour ce faire, « ...les SV mettent en œuvre un programme ou des activités prévoyant des inspections, une vérification de la conformité aux textes législatifs et réglementaires et la consignation des cas de non-conformité, mais en règle générale ils ne peuvent pas prendre ou ne prennent pas de mesures supplémentaires dans la plupart de leurs champs d'activité. » (niveau d'avancement 2). Il s'agira de renforcer le dispositif d'inspection en créant ou en renforçant diverses équipes spécialisées (hygiène alimentaire, inspections ante et post mortem aux abattoirs, médicaments vétérinaires, résidus, contrôle aux frontières...). Il s'agira par ailleurs de responsabiliser les Directions Régionales et l'Inspection Générale du Ministère de l'Élevage même. Le message clef est : présence visible sur le terrain et rétablissement de l'autorité (des services) vétérinaire(s).

### V.3 Ressources humaines

(se référer également à l'Annexe 5.7).

La compétence critique de la coordination interne (I.6.A) regroupe les ressources humaines aux niveaux central et régional. Il y a actuellement 8 Directions Régionales de l'Élevage (DRE).

Vis-à-vis de l'organisation actuel des SV, il est prévu que les services centraux, y compris le *Directeur-général des services vétérinaires* (DGSV) et son personnel de soutien (essentiellement les 3 Directions techniques), représentent d'ici 5 ans un contingent de 11 vétérinaires, 4 diplômés de niveau universitaire (non vétérinaires), 4 para-professionnels et techniciens vétérinaires et 11 personnels d'appui.

De plus, la création d'une unité de coordination de la formation continue (I.3.) prévoit le recrutement de 2 cadres techniques, la création d'une unité d'analyse de risque (II.3.) le recrutement de 2 cadres techniques et un personnel d'appui, ainsi que d'un archiviste pour les aspects d'innovation technique (II.12) qui fera partie de la même unité.

Ces chiffres excluent aussi les aspects de santé animale d'autres Directions (générales) qui ne se situent pas sous la DGSV : la communication (*Direction des Archives, de l'Information, de la Documentation et des Relations Publiques*), les services juridiques (*Direction de la Législation*), les services de contrôle du respect de la législation (*l'Inspection-Générale du MEL*).

Les 8 Directions Régionales (ou plutôt : les unités santé animale au sein de ces Directions) seront munies de 8 vétérinaires et de 24 para-professionnels et techniciens vétérinaires.

Les besoins en formations sur 5 ans se chiffrent à 3 homme – mois de spécialisation en communication et 6 homme-mois de spécialisation en analyse de risque (à l'étranger) avec dans le même domaine, 60 homme-jours d'expertise nationale et 28 homme-jour d'expertise internationale sur place. L'élaboration d'une analyse des besoins en formation spécialisées

est budgétisée à hauteur de 20 jours (expertise nationale), alors que les inspections/audits des institutions de formation d'agents vétérinaires pourront compter avec 7 jours d'expertise locale et 7 jours d'expertise internationale (experts invités à participer à l'audit). Les formations spécialisées de niveau post-graduate (M.Sc ou maîtrise principalement) sont estimées à 200 homme-mois sur 5 ans.

Enfin, il est prévu la fourniture d'une assistance technique long-terme sur 5 ans afin d'accompagner le programme d'investissements.

#### **V.4 Ressources physiques**

Les ressources physiques sont relativement modestes et servent principalement à réhabiliter quelques bureaux pour les nouvelles unités (analyse de risque, communication, etc) et pour améliorer la gestion des données (banque de données et WAHIS). Il est prévu l'achat de 10 motos, 5 véhicules à deux roues motrices et 2 véhicules à 4 roues motrices, ainsi que des équipements professionnels qui serviront à l'analyse de risque et à l'archivage électronique.

#### **V.5 Ressources financières**

Les ressources financières à prévoir sont dominées par les ressources humaines et les frais de voyage à l'étranger. Il y a lieu de spécifier que ce pilier contient la budgétisation pour les cadres de structures centrales (DGSV) et des structures régionales (DRE, 8). Comme le démontre le prochain tableau récapitulatif, le plus gros budget est alloué à la *Coordination interne* (I.6.A) pour environ 145 millions Fcfa p. an. Le budget de la compétence critique II.11 (problèmes émergents) incorpore le fonds d'urgence déjà établi de 100 millions Fcfa.

Le budget annuel sur 5 ans se chiffre à environ 700 000 Euro par an, soit 3,5 million d'Euro ou 2,3 milliards Fcfa sur 5 ans.

Le budget exceptionnel d'investissements sur 5 ans se chiffre à 1 328 348 Euro ou 871 millions Fcfa, principalement prévu pour les besoins en assistance technique long-terme (750 000 Euro ou 490 millions Fcfa, et 200 homme-mois de formations spécialisées diplômantes à l'étranger (380 000 Euro ou 250 millions Fcfa).

Tableau n°33 - Estimations budgétaires pour les différentes compétences critiques, regroupées sous le pilier “gestion”

	CC	Trans- versal	Budget annuel en Euro (a)	Budget excep- tionnel (b)	Budget total pour les 5 années en Euro (=5a+b)
Compétences professionnelles des vétérinaires	I.2.A	●	-	386 500	386 500
Compétences professionnelles des para-prof. vét.	I.2.B	●	2 881	11 975	26 380
Formation continue	I.3		11 356	11 080	67 860
Indépendance technique	I.4		5 000	3 000	28 000
Stabilité des structures, durabilité des politiques	I.5		-	-	-
Coordination interne	I.6.A		221 624	-	1 108 120
Coordination externe	I.6.B		-	-	-
Gestion des ressources et opérations	I.11	●	140 224	831 943	1 533 063
Analyse de risque	II.3		42 709	58 000	271 545
Problèmes émergents	II.11		152 449	2 000	764 245
Innovation technique	II.12		6 051	1 800	32 055
Communication	III.1	●	68 198	7 050	348 040
Consultation avec les partenaires	III.2	●	-	-	-
Représentation officielle	III.3	●	457	-	2 285
Délégation / mandat sanitaire	III.4		( 1 402 953 )	-	
Organisme Statutaire Vétérinaire : autorité	III.5.A		2 592	-	12 960
Organisme Statutaire Vétérinaire : capacité	III.5.B		457	-	2 285
Participation dans des programmes communs	III.6	●	-	-	
Préparation de la législation et régulations	IV.1	●	1 524	15 000	22 620
Application de la législation et régulations	IV.2	●	22 524	-	112 620
Harmonisation internationale	IV.3		25 524	-	127 620

Tableau n°34 - Sous-total gestion générale et services réglementaires

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Batiments		1 194				
À entretenir (m <sup>2</sup> )		417	15	1	6 255	
A réhabiliter (m <sup>2</sup> )		777	180	10	13 986	69 930
Transport						
Motos		10	3 500	3	11 667	
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)		5	20 000	5	20 000	
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)	-	2	30 000	7	8 571	17 143
Ensemble d'équipements de télécommun.		11	300	3	1 100	
Ensemble d'équipements de bureau		26	900	3	7 800	
Autres équipements spécifiques					800	
					200	
<b>Sous-total investissements matériels</b>					<b>70 379</b>	<b>87 073</b>
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)		9,0	1 900			17 100
Expertise locale (jours p. 5 ans)		87,0	325			28 275
Expertise internationale (sem p. 5 ans)		5,0	6 550			32 750
						1 163 150
<b>Sous-total dépenses non-matérielles</b>						<b>1 241 275</b>
<b>Salaires p. an</b>						
Vétérinaires		21,0	4 573		96 043	
Autres cadres universitaires		8,0	3 659		29 270	
Para-professionnels vétérinaires		28,0	2 195		61 467	
Personnel d'appui		19,0	1 098		20 855	
<b>Sous-total salaires</b>					<b>207 636</b>	
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%		41 527	
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (homme-jour p. an)	-	365	38		13 911	
Chauffeurs, intérieur (homme-jour p. an)	-	169	15		2 576	
Cadres, étranger (homme-mois p. an)		33	2 400		79 200	
Allocations de transport						
Motos : km p. an		100 000	0,14		14 367	
Véhicules 2 r.m. : km p. an		200 000	0,18		35 917	
Véhicules 4 r.m. : km p. an		60 000	0,22		12 930	
Coût spécifiques						
Communication ciblée	Voir III.1.	-				
Consultation (reunions d'une journée)		532			8 110	
Consultations avec l'ordre des médecins	C.C. III.5.					
Frais d'impression d'une charte de qualité	C.C. I.4.				21 457	
Responsabilisation des Directions Régionales de l'Elevage en matière d'inspections	C.C. IV.2.					
<b>Sous-total consommables</b>					<b>229 996</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
Fonds d'urgence MEL, contrats avec agences de communication et appui en ressources humaines à l'Inspection Générale du MEL					195 561	
<b>Sous-total activités déléguées</b>					<b>195 561</b>	
<b>Total en</b>	<b>EURO</b>				<b>703 572</b>	<b>1 328 348</b>
<b>Total en</b>	<b>FCFA</b>				<b>461 512 937</b>	<b>871 339 075</b>

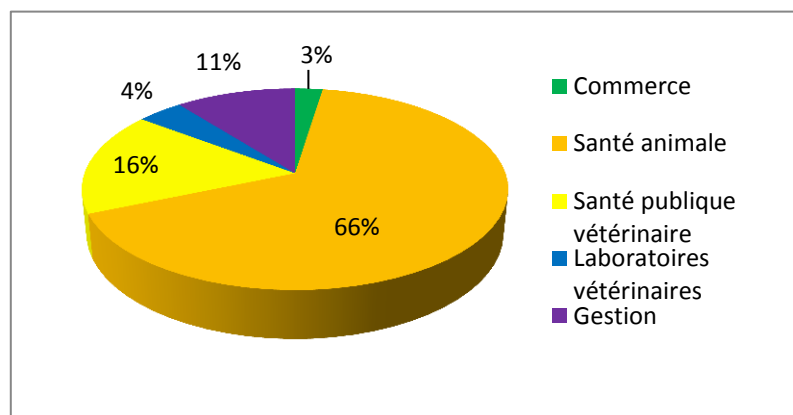
## VI Analyse globale du budget

Le total des besoins financiers pour un programme quinquennal d'investissements pour les SV du Niger est estimé à environ 44 millions Euro, constitué d'un budget exceptionnel unique (capitalisation) de 4 millions d'Euro et 5 budgets annuels consécutifs de 8 millions Euro. En Fcfa, ceci représente un montant total de 29 milliards, dont 2,6 milliards est affecté au budget exceptionnel.

Le gros des fonds est réservé au pilier « santé animale », qui regroupe l'ensemble du personnel de terrain (départemental et en-dessous). Le pilier « santé animale » représente un budget de presque 30 millions Euro ou 20 milliards Fcfa, soit 66 % du budget total.

Tableau n°35 - **Budget intégral sur 5 ans, y compris le budget exceptionnel**

	Commerce	Santé animale	Santé publique vétérinaire	Laboratoires vétérinaires	Gestion	Total
<b>Investissements matériels</b>						
<b>Euro</b>	245 050	3 686 540	1 847 859		438 968	6 218 418
<b>%</b>	4%	59%	30%		7%	100%
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
<b>Euro</b>	103 174	992 339	564 067	37567	1 241 275	2 938 422
<b>%</b>	4%	34%	19%	1%	42%	100%
<b>Salaires</b>						
<b>Euro</b>	400 636	4 376 354	2 435 830	22867	1 038 178	8 273 866
<b>%</b>	5%	53%	29%	0%	13%	100%
<b>Consommables</b>						
<b>Euro</b>	338 287	14 075 218	2 205 753	1796296	1 149 980	19 565 534
<b>%</b>	2%	72%	11%	9%	6%	100%
<b>Activités déléguées</b>						
<b>Euro</b>	50 000	5 948 845			977 806	6 976 651
<b>%</b>	1%	85%			14%	100%
<b>Total en Euro</b>	<b>1 137 148</b>	<b>29 079 296</b>	<b>7 053 509</b>	<b>1 856 731</b>	<b>4 846 208</b>	<b>43 972 891</b>
<b>%</b>	<b>3%</b>	<b>66%</b>	<b>16%</b>	<b>4%</b>	<b>11%</b>	<b>100%</b>
<b>Total en Fcfa (millions)</b>	<b>746</b>	<b>19 075</b>	<b>4 627</b>	<b>1 218</b>	<b>3 179</b>	<b>28 844</b>



Graphique (c). Camembert représentant la contribution relative des 5 piliers au budget intégral de 29 milliards de Fcfa.

## VI.1 Investissements

Les investissements exceptionnels sont assez modestes et représentent environ 9 % du budget global. La plupart des dépenses sont prévues pour la réhabilitation ou rénovation de 3.000 m<sup>2</sup> de bureaux existants et la construction de 1 500 nouveaux bureaux, bâtiments ou autres infrastructures, pour un montant total de 605 880 Euro ou 400 millions de Fcfa, ce qui représente un (1) amortissement annuel. Une autre cible importante des investissements est la fourniture d'environ 30% des 38 véhicules à quatre roues motrices, le reste étant couvert sous les budgets annuels, ainsi que la fourniture et installation de 3 incinérateurs industriels (à 340.000 Euro p. unité) et la fourniture et installation de 14 machines à glace (à 30 millions de Fcfa ou 45.750 Euro p. unité).

Parmi les dépenses immatérielles, on retiendra les formations spécialisées diplômantes (type maîtrise), ainsi que les besoins en expertise court-terme et long-terme.

Tableau n°36 - **Budget exceptionnel (d'investissements)**

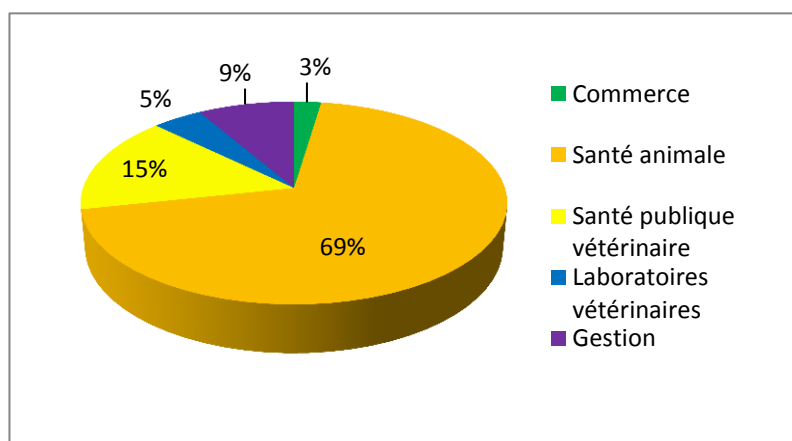
	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>	
<b>Euro</b>	2 191 454
%	55%
<b>Dépenses non-matérielles</b>	
<b>Euro</b>	1 814 656
%	45%
<b>Total en Euro</b>	<b>4 006 110</b>
%	100%
<b>Total en Fcfa</b>	<b>2 627 835 957</b>

## VI.2 Financement du fonctionnement

Le financement (récurrent) opérationnel, tel que généré par le modèle d'analyse des écarts PVS représente 8 millions Euro par an ou 5,25 milliards Fcfa par an. Comparé au budget annuel pour 2012 (3,32 millions Euro), ceci signifie une augmentation d'environ 4,7 millions Euro ou 2,7 milliards, soit 142 % sur cinq ans, ou 28 % par an (environ).

Tableau n°37 - Budget annuel, p. pilier.

	Commerce	Santé animale	Santé publique vétérinaire	Laboratoires vétérinaires	Gestion	Total
<b>Investissements matériels</b>						
Euro	39 730	494 586	200 698		70 379	805 393
%	5%	61%	25%		9%	100%
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Euro	5 395	168 225	51 134			224 753
%	2%	75%	23%			100%
<b>Salaires</b>						
Euro	80 127	875 271	487 166	4573	207 636	1 654 773
%	5%	53%	29%	0%	13%	100%
<b>Consommables</b>						
Euro	67 657	2 815 044	441 151	359259	229 996	3 913 107
%	2%	72%	11%	9%	6%	100%
<b>Activités déléguées</b>						
Euro	10 000	1 189 769	7 622		195 561	1 402 953
%	1%	85%	1%		14%	100%
<b>Total en Euro</b>	<b>202 910</b>	<b>5 542 894</b>	<b>1 187 770</b>	<b>363 833</b>	<b>703 572</b>	<b>8 000 979</b>
%	<b>3%</b>	<b>69%</b>	<b>15%</b>	<b>5%</b>	<b>9%</b>	<b>100%</b>
<b>Total en Fcfa (millions)</b>	<b>133</b>	<b>3 636</b>	<b>779</b>	<b>239</b>	<b>461</b>	<b>5 248</b>



Graphique (d). Camembert représentant la contribution relative des 5 piliers au budget annuel de 5,25 milliards de Fcfa.



Une fois de plus, le gros des fonds est réservé au pilier « santé animale », qui regroupe l'ensemble du personnel de terrain (départemental et en-dessous), ainsi que les charges de la surveillance passive et active, l'ensemble des campagnes de vaccination et le fonds d'urgence (100 millions Fcfa). Le pilier « santé animale » représente un budget de 3,6 milliards Fcfa p. an, soit 69 % du budget total.

« Commerce » et « gestion » représentent 3 et 9% respectivement, alors que la « santé publique vétérinaire » compte pour 15% et les « laboratoires vétérinaires » pour 5%.

### **VI.3 Financement des situations d'urgence**

L'analyse des écarts, dans son approche, maintient la budgétisation (par le Ministère de l'Élevage) du fonds d'urgence des calamités et catastrophes naturelles et maladies animales pour un montant de 100 millions Fcfa sur 5 ans (500 millions, sans indexation). Ce budget est inscrit au titre de la compétence critique II.6. (*détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence*) et fait partie du budget récurrent du pilier "santé animale"

### **VI.4 Rentabilité et durabilité**

Même si le niveau actuel de financement des SV est insuffisant dans de nombreux domaines, il représente néanmoins une base solide et durable pour le développement ultérieur des SV.

L'existence d'un ministère consacré au développement de l'élevage reflète l'engagement des Gouvernements consécutifs à soutenir ce secteur, qui représente non seulement une activité économique importante, mais est au cœur de la vie de sociale, religieuse et culturelle au Niger. Dans ce sens, et dans un cadre démocratique, l'élevage représentera toujours un pilier principal du développement (rural).

Sachant que le budget actuel est de 3 320 992 Euro et que le budget prévisionnel, généré par l'analyse des écarts est de 8 000 979 Euro p. an (hors – mis le budget exceptionnel), l'écart à financer sur base annuelle est de 4,68 millions Euro p. an ou 23,4 millions sur 5 ans. En Fcfa cela représente un écart de 3,07 milliards de Fcfa p.an ou 15,35 milliards sur 5 ans.

#### **VI.4.A Analyse liée à l'économie et au budget du pays**

Traditionnellement une société pastorale et une économie tournée vers la production de bétail depuis des siècles, le Niger reste très dépendant de l'élevage pour équilibrer son bilan économique et financier. Le PIB de l'élevage représente presque 10% du PIB agricole. Or, au vue de l'importance du secteur de l'élevage, le budget alloué aux services d'appui à l'élevage, dont les SV, permet une large marge de progression. Elle est actuellement de 5,8% du PIB de l'élevage, loin donc de la norme de Maputo (10%), établie par la 'Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine sur l'Agriculture', au sommet de Maputo (2003). Le budget des SV, toutes les lignes budgétaires confondues, y compris le fonds d'urgence, ne représente actuellement même pas un (1) pourcent du PIB de l'élevage (0,74%), tandis qu'il représentait 5% du PIB dans les années 60. Comparé aux activités génératrices de devises (la valeur des animaux et produits animaux exportés) le budget des SV représente environ 3,6 %.

La proposition présentée dans ce rapport augmentera le coût annuel relatif des SV, comparé à la valeur de ces exportations animales de 3,6 % à 8,5 % et augmentera le coût annuel des SV par rapport au PIB de l'élevage de 0,74 à 2 %, et par unité d'intervention vétérinaire (UIV) de 0,24 Euro p. UIV à 0,59 Euro p. UIV, voire de 157 Fcfa p. UIV à 400 Fcfa p. UIV environ.

(se référer également à l'Annexe 5.6).

En assumant que le budget ministériel reste constant au cours des 5 années à venir (ce qui est peu probable), le budget des SV, comparé au budget ministériel

augmenterait de 12% à 30%, ce qui paraît justifiable pour un ministère dédié essentiellement à la production et la santé animale.

Tableau n°38 - **Comparaison des budgets actuels et prévisionnels en rapport avec des indicateurs de l'économie nationale et celle de l'élevage**

	<i>Budget annuel actuel des Services Vétérinaires</i>	<i>Budget annuel des Services Vétérinaires généré par l'analyse des écarts</i>
Budget annuel (EUR)	3 320 992	8 088 508
Budget des SV / PIB Elevage	0,74%	2%
Budget des SV / UIV	0,24	0,59
Budget des SV / Ministère de tutelle (de l'Elevage)	12,50%	30%

PIB Elevage / PIB National	10%
----------------------------	-----

Un des points faibles de l'administration vétérinaire est la rémunération des agents qui est en désaccord avec la rémunération des agents de niveaux similaires dans d'autres administrations, principalement la santé, mais aussi les douanes p.ex. Un nivellement des salaires (vers le haut) est attendu d'ici peu. L'équipe d'analyse des écarts reconnaît le besoin de cette réforme, et l'encourage.

Une simulation qui est basée sur l'augmentation des salaires de 5% p.an pendant 5 ans (c'est-à-dire une moyenne pondérée de 16% p. an) fait augmenter le budget annuel de 8 millions Euro à 8,32 millions Euro (une augmentation de 4%).

Tableau n°39 - **Comparaison des budgets actuels et prévisionnels en rapport avec des indicateurs de l'économie nationale et celle de l'élevage (hypothèse d'augmentation des rémunérations de 5% p. an pendant 5 ans).**

	<i>Budget annuel actuel des Services Vétérinaires</i>	<i>Budget annuel des Services Vétérinaires généré par l'analyse des écarts</i>
Budget annuel (EUR)	3 320 992	8 318 695
Budget des SV / PIB Elevage	0,74%	2%
Budget des SV / UIV	0,24	0,61
Budget des SV / Ministère de tutelle (de l'Elevage)	12,50%	31%

PIB Elevage / PIB National	10%
----------------------------	-----

Une simulation qui est basée sur augmentation des salaires de 10% p.an pendant 5 ans (c'est-à-dire une moyenne pondérée de 34% p. an) fait augmenter le budget annuel de 8,1 millions Euro à 8,8 millions Euro (une augmentation de 9%), ce qui

nous semble encore toujours un petit prix à payer pour une paix sociale et des agents motivés.

#### VI.4.B Analyse de la répartition budgétaire par pilier

Les propositions de recrutements de personnel additionnels nous semblent de toute évidence assez modestes et raisonnables et sont bien inférieures aux propres analyses du Ministère qui envisage le recrutement d'environ 500 agents dès la levée de l'embargo sur les recrutements à la fonction publique. Cette estimation ne concerne évidemment pas que les services de santé animale, mais aussi ceux de la production animale.

Les propositions faites par l'équipe menant l'analyse des écarts se résument en un renforcement des équipes au niveau départemental (+ 195) et central (+ 17), au détriment du niveau régional (-36), dont on ne comprend pas très bien ce qui justifie le nombre assez élevé de cadres et agents vétérinaires, sans qu'il y ait des prérogatives bien définies. Malgré une migration de certaines responsabilités du niveau départemental au niveau régional, l'analyse ne parvient pas à justifier la centaine de cadres et agents vétérinaires qui occupent les bureaux régionaux.

Les effectifs par catégorie d'employé (technique) évolueraient comme suit :

- Vétérinaires: de 33 à 72 en année 5 ( + 39 )
- Autres universitaires: de 35 à 44 en année 5 ( + 9 )
- Techniciens vétérinaires: de 285 à 413 ( + 128 )

Les effectifs par niveau d'affectation évolueraient comme suit :

- National (1) et régional (8) : de 148 à 129 ( - 19 )
- Départemental (63) : de 205 à 400 en année 5 ( + 195 )

Tableau n°40 - **Analyse des besoins en ressources humaines p. pilier.**

	Commerce	Santé animale	Santé publique vétérinaire	Gestion	Total
Vétérinaires	3	32 + 1*	15	21	72
Autres cadres universitaires		32	4	8	44
Para-professionnels vétérin.	23	183	179	28	413
Personnel d'appui	15	191	10	19	235

(\*) un épidémiologiste à recruter pour le pilier laboratoires vétérinaires

Tableau n°41 - Budget total

Ressources et lignes budgétaires	Nombre d'unités	Côût unitaire	Amort	Budget annuel	Budget exceptionnel	Budget total p. 5 ans	% budget annuel
<b>Investissements matériels</b>							
Bâtiments	8 613						
À entretenir (m <sup>2</sup> )	4 161	15	1	62 415		312 075	1%
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )	2 932	180	10	52 776	263 880	527 760	1%
À construire (m <sup>2</sup> )	1 520	300	20	22 800	342 000	456 000	0%
Transport							
Motos	175	3 500	3	204 167		1 020 833	3%
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)	20	20 000	5	80 000		400 000	1%
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)	38	30 000	7	162 857	325 714	1 140 000	2%
Ensemble d'équipements de télécommun.	103	300	3	10 300		51 500	0%
Ensemble d'équipements de bureau	180	900	3	54 000		270 000	1%
Autres équipements spécifiques							
Autres équipements				121 278	1 191 860	1 798 249	2%
Autres équipements				34 800	68 000	242 000	0%
<b>Sous-total investissements matériels</b>				<b>805 393</b>	<b>2 191 454</b>	<b>6 218 418</b>	<b>10%</b>
<b>Dépenses non-matérielles</b>							
Formation							
initiale (étudiants p. an)							
spécialisée (homme-mois p. 5 ans)	121,0	1 900			229 900	229 900	
continue (homme-jour p. an)	4 791,0	47		224 753		1 123 767	3%
Expertise locale (jours p. 5 ans)	298,0	325			96 850	96 850	
Expertise internationale (sem p. 5 ans)	34,0	6 550			222 700	222 700	
Fonds spéciaux**					1 265 206	1 265 206	
<b>Sous-total dépenses non-matérielles</b>				<b>224 753</b>	<b>1 814 656</b>	<b>2 938 422</b>	<b>3%</b>
<b>Salaires p. an</b>							
Vétérinaires	72,5	4 573		331 577		1 657 883	4%
Autres cadres universitaires	43,5	3 659		159 157		795 784	2%
Para-professionnels vétérinaires	413,0	2 195		906 645		4 533 224	11%
Personnel d'appui	234,5	1 098		257 395		1 268 975	3%
<b>Sous-total salaires</b>				<b>1 654 773</b>		<b>8 273 866</b>	<b>21%</b>
<b>Consommables p. an</b>							
Administration		20%		330 955		1 654 773	4%
Allocations de voyage							
Cadres, intérieur (homme-jour p. an)	4 690	38		178 746		893 732	2%
Chauffeurs, intérieur (homme-jour p. an)	1 384	15		21 099		105 495	0%
Cadres, étranger (homme-mois p. an)	37	2 400		88 800		444 000	1%
Allocations de transport							
Motos : km p. an	1 750 000	0,14		251 419		1 257 095	3%
Véhicules 2 r.m. : km p. an	800 000	0,18		143 668		718 340	2%
Véhicules 4 r.m. : km p. an	1 140 000	0,22		245 672		1 228 361	3%
Coût spécifiques							
	3 168 000			285 120		1 425 600	4%
	107 494			494 082		2 470 408	6%
	25			1 074 840		5 374 201	13%
				490 736		2 453 678	6%
				307 970		1 539 852	4%
<b>Sous-total consommables</b>				<b>3 913 107</b>		<b>19 565 534</b>	<b>49%</b>
<b>Activités déléguées p. an</b>							
Activités déléguées spécifiques				1 402 953		7 014 764	18%
Autres activités							
<b>Sous-total activités déléguées</b>				<b>1 402 953</b>		<b>7 014 764</b>	<b>18%</b>
<b>Total en Euro (EUR)</b>				<b>8 000 979</b>	<b>4 006 110</b>	<b>44 011 003</b>	<b>100%</b>
<b>Total en Fcfa (XOF) (en millions)</b>				<b>5 248</b>	<b>2 628</b>		

(\*\*) Les fonds spéciaux du budget exceptionnel couvrent les programmes et activités suivantes :

▪ Système intégré d'identification et de traçabilité du lait et des produits dérivés, y compris système informatique	(EUR 20 000)
▪ Exercice de simulation maladie X	(EUR 20 000)
▪ Journées techniques vétérin. (bien-être animal)	(EUR 10 000)
▪ Etude de base « <i>sécur. sanitaire des aliments</i> » (8 régions)	(EUR 34 000)
▪ Programme assurance – qualité laboratoires	(EUR 18 000)
▪ Formations spécialisées diplômantes	(EUR 380 000)
▪ Mission d'évaluation des écoles de formation	(EUR 3 000)
▪ Etablissement d'une cellule formation continue	(EUR 10 000)
▪ Développement de la charte de qualité des SV	(EUR 3 000)
▪ Assistance technique internationale long terme	(EUR 750 000)
▪ Elaboration de plans d'urgence	(EUR 2 000)
▪ Ateliers de révision/élaboration de textes secondaires	(EUR 15 000)



## CONCLUSIONS

L'utilisation de l'outil d'analyse des écarts PVS et les discussions franches et transparentes menées avec les responsables administratifs et les cadres techniques des SV du Niger ont permis de préciser et de détailler les priorités stratégiques, de ces services, au cours des cinq années à venir. Certaines compétences critiques ont nécessité une discussion plus approfondie afin de procéder à la réactualisation (ponctuelle) des résultats de l'évaluation PVS, déjà ancienne (juillet 2008). L'équipe a pris en compte les arguments et suggestions des SV (et la réalité actuelle du pays), ainsi que le potentiel de renforcement des SV nigériens dans le contexte actuel aux niveaux national, régional, voir international. Comparée à celle de juillet 2008, la situation actuelle montre que les SV du Niger n'ont pas ménagé leurs efforts pour s'impliquer au mieux dans les activités régionales et internationales, malgré la période d'instabilité politique que le pays a traversé.

La mission a pu constater la volonté des agents du ministère de mettre en cohérence les objectifs fixés dans l'analyse des écarts PVS avec les activités de planification stratégique en cours, initiées par les SV du Niger et le MEL, notamment l'élaboration d'une stratégie de gestion des ressources humaines au sein du MEL et d'une stratégie ministérielle à l'horizon 2026. Les SV nigériens souhaitent par ailleurs que les résultats de l'analyse des écarts PVS soient utilisés par les deux autres missions en cours d'experts nationaux et internationaux pour l'élaboration des deux autres stratégies mentionnées en début de rapport et au § II.3., page 39.

La mission souligne que d'une manière générale et à travers tous les thèmes abordés le succès et la durabilité de la mise en œuvre de ces stratégies, et des projets techniques qui y sont rattachés, dépendront non-seulement des fonds mis à disposition à moyen et à long termes, mais aussi de la mise en œuvre rigoureuse d'un plan de formation (continue et de base), de l'intensification des campagnes de communication ou de sensibilisation et de l'interaction systématique entre tous les acteurs des SV. La mise en œuvre de ces dispositions sera de nature à faciliter le rétablissement de l'autorité vétérinaire au Niger.

Les conclusions les plus importantes par pilier de l'analyse des écarts PVS sont les suivantes:

### *Renforcement des compétences pour les échanges internationaux*

Le Niger, grand pays d'exportation (essentiellement d'animaux sur pieds) serait très probablement en meilleure position pour commercialiser ses produits au niveau régional s'il pouvait se prévaloir d'une certification systématique et crédible de ses produits exportés. Les aspects majeurs du renforcement de ce pilier, sont : 1) les investissements considérables et les nécessaires réorganisations structurelles au niveau des postes frontières afin de renforcer la visibilité et la capacité des SV; 2) la mise en place d'une activité nouvelle, relative à la traçabilité et à la certification des produits d'origine animale. Dans un premier temps le lait destiné à la consommation locale de la communauté urbaine de Niamey (CUN) a été ciblé dans une opération pilote. Cette activité pourrait s'étendre ultérieurement à d'autres produits animaux (la viande pour l'exportation par exemple), si le projet pilote concernant la traçabilité et la salubrité du lait est bien accepté par les acteurs (producteurs, laiteries, consommateurs...) et par les mandataires privés impliqués dans la mise en œuvre. Le niveau central des SV poursuivra ses efforts en matière d'harmonisation régionale et cherchera à renforcer sa crédibilité par la renégociation des accords bilatéraux, en termes de produits d'origine animale, avec ses partenaires commerciaux, en accord avec les normes internationales

### Renforcement des compétences pour la santé animale

Cette composante prévoit les investissements les plus lourds afin de permettre la revitalisation indispensable du système des postes vétérinaires (63) sur le terrain. Ces postes vétérinaires ont en particulier pour missions : l'épidémio-surveillance, la détection précoce, les soins cliniques et les campagnes de vaccinations. Les axes nouveaux dans ce pilier concernent (a) l'élargissement du mandat sanitaire en impliquant les vétérinaires privés dans l'épidémiosurveillance et non pas seulement dans les campagnes de vaccination officielles ; (b) l'introduction du thème du bien-être animal comme responsabilité et activité à développer par les SV.

Vu les ressources limitées des SV du Niger, le système d'élevage et l'exportation d'animaux sur pieds, il semble d'autant plus crucial de réactiver l'épidémiosurveillance sur le terrain pour pouvoir fournir des données fiables au niveau national et international (crédibilité), cibler au mieux les programmes de contrôle des maladies animales et des zoonoses aux endroits où les animaux sont les plus affectés, soit par les programmes en cours ou envisagés dans le futur. Bien que la mission souhaite proposer un taux de vaccination plus élevé pour certaines campagnes (donc plus efficace), elle considère plus prudent d'adapter les objectifs des campagnes de contrôle des maladies aux réalités du terrain (p.ex. nombre de postes vétérinaires disponibles). Il a donc été prévu d'augmenter la couverture vaccinale de façon progressive. Néanmoins ces nouvelles dispositions représenteront un effort et une logistique plus lourds, conséquences de l'augmentation considérable de l'étendue des campagnes de vaccination contre les principales maladies du bétail (ainsi que la rage canine). Le choix des maladies à contrôler reflète non seulement les priorités nationales, mais s'intègre aussi parfaitement dans les initiatives régionales et internationales existantes à ce jour (p. ex. lutte contre la PPR, fièvre aphteuse, PPCB, rage). La mission considère qu'à moyen terme, les SV du Niger vont ainsi accroître la probabilité d'être appuyés dans leurs efforts de contrôle des maladies au niveau international, par exemple au sein des programmes régionaux.

Le poids du budget de cette composante se justifie dans le sens où il garantit les activités de base des SV de terrain dont bénéficieront tous les autres piliers et leurs programmes spécialisés.

### Renforcement des compétences pour la santé publique vétérinaire

Le budget prévu pour les activités de ce pilier semble faible si l'on considère les efforts nécessaires pour atteindre un niveau supérieur, voir le niveau des normes internationales concernant certains thèmes. En particulier pour ce qui concerne la gestion des importations, de la distribution et de l'utilisation des produits vétérinaires et le contrôle de la sécurité sanitaires des aliments d'origine animale. L'évolution vers l'application rigoureuse des nouveaux décrets concernant les produits vétérinaires et l'inspection vétérinaire à l'abattage (et des produits d'origine animale) en vigueur sera un des défis incontournables pour les SV dans les années à venir. Le succès du rétablissement de l'autorité vétérinaire dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale dépendra largement du succès des campagnes de sensibilisation, des cercles de concertation avec les acteurs de la filière, des formations continues et de la collaboration formalisée avec d'autres structures gouvernementales (santé publique, police, municipalités, etc.). Bien que le cadre de la nouvelle législation offre des opportunités, un renforcement des capacités à tous les niveaux administratifs des SV semble indispensable. Les SV ont également identifié de nouveaux axes comme celui de mettre en place l'inspection de la transformation et de la commercialisation des viandes (et des autres produits animaux), en liaison avec la santé animale (programme pilote brucellose et tuberculose dans la filière laitière) et en collaboration avec le LANSPEX et le LABOCEL avec un petit programme pilote concernant les résidus antimicrobiens. L'effort budgétaire majeur se concentrera néanmoins sur l'inspection systématique aux niveaux ante et post mortem.



### Renforcement des compétences pour les laboratoires vétérinaires

Compte tenu du statut autonome du LABOCEL (et des laboratoires régionaux), il est traité comme prestataire. Ses ressources physiques, en personnel et en équipement en général ont profité à de nombreux projets dans le passé et la mission ne considère pas que le LABOCEL ait besoin d'investissements prioritaires à l'heure actuelle pour pouvoir assurer ses missions, à l'exception de la démarche de certification du programme assurance qualité. Cependant les programmes émergents de l'analyse des écarts (essentiellement en santé animale et en santé publique vétérinaire) laissent prévoir une augmentation des prestations à effectuer par le LABOCEL. Celles-ci devraient donc progressivement être prises en compte dans son budget et celui des laboratoires régionaux pour ne pas entraver l'évolution des différents programmes sur les 5 années et qui dépendent de la bonne réalisation de prestations par le LABOCEL.

### Renforcement des compétences pour la gestion générale et les services réglementaires

Les principales conclusions portent sur la notion de rétablissement de l'autorité vétérinaire sous tous ses aspects, le respect et la notoriété des SV et le rôle régalien qu'il doit jouer en matière d'inspections et d'application de la loi. Ce rétablissement passe par de nombreuses initiatives qui seront portées par l'autorité vétérinaire elle-même, ainsi que par l'Ordre National des Vétérinaires du Niger. Les initiatives concerneront le développement d'une charte de bonne conduite, la promotion de la transparence et la bonne gouvernance, la communication et la revalorisation des salaires, sans oublier l'application de la chaîne de commandement entre le niveau central et le niveau régional et départemental. L'inspection générale du MEL sera, elle aussi, mise à contribution pour faire respecter les dispositions de la loi qui s'appliquent aux fonctionnaires dudit Ministère. Cette loi devra par ailleurs faire l'objet de plusieurs décrets d'application dans les années à venir.

Pour pallier à l'insuffisance de certaines compétences critiques, il est prévu la création d'une cellule d'analyse de risque, qui s'occupera également du suivi et de la documentation de problèmes émergents, en étroite collaboration avec les animateurs du site internet du MEL et en étroite collaboration avec les gestionnaires du fonds d'urgence du même Ministère. Par ailleurs, des mesures sont prévues pour améliorer les outils de gestion administrative et financière, en particulier en ce qui concerne les ressources physiques des SV.

L'Ordre devrait d'ici quelques années pouvoir élargir son autorité à celle des para-professionnels vétérinaires et contribuer à mettre de l'ordre dans la multiplication d'écoles de formation de ces para-professionnels vétérinaires. L'Ordre se rapprochera conformément à l'esprit du concept d'une seule santé (one Health) de l'Ordre des médecins, pharmaciens, et chirurgiens-dentistes et jouera un rôle important dans la revalorisation de l'autorité vétérinaire mentionnée ci-dessus.

Concernant le mandat sanitaire, il est prévu de mandater plus de vétérinaires privés et d'élargir leur champ d'intervention à la surveillance et à la traçabilité. Afin de maintenir, et si possible augmenter le nombre de vétérinaires, en quantité et en qualité, il y a lieu de renforcer les relations fonctionnelles avec l'EISMV de Dakar et de faire former des spécialistes pour des compétences critiques qui sont aujourd'hui insuffisamment abordés. D'une manière générale, la formation continue sera introduite comme principal outil de renforcement des capacités des cadres existants, en permettant à certaines institutions satellites, tels que la Faculté d'Agronomie et l'IPDR, d'y jouer un rôle important.

Les conséquences financières de ces bonnes intentions sont néanmoins considérables. Si le budget annuel actuel (mais en partie virtuel, puisque non totalement décaissé) oscille autour de 3,3 millions d'Euro et que le budget prévisionnel, généré par l'analyse des écarts est de 8,0 millions d'Euro (hormis le budget exceptionnel), l'écart à financer sur base annuelle est de 4,7 millions d'Euro par an, soit 24 millions sur 5 ans. En Fcfa cela représente un écart de 3 milliards de Fcfa par an, soit un total de 15 milliards Fcfa sur 5 ans. La proposition présentée dans ce rapport augmentera le coût annuel relatif des SV, comparé à la valeur de des exportations animales du Niger de 3,5 % à 8,5 % et augmentera le coût annuel des SV par rapport au PIB de l'élevage de 0,74 à 2 %.

Malgré le coût élevé de cette réforme, il n'y a pas de doutes que les retombées économiques seront à la hauteur des investissements. De toute manière, le niveau de financement actuel des SV est tout à fait insuffisant par rapport aux tâches qui lui sont imposées par la loi et au vu du chiffre d'affaire que génère la filière. Il ne devrait donc pas y avoir d'obstacle à l'élaboration d'un programme d'action ou d'un programme d'investissement qui repose sur une contribution équitable de l'Etat et de la communauté internationale, y compris les institutions financières de développement.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Fiches de compétences critiques et fiches correspondantes d'estimation des coûts ( en Euros ).



**Ressources  
Humaines, physiques  
et financières**

Page 99



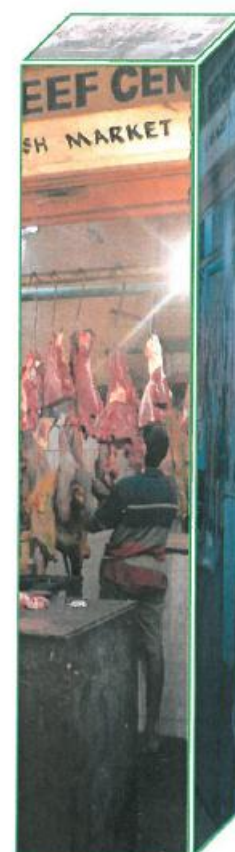
**Autorité et  
capacité  
techniques**

Page 123



**Interaction  
avec les  
bénéficiaires**

Page 159



**Accès  
aux  
marchés**

Page 173



# I.

## **RESSOURCES HUMAINES, PHYSIQUES ET FINANCIERES**

## I.1. Composition du personnel scientifique et technique des Services vétérinaires

### I.1.A. Vétérinaires et autres professionnels (qualifications universitaires)

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Composition du personnel adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires et techniques des SV.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1.	La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines ne sont pas occupés par du personnel suffisamment qualifié.
2.	La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié aux niveaux central et étatique ou provincial.
3.	La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié au niveau local (sur le terrain).
4.	Les postes des vétérinaires et des autres professionnels font systématiquement l'objet de définitions de fonctions et de procédures de nomination officielles.
5.	Il existe des procédures de gestion efficaces pour évaluer les performances des vétérinaires et des autres professionnels.
3. Description de l'activité	
Stratégie	Augmenter le nombre de docteurs et médecine vétérinaire (diplôme de base) et de spécialistes (de niveau M.Sc ou PhD), tout en élargissant l'implication du secteur privé à travers le mandat sanitaire.
Description des tâches (chronologique)	Maintenir et accélérer le programme actuel qui permet à des jeunes baccalauréats d'étudier à Dakar (environ 10 par an actuellement). Financer des études spécialisées diplômantes du genre M.Sc. (un à deux ans) pour pallier au manque d'épidémiologistes, toxicologistes, protozoologistes, spécialistes des maladies aquatiques, spécialistes de santé publique vétérinaire, etc... Elargir le mandat sanitaire en accord avec l'élargissement de l'éventail de vaccinations, ainsi qu'à des activités d'identification et traçabilité.  Recruter, au bout de 5 ans, environ 42 cadres vétérinaires et 12 autres cadres universitaires.
Indicateurs objectivement vérifiables	Pyramide des âges, découpage de l'administration par niveau de formation, nombre de contrats octroyés à des mandataires
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Compétences professionnelles des vétérinaires (I.2.A.)	●
Accréditation (III.4.)	●

## I.1. Composition du personnel scientifique et technique des Services vétérinaires

### I.1.B. Paraprofessionnels vétérinaires et autres personnels techniques

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Composition du personnel adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires et techniques des SV.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1.	La plupart des postes techniques ne sont pas occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.
2.	La plupart des postes techniques aux niveaux central et étatique ou provincial sont occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.
3.	La plupart des postes techniques au niveau local (sur le terrain) sont occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.
4.	La plupart des postes techniques font régulièrement l'objet d'une supervision réelle.
5.	Il existe des procédures efficaces de nominations officielles et d'évaluation des performances des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> .
3. Description de l'activité	
Stratégie	Comblent au manque de para-professionnels vétérinaires dans la fonction publique.
Description des tâches (chronologique)	Passer au recrutement d'environ 136 para-professionnels vétérinaires dès la levée de l'embargo sur les recrutements de fonctionnaires.  Elargissement du mandat de l'Ordre au para-professionnels vétérinaires.
Indicateurs objectivement vérifiables	Rapports d'audits, statuts de l'Ordre, statistiques du personnel
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Compétences des para-professionnels vét. (I.2.B.)	•
Législation (IV.1, 2, 3)	Ordre National des Vétérinaires du Niger

## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (1)

### I.2. Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires

#### I.2.A. Compétences professionnelles des vétérinaires

<b>1. Objectif spécifique (compétence critique)</b>	
<i>Capacité des SV à exercer efficacement leurs fonctions vétérinaires et techniques, mesurée d'après les qualifications des collaborateurs occupant des postes en sciences vétérinaires ou relevant de spécialités techniques.</i>	
<b>2. Résultat (stade d'avancement escompté)</b>	
1. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau variable qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives élémentaires.	
2. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau homogène qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives précises et adaptées.	
3. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires permettent généralement aux SV de conduire toutes les activités vétérinaires et techniques (épidémiosurveillance, alerte précoce, santé publique, etc.).	
4. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires leur permettent généralement d'entreprendre les activités spécialisées requises par les SV.	
5. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires font l'objet d'une actualisation régulière, d'une harmonisation internationale ou d'une évaluation.	
<b>3. Description de l'activité</b>	
Stratégie	Augmenter le nombre de vétérinaires formés annuellement (actuellement 10) et programmer les formations futures pour correspondre aux besoins stratégiques du Ministère de l'Élevage Formations de spécialisation dans des domaines à définir
Description des tâches (chronologique)	Identifier les besoins et établir un plan de formations de base et de spécialisations (toxicologie, épidémiologie, protozoologie, virologie, pathologie des poissons, santé publique vétérinaire...) sur le long terme (200 homme-mois) Identifier et valoriser les opportunités de bourses dans le cadre des coopérations bilatérales
Indicateurs objectivement vérifiables	Evolution de la pyramide des âges et de la diversité des formations du corps professionnel (au-delà des formations de base)
<b>4. Lien possible avec des compétences transversales</b>	
Consultation (III.2)	Ordre national des vétérinaires du Niger, bailleurs de fonds



Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
<i>À entretenir (m²)</i>			15	1		
<i>À réhabiliter (m²)</i>			180	10		
<i>À construire (m²)</i>			300	20		
Transport						
<i>Motos</i>			3 500	3		
<i>Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)</i>			20 000	5		
<i>Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)</i>			30 000	7		
Ensemble d'équipements de télécommun.			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau			900	3		
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
<i>initiale (étudiants p. an)</i>			60 000			
<i>spécialisée (mois-homme p. 5 ans)</i>			1 900			
<i>continue (jours-homme p. an)</i>			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)		20	325			6 500
Expertise internationale (sem p. 5 ans)			6 550			
- Formations spécialisées diplômantes (homme-mois)		200	1 900			380 000
<b>Sous-total dépenses non-matérielles</b>						<b>386 500</b>
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires			4 573			
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>						
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%			
Allocations de voyage						
<i>Cadres, intérieur (homme-jour p. an)</i>			38			
<i>Chauffeurs, intérieur (homme-jour p. an)</i>			15			
<i>Cadres, étranger (homme-mois p. an)</i>			2 400			
Allocations de transport						
<i>Motos : km p. an</i>			0,14			
<i>Véhicules 2 r.m. : km p. an</i>			0,18			
<i>Véhicules 4 r.m. : km p. an</i>			0,22			
Coût spécifiques						
<i>Communication ciblée</i>						
<i>Consultation (reunions d'une journée)</i>						
<i>Kits / réactifs / vaccins</i>						
<b>Sous-total consommables</b>						
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total activités déléguées</b>						
<b>Total en</b>	<b>EURO (EUR)</b>					<b>386 500</b>
<b>Total en</b>	<b>FCFA (XOF)</b>					<b>253 527 381</b>

## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (2)

### I.2. Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires

#### I.2.B. Compétences des paraprofessionnels vétérinaires

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
Capacité des SV à exercer efficacement leurs fonctions vétérinaires et techniques, mesurée d'après les qualifications des collaborateurs occupant des postes en sciences vétérinaires ou relevant de spécialités techniques.	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. La plupart des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> ne reçoit pas de formation officielle à l'entrée.	
2. La formation des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> est d'un niveau très variable et permet d'acquérir des compétences limitées en santé animale.	
3. La formation des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> est d'un niveau uniforme et permet d'acquérir des compétences de base en santé animale.	
4. La formation des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> est d'un niveau uniforme et permet d'acquérir certaines compétences spécialisées en santé animale (inspection des viandes par exemple).	
5. La formation des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> est d'un niveau uniforme et fait l'objet d'une évaluation et/ou d'une mise à jour régulière(s).	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Vérifier et accréditer les curriculums des écoles nationales des techniciens vétérinaires (en concertation avec l'Ordre vétérinaire)  Formations continues structurées et adaptées aux besoins (y compris les spécialisations), pour l'ensemble des agents
Description des tâches (chronologique)	Etablir une liste des établissements formateurs et un plan d'inspection concerté entre les services vétérinaires, l'ordre vétérinaire et avec les services des Ministères de tutelle (21 homme-jours)  Interagir avec l'ordre vétérinaire dans la révision des statuts/programmes
Indicateurs objectivement vérifiables	
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Législation (IV.1, 2, 3)	Adapter la législation (inclure si possible les para professionnels dans l'ordre national des vétérinaires)
Formation continue (I.3)	Voir thèmes spécifiques
Consultation (III.2)	Ordre national des vétérinaires du Niger

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
À entretenir (m <sup>2</sup> )			15	1		
A réhabiliter (m <sup>2</sup> )			180	10		
À construire (m <sup>2</sup> )			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de télécommun.			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau			900	3		
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)			2 439			
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)		7,0	325			2 275
Expertise internationale (sem. p. 5 ans)		1,0	6 550			6 550
- Mission d'évaluation des écoles de		21	150			3 150
<b>Sous-total dépenses non-matérielles</b>						<b>11 975</b>
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires			4 573			
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>						
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%			
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (homme-jour p. an)		70	38		2 668	
Chauffeurs, intérieur (homme-jour p. an)		14	15		213	
Cadres, étranger (homme-mois p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée						
Consultation (reunions d'une journée)						
Kits / réactifs / vaccins						
<b>Sous-total consommables</b>					<b>2 881</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
- p.m. : implication de l'ordre des vét.						
<b>Sous-total activités déléguées</b>						
<b>Total en</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>2 881</b>	<b>11 975</b>
<b>Total en</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>1 890 000</b>	<b>7 855 085</b>

## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (3)

### I.3. Formation continue

<b>1. Objectif spécifique (compétence critique)</b>	
<i>Capacité des SV à maintenir et à améliorer les compétences de leur personnel en termes d'information et de connaissances, mesurée d'après l'application d'un plan de formation adapté.</i>	
<b>2. Résultat (stade d'avancement escompté)</b>	
1. Les SV n'ont pas d'accès à la formation vétérinaire, professionnelle ou technique continue.	
2. Les SV ont accès à la formation continue (programmes internes et/ou externes) d'une manière sporadique, mais sans prise en compte des besoins ni des nouvelles informations ou connaissances.	
3. Les SV ont accès à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire, mais ceux-ci ne sont appliqués qu'à certaines catégories du personnel concerné.	
4. Les SV ont accès à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire. Ceux-ci sont appliqués à toutes les catégories de personnel concerné.	
5. Les SV ont des plans de formation continue actualisés et appliqués à tout le personnel concerné dont l'efficacité est soumise périodiquement à une évaluation.	
<b>3. Description de l'activité</b>	
Stratégie	Introduire le principe de la formation continue systématique et responsabiliser certaines institutions susceptibles de concevoir et/ou d'organiser ce type de formation (Ordre vétérinaire, institutions de recherche/enseignement, projets, associations) afin d'offrir une offre de formation en accord avec les besoins
Description des tâches (chronologique)	Créer une cellule chargée de la formation continue (DGSV) Etablir les programmes de formation continue en fonction des besoins et hiérarchiser les priorités en formation continue (pour chaque des fiches des CC thématiques) Assurer le suivi de la qualité de la formation Définir le cahier des charges de la cellule chargée des formations continues (DGSV)
Indicateurs objectivement vérifiables	Nombre des formations continues réalisées Résultats d'évaluation des formations et impact sur les compétences des agents
<b>4. Lien possible avec des compétences transversales</b>	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	Création d'une cellule spécialisée

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments		24				
À entretenir (m <sup>2</sup> )		12	15	1	180	
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )		12	180	10	216	1 080
À construire (m <sup>2</sup> )			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de		1	300	3	100	
Ensemble d'équipements de bureau		2	900	3	600	
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total Investissements matériels</b>					<b>1 096</b>	<b>1 080</b>
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem p. 5 ans)			6 550			
- Etablissement d'un cellule formation		1	10 000			10 000
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						<b>10 000</b>
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires		1,0	4 573		4 573	
Autres cadres universitaires		1,0	3 659		3 659	
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>					<b>8 232</b>	
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%		1 646	
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (homme-jour p. an)		10	38		381	
Chauffeurs, intérieur (homme-jour p. an)			15			
Cadres, étranger (homme-mois p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée						
Consultation (reunions d'une journée)						
Kits / réactifs / vaccins						
<b>Sous-total consommables</b>					<b>2 028</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total activités déléguées</b>						
<b>Total en</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>11 356</b>	<b>11 080</b>
<b>Total en</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>7 448 929</b>	<b>7 268 004</b>

## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (4)

### I.4. Indépendance technique

<b>1. Objectif spécifique (compétence critique)</b>	
<i>Capacité des SV à conduire leur mission en restant autonomes et à l'écart des pressions commerciales, financières, hiérarchiques et politiques susceptibles d'influer sur les décisions techniques, dans un sens contraire aux dispositions des textes de l'OIE (et de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).</i>	
<b>2. Résultat (stade d'avancement escompté)</b>	
1. Les décisions techniques prises par les SV ne sont généralement pas étayées par des considérations scientifiques.	
2. Les décisions techniques tiennent compte des données scientifiques, mais sont régulièrement modifiées pour suivre des considérations non scientifiques.	
3. Les décisions techniques reposent sur des données scientifiques, mais sont sujettes à des révisions et des adaptations éventuelles dictées par des considérations non scientifiques.	
4. Les décisions techniques reposent uniquement sur des données scientifiques, et ne sont pas modifiées pour répondre à des considérations non scientifiques.	
5. Les décisions techniques sont prises et mises en œuvre en totale conformité avec les obligations du pays vis-à-vis de l'OIE (et avec les obligations relevant de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).	
<b>3. Description de l'activité</b>	
Stratégie	Rétablir l'autorité et la notoriété des SV, notamment en essayant d'harmoniser le niveau des salaires avec celui des agents d'autres Ministères (Santé en particulier)
Description des tâches (chronologique)	Charte de bonne conduite/de qualité des services publiques Promouvoir la transparence et la bonne gouvernance Faire connaître et diffuser les textes en vigueur Influencer les arbitrages budgétaires en faveur d'une amélioration des barèmes salariaux Renforcer les actions de communication (visibilité) Sensibiliser les décideurs administratifs à tous niveaux sur les enjeux et consultations régulières avec les acteurs et les décideurs politiques Faire appliquer les engagements internationaux (engagements envers la CEDEAO, l'UEMOA, l'OIE, l'OMC etc...)
Indicateurs objectivement vérifiables	Preuves documentaires sur l'accroissement de l'autorité des SV sur les activités décrites dans les textes Comptes rendus des réunions de concertation avec les autres services/autorités (nombre et qualité) Evolution des barèmes salariaux
<b>4. Lien possible avec des compétences transversales</b>	
Législation (IV.1, 2, 3)	●
Communication (III.1)	●
Consultation (III.2)	●
Représentation officielle (III.3)	●

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
À entretenir (m <sup>2</sup> )			15	1		
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )			180	10		
À construire (m <sup>2</sup> )			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau			900	3		
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total Investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem p. 5 ans)			6 550			
- Développement de la charte de qualité		1	3 000			3 000
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						<b>3 000</b>
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires			4 573			
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>						
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%			
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)			38			
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)			15			
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée	III.1.					
Consultation (reunions d'une journée)						
Kits / réactifs / vaccins						
Impression		10 000	0,50		5 000	
<b>Sous-total consommables</b>					<b>5 000</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total activités déléguées</b>						
<b>Total en</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>5 000</b>	<b>3 000</b>
<b>Total en</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>3 279 785</b>	<b>1 967 871</b>

## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (5)

### I.5. Stabilité des structures et durabilité des politiques

<b>1. Objectif spécifique (compétence critique)</b>	
<i>Capacité de la structure et/ou de la direction des SV à appliquer et gérer des politiques à long terme.</i>	
<b>2. Résultat (stade d'avancement escompté)</b>	
1. Les modifications substantielles de l'organisation et de la structure et/ou de la direction de la partie publique des SV sont fréquentes (tous les ans par exemple), d'où l'absence de durabilité des politiques.	
2. L'organisation et la structure et/ou la direction de la partie publique des SV subissent des modifications importantes à chaque changement politique, d'où des effets négatifs sur la durabilité des politiques.	
3. L'organisation et la structure et/ou la direction de la partie publique des SV subissent rarement des modifications, mais cette stabilité n'a pas d'effets positifs sur la durabilité des politiques.	
4. L'organisation et la structure et/ou la direction de la partie publique des SV subissent certaines modifications après un changement politique, mais celles-ci n'ont guère d'impact négatif sur la durabilité des politiques.	
5. L'organisation et la structure et/ou la direction de la partie publique des SV restent généralement stables ; elles ne sont modifiées qu'au terme d'une procédure d'évaluation, avec un impact positif sur la durabilité des politiques.	
<b>3. Description de l'activité</b>	
Stratégie	Document de stratégie pour le secteur, (planification à court, moyen et long terme officialisée au niveau du Gouvernement)  Augmenter la visibilité et l'autorité des SV
Description des tâches (chronologique)	Développer et mettre régulièrement à jour une vision / stratégie à long terme concernant l'élevage et les SV et la faire adopter officiellement par les autorités gouvernementales  Assurer la prise en compte des aspects de santé animale et de santé publique vétérinaire dans les stratégies de développement rurale, agricole et élevage (réduction de la pauvreté)
Indicateurs objectivement vérifiables	Documents de planification et de stratégie
<b>4. Lien possible avec des compétences transversales</b>	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	●
Consultation (III.2)	●
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	



## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (6)

### I.6. Capacité de coordination des Services vétérinaires

#### I.6.A. Coordination interne (chaîne de commandement)

<b>1. Objectif spécifique (compétence critique)</b>	
<p><i>Capacité des SV à coordonner ses ressources et activités (secteurs public et privé) par une chaîne de commandement clairement définie du niveau central (Chef des Services vétérinaires) jusqu'au niveau du terrain, afin de mettre en œuvre toutes les activités nationales ayant rapport avec les Codes de l'OIE (programmes de surveillance épidémiologique, programmes de contrôle et d'éradication des maladies, programmes de sécurité sanitaire des aliments et programmes de détection précoce et de réponse rapide aux situations d'urgence, etc.).</i></p>	
<b>2. Résultat (stade d'avancement escompté)</b>	
1. Il n'existe pas de coordination interne formelle et la chaîne de commandement n'est pas clairement établie.	
2. Il existe des mécanismes de coordination en interne pour la conduite de certaines activités, mais la chaîne de commandement n'est pas clairement établie.	
3. Il existe des mécanismes de coordination en interne et la chaîne de commandement pour la conduite de certaines activités est clairement établie.	
4. Il existe des mécanismes de coordination en interne et la chaîne de commandement pour la conduite de la plupart des activités au niveau national est clairement établie.	
5. Il existe des mécanismes de coordination en interne et une chaîne de commandement claire pour l'exécution de toutes les activités ; ces mécanismes sont périodiquement réexaminés et/ou audités et actualisés.	
<b>3. Description de l'activité</b>	
Stratégie	<p><i>Cette sous-compétence critique n'avait pas été évaluée en tant que tel durant la mission PVS (la coordination en général était considérée globalement au niveau 2)</i></p> <p>Renforcement des échanges fonctionnels (techniques) entre les différents niveaux administratifs des SV, en particulier au niveau départemental</p> <p>Appliquer un système d'évaluation et de suivi des activités (services publics et privés)</p>
Description des tâches (chronologique)	<p>Établir un système d'échange formel et régulier entre le niveau central et le niveau du terrain (régional, départemental) par une circulation de rapports rédigés régulièrement</p> <p>Impliquer l'inspection générale du Ministère de l'Élevage</p> <p>Réaliser des missions de supervision de la DGSV</p>
Indicateurs objectivement vérifiables	<p>Archives de rapports des services</p> <p>Documentation des missions de suivi, des réunions d'évaluation (mandataires, ...)</p>
<b>4. Lien possible avec des compétences transversales</b>	
Consultation (III.2)	Directions Régionales de l'Élevage

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
À entretenir (m <sup>2</sup> )			15	1		
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )			180	10		
À construire (m <sup>2</sup> )			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau			900	3		
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem p. 5 ans)			6 550			
<b>Sous-total dépenses non-matérielles</b>						
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires		19,0	4 573		86 896	
Autres cadres universitaires		4,0	3 659		14 635	
Para-professionnels vétérinaires		28,0	2 195		61 467	
Personnel d'appui		18,0	1 098		19 757	
<b>Sous-total salaires</b>					<b>182 756</b>	
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%		36 551	
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)		40	38		1 524	
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)		20	15		305	
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée						
Consultation (reunions d'une journée)	DRE	32	15,24		488	
Kits / réactifs / vaccins						
<b>Sous-total consommables</b>					<b>38 868</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>221 624</b>	
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>145 376 000</b>	

## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (7)

### I.6. Capacité de coordination des Services vétérinaires

#### I.6.B. Coordination externe

<b>1. Objectif spécifique (compétence critique)</b>	
<p><i>Capacité des SV à coordonner ses ressources et activités (secteurs public et privé) à tous les niveaux avec d'autres autorités compétentes s'il y a lieu, afin d'exécuter toutes les activités nationales relevant des Codes de l'OIE (par exemple, programmes de contrôle et d'éradication des maladies, programmes de surveillance épidémiologique, programmes de sécurité sanitaire des aliments et programmes de détection précoce et de réponse rapide aux situations d'urgence).</i></p> <p><i>Parmi les autres autorités concernées figurent, entre autres, les autres ministères ou autorités compétentes, les agences nationales et les institutions décentralisées.</i></p>	
<b>2. Résultat (stade d'avancement escompté)</b>	
1. Il n'existe pas de coordination externe.	
2. Il existe des mécanismes informels de coordination externe pour la conduite de certaines activités, mais les procédures ne sont pas claires et/ou cette coordination externe est irrégulière.	
3. Il existe des mécanismes formels de coordination externe assortis de procédures ou accords clairement établis pour certaines activités et/ou certains secteurs.	
4. Il existe des mécanismes formels de coordination externe assortis de procédures ou accords clairement établis au niveau national pour conduire la plupart des activités, qui sont appliqués uniformément sur l'ensemble du territoire national.	
5. Il existe des mécanismes de coordination externe au niveau national qui sont régulièrement réexaminés et mis à jour.	
<b>3. Description de l'activité</b>	
Stratégie	Cette sous-compétence critique n'avait pas été évaluée durant la mission PVS
Description des tâches (chronologique)	Aucune (activité de) progression prévue
Indicateurs objectivement vérifiables	
<b>4. Lien possible avec des compétences transversales</b>	
Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

## I.7. Ressources physiques

<b>1. Objectif spécifique (compétence critique)</b>	
<i>Accès des SV à des ressources physiques adéquates, c'est-à-dire bâtiments, transport, télécommunications, chaîne du froid et autre matériel nécessaire (informatique, etc.).</i>	
<b>2. Résultat (stade d'avancement escompté)</b>	
1. Les SV ne possèdent aucune ressource physique ou disposent de ressources inadaptées à presque tous les niveaux ; la maintenance des infrastructures disponibles est médiocre ou inexistante.	
2. Les SV possèdent des ressources physiques adaptées au niveau national (central) et à certains niveaux régionaux ; l'entretien de ces ressources, ainsi que le remplacement des éléments obsolètes, n'est qu'occasionnel.	
3. Les SV possèdent des ressources physiques adaptées aux niveaux national et régional, et à certains niveaux locaux ; l'entretien de ces ressources, ainsi que le remplacement des éléments obsolètes, n'est qu'occasionnel.	
4. Les SV possèdent des ressources physiques adaptées à tous les niveaux ; celles-ci sont régulièrement entretenues.	
5. Les SV possèdent des ressources physiques adaptées à tous les niveaux (national, régional et local) ; celles-ci sont régulièrement entretenues et actualisées à mesure qu'apparaissent des matériels plus évolués et plus sophistiqués.	
<b>3. Description de l'activité</b>	
Stratégie	Maintenir et améliorer les ressources physiques en accord avec l'élargissement du nombre de Départements et des Directions Départementales qui y sont rattachés.
Description des tâches (chronologique)	Entretien de 4 161 m <sup>2</sup> de bâtiments Rénovation de 2 932 m <sup>2</sup> de bâtiments Construction de 1 520 m <sup>2</sup> de bâtiments Acquisition et entretien de 183 motos, 20 véhicules à deux roues motrices (2x4) et 38 véhicules à quatre roues motrices (4x4) Acquisition, installation et entretien de 107 unités de télécommunication et 188 unités de bureau/informatique.
Indicateurs objectivement vérifiables	Inventaires, rapports d'inspection par l'Inspection-Générale du Ministère
<b>4. Lien possible avec des compétences transversales</b>	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	●

## I.8. Financement du fonctionnement

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
Capacité des SV à accéder à des ressources financières pour assurer la continuité de leur fonctionnement, indépendamment des pressions politiques.	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Le financement des SV n'est ni stable ni clairement défini, mais dépend de ressources attribuées ponctuellement.	
2. Le financement des SV est régulier et clairement défini, mais est inadapté aux opérations élémentaires requises (épidémiosurveillance, alerte précoce et réponse rapide, santé publique vétérinaire).	
3. Le financement des SV est régulier et clairement défini. Il est adapté aux opérations élémentaires, mais il n'existe aucune prévision de financement pour l'élargissement des opérations ou la réalisation d'opérations nouvelles.	
4. Le financement des opérations nouvelles ou élargies se fait sur une base <i>ad hoc</i> , mais pas toujours en s'appuyant sur une <i>analyse de risque</i> et/ou sur une analyse coût / bénéfice.	
5. Le financement de tous les volets d'activité des SV est adéquat. Tous les financements sont octroyés dans la transparence et permettent une indépendance technique totale, sur la base d'une <i>analyse de risque</i> et/ou d'une analyse coût / bénéfice.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Stabilisation et augmentation des budgets octroyés par le gouvernement, en favorisant une augmentation du budget ordinaire (récurrent)
Description des tâches (chronologique)	Le budget devrait augmenter de 3,3 millions d'Euros à 8,1 millions d'Euros par an, avec en plus une récapitalisation unique d'environ 4 millions d'Euros.
Indicateurs objectivement vérifiables	Projet de Loi des Finances 2013, 2014, 2015 etc...
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Représentation officielle (III.3)	●
Financement des investissements (I.10)	●
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	●

## I.9. Financement des situations d'urgence

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<p><i>Capacité des SV à accéder à des sources de financement spéciales pour faire face aux urgences ou aux problèmes émergents, mesurée d'après la facilité de mobilisation des fonds réservés aux cas d'urgence et aux indemnisations (indemnisation des producteurs en situation d'urgence).</i></p>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Le financement des situations d'urgence et des indemnisations n'est pas organisé et rien ne prévoit l'accès à des fonds réservés aux cas d'urgence.	
2. Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu mais avec des ressources limitées, insuffisantes pour les urgences prévisibles (notamment celles associées à des <i>maladies émergentes</i> ).	
3. Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu mais avec des fonds limités ; des ressources supplémentaires peuvent être approuvées pour les cas d'urgence, mais cette décision est de nature politique.	
4. Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu avec des ressources adaptées, mais, en cas d'urgence, l'utilisation de ces fonds doit être approuvée par une procédure non politique, au cas par cas.	
5. Le financement des situations d'urgence et des indemnisations est prévu avec des ressources adaptées dont les règles d'utilisation sont consignées dans les dossiers et ont été décidées avec les acteurs concernés.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Maintenir le fonds d'urgence prévu au titre du budget d'investissement d'année en année et clarifier les modalités de sa mobilisation en cas d'urgence zoo-sanitaire
Description des tâches (chronologique)	Maintenir le fonds d'urgence prévu au titre du budget d'investissement d'année en année et clarifier les modalités de sa mobilisation en cas d'urgence zoo-sanitaire
Indicateurs objectivement vérifiables	Projet de Loi des Finances 2013 et suivantes, protocoles/procédures écrites
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Représentation officielle (III.3)	●
Problèmes émergents (II.11)	●
Financement des investissements (I.10)	●
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	●

## I.10. Financement des investissements

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité des SV à accéder au financement pour les investissements nécessaires ou supplémentaires (matériels et immatériels) débouchant sur une amélioration durable de leur structure opérationnelle.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Il n'existe aucune capacité pour établir, maintenir ou améliorer la structure opérationnelle des SV.	
2. Les SV formulent des propositions ou lèvent des fonds d'une manière occasionnelle pour établir, maintenir ou améliorer leur structure opérationnelle, mais le financement est généralement assuré par des fonds spéciaux.	
3. Les SV veillent régulièrement à financer la maintenance et l'amélioration de leur structure opérationnelle par des fonds émanant du budget national ou d'autres sources, mais ces fonds sont attribués avec des contraintes d'utilisation.	
4. Les SV assurent régulièrement le financement adéquat de la maintenance et de l'amélioration nécessaires à leur structure opérationnelle.	
5. Les SV assurent automatiquement le financement des améliorations nécessaires de leur structure opérationnelle, le cas échéant avec la participation des acteurs concernés.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Les SV veillent à financer la maintenance et l'amélioration de leur structure opérationnelle par des fonds émanant du budget national ou d'autres sources,
Description des tâches (chronologique)	La plupart des dépenses sont prévues pour la réhabilitation ou rénovation de 3.000 m <sup>2</sup> de bureaux existants et la construction de 1 500 nouveaux bureaux, bâtiments ou autres infrastructures. Une autre cible importante des investissements est la fourniture d'environ 30% des 48 véhicules à quatre roues motrices, le reste étant couvert sous les budgets annuels, ainsi que la fourniture et installation de 3 incinérateurs industriels (à 340.000 Euro p. unité) et la fourniture et installation de 14 machines à glace (à 30 millions de Fcfa ou 45.750 Euro p. unité). Parmi les dépenses immatérielles, on retiendra les formations spécialisées diplômantes (type maîtrise), ainsi que les besoins en expertise court-terme et long-terme.
Indicateurs objectivement vérifiables	Projet de Loi des Finances
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Représentation officielle (III.3)	●
Compétences professionnelles (I.2.)	●
Ressources physiques (I.7.)	●
Financement des situations d'urgence (I.10.)	●
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	●

## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (8)

### I.11. Gestion des ressources et des opérations

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité des SV à documenter et gérer leurs ressources et leurs opérations de manière à pouvoir analyser, planifier et améliorer leur efficacité et leur efficience.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV ont certaines données ou procédures écrites, mais ces dernières ne permettent pas une gestion adéquate de leurs ressources et opérations.	
2. Les SV utilisent régulièrement des données et/ou des procédures écrites pour la gestion des ressources et de certaines activités, mais ces dernières ne permettent pas une gestion, une analyse, un contrôle et une planification adéquats.	
3. Les SV ont des systèmes complets de données, de documentation et de gestion, et utilisent ces enregistrements et procédures écrites régulièrement pour la gestion de leurs ressources et opérations, permettant ainsi d'en contrôler l'efficacité et d'en effectuer l'analyse ainsi que la planification.	
4. Les SV disposent des compétences adéquates en gestion managériale, incluant la capacité d'analyser et d'améliorer leur efficacité et leur efficience.	
5. Les SV ont des systèmes de gestion managériale parfaitement efficaces, qui sont régulièrement audités et permettent une amélioration proactive permanente de l'efficacité et de l'efficience.	
3. Description de l'activité	
<i>Cette C.C. n'avait pas été évaluée durant la mission PVS</i>	
Stratégie	<p>Analyse de base et régulière des ressources et de l'utilisation (type d'opération et fréquences) pour améliorer la gestion des ressources physiques</p> <p>Responsabilisation directe du personnel utilisant le matériel</p> <p>Programmation transparente de l'utilisation du matériel (en particulier véhicules)</p> <p>Renforcement de la chaîne de commandement et de l'autorité vétérinaire..</p> <p>Meilleure prise en compte de l'entretien et des garanties dans les cahiers des charges des dossiers d'appels d'offre.</p> <p>Favoriser la sous-traitance de l'entretien de ressources physiques avec des sociétés privées de maintenance</p>
Description des tâches (chronologique)	<p>Créer une cellule de gestion des ressources physiques (un cadre et 3 personnels d'appui)</p> <p>Revoir les procédures de suivi et d'entretien du matériel et diffusion de ces procédures au sein de tous les services concernés</p> <p>Sensibiliser les utilisateurs et leur hiérarchie, ainsi que les autres autorités (par exemple les gouverneurs)</p> <p>Affectation du matériel en fonction du calendrier de programmation des missions</p> <p>Faire réaliser le suivi de la bonne gestion par l'inspection générale avec communication des résultats</p> <p>Mettre en place une assistance technique long-terme (5 ans) en appui au programme d'investissements</p>
Indicateurs objectivement vérifiables	<p>Inventaire actualisé du matériel et de son état.</p> <p>Calendrier de programmation des missions et relevé du matériel mis à disposition</p> <p>Diffusion effective des procédures de suivi et d'entretien</p> <p>Rapports de l'inspection générale (archives)</p> <p>Longévité du matériel</p> <p>Contrats d'entretien et calendrier de planification des interventions</p> <p>Suivi et aspects budgétaires</p>
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Législation (IV.1, 2, 3)	●
Communication (III.1)	●



Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments		1 080				
<i>À entretenir (m<sup>2</sup>)</i>		360	15	1	5 400	
<i>A réhabiliter (m<sup>2</sup>)</i>		720	180	10	12 960	64 800
<i>À construire (m<sup>2</sup>)</i>			300	20		
Transport						
<i>Motos</i>		10	3 500	3	11 667	
<i>Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)</i>		4	20 000	5	16 000	
<i>Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)</i>		2	30 000	7	8 571	17 143
Ensemble d'équipements de		7	300	3	700	
Ensemble d'équipements de bureau		21	900	3	6 300	
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total investissements matériels</b>					<b>61 598</b>	<b>81 943</b>
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
<i>initiale (étudiants p. an)</i>						
<i>spécialisée (mois-homme p. 5 ans)</i>			1 900			
<i>continue (jours-homme p. an)</i>			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem p. 5 ans)			6 550			
Assistance technique internationale long-terme sur 5 ans		5	150 000			750 000
<b>Sous-total dépenses non-matérielles</b>						<b>750 000</b>
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires			4 573			
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>						
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%			
Allocations de voyage						
<i>Cadres, intérieur (jours-homme p. an)</i>		230	38		8 766	
<i>Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)</i>		120	15		1 829	
<i>Cadres, étranger (mois-homme p. an)</i>		5	2 400		12 000	
Allocations de transport						
<i>Motos : km p. an</i>		100 000	0,14		14 367	
<i>Véhicules 2 r.m. : km p. an</i>		160 000	0,18		28 734	
<i>Véhicules 4 r.m. : km p. an</i>		60 000	0,22		12 930	
Coût spécifiques						
<i>Communication ciblée</i>						
<i>Consultation (reunions d'une journée)</i>						
<i>Kits / réactifs / vaccins</i>						
<b>Sous-total consommables</b>					<b>78 626</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>140 224</b>	<b>831 943</b>
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>91 980 786</b>	<b>545 718 741</b>



## **II.**

# **AUTORITE ET CAPACITE TECHNIQUES**

## LABORATOIRES (1)

### II.1. Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV d'identifier et d'enregistrer les agents pathogènes susceptibles d'être préjudiciables aux animaux et aux produits qui en sont dérivés, notamment les agents ayant un impact sur la santé publique.</i></p>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Le diagnostic des maladies repose presque toujours sur les examens cliniques, les capacités de diagnostic biologique étant généralement inexistantes.	
2. Pour les principales zoonoses et les maladies d'importance économique nationale, les SV ont accès aux services d'un <i>laboratoire</i> afin d'obtenir un diagnostic correct.	
3. Pour les autres zoonoses et les maladies présentes dans le pays, les SV ont accès aux services d'un <i>laboratoire</i> afin d'obtenir un diagnostic correct.	
4. Pour les maladies d'importance zoonotique ou économique absentes du pays, mais présentes dans la région et/ou susceptibles de pénétrer dans le pays, les SV ont accès aux services d'un <i>laboratoire</i> afin d'obtenir un diagnostic correct.	
5. Pour les maladies nouvelles et <i>émergentes</i> dans la région ou dans le monde, les SV ont accès à un réseau de laboratoires de référence nationaux ou internationaux (un Laboratoire de référence de l'OIE par exemple) afin d'obtenir un diagnostic correct.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	<p>Relancer les prestations des services laboratoires au niveau central et régional par la relance du système de surveillance épidémiologique-</p> <p>Rmq : Le volume des analyses réalisées par les laboratoires dépendra du niveau de relance du système d'épidémiologie-surveillance sur le terrain</p>
Description des tâches (chronologique)	<p>Mise à niveau des techniciens de laboratoire et spécialisation</p> <p>Rapports mensuels ou trimestriels des laboratoires régionaux vers le LABOCEL</p> <p>Renforcer la circulation de l'information du et vers le terrain, entre les directions et tous les niveaux administratifs</p> <p>Améliorer l'approvisionnement des laboratoires en réactifs et élargir le spectre des kits ou des méthodologies diagnostiques (maladies ciblées)</p>
Indicateurs objectivement vérifiables	<p>Rapports mensuels ou trimestriels</p> <p>Nombre d'analyses effectuées</p>
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	●
Surveillance épidémiologique (II.5)	●

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
<i>À entretenir (m²)</i>			15	1		
<i>À réhabiliter (m²)</i>			180	10		
<i>À construire (m²)</i>			300	20		
Transport						
<i>Motos</i>			3 500	3		
<i>Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)</i>			20 000	5		
<i>Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)</i>			30 000	7		
Ensemble d'équipements de			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau			900	3		
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
<i>initiale (étudiants p. an)</i>						
<i>spécialisée (mois-homme p. 5 ans)</i>			1 900			
<i>continue (jours-homme p. an)</i>			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem p. 5 ans)			6 550			
<b>Sous-total dépenses non-matérielles</b>						
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires			4 573			
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>						
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%			
Allocations de voyage						
<i>Cadres, intérieur (jours-homme p. an)</i>			38			
<i>Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)</i>			15			
<i>Cadres, étranger (mois-homme p. an)</i>			2 400			
Allocations de transport						
<i>Motos : km p. an</i>			0,14			
<i>Véhicules 2 r.m. : km p. an</i>			0,18			
<i>Véhicules 4 r.m. : km p. an</i>			0,22			
Coût spécifiques						
<i>Communication ciblée</i>						
<i>Consultation (reunions d'une journée)</i>						
<i>Kits / réactifs / vaccins</i>						
<i>- Prestations de diagnostic de</i>	5 916	33 556	10,68		358 378	
<b>Sous-total consommables</b>					<b>358 378</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>358 378</b>	
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>235 080 610</b>	

## LABORATOIRES (2)

### II.2. Assurance de la qualité des laboratoires

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<p><i>Qualité des prestations de laboratoires (qui pratiquent des épreuves de diagnostic, des analyses à des fins de recherche de résidus chimiques, de résidus d'antimicrobiens ou de toxines, ou des tests d'efficacité biologique par exemple), mesurée d'après l'application de systèmes d'assurance de la qualité formels et la participation à des programmes corrects de contrôle des compétences.</i></p>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Aucun laboratoire utilisé par le secteur public des SV n'applique de système formel d'assurance de la qualité.	
2. Certains laboratoires utilisés par le secteur public des SV appliquent un système formel d'assurance de la qualité.	
3. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV appliquent un système formel d'assurance de la qualité.	
4. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV et la plupart ou la totalité des laboratoires privés appliquent un système formel d'assurance de la qualité.	
5. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV ainsi que la plupart ou la totalité des laboratoires privés appliquent un programme formel d'assurance de la qualité répondant aux lignes directrices de l'OIE, à la norme ISO 17025 ou à une directive équivalente d'assurance de la qualité.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	<p>Le Niger a progressé depuis 2008 vers le niveau 2. Il n'est pas envisageable de progresser vers le niveau 3 dans les circonstances actuelles.</p> <p>La stratégie est donc de consolider les acquis par la mise en œuvre des manuels de qualité (manuels de procédures) et la sensibilisation des autorités à tous les niveaux</p>
Description des tâches (chronologique)	<p>Poursuivre les activités prévues, y compris le recrutement d'un épidémiologiste et d'une expertise internationale sur 3 semaines (première année)</p> <p>Participation dans des initiatives sous régionales sur le sujet (ateliers, essais inter-laboratoires, etc.)</p>
Indicateurs objectivement vérifiables	<p>Manuels de procédures actualisés</p> <p>Résultats des essais inter laboratoires</p>
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Résidus (II.10)	Le LANSPEX a des procédures/accréditations de qualité en place (examens d'antiparasitaires)

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
À entretenir (m <sup>2</sup> )			15	1		
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )			180	10		
À construire (m <sup>2</sup> )			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau			900	3		
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem p. 5 ans)		3,0	6 550			19 650
- Programme assurance - qualité ( 1% du budget LABOCEL )		5	3 584			17 919
<b>Sous-total dépenses non-matérielles</b>						<b>37 569</b>
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires	épidémio	1,0	4 573		4 573	
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>					<b>4 573</b>	
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%		915	
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)			38			
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)			15			
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée						
Consultation (reunions d'une journée)						
Kits / réactifs / vaccins						
<b>Sous-total consommables</b>					<b>915</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>5 488</b>	<b>37 569</b>
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>3 600 000</b>	<b>24 643 586</b>

## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (9)

### II.3. Analyse de risque

<b>1. Objectif spécifique (compétence critique)</b>	
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de fonder leurs décisions en matière de gestion des risques sur une appréciation scientifique de ces risques.</i>	
<b>2. Résultat (stade d'avancement escompté)</b>	
1. Les décisions prises en matière de gestion des risques ne sont généralement pas fondées sur une appréciation scientifique de ces risques.	
2. Les SV compilent et gèrent les données, mais n'ont pas la capacité nécessaire pour apprécier systématiquement les risques. Certaines décisions prises en matière de gestion des risques sont fondées sur une appréciation scientifique des risques.	
3. Les SV sont capables de compiler et de gérer systématiquement les données importantes et de procéder à des appréciations de risque. Les principes et les preuves scientifiques, y compris les appréciations de risque, étayent généralement les décisions en matière de gestion des risques.	
4. Les SV conduisent systématiquement des appréciations de risque conformément aux normes applicables de l'OIE, et fondent leurs décisions en matière de gestion des risques sur les résultats de ces appréciations.	
5. Les SV suivent une démarche systématique pour fonder leurs décisions sanitaires sur les <i>analyses de risque</i> et communiquer leurs procédures et résultats au niveau international. Ils respectent toutes leurs obligations vis-à-vis de l'OIE (ainsi que les obligations relevant de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).	
<b>3. Description de l'activité</b>	
Stratégie	Création d'une cellule analyse de risque (3 personnes au niveau national (DGSV)), en liaison avec la relance des réseaux d'épidémiosurveillance
Description des tâches (chronologique)	Avec l'aide d'un expert international et d'experts locaux, établir une cellule centrale d'analyse de risque travaillant avec la DSA et chargée de recenser les dangers représentant une menace pour la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments Formation d'un spécialiste national (6 homme-mois) Information / formation sur le principe de l'analyse de risque au niveau des régions
Indicateurs objectivement vérifiables	Programmes UEMOA (programme SPS phyto et animal) Collaboration établie avec d'autres cellules d'analyse de risque des ministères concernés
<b>4. Lien possible avec des compétences transversales</b>	
Législation (IV.1, 2, 3)	●
Représentation officielle (III.3)	●



Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments		20				
À entretenir (m <sup>2</sup> )		10	15	1	150	
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )		10	180	10	180	900
À construire (m <sup>2</sup> )			300	20		
Transport						
Motos		-	3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)		1	20 000	5	4 000	
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de		1	300	3	100	
Ensemble d'équipements de bureau		1	900	3	300	
Autres équipements spécifiques						
- Systèmes informatiques (software)		1	1 000	5	200	
- Equipements informatiques (hardware)		1	1 000	5	200	
<b>Sous-total Investissements matériels</b>					<b>5 130</b>	<b>900</b>
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)		6,0	1 900			11 400
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)		60,0	325			19 500
Expertise internationale (sem p. 5 ans)		4,0	6 550			26 200
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						<b>57 100</b>
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires		1,0	4 573		4 573	
Autres cadres universitaires		1,0	3 659		3 659	
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui		1,0	1 098		1 098	
<b>Sous-total salaires</b>					<b>9 330</b>	
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%		1 866	
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)			38			
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)			15			
Cadres, étranger (mois-homme p. an)		8	2 400		19 200	
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an		40 000	0,18		7 183	
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée						
Consultation (reunions d'une journée)						
Kits / réactifs / vaccins						
<b>Sous-total Consommables</b>					<b>28 249</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total Activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>42 709</b>	<b>58 000</b>
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>28 015 434</b>	<b>38 045 506</b>

## COMMERCE (1)

### II.4. Quarantaine et sécurité aux frontières

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité et autorité permettant aux SV d'empêcher la pénétration et la propagation de maladies et autres dangers liés aux animaux et aux produits d'origine animale.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV ne sont en mesure d'appliquer aucune procédure de quarantaine ou de sécurité frontalière aux animaux ou aux produits d'origine animale, ni pour les pays limitrophes ni pour leurs partenaires commerciaux.	
2. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière, mais celles-ci ne reposent généralement pas sur des normes internationales ni sur une <i>analyse de risque</i> .	
3. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière reposant sur des normes internationales, mais ces procédures n'englobent pas systématiquement les activités illégales <sup>8</sup> liées aux importations d'animaux et de produits d'origine animale.	
4. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer systématiquement des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière aux opérations légales comme aux activités illégales.	
5. Les SV collaborent avec les pays limitrophes et les partenaires commerciaux pour établir, appliquer et auditer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière qui portent systématiquement sur tous les risques identifiés.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Créer des entités mixtes douanières et vétérinaires au niveau des postes douaniers, là où les mouvements d'animaux pour l'exportation et l'importation sont les plus importants, soit 11 postes routiers et un poste aéroportuaire (Niamey). Nommer des agents qualifiés (vétérinaires) à ces postes de responsabilité et les placer sous l'autorité directe du Directeur Général des Services Vétérinaires (niveau national), sinon au moins au niveau régional (DRE)
Description des tâches (chronologique)	Identifier les 12 postes de frontière qui devraient être équipés d'un poste vétérinaire permanent, et construire, si nécessaire, des magasins de consignment de produits animaux Analyse des rapports d'inspection (normes, saisies, PVs) Former les personnels concernés et développer des compétences en analyse de risque (2 homme-jours p. 5 ans) Mettre à jour des procédures de contrôle aux frontières, y compris le transit des produits animaux destinés aux pays voisins Sensibiliser les importateurs d'animaux et de produits d'origine animale sur les procédures d'importation et sur la législation en vigueur (40 jours p.an) Maintenir les comités transfrontaliers d'échange d'informations sanitaires Mettre à jour les procédures de contrôle aux frontières
Indicateurs objectivement vérifiables	Vérification physique des postes vétérinaires, données statistiques sincères et fiables sur les importations et exportations, présence de rapports d'inspection
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	Recyclage annuel des agents d'inspection
Législation (IV.1, 2, 3)	Mise à jour de la réglementation en fonction des normes de l'OIE
Communication (III.1)	Campagnes de sensibilisation des importateurs

<sup>8</sup> On entend par « activité illégale » les tentatives visant à faire entrer dans un pays des animaux ou des produits d'origine animale par des voies autres que les points d'entrée légalement prévus, et/ou l'utilisation de certifications et/ou d'autres procédures non conformes aux exigences de ce pays.

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments		440				
<i>À entretenir (m²)</i>		270	15	1	4 050	
<i>À réhabiliter (m²)</i>			180	10		
<i>À construire (m²)</i>		170	300	20	2 550	38 250
Transport						
<i>Motos</i>		12	3 500	3	14 000	
<i>Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)</i>		2	20 000	5	8 000	
<i>Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)</i>			30 000	7		
Ensemble d'équipements de		12	300	3	1 200	
Ensemble d'équipements de bureau		3	900	3	900	
Autres équipements spécifiques						
- <i>Balances, réfrigérateurs,</i>		12	1 000	5	2 400	
- <i>Magasins de consignation</i>		2	5 000	10	1 000	5 000
<b>Sous-total Investissements matériels</b>					<b>34 100</b>	<b>43 250</b>
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
<i>initiale (étudiants p. an)</i>						
<i>spécialisée (mois-homme p. 5 ans)</i>		2,0	1 900			3 800
<i>continue (jours-homme p. an)</i>		115,0	47		5 395	
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem p. 5 ans)		2,0	6 550			13 100
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>					<b>5 395</b>	<b>16 900</b>
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires	DRE	2,0	4 573		9 147	
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires	DRE	23,0	2 195		50 491	
Personnel d'appui	DRE	12,0	1 098		13 172	
<b>Sous-total salaires</b>					<b>72 810</b>	
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%		14 562	
Allocations de voyage						
<i>Cadres, intérieur (jours-homme p. an)</i>			38			
<i>Chauffeurs, intér. (jours-homme p. an)</i>			15			
<i>Cadres, étranger (mois-homme p. an)</i>			2 400			
Allocations de transport						
<i>Motos : km p. an</i>		100 000	0,14		14 367	
<i>Véhicules 2 r.m. : km p. an</i>		80 000	0,18		14 367	
<i>Véhicules 4 r.m. : km p. an</i>			0,22			
Coût spécifiques						
<i>Communication ciblée</i>	III.1.					
<i>Consultation (reunions d'une journée)</i>		40	15,24		610	
<i>Kits / réactifs / vaccins</i>		25	152,45		3 811	
<b>Sous-total Consommables</b>					<b>47 717</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total Activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>162 894</b>	<b>60 150</b>
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>106 851 710</b>	<b>39 455 814</b>

## SANTÉ ANIMALE (1) - II.5. Épidémiosurveillance

### II.5.A. Épidémiosurveillance passive

<b>1. Objectif spécifique (compétence critique)</b>	
<i>Capacité et autorité permettant aux SV de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence.</i>	
<b>2. Résultat (stade d'avancement escompté)</b>	
1. Les SV n'ont aucun programme de surveillance passive.	
2. Les SV appliquent une surveillance passive pour différentes maladies importantes et sont capables de produire des rapports nationaux sur certaines maladies.	
3. Les SV, en conformité avec les normes de l'OIE, appliquent un programme de surveillance passive pour certaines maladies importantes au niveau national, en utilisant des réseaux adaptés sur le terrain. Dans ce cadre, les cas suspects font l'objet de prélèvements qui sont adressés à des laboratoires chargés d'établir le diagnostic et les résultats obtenus s'avèrent corrects. Les SV ont mis en place un système national de déclaration des maladies.	
4. Les SV conduisent une surveillance passive et déclarent au niveau national la plupart des maladies importantes en conformité avec les normes de l'OIE. Des réseaux adaptés existent sur le terrain pour le recueil des prélèvements. Les cas suspects font l'objet d'un diagnostic de laboratoire et les résultats obtenus s'avèrent corrects. Les acteurs concernés connaissent et respectent leur obligation de déclarer aux SV toute suspicion ou apparition d'une maladie à déclaration obligatoire.	
5. Les SV informent régulièrement les acteurs concernés et, s'il y a lieu, la communauté internationale des conclusions tirées des programmes de surveillance passive.	
<b>3. Description de l'activité</b>	
Stratégie	Objectif : mettre en place un réseau d'épidémiosurveillance des maladies prioritaires (fièvre aphteuse, PPCB, PPR, pasteurellose, clavelée, maladie de Newcastle, influenza aviaire, charbons, hémoparasitoses, rage...) afin de dresser une carte épidémiologique fiable. Stratégie : Consolider le réseau de surveillance au niveau du terrain (y compris au niveau des abattoirs) et aux niveaux régional et national en redéfinissant notamment le cahier des charges des agents impliqués et en renforçant les capacités techniques et opérationnelles des acteurs
Description des tâches (chronologique)	Doter les agents de matériel de prélèvement et de moyens leur permettant de transférer les prélèvements vers le laboratoire (134 para-professionnels vétérinaires, cf. CC II.5A) Mettre en place un programme de formation continue des agents (2 680 homme-jours p. an) avec l'appui d'experts nationaux et internationaux. Sensibilisation des éleveurs et des autres acteurs (sur les aspects de surveillance)
Indicateurs objectivement vérifiables	Rapports et données disponibles sur les maladies prioritaires, rapports de missions d'investigation et de suivi épidémiologiques Augmentation du nombre des notifications et meilleure transparence aux niveaux national et international
<b>4. Lien possible avec des compétences transversales</b>	
Formation continue (I.3)	Formation régulière des agents de terrain
Législation (IV.1, 2, 3)	Mise en œuvre (application des textes)
Communication (III.1)	Sensibilisation (acteurs et gouvernement)
Transparence (IV.6)	Notifications sincères et fiables

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments		6 700				
À entretenir (m <sup>2</sup> )		3 350	15	1	50 250	
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )		2 000	180	10	36 000	180 000
À construire (m <sup>2</sup> )		1 350	300	20	20 250	303 750
Transport						
Motos		126	3 500	3	147 000	
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)		-	20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)	40	27	30 000	7	115 714	231 429
Ensemble d'équipements d/télécommun.		63	300	3	6 300	
Ensemble d'équipements de bureau		126	900	3	37 800	
Autres équipements spécifiques						
Machines à glace	20	14	45 735	15	42 686	426 860
Glacières, containers, trousse, etc...		126	500	3	21 000	
<b>Sous-total Investissements matériels</b>					<b>477 000</b>	<b>1 142 039</b>
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)		2 680,0	47		125 723	
Expertise locale (jours p. 5 ans)		60,0	325			19 500
Expertise internationale (sem p. 5 ans)		5,0	6 550			32 750
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>					<b>125 723</b>	<b>52 250</b>
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires		31,5	4 573		144 064	
Autres cadres universitaires		31,5	3 659		115 251	
Para-professionnels vétérinaires		126,0	2 195		276 603	
Personnel d'appui		189,0	1 098		207 453	
<b>Sous-total salaires</b>					<b>743 372</b>	
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%		148 674	
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)			38			
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)			15			
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an		1 340 000	0,14		192 515	
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an	1 200 000	810 000	0,22		174 557	
Coût spécifiques						
Communication ciblée	> III.1.					
Consultation (reunions d'une journée)						
Kits / réactifs / vaccins						
Indemnité forfait. de transport de prélèvements		126	360,00		45 360	
<b>Sous-total Consommables</b>					<b>549 613</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
Indemnité de transport de prélèvements (à la prestation)		2 742	10,00		27 419	
<b>Sous-total Activités déléguées</b>					<b>27 419</b>	
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>1 923 127</b>	<b>1 194 289</b>
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>1 261 488 586</b>	<b>783 401 948</b>

## SANTÉ ANIMALE (2) - II.5. Épidémiosurveillance

### II.5.B. Épidémiosurveillance active

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité et autorité permettant aux SV de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV n'ont aucun programme de surveillance active.	
2. Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies ayant un impact économique et/ou zoonotique, mais ne l'appliquent qu'à une partie des populations sensibles et/ou ne l'actualisent pas régulièrement.	
3. Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies importantes conformément à des principes scientifiques et aux normes de l'OIE et l'appliquent à toutes les populations sensibles, mais ne l'actualisent pas régulièrement.	
4. Les SV conduisent une surveillance active conformément à des principes scientifiques et aux normes de l'OIE pour certaines maladies importantes, l'appliquent à toutes les populations sensibles, l'actualisent régulièrement et en rapportent systématiquement les résultats.	
5. Les SV conduisent une surveillance active pour la plupart ou pour toutes les maladies importantes et l'appliquent à toutes les populations sensibles. Les programmes de surveillance sont évalués et répondent aux obligations des pays vis-à-vis de l'OIE.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	<p>Identifier les maladies prioritaires<sup>9</sup> qui feront l'objet d'un programme de surveillance active -clinique et sérologique ; en lien ou non avec les programme de contrôle ou d'éradication) et élaborer pour chacune d'entre elles les protocoles de surveillance, incluant le plan d'échantillonnage</p> <p>Remise à niveau des anciens agents « de surveillance active »</p>
Description des tâches (chronologique)	<p>Désigner les agents chargés de la surveillance sur le terrain, remettre leurs connaissances à niveau (formations) et les équiper. Parmi ces agents, ceux ayant participé à des programmes antérieurs (une 50aine environ) seront privilégiés</p> <p>Faire des bilans périodiques des résultats de surveillance et les partager avec les parties prenantes</p> <p>Diffuser les résultats obtenus à l'aide du site web du Ministère.</p> <p>Remise à niveau des anciens agents « de surveillance active » avec l'appui d'un consultant national.</p>
Indicateurs objectivement vérifiables	<p>Protocoles de surveillance active</p> <p>Résultats des analyses de la surveillance active</p>
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	●
Communication (III.1)	●
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	●

<sup>9</sup> Dans le cadre de la mission d'analyse des écarts PVS, la PPR, la fièvre aphteuse, la tuberculose et la brucellose ont été identifiées comme des maladies devant être particulièrement surveillées. Cependant, cette liste pourrait être complétée ultérieurement.

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
À entretenir (m <sup>2</sup> )			15	1		
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )			180	10		
À construire (m <sup>2</sup> )			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau			900	3		
Autres équipements spécifiques						
Réfrigérateurs à gaz		126	1 000	10	12 600	63 000
<b>Sous-total Investissements matériels</b>					<b>12 600</b>	<b>63 000</b>
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)	(63 x 12) =	756,0	47		35 465	
Expertise locale (jours p. 5 ans)		10,0	325			3 250
Expertise internationale (sem p. 5 ans)			6 550			
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>					<b>35 465</b>	<b>3 250</b>
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires			4 573			
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires		56,0	2 195		122 935	
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>					<b>122 935</b>	
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%		24 587	
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)	(20 j. x 100) =	2 000	38		76 225	
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)	(20 j. x 30) =	600	15		9 147	
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée						
Consultation (reunions d'une journée)						
Kits / réactifs / vaccins	(tb/bruc)	2 000	2,00		4 000	
- Programme éradication PPR et clavelée (clinique, sérologie)	(réseau)	10 000	1,00		10 000	
- Programme fièvre aphteuse bovine (clinique, sérologie)	(réseau)	10 000	1,00		10 000	
<b>Sous-total Consommables</b>					<b>133 958</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
- Programme tuberculose/brucellose	(tb/bruc)	4 000	10,00		40 000	
<b>Sous-total Activités déléguées</b>					<b>40 000</b>	
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>344 958</b>	<b>66 250</b>
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>226 277 917</b>	<b>43 457 151</b>

## SANTÉ ANIMALE (3) - II.6. Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de détecter rapidement une situation d'urgence sanitaire (foyer important de maladie ou crise sanitaire d'origine alimentaire par exemple) et d'y répondre dans les meilleurs délais.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV ne disposent d'aucun réseau sur le terrain ni d'aucune procédure établie pour identifier une situation d'urgence sanitaire, ou n'ont pas l'autorité nécessaire pour déclarer une situation d'urgence et prendre les mesures appropriées.	
2. Les SV disposent d'un réseau sur le terrain et d'une procédure établie pour déterminer s'il existe ou non une situation d'urgence sanitaire, mais n'ont ni l'appui légal ni l'appui financier nécessaires pour prendre les mesures appropriées.	
3. Les SV disposent du cadre législatif et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires, mais la réponse n'est pas coordonnée par une chaîne de commandement.	
4. Les SV ont établi une procédure pour déterminer en temps utile s'il existe ou non une urgence sanitaire. Ils disposent du cadre législatif et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires en s'appuyant sur une chaîne de commandement. Ils ont prévu des plans d'urgence nationaux pour certaines maladies exotiques.	
5. Les SV disposent de plans nationaux d'urgence pour toutes les maladies importantes. Ces plans qui reposent sur des actions concertées avec tous les acteurs concernés font appel à une chaîne de commandement bien établie.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Le renforcement du dispositif de surveillance épidémiologique passive (C.C.II.5.A.) et des capacités de diagnostic de laboratoire (C.C.II.1) ainsi que l'amélioration de la consultation avec les bénéficiaires, notamment les éleveurs, vont contribuer au développement d'un système de détection rapide sur le terrain. De plus, un fonds d'urgence a été budgété dans la fiche II.11 (problèmes émergent)
Description des tâches (chronologique)	Organiser un exercice de simulation (20 000 Euro) Formations continues spécifiques (10 personnes pendant 5 jours) Elaborer 4 plans d'urgence Appui de consultants nationaux et internationaux pour la tenue de l'exercice de simulation, la formation et l'élaboration des plans d'urgence
Indicateurs objectivement vérifiables	
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	●
Législation (IV.1, 2, 3)	●
Communication (III.1)	●
Consultation (III.2)	●
Financement des situations d'urgence (I.9)	●
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	●



Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments		20				
À entretenir (m <sup>2</sup> )		20	15	1	300	
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )			180	10		
À construire (m <sup>2</sup> )			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)		1	30 000	7	4 286	8 571
Ensemble d'équipements de		1	300	3	100	
Ensemble d'équipements de bureau		1	900	3	300	
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total Investissements matériels</b>					<b>4 986</b>	<b>8 571</b>
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)	(5 j.)	50,0	47		2 346	
Expertise locale (jours p. 5 ans)		20,0	325			6 500
Expertise internationale (sem p. 5 ans)		5,0	6 550			32 750
Fonds spécial : exercice de simulation		1	20 000			20 000
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>					<b>2 346</b>	<b>59 250</b>
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires		1,0	4 573		4 573	
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires		1,0	2 195		2 195	
Personnel d'appui		2,0	1 098		2 195	
<b>Sous-total salaires</b>					<b>8 964</b>	
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%		1 793	
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)		60	38		2 287	
Chauffeurs, intér. (jours-homme p. an)		30	15		457	
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an		30 000	0,22		6 465	
Coût spécifiques						
Communication ciblée						
Consultation (réunions d'une journée)						
Kits / réactifs / vaccins	Penside Tests Influenza A	50	5,00		250	
<b>Sous-total Consommables</b>					<b>11 252</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total Activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>27 547</b>	<b>67 821</b>
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>18 069 802</b>	<b>44 487 941</b>

## SANTÉ ANIMALE (4)

### II.7. Prévention, contrôle et éradication des maladies

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV de mener activement des actions de prévention, de contrôle ou d'éradication des maladies de la liste de l'OIE et/ou de démontrer que le pays ou une de ses zones est indemne de maladies importantes.</i></p>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV n'ont aucune autorité ou capacité pour prévenir, contrôler ou éradiquer les maladies animales.	
2. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques, mais n'en évaluent guère l'efficacité et l'application réelle ou ne les évaluent pas par une approche scientifique.	
3. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques et en évaluent l'efficacité et l'application réelle par une approche scientifique.	
4. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour toutes les maladies importantes, mais l'évaluation scientifique de leur efficacité et de leur application réelle porte sur certains programmes.	
5. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour toutes les maladies importantes et en évaluent l'efficacité et l'application réelle selon une approche scientifique conforme aux normes internationales de l'OIE qui s'appliquent.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	<p>Elaborer un programme de lutte spécifique pour chacune des maladies ciblées : nombre d'animaux ciblés, (éventuellement zones concernées), activités à mettre en œuvre, moyens humains et matériels à mobiliser, répartition des tâches entre services publics et mandataires.</p> <p>La lutte contre les autres maladies endémiques telles que les charbons relève de l'initiative des éleveurs. Des programmes de séro-monitorage seront mis en place afin de vérifier l'efficacité des vaccins, vaccinateurs et vaccinations. Mettre en place les moyens nécessaires à la lutte</p>
Description des tâches (chronologique)	<p>Elaborer, en concertation avec les autorités régionales et les éleveurs des programmes de lutte ciblant les maladies animales prioritaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PCB</b> : vaccination de masse ciblant 60 % de l'effectif bovin (2 campagnes de vaccination par année) : 7 millions de vaccinations p.an</li> <li>• <b>PPR</b> : vaccination de masse des ovins et caprins : 9,7 millions de vaccinations p.an (y compris clavelée)</li> <li>• <b>Maladie de Newcastle</b> : vaccination ciblée dans le temps de la volaille : 3,6 millions de vaccinations p.an</li> <li>• <b>Rage</b> : face à la recrudescence des cas de rage humaine, la stratégie consistera à vacciner la population canine estimée à 100 000 chiens.</li> </ul> <p>Développer des consultations avec les éleveurs Évaluer l'efficacité des programmes de lutte contre les maladies prioritaires</p>
Indicateurs objectivement vérifiables	<p>Programmes de lutte Nombre d'animaux vaccinés Rapports d'évaluation des programmes et résultats du sero-monitorage</p>
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Communication (III.1)	Campagnes de communication sur la lutte contre les maladies animales
Consultation (III.2)	Consultations pour discuter et élaborer des stratégies de lutte contre les maladies prioritaires

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
À entretenir (m <sup>2</sup> )			15	1		
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )			180	10		
À construire (m <sup>2</sup> )			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau			900	3		
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total Investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem p. 5 ans)			6 550			
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires			4 573			
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>						
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%			
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)			38			
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)			15			
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Vaccinations contre la Newcastle	(volaille)	3 600 000	0,09		324 000	
Vaccinations contre la rage	(canine)	7 000	4,00		28 000	
Vaccinations contre la PPCB	(bovine)	7 067 520	0,21		1 448 842	
Vaccinations contre la pasteurellose	(caméline)	300 600	0,21		61 623	
Vaccinations contre la PPR et la clavelée	(pet. rum.)	9 737 640	0,03		331 080	
<b>Sous-total Consommables</b>					<b>2 120 221</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
Mandat sanitaire (vaccinations, toutes espèces confondues)	(moyenne)	13 866 840	0,13		1 802 689	
<b>Sous-total Activités déléguées</b>					<b>1 802 689</b>	
<b>Total en</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>3 996 234</b>	
<b>Total en</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>2 621 357 377</b>	

## SPV (1) - II.8. Sécurité sanitaire des aliments

### II.8.A. Inspections *ante* et *post mortem* réalisées à l'abattoir et dans les ateliers associés (ateliers, par exemple, de désossage, de découpe ou d'équarrissage)

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV d'organiser et de procéder à l'inspection des animaux destinés à l'abattage dans les abattoirs et établissements associés, prévoyant entre autres le contrôle de l'hygiène et de la salubrité des viandes et la collecte d'information sur les maladies et les zoonoses affectant les animaux de rente. Cette compétence prend également en compte la coordination avec d'autres autorités concernées lorsqu'il existe une responsabilité partagée pour ces fonctions.</i></p>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1.	L'inspection <i>ante</i> et <i>post mortem</i> et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) ne sont généralement pas réalisées en conformité avec les normes internationales.
2.	L'inspection <i>ante</i> et <i>post mortem</i> et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales uniquement dans les établissements dont les activités sont tournées vers l'exportation.
3.	L'inspection <i>ante</i> et <i>post mortem</i> et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales dans les établissements dont les activités sont tournées vers l'exportation et dans les principaux abattoirs se livrant à la production de viandes distribuées à travers des marchés d'envergure nationale.
4.	L'inspection <i>ante</i> et <i>post mortem</i> et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales dans les établissements dont les activités sont tournées vers l'exportation et dans tous les abattoirs se livrant à la production de viandes distribuées à travers des marchés d'envergure nationale ou locale.
5.	L'inspection <i>ante</i> et <i>post mortem</i> et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales dans tous les établissements (y compris les petites structures telles que tueries et abattoirs individuels à la ferme), et l'efficacité de ces opérations est périodiquement soumise à des audits.
3. Description de l'activité	
Stratégie	<p><i>Compétence critique spécifique non évaluée durant la mission PVS 2008, mais le niveau d'avancement général pour la C.C. Santé sanitaire des aliments était de 1.</i></p> <p>De manière générale : mettre en œuvre la législation vétérinaire existante, généraliser l'inspection ante-mortem (sans porter préjudice à l'inspection post-mortem), respecter les bonnes pratiques d'hygiène, améliorer la traçabilité sur la chaîne d'abattage (identification des carcasses et des viscères correspondantes) et respecter la chaîne de froid.</p> <p>Mettre en place un système d'inspection vétérinaire répondant aux normes internationales, dès la mise en service du nouvel abattoir de Niamey (dont la construction est actuellement suspendue)</p> <p>Vue l'importance des 4 abattoirs frigorifiques pour l'exportation et le marché intérieur les inspecteurs seront rattachés hiérarchiquement au niveau régional (DRE), voir national (DGSV).</p>
Description des tâches (chronologique)	<p>Rattachement hiérarchique des inspecteurs des quatre abattoirs frigorifiques au niveau régional ou national. Recueillir des informations d'inspection (base de données) et concevoir des procédures permettant d'effectuer des analyses complémentaires</p> <p>Améliorer le niveau de formation du personnel vétérinaire (en partie à travers des formations à l'étranger, comme p.ex. au MITC de Lobatse, au Botswana, 60 homme-mois) et réaliser et diffuser un guide d'inspection avec des procédures écrites d'inspection des viandes. Ce manuel pourrait également permettre de visualiser les lésions afin de faciliter le diagnostic des maladies animales, y compris les zoonoses.</p>
Indicateurs objectivement vérifiables	Manuel de l'inspecteur, preuves d'exportations vers de nouveaux marchés, procès-verbaux et rapports d'inspection
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	Inspecteurs : législation en vigueur
Communication (III.1)	Diffuser/vulgariser la législation en vigueur
Consultation (III.2)	Associations d'éleveurs et de bouchers
Épidémiologie-surveillance passive (II.5A)	Données sur la PPCB, tuberculose, etc.

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments		208				
À entretenir (m <sup>2</sup> )		104	15	1	1 560	
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )		104	180	10	1 872	9 360
À construire (m <sup>2</sup> )			300	20		
Transport						
Motos		27	3 500	3	31 500	
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)		11	20 000	5	44 000	
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de		10	300	3	1 000	
Ensemble d'équipements de bureau		11	900	3	3 300	
Autres équipements spécifiques						
- Incinérateurs		3	340 000	20	51 000	765 000
<b>Sous-total Investissements matériels</b>					<b>134 232</b>	<b>774 360</b>
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)		60,0	1 900			114 000
continue (jours-homme p. an)		290,0	47		13 604	
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem p. 5 ans)			6 550			
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>					<b>13 604</b>	<b>114 000</b>
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires		9,0	4 573		41 161	
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires	> DDE	145,0	2 195		318 314	
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>					<b>359 475</b>	
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%		71 895	
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)			38			
Chauffeurs, intér. (jours-homme p. an)			15			
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an		270 000	0,14		38 790	
Véhicules 2 r.m. : km p. an		440 000	0,18		79 017	
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée	III.3					
Consultation (reunions d'une journée)	2 x 500 =	1 000	15,24		15 245	
Kits / réactifs / vaccins						
- Programme PPCB (abattoirs)		500	7,62		3 811	
- Programme tuberculose bovine		500	7,62		3 811	
<b>Sous-total Consommables</b>					<b>212 570</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total Activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>719 881</b>	<b>888 360</b>
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>472 211 092</b>	<b>582 725 961</b>

## SPV (2) - II.8. Sécurité sanitaire des aliments

### II.8.B. Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV d'organiser, de mettre en œuvre et de coordonner les mesures relatives à la salubrité des denrées alimentaires qui s'appliquent aux étapes de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale, y compris les programmes de prévention de certaines zoonoses transmises par les aliments et les programmes généraux de sécurité sanitaire. Cette compétence prend également en compte la coordination avec d'autres autorités compétentes lorsqu'il existe une responsabilité partagée pour ces fonctions.</i></p>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1.	La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) ne sont généralement pas opérées en conformité avec les normes internationales.
2.	La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont généralement opérées en conformité avec les normes internationales uniquement en matière d'exportation.
3.	La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont généralement opérées en conformité avec les normes internationales uniquement en matière d'exportation et de distribution de produits à travers des marchés d'envergure nationale.
4.	La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont généralement opérées en conformité avec les normes internationales en matière d'exportation et de distribution de produits à travers des marchés d'envergure nationale ou locale.
5.	La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont opérées en stricte conformité avec les normes internationales pour les produits qui sont destinés à tous les niveaux de la distribution (y compris les activités de transformation à la ferme ou de vente directe).
3. Description de l'activité	
Stratégie	<p><i>Compétence critique spécifique non évaluée durant la mission PVS 2008, mais le niveau d'avancement général pour la C.C. Santé sanitaire des aliments était de 1.</i></p> <p>Renforcer la mise en œuvre des textes législatifs, notamment le code de l'hygiène publique, la loi cadre définissent la répartition des tâches et des responsabilités pour l'inspection entre les SV et la santé publique, ainsi que le décret adopté fin 2011, afin de donner mandat aux équipes spécialisée au niveau régional (8) d'assurer la police sanitaire (respect des dispositions de la santé publique vétérinaire au niveau de la transformation, distribution et points de vente des denrées d'origine animale).</p>
Description des tâches (chronologique)	<p>Élaborer des manuels de procédures et de bonnes pratiques d'hygiène pour la production des viandes, la fabrication de produits transformés d'origine animale et pour la distribution des denrées alimentaires d'origine animale.</p> <p>Elaborer un programme de formation des agents chargés de l'inspection.</p> <p>Faire adopter les textes réglementaires nécessaires.</p> <p>Réaliser l'inventaire des entreprises de transformation et de commercialisation des denrées alimentaires et créer une base de données remise à jour régulièrement.</p> <p>Renforcer la collaboration avec le Ministère de la santé publique et le Ministère de l'Industrie et formaliser une collaboration étroite avec les autres autorités associées (police municipale, douanes, laboratoires, etc...).</p> <p>Concevoir des campagnes de sensibilisation adressées à un large publique (différents acteurs de la filière viande, lait, consommateurs...)</p> <p>Création d'une équipe (unité) spécialisée au niveau régional (8) chargée d'assurer la police sanitaire (respect des dispositions de la santé publique vétérinaire au niveau de la transformation, distribution et points de vente des denrées d'origine animale)</p>
Indicateurs objectivement vérifiables	Procès-verbaux, certificats et rapports d'inspection, preuves d'application des textes réglementaires, suivi des statistiques d'intoxications alimentaires (baisse du nombre d'événements)
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	●
Législation (IV.1, 2, 3)	●
Communication (III.1)	Campagnes de sensibilisation
Consultation (III.2)	Commerçants/acteurs
Représentation officielle (III.3)	Participation des SV aux réunions du comité national SPS

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
À entretenir (m <sup>2</sup> )			15	1		
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )			180	10		
À construire (m <sup>2</sup> )			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)		8	30 000	7	34 286	68 571
Ensemble d'équipements de		4	300	3	400	
Ensemble d'équipements de bureau		8	900	3	2 400	
Autres équipements spécifiques						
- équipements de base, y compris thermomètres, bottes, uniformes, etc...		80	305	1	24 392	
<b>Sous-total Investissements matériels</b>					<b>61 478</b>	<b>68 571</b>
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)		50,0	1 900			95 000
continue (jours-homme p. an)		800,0	47		37 529	
Expertise locale (jours p. 5 ans)		100,0	325			32 500
Expertise internationale (sem p. 5 ans)		5,0	6 550			32 750
Fonds spécial pour étude de base (8 régions)		8	4 269			34 149
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>					<b>37 529</b>	<b>194 399</b>
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires	> DRE	5,0	4 573		22 867	
Autres cadres universitaires	> DRE	3,0	3 659		10 976	
Para-professionnels vétérinaires	> DRE	32,0	2 195		70 249	
Personnel d'appui	> DRE	8,0	1 098		8 781	
<b>Sous-total salaires</b>					<b>112 873</b>	
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%		22 575	
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)	(50 x 40) =	2 000	38		76 225	
Chauffeurs, intér. (jours-homme p. an)		5000	15		7 622	
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an		240 000	0,22		51 720	
Coût spécifiques						
Communication ciblée	III.1.					
Consultation (réunions d'une journée)	2 x 36 =	72	609,80		43 905	
Kits / réactifs / vaccins		-				
<b>Sous-total Consommables</b>					<b>289 151</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total Activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>413 927</b>	<b>262 970</b>
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>271 518 611</b>	<b>172 497 018</b>

## SPV (3) - II.9. Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire

<b>1. Objectif spécifique (compétence critique)</b>	
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de réglementer les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire (autorisation, enregistrement, importation, production, étiquetage, distribution, vente et usage).</i>	
<b>2. Résultat (stade d'avancement escompté)</b>	
1. Les SV ne sont pas en mesure de réglementer les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.	
2. Les SV n'ont qu'une capacité limitée à exercer un contrôle administratif sur les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.	
3. Les SV exercent un contrôle administratif effectif et mettent en place des normes de qualité couvrant la plupart des aspects de la réglementation des médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.	
4. Les SV exercent un contrôle réglementaire complet et effectif sur les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.	
5. En sus d'un contrôle réglementaire complet, les SV réalisent le suivi des effets adverses des médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire (pharmacovigilance) et procèdent à des actions correctives appropriées. L'efficacité des systèmes de contrôle est périodiquement soumis à des audits.	
<b>3. Description de l'activité</b>	
Stratégie	<p>Mettre en place une équipe (unité) d'inspection spécialisée au niveau national (unité de 4 personnes)</p> <p>Signer un protocole d'accord avec le LANSPEX portant sur la mise en œuvre d'analyses pour le contrôle de qualité</p> <p>Établir et formaliser une collaboration étroite avec la douane en matière de contrôle des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire importés.</p>
Description des tâches (chronologique)	<p>Créer un comité chargé des contrôles de l'importation des produits vétérinaires</p> <p>Sensibiliser tous les acteurs (au total 100 personnes participent à des réunions d'une journée)</p> <p>Etablir un calendrier pour les missions d'inspection de l'unité chargée de dépister, saisir et détruire les produits non-conformes et/ou les produits de contrefaçon</p> <p>Faire effectuer des analyses médicamenteuses par le LANSPEX conformément au protocole d'accord</p> <p>Renforcer la pharmacovigilance par des actions de sensibilisation spécifiques en direction des vétérinaires praticiens privés</p>
Indicateurs objectivement vérifiables	<p>Procès-verbaux du comité de sélection</p> <p>Rapports de l'équipe spécialisée</p> <p>Statistiques d'importations plus fiables</p>
<b>4. Lien possible avec des compétences transversales</b>	
Législation (IV.1, 2, 3)	Arrêtées supplémentaires à mettre en œuvre
Communication (III.1)	Acteurs concernés : Centrales d'approvisionnement, vétérinaires privés, pharmacies, dépôts, éleveurs, auxiliaires
Consultation (III.2)	Avec les vétérinaires privés (pharmacovigilance)
Représentation officielle (III.3)	UEMOA, CEDEAO



Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments		16				
À entretenir (m <sup>2</sup> )			15	1		
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )		16	180	10	288	1 440
À construire (m <sup>2</sup> )			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)		1	20 000	5	4 000	
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de		1	300	3	100	
Ensemble d'équipements de bureau		2	900	3	600	
Autres équipements spécifiques						
-Uniformes et identification (badges)	p.m					
<b>Sous-total Investissements matériels</b>					<b>4 988</b>	<b>1 440</b>
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem p. 5 ans)			6 550			
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires		1,0	4 573		4 573	
Autres cadres universitaires		1,0	3 659		3 659	
Para-professionnels vétérinaires		2,0	2 195		4 391	
Personnel d'appui		2,0	1 098		2 195	
<b>Sous-total salaires</b>					<b>14 818</b>	
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%		2 964	
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)	4 x 60 =	240	38		9 147	
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)	1 x 60 =	60	15		915	
Cadres, étranger (mois-homme p. an)		2	2 400		4 800	
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an		40 000	0,18		7 183	
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée	III.1.					
Consultation (reunions d'une journée)		100	15,24		1 524	
Kits / réactifs / vaccins						
<b>Sous-total Consommables</b>					<b>26 533</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total Activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>46 339</b>	<b>1 440</b>
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>30 396 507</b>	<b>944 578</b>

## SPV (4) - II.10. Recherche des résidus

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<p>Capacité des SV à appliquer des programmes de recherche des résidus de médicaments vétérinaires (antibiotiques et hormones entre autres), de produits chimiques, de pesticides, de substances radioactives, de métaux, etc.</p>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Le pays n'a mis en place aucun programme de recherche des résidus pour les produits d'origine animale.	
2. Il existe des programmes de recherche des résidus mais ils s'appliquent uniquement à certains produits d'origine animale destinés à l'exportation.	
3. Il existe un programme complet de recherche des résidus qui s'appliquent à tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et à certains produits destinés à la consommation intérieure.	
4. Il existe un programme complet de recherche des résidus qui s'appliquent à tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et/ou à la consommation intérieure.	
5. Le programme de recherche des résidus est systématiquement couvert par un plan d'assurance de la qualité et fait l'objet d'une évaluation régulière.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	<p>Créer le cadre législatif nécessaire et ensuite mettre en place un programme de recherche des résidus, en priorité au niveau des centres urbains (centres de grande consommation) en suivant la procédure suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les produits prioritaires sur lesquels les recherches de résidus seront effectuées (volailles pour les antibiotiques, criquets pour les pesticides, peaux, poissons, œufs, etc...)</li> <li>• Passer une convention avec le LANSPEX</li> <li>• Les prélèvements pour analyses seront effectués par les agents déjà chargés des contrôles des denrées alimentaires de santé publique vétérinaire : une équipe de 4 para-professionnels vétérinaires plus un cadre (vétérinaire ou autre) par région (8) [ déjà budgétisées sous II.8.B.]</li> </ul>
Description des tâches (chronologique)	<p>Créer une base de données sur les résidus            Information des producteurs et des consommateurs sur les risques encourus            Collaboration avec les ministères de la santé publique et de l'agriculture            Application des textes réglementaires            Prélèvements et analyses            Recherches de pesticides et d'antibiotiques (en priorité)</p>
Indicateurs objectivement vérifiables	<p>Base de données et statistiques sur les résultats d'analyse des échantillons            Textes législatifs            Messages diffusés en direction des producteurs et des consommateurs</p>
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	Voir fiche CC II-8.B
Législation (IV.1, 2, 3)	Arrêtés
Communication (III.1)	Information des producteurs et des consommateurs sur les risques encourus
Représentation officielle (III.3)	UEMOA

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
À entretenir (m <sup>2</sup> )			15	1		
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )			180	10		
À construire (m <sup>2</sup> )			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau			900	3		
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total Investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem p. 5 ans)			6 550			
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires			4 573			
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>						
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%			
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)			38			
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)			15			
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée						
Consultation (reunions d'une journée)						
Kits / réactifs / vaccins						
- Programme résidus antimicrobiens (poisson, bœuf, lait, volaille)	( > budget laboratoire)	100				
<b>Sous-total Consommables</b>						
<b>Activités déléguées p. an</b>						
- Accord de prestations de services avec le LANSPEX (pesticides, métaux)		50	152,45		7 622	
<b>Sous-total Activités déléguées</b>					<b>7 622</b>	
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>7 622</b>	
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>5 000 000</b>	

## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (10)

### II.11. Problèmes émergents

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV d'anticiper, afin d'y remédier correctement, les problèmes émergents probables relevant de leur champ de compétence et concernant le statut sanitaire du pays, la santé publique, l'environnement ou le commerce des animaux et des produits d'origine animale.</i></p>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV n'ont pas établi de procédures pour anticiper les problèmes émergents probables.	
2. Les SV suivent et évaluent les développements nationaux et internationaux liés aux problèmes émergents.	
3. Les SV évaluent les risques, les coûts et/ou les opportunités liés aux problèmes émergents identifiés, notamment la préparation de plans d'alerte nationaux adaptés. Ils collaborent un peu en matière de problèmes émergents avec d'autres organismes (spécialisés en santé humaine, en faune sauvage ou en environnement) et avec les acteurs concernés.	
4. En coordination avec les acteurs concernés, les SV conduisent des actions de prévention ou de lutte en cas d'événement émergent exposant à un retentissement négatif, ou des actions bénéfiques en cas d'événement émergent exposant à un retentissement positif. Ils ont mis en place une collaboration officielle aboutie en matière de problèmes émergents avec d'autres organismes (spécialisés en santé humaine, en faune sauvage ou en environnement) et avec les acteurs concernés.	
5. Les SV coordonnent avec les pays limitrophes et les partenaires commerciaux les réponses aux problèmes émergents, notamment des audits sur la capacité des pays à détecter les événements émergents et à y répondre aux stades les plus précoces.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	<p>Suivi des informations sanitaires au niveau international, mais aussi au niveau sous régional</p> <p>Plans d'urgence pour des maladies ou situations spécifiques</p> <p>Maintien et indexation du <i>Fonds national d'urgence/catastrophes naturelles / maladies animales</i> (actuellement 100 millions FCFA)</p>
Description des tâches (chronologique)	<p>Définir les maladies candidates pour l'élaboration de plans d'urgence</p> <p>Collaboration avec la cellule d'analyse de risque (CC II.3)</p> <p>Information d'alerte aux acteurs (réseaux établis au niveau national/sous régional)</p> <p>Identifier les voies et accessibilité du fonds national d'urgence par les SV</p> <p>S'appuyer sur l'exemple du comité national sur la grippe aviaire (extension de la liste des zoonoses à considérer)</p>
Indicateurs objectivement vérifiables	Plans d'urgence finalisés (PPCB, PPR, AI, FA ...)
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Financement des situations d'urgence (I.9)	●
Analyse de risque (II.3)	●
Représentation officielle (III.3)	●

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
À entretenir (m <sup>2</sup> )			15	1		
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )	> II.3.		180	10		
À construire (m <sup>2</sup> )			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)	> II.3.		20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de	> II.3.		300	3		
Ensemble d'équipements de bureau	> II.3.		900	3		
Autres équipements spécifiques						
	> II.3.					
<b>Sous-total investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)	> II.3.		1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem. p. 5 ans)			6 550			
- Elaboration de plans d'urgence		4	500			2 000
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						<b>2 000</b>
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires	> II.3.		4 573			
Autres cadres universitaires	> II.3.		3 659			
Para-professionnels vétérinaires	-		2 195			
Personnel d'appui	> II.3.		1 098			
<b>Sous-total salaires</b>						
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%			
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)			38			
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)			15			
Cadres, étranger (mois-homme p. an)	> II.3.		2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée	> III.1					
Consultation (reunions d'une journée)						
Kits / réactifs / vaccins						
Participation à la (aux) Cellule(s) de Crise (Influenza aviaire,...)	pm					
<b>Sous-total Consommables</b>						
<b>Activités déléguées p. an</b>						
Fonds d'urgence catastrophes naturelles/maladies animales (MEL)	XOF 100 millions	1	152 449		152 449	
<b>Sous-total Activités déléguées</b>					<b>152 449</b>	
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>152 449</b>	<b>2 000</b>
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>100 000 000</b>	<b>1 311 914</b>

## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (11)

### II.12. Innovation technique

<b>1. Objectif spécifique (compétence critique)</b>	
<i>Capacité des SV à rester en phase avec les derniers progrès scientifiques et à se conformer aux normes de l'OIE (et aux textes de la Commission du Codex Alimentarius s'il y a lieu).</i>	
<b>2. Résultat (stade d'avancement escompté)</b>	
1. Les SV n'ont qu'un accès informel aux innovations techniques, par l'intermédiaire de contacts personnels ou de sources externes.	
2. Les SV gèrent une base d'informations sur les innovations techniques et les normes internationales, étant abonnés à des périodiques scientifiques et à des supports d'information électroniques.	
3. Les SV disposent d'un programme spécifique leur permettant de connaître rapidement les innovations techniques et les normes internationales qui s'appliquent.	
4. Les SV transposent les innovations techniques et les normes internationales dans certaines politiques et procédures, en concertation avec les acteurs concernés.	
5. Les SV mettent en œuvre systématiquement les innovations techniques et les normes internationales qui s'appliquent.	
<b>3. Description de l'activité</b>	
Stratégie	Renforcer la collecte, la sélection et la diffusion des nouvelles informations scientifiques et techniques  Responsabiliser le personnel technique afin que chaque direction dispose d'un agent chargé de rechercher les innovations techniques relevant du domaine de compétence de sa direction
Description des tâches (chronologique)	Responsabiliser le personnel technique (nommer 1 personne par direction)  Base de données sur les innovations, création du nouveau site web ministériel, section « nouvelles informations » (1 personne pour l'archivage)
Indicateurs objectivement vérifiables	Base de données accessible au et alimentée régulièrement par le personnel technique
<b>4. Lien possible avec des compétences transversales</b>	
Analyse de risque (II.3)	●
Problèmes émergents (II.11)	●

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments		40				
<i>À entretenir (m²)</i>		20	15	1	300	
<i>À réhabiliter (m²)</i>	-	20	180	10	360	1 800
<i>À construire (m²)</i>			300	20		
Transport						
<i>Motos</i>			3 500	3		
<i>Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)</i>			20 000	5		
<i>Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)</i>			30 000	7		
Ensemble d'équipements de	-	1	300	3	100	
Ensemble d'équipements de bureau	-	1	900	3	300	
Autres équipements spécifiques						
- <i>Equipement de numérisation et d'archivage électronique</i>	-	1	3 000	5	600	
<b>Sous-total Investissements matériels</b>					<b>1 660</b>	<b>1 800</b>
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
<i>initiale (étudiants p. an)</i>						
<i>spécialisée (mois-homme p. 5 ans)</i>			1 900			
<i>continue (jours-homme p. an)</i>			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem p. 5 ans)			6 550			
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires			4 573			
Autres cadres universitaires	Archiviste	1,0	3 659		3 659	
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>					<b>3 659</b>	
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%		732	
Allocations de voyage						
<i>Cadres, intérieur (jours-homme p. an)</i>			38			
<i>Chauffeurs, intér. (jours-homme p. an)</i>			15			
<i>Cadres, étranger (mois-homme p. an)</i>			2 400			
Allocations de transport						
<i>Motos : km p. an</i>			0,14			
<i>Véhicules 2 r.m. : km p. an</i>			0,18			
<i>Véhicules 4 r.m. : km p. an</i>			0,22			
Coût spécifiques						
<i>Communication ciblée</i>						
<i>Consultation (réunions d'une journée)</i>						
<i>Kits / réactifs / vaccins</i>						
<b>Sous-total Consommables</b>					<b>732</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total Activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>6 051</b>	<b>1 800</b>
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>3 968 889</b>	<b>1 180 723</b>

## COMMERCE (2) - II.13. Identification et traçabilité

### II.13.A. Identification animale et contrôle des mouvements

#### 1. Objectif spécifique (compétence critique)

*Autorité et capacité permettant aux SV, normalement en coordination avec les autres acteurs concernés, d'identifier les animaux placés sous leur responsabilité et de retracer leur histoire, leur localisation et leur répartition, dans le but de contrôler les maladies animales et de garantir la sécurité sanitaire des aliments et des échanges commerciaux ou de prendre en compte toute autre nécessité légale relevant de la responsabilité des SV et/ ou de l'OIE.*

#### 2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Les SV n'ont pas l'autorité ou la capacité leur permettant d'identifier les animaux ou de contrôler leurs mouvements.
2. Les SV peuvent identifier certains animaux et contrôler certains mouvements, en utilisant des méthodes traditionnelles ou en menant des actions conçues et mises en œuvre pour résoudre un problème particulier (par exemple, la prévention des vols d'animaux).
3. Les SV mettent en œuvre des procédures d'identification et de contrôle des mouvements portant sur des sous-populations animales spécifiques selon ce qui est exigé pour assurer le contrôle des maladies animales, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.
4. Les SV mettent en œuvre toutes les procédures importantes d'identification animale et de contrôle des mouvements, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.
5. Les SV conduisent régulièrement des audits sur l'efficacité de leurs systèmes d'identification et de contrôle des mouvements.

#### 3. Description de l'activité

Stratégie	Sous-CC non-évaluée dans le cadre PVS, globalement niv.1 La stratégie consiste à lier un système d'identification des animaux à des programmes sanitaires et/ou de production en créant un programme pilote, limité à la région de Niamey, qui cible la production laitière bovine péri-urbaine
Description des tâches (chronologique)	Consultation avec les laiteries/coopératives de lait (150 personnes) Établissement d'une unité d'identification et traçabilité à la DRE/CUN (DGSV et DGPIA) gérant une base de données des élevages Mise en place d'un système d'identification moderne adapté (10 000 Euro + Assistance technique international à hauteur de EUR 39 300) Impliquer les vétérinaires privés (mandat sanitaire) à hauteur de 10 000 Euro p.an  Evaluer les résultats de cette opération pilote dans la perspective d'une extension ultérieure (notamment de l'identification).
Indicateurs objectivement vérifiables	Base de données sur les élevages et sur les effectifs de bovins laitiers Données sanitaires (zoonoses) Meilleures informations sur la qualité du lait  Rapport d'évaluation de l'opération pilote sur l'identification des animaux et de la traçabilité du lait et des produits dérivés

#### 4. Lien possible avec des compétences transversales

Législation (IV.1, 2, 3)	Protocole d'accord avec les éleveurs
Communication (III.1)	Acteurs éleveurs-laiteries-consommateurs
Consultation (III.2)	Acteurs éleveurs-laiteries-consommateurs
Prévention, contrôle et éradication de maladies (II.7)	Contribution au contrôle des zoonoses, autres contraintes sanitaires (projet pilote)



Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments		15				
À entretenir (m <sup>2</sup> )			15	1		
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )		15	180	10	270	1 350
À construire (m <sup>2</sup> )			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)		1	20 000	5	4 000	
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de		1	300	3	100	
Ensemble d'équipements de bureau		2	900	3	600	
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total Investissements matériels</b>					<b>4 970</b>	<b>1 350</b>
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem p. 5 ans)		6,0	6 550			39 300
- système intégré d'identification et de traçabilité, y compris système informatique et boucles auriculaires		1	10 000			10 000
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						<b>49 300</b>
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires		1,0	4 573		4 573	
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui	IT + Secr.	2,5	1 098		2 744	
<b>Sous-total salaires</b>					<b>7 318</b>	
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%		1 464	
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)		25	38		953	
Chauffeurs, intér. (jours-homme p. an)		25	15		381	
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an		40 000	0,18		7 183	
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée	III.1					
Consultation (réunions d'une journée)		150	15,24		2 287	
Kits / réactifs / vaccins						
<b>Sous-total Consommables</b>					<b>12 268</b>	
<b>Activités déléguées p. an</b>						
- M a n d a t sanitaire identification & traçabilité (tuberculose / brucellose)	(tb/bruc)	1 000	10,00		10 000	
<b>Sous-total Activités déléguées</b>					<b>10 000</b>	
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>34 555</b>	<b>50 650</b>
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>22 666 676</b>	<b>33 224 222</b>

## COMMERCE (3) - II.13. Identification et traçabilité

### II.13.B. Identification et traçabilité des produits d'origine animale

#### 1. Objectif spécifique (compétence critique)

*Autorité et capacité permettant aux SV, normalement en coordination avec les acteurs concernés, d'identifier les produits d'origine animale et d'en assurer la traçabilité, dans le but de garantir la sécurité sanitaire des aliments et de préserver la santé animale ou de garantir la sécurité sanitaire des échanges commerciaux.*

#### 2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Les SV n'ont pas l'autorité ou la capacité leur permettant d'identifier les produits d'origine animale ou d'en assurer la traçabilité.
2. Les SV peuvent identifier une sélection de produits d'origine animale et en assurer la traçabilité pour traiter un problème particulier (produits originaires de fermes affectées par un foyer de maladie).
3. Les SV mettent en œuvre des procédures d'identification et de traçabilité applicables à une sélection de produits d'origine animale dans le but de garantir la sécurité sanitaire des aliments, de préserver la santé animale et de garantir la sécurité sanitaire des échanges commerciaux, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.
4. Les SV mettent en œuvre des programmes nationaux leur permettant d'identifier tous les produits d'origine animale et d'en assurer la traçabilité, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.
5. Les SV soumettent régulièrement à des audits l'efficacité de leurs procédures d'identification et de traçabilité des produits d'origine animale.

#### 3. Description de l'activité

Stratégie	Sous-CC non-évaluée dans le cadre PVS, globalement niv.1 Lier le programme pilote régional de Niamey d'identification concernant les fermes laitières péri-urbaines, au dépistage sanitaire (tuberculose et brucellose) (cf. CC-II-13.A) Programme d'approvisionnement et de suivi des laiteries concernées
Description des tâches (chronologique)	Mise en œuvre d'un programme de traçabilité du lait selon les normes internationales (10 000 Euro avec assistance technique internationale déjà budgetisée sous II.13.A.) Option future : Traçabilité des viandes (voir sécurité sanitaire des aliments : II.8.A)
Indicateurs objectivement vérifiables	Marque de traçabilité visibles sur le produit

#### 4. Lien possible avec des compétences transversales

Législation (IV.1, 2, 3)	Protocole d'accord avec les éleveurs
Communication (III.1)	Acteurs éleveurs-laiteries-consommateurs
Consultation (III.2)	Acteurs éleveurs-laiteries-consommateurs
Prévention, contrôle et éradication de maladies (II.7)	Contribution au contrôle des zoonoses, autres contraintes sanitaires (projet pilote)

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
À entretenir (m <sup>2</sup> )			15	1		
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )			180	10		
À construire (m <sup>2</sup> )			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau			900	3		
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total Investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem p. 5 ans)			6 550			
- système intégré d'identification et de traçabilité du lait et des produits dérivés, y compris système informatique		1	10 000			10 000
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						<b>10 000</b>
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires			4 573			
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>						
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%			
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)			38			
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)			15			
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée						
Consultation (reunions d'une journée)						
Kits / réactifs / vaccins						
<b>Sous-total Consommables</b>						
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total Activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>					<b>10 000</b>
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>					<b>6 559 570</b>

## SANTÉ ANIMALE (5) - II.14. Bien-être animal

<b>1. Objectif spécifique (compétence critique)</b>	
<i>Autorité et capacité permettant aux SV d'appliquer les normes de l'OIE relatives au bien-être animal telles qu'elles sont publiées dans le Code terrestre.</i>	
<b>2. Résultat (stade d'avancement escompté)</b>	
1. Les normes de l'OIE ne sont généralement pas appliquées.	
2. Certaines des normes de l'OIE sont mises en œuvre, principalement dans le secteur de l'exportation.	
3. Les normes de l'OIE dans leur ensemble sont mises en œuvre, principalement dans le secteur de l'exportation.	
4. Les normes de l'OIE dans leur ensemble sont appliquées dans le secteur de l'exportation et au niveau national.	
5. Les normes de l'OIE sont mises en pratique et cette mise en pratique est régulièrement soumise à une évaluation externe indépendante.	
<b>3. Description de l'activité</b>	
	<i>Compétence critique non évaluée durant la mission PVS de 2008.</i>
Stratégie	<p>Nommer un nouveau point focal OIE pour le bien être animal.</p> <p>Produire des documents de vulgarisation selon les normes de l'OIE notamment pour l'exportation du bétail (transport)</p> <p>Mettre en œuvre la législation qui prévoit la prise en compte de certains des critères du bien-être animal</p> <p>Organiser des campagnes de sensibilisation</p> <p>Susciter l'émergence d'associations de défense et de protection des animaux.</p>
Description des tâches (chronologique)	<p>Prendre les décrets d'application de la loi cadre 2004</p> <p>(Re)Nommer un point focal bien-être animal</p> <p>Organiser un séminaire de formation pour les cadres de l'élevage (aux niveaux de la DGSV et des DRE's) 100 homme-jours</p> <p>Faire une large sensibilisation en impliquant le politique, en direction du publique, et des secteurs professionnels concernés</p> <p>Documents de vulgarisation sur le bien-être animal et en particulier le transport à l'exportation</p> <p>Demander à l'Ordre National des Vétérinaires du Niger d'organiser une de ses « <i>Journées Techniques Vétérinaires</i> » sur le thème du bien-être animal (à hauteur de 9 990 Euro)</p> <p>Susciter l'émergence d'associations de défense et de protection des animaux.</p>
Indicateurs objectivement vérifiables	<p>Décrets d'application</p> <p>Nomination d'un point focal</p> <p>Tenue des « <i>Journées Techniques Vétérinaires</i> » sur le bien-être animal</p> <p>Documents de vulgarisation (re)produits par la DGSV</p>
<b>4. Lien possible avec des compétences transversales</b>	
Législation (IV.1, 2, 3)	Décrets d'application
Communication (III.1)	Inclure ce thème dans les campagnes de communication

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
À entretenir (m <sup>2</sup> )			15	1		
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )			180	10		
À construire (m <sup>2</sup> )			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau			900	3		
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total Investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)						
	DGSV				4 691	
	DRE	100,0	47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)		21,0	325			6 825
Expertise internationale (sem p. 5 ans)		3,0	6 550			19 650
<b>Journées Techniques Vétérinaires</b>		270	37			9 990
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>					<b>4 691</b>	<b>36 465</b>
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires			4 573			
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>						
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%			
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)			38			
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)			15			
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée	III.1.					
Consultation (reunions d'une journée)						
Kits / réactifs / vaccins						
<b>Sous-total consommables</b>						
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total Activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>4 691</b>	<b>36 465</b>
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>3 077 197</b>	<b>23 919 472</b>



### **III.**

## **INTERACTION AVEC LES BENEFICIAIRES**

## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (12)

### III.1. Communication

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<p>Capacité des SV à tenir les acteurs concernés informés de leurs actions et de leurs programmes, ainsi que des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, d'une manière transparente, efficace et rapide.</p>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV n'ont institué aucun mécanisme pour informer les acteurs concernés de leurs actions et de leurs programmes.	
2. Les SV suivent des mécanismes de communication informels.	
3. Les SV ont prévu un point de contact officiel chargé de la communication, mais ne diffusent pas toujours les informations les plus récentes au travers de celui-ci.	
4. Le point de contact chargé de la communication des SV fournit des informations actualisées sur les actions et les programmes, accessibles par l'Internet ou par d'autres canaux appropriés.	
5. Les SV ont un plan de communication bien élaboré et diffusent activement et systématiquement les informations dont ils disposent aux acteurs concernés.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	<p>Une étude de faisabilité pour établir un réseau de <u>communication interne</u> au sein du Ministère et de 3 Directions Régionales de l'Elevage (Tahoua, Zinder et Maradi) a déjà été réalisée sous l'égide du projet d'appui institutionnel au MEL (CTB). Par ailleurs, une étude prospective sur 15 ans (stratégie de l'élevage) est en cours.</p> <p>Une échelle de priorités reprendra les thèmes nécessitant une composante de communication/sensibilisation (campagnes de <u>communication externe en majorité</u>) et un programme de communication sera développé et mis à jour régulièrement. Des collaborations seront développées avec les médias nationaux publics et privés pour faciliter la diffusion des informations relatives aux actions et programmes des SV.</p>
Description des tâches (chronologique)	<p>Nomination et formation du point focal OIE pour la communication qui travaillera en collaboration avec le webmaster du site web du Ministère (MEL)</p> <p>Développer un programme de communication (à hauteur de 38 000 Euro p. an)</p> <p>Assurer la diffusion régulière des communiqués de presse sur les activités des SV</p> <p>Développer des protocoles d'accord avec les médias nationaux publics et privés pour favoriser la diffusion (rapide et à un prix abordable) des informations relatives aux actions et programmes des SV</p>
Indicateurs objectivement vérifiables	<p>Programme de communication</p> <p>Protocoles d'accord avec les média</p> <p>Bulletins d'information publiés</p>
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Consultation (III.2)	●



Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments		30				
À entretenir (m²)		15	15	1	225	
À réhabiliter (m²)		15	180	10	270	1 350
À construire (m²)			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de télécommun.		1	300	3	100	
Ensemble d'équipements de bureau		1	900	3	300	
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total investissements matériels</b>					<b>895</b>	<b>1 350</b>
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)		3,0	1 900			5 700
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem. p. 5 ans)			6 550			
<i>P.m. : formation OIE au Niger des points focaux communication en 2013</i>						
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						<b>5 700</b>
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires			4 573			
Autres cadres universitaires		1,0	3 659		3 659	
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>					<b>3 659</b>	
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%		732	
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)		15	38		572	
Chauffeurs, intér. (jours-homme p. an)		15	15		229	
Cadres, étranger (mois-homme p. an)		10	2 400		24 000	
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée						
Consultation (reunions d'une journée)						
Kits / réactifs / vaccins						
<b>Sous-total consommables</b>						
<b>Activités déléguées p. an</b>						
- Contractualisation avec des agences de communication		1	38 112,25		38 112	
<b>Sous-total activités déléguées</b>					<b>38 112</b>	
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>68 198</b>	<b>7 050</b>
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>44 735 050</b>	<b>4 624 497</b>

## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (13)

### III.2. Consultation des acteurs concernés

<b>1. Objectif spécifique (compétence critique)</b>	
<i>Capacité des SV à consulter efficacement les acteurs concernés à propos de leurs actions et de leurs programmes, ainsi qu'à propos des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments.</i>	
<b>2. Résultat (stade d'avancement escompté)</b>	
1. Les SV n'ont établi aucun mécanisme de consultation des acteurs concernés.	
2. Les SV utilisent des canaux informels pour consulter les acteurs concernés.	
3. Les SV ont établi un mécanisme officiel pour consulter les acteurs concernés.	
4. Les SV organisent régulièrement des ateliers et des réunions avec les acteurs concernés.	
5. Les SV consultent activement les acteurs concernés et sollicitent leurs observations à propos des activités et des programmes en cours ou proposés, des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, des interventions à l'OIE (Commission du Codex Alimentarius et Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) ainsi que des projets d'amélioration de leurs activités.	
<b>3. Description de l'activité</b>	
Stratégie	La stratégie consiste à créer d'autres cadres de concertation que ceux actuellement existants avec les associations d'éleveurs et la filière bétail viande
Description des tâches (chronologique)	<p>Créer de nouveaux cadres de concertation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les importateurs II.4</li> <li>• Les acteurs de la filière lait CUN II.13 (Direction régionale, projet pilote de traçabilité)</li> <li>• Les vétérinaires et para professionnels privés (surveillance et autres thématiques...)</li> </ul> <p>et dans les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De la sécurité sanitaire des aliments II.8.B (filiales poisson, volaille, lait, miel), criquets...</li> <li>• Du médicament et des produits biologiques vétérinaires II.9</li> </ul>
Indicateurs objectivement vérifiables	Comptes rendus des réunions et feuilles d'émergence Adaptation des programmes en fonction des remarques recueillies lors des réunions de concertation
<b>4. Lien possible avec des compétences transversales</b>	
Consultation (III.2)	•

## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (14)

### III.3. Représentation officielle

<b>1. Objectif spécifique (compétence critique)</b>	
<i>Capacité des SV à collaborer régulièrement et activement aux réunions importantes des organisations régionales et internationales, dont l'OIE (et la Commission du Codex Alimentarius ainsi que le Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu), en participant à ces manifestations et en assurant leur coordination et leur suivi.</i>	
<b>2. Résultat (stade d'avancement escompté)</b>	
1. Les SV ne participent pas aux réunions importantes des organisations régionales ou internationales, ou n'en assurent pas le suivi.	
2. Les SV participent sporadiquement aux réunions importantes et/ou y contribuent de manière limitée.	
3. Les SV participent activement à la plupart des réunions importantes.	
4. Les SV consultent les acteurs concernés et prennent en compte les opinions émises lorsqu'ils signent des articles et interviennent au cours des réunions importantes.	
5. Dans le cadre de leur participation aux réunions importantes, les SV consultent les acteurs concernés afin de n'omettre aucune question stratégique, de jouer un rôle moteur et d'assurer la coordination au sein des délégations nationales.	
<b>3. Description de l'activité</b>	
Stratégie	Renforcer la coordination interne des SV par des consultations systématiques avec les différents acteurs avant de participer aux réunions régionales et internationales et faire des réunions de restitution qui renforceront les capacités des SV
Description des tâches (chronologique)	Continuer à participer à l'assemblée mondiale annuelle des délégués de l'OIE et à la conférence régionale OIE Afrique (tous les 2 ans) Poursuivre la participation à la réunion annuelle des Directeurs des Services vétérinaires africains organisée par UA-IBAR; Consulter les différents acteurs intéressés avant les réunions (30) Restituer les principales conclusions
Indicateurs objectivement vérifiables	Comptes rendus circonstanciés des réunions avec les principales recommandations et/ou résolutions adoptées
<b>4. Lien possible avec des compétences transversales</b>	
Consultation (III.2)	Avec les acteurs intéressés

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
À entretenir (m <sup>2</sup> )			15	1		
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )			180	10		
À construire (m <sup>2</sup> )			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de télécommun.			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau			900	3		
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem. p. 5 ans)			6 550			
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires			4 573			
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>						
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%			
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)			38			
Chauffeurs, intér. (jours-homme p. an)			15			
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée						
Consultation (reunions d'une journée)	avec les intéressés	30	15,24		457	
Kits / réactifs / vaccins						
<b>Sous-total consommables</b>						
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>457</b>	
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>300 000</b>	

## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (15)

### III.4. Accréditation/habilitation/délégation

<b>1. Objectif spécifique (compétence critique)</b>	
<i>Autorité et capacité permettant au secteur public des SV d'agréer / habilitier le secteur privé (vétérinaires, laboratoires, etc. du secteur privé) afin de lui déléguer la réalisation de certaines tâches officielles.</i>	
<b>2. Résultat (stade d'avancement escompté)</b>	
1. Le secteur public des SV n'a ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour agréer le secteur privé, l'habilitier à réaliser des tâches officielles ou lui confier des missions par délégation.	
2. Le secteur public des SV a l'autorité et la capacité nécessaires pour agréer ou habilitier le secteur privé ou lui confier des tâches par délégation, mais il n'exerce aucune activité d'accréditation, d'habilitation ou de délégation.	
3. Le secteur public des SV élabore des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation pour certaines tâches, mais ces programmes ne sont pas régulièrement réexaminés.	
4. Le secteur public des SV élabore et applique des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation, et ces programmes sont régulièrement réexaminés.	
5. Le secteur public des SV effectue des audits sur ses programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation afin de conserver la confiance de ses partenaires commerciaux et des acteurs concernés.	
<b>3. Description de l'activité</b>	
Stratégie	Augmenter le nombre des contrats avec les mandataires et prendre des arrêtés permettant d'élargir le champ d'activité des mandataires (au moins à la surveillance épidémiologique et l'identification et traçabilité)
Description des tâches (chronologique)	Prendre les arrêtés nécessaires
Indicateurs objectivement vérifiables	Arrêtés, contrats et états financiers
<b>4. Lien possible avec des compétences transversales</b>	
Législation (IV.1, 2, 3)	●
Consultation (III.2)	Avec les acteurs intéressés

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
À entretenir (m²)	> 1.11		15	1		
À réhabiliter (m²)	> 1.11		180	10		
À construire (m²)			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de télécommun.			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau			900	3		
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem. p. 5 ans)			6 550			
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires	> 1.11.		4 573			
Autres cadres universitaires	> 1.11.		3 659			
Para-professionnels vétérinaires	> 1.11.		2 195			
Personnel d'appui	> 1.11.		1 098			
<b>Sous-total salaires</b>						
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%			
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)			38			
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)			15			
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée						
Consultation (reunions d'une journée)						
Kits / réactifs / vaccins						
<b>Sous-total consommables</b>						
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>P.m. : activités spécifiques déléguées</b>					<b>1 402 953</b>	
Autres activités ou estimations globales						
<b>Sous-total activités déléguées</b>					<b>1 402 953</b>	
<b>Total en</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>1 402 953</b>	
<b>Total en</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>920 276 659</b>	

## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (16)

### III.5. Organisme statutaire vétérinaire

#### III.5.A. Autorité de l'organisme statutaire vétérinaire

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<p><i>L'organisme statutaire vétérinaire est une institution autonome responsable de la réglementation de l'exercice des professions de vétérinaire et de paraprofessionnel vétérinaire. Son rôle est défini dans le Code terrestre.</i></p>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Aucune législation ne prévoit la mise en place d'un <i>organisme statutaire vétérinaire</i> .	
2. <i>L'organisme statutaire vétérinaire</i> régleme les activités professionnelles des <i>vétérinaires</i> uniquement dans certains secteurs de la profession et/ou n'applique pas systématiquement des mesures disciplinaires.	
3. <i>L'organisme statutaire vétérinaire</i> régleme les activités professionnelles des <i>vétérinaires</i> dans tous les secteurs pertinents de la profession et appliquent des mesures disciplinaires.	
4. <i>L'organisme statutaire vétérinaire</i> régleme les fonctions et la compétence des <i>vétérinaires</i> dans tous les secteurs pertinents de la profession ainsi que celles des <i>paraprofessionnels vétérinaires</i> selon les besoins.	
5. <i>L'organisme statutaire vétérinaire</i> régleme l'exercice des professions de <i>vétérinaire</i> et de <i>paraprofessionnel vétérinaire</i> et applique des mesures disciplinaires sur l'ensemble du territoire national quel que soit leur secteur professionnel d'appartenance.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	<p><i>Cette C.C. n'avait pas été évaluée durant la mission PVS. De manière générale (autorité et fonctionnement confondues) le niveau d'avancement pour l'OSV était de 2 en 2008.</i></p> <p>Revaloriser la profession (fonction) vétérinaire qui a perdu de sa crédibilité au fil du temps</p> <p>Intégrer les para-professionnels vétérinaires dans l'Ordre</p> <p>Réfléchir sur une vision à long terme de l'avenir de la profession.</p>
Description des tâches (chronologique)	<p>Campagnes de revalorisation de la profession vétérinaire</p> <p>Création d'une cellule de réflexion pour une vision à long terme sur la profession (170 homme-jours)</p> <p>Définir les champs d'activité des différents professionnels inclus dans l'Ordre</p> <p>Révision des statuts/réglementation (projet en cours) et faire adopter la nouvelle ordonnance</p>
Indicateurs objectivement vérifiables	<p>Création de la cellule de réflexion</p> <p>Registre des para-professionnels vétérinaires inscrits à l'Ordre</p> <p>Adoption de la nouvelle ordonnance</p>
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Législation (IV.1, 2, 3)	●
Communication (III.1)	●
Consultation (III.2)	●

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
À entretenir (m²)			15	1		
À réhabiliter (m²)			180	10		
À construire (m²)			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de télécommun.			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau			900	3		
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem. p. 5 ans)			6 550			
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires			4 573			
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>						
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%			
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)			38			
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)			15			
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée	> III.1.					
Consultation (reunions d'une journée)	> vétérin.	170	15,24		2 592	
Kits / réactifs / vaccins						
<b>Sous-total consommables</b>						
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>2 592</b>	
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>1 700 000</b>	



## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (17)

### III.5. Organisme statutaire vétérinaire

#### III.5.B. Capacité de l'organisme statutaire vétérinaire

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<i>Capacité permettant à l'organisme statutaire vétérinaire (OSV) d'exercer ses fonctions et d'atteindre ses objectifs conformément aux normes de l'OIE.</i>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1.	L'organisme statutaire vétérinaire ne dispose pas de la capacité lui permettant d'exercer ses fonctions et d'atteindre les objectifs qui ont été fixés.
2.	L'organisme statutaire vétérinaire dispose de la capacité fonctionnelle lui permettant d'atteindre les principaux objectifs qu'il s'est fixés.
3.	L'organisme statutaire vétérinaire dispose d'une organisation représentative indépendante ayant la capacité fonctionnelle de mettre en œuvre tous ses objectifs.
4.	L'organisme statutaire vétérinaire dispose d'un processus transparent de prise de décisions et se conforme aux normes fixées par l'OIE.
5.	La gestion financière et institutionnelle de l'organisme statutaire vétérinaire est soumise à un audit externe.
3. Description de l'activité	
Stratégie	<p><i>Cette C.C. n'avait pas été évaluée durant la mission PVS. De manière générale (autorité et fonctionnement confondues) le niveau d'avancement pour l'OSV était de 2 en 2008.</i></p> <p>Afin de justifier un niveau d'avancement 3, l'Ordre National des Vétérinaires du Niger (ONVN) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- devra être sollicitée par les autorités pour les questions d'élevage</li> <li>- sera libre d'expression</li> <li>- sera financée par les cotisations de ces membres, avec éventuellement des subventions de la FAO ou de VSF-Belgique (coûts administratifs)</li> <li>- aura mis en place une Chambre de discipline</li> </ul> <p>L'objet plus large de cette stratégie sera de revaloriser la profession (fonction) vétérinaire qui a perdu de sa crédibilité au fil du temps.</p>
Description des tâches (chronologique)	<p>Rétablir la crédibilité et la notoriété de la profession en participant à la réflexion pour l'établissement des programmes de renforcement des services vétérinaires</p> <p>Organiser un système de parrainage pour les jeunes vétérinaires.</p> <p>Appliquer l'ensemble des dispositions légales y compris les actions disciplinaires.</p> <p>Harmonisation des textes au niveau régional, y compris le fonctionnement et les activités</p> <p>Organiser des échanges avec l'Ordre des médecins et pharmaciens et des chirurgiens-dentistes (30 homme-jours)</p> <p>Eventuellement entrer dans un accord de jumelage avec un autre OSV (sous l'égide de l'OIE, s'il y a lieu).</p>
Indicateurs objectivement vérifiables	<p>Registre de mise en œuvre d'aspects disciplinaires</p> <p>Membre de différentes unions des Organismes Statutaires Vétérinaires (OSV) au niveau international (harmonisation)</p> <p>Accord de jumelage avec un autre OSV</p>
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Formation continue (I.3)	Institution pouvant éventuellement préparer, fournir et/ou réaliser les formations
Consultation (III.2)	Avec les acteurs intéressés
Représentation officielle (III.3)	●

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
À entretenir (m²)			15	1		
À réhabiliter (m²)			180	10		
À construire (m²)			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de télécommun.			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau			900	3		
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem. p. 5 ans)			6 550			
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires			4 573			
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>						
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%			
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)			38			
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)			15			
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée						
Consultation (reunions d'une journée)						
Kits / réactifs / vaccins						
Consultations avec l'ordre des pharmaciens, médecins et dentistes		30	15,24		457	
<b>Sous-total consommables</b>						
<b>Activités déléguées p. an</b>						
Explorer possibilité de financer un accord de jumelage sous l'égide de l'OIE.						
<b>Sous-total activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>457</b>	
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>300 000</b>	

## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (18)

### III.6. Participation des producteurs et des autres acteurs concernés aux programmes d'action communs

<b>1. Objectif spécifique (compétence critique)</b>	
<i>Capacité des SV et des acteurs concernés à formuler et mettre en œuvre des programmes d'action communs portant sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments.</i>	
<b>2. Résultat (stade d'avancement escompté)</b>	
1. Les producteurs et autres acteurs concernés respectent leurs obligations, mais ne participent pas activement aux programmes.	
2. Les producteurs et autres acteurs concernés sont informés des programmes et aident les SV à les appliquer sur le terrain.	
3. Les producteurs et autres acteurs concernés sont formés à participer aux programmes, signalent les améliorations nécessaires et participent à la détection précoce des maladies.	
4. Les producteurs et autres acteurs concernés négocient l'organisation et la mise en œuvre des programmes avec les SV.	
5. Les producteurs et autres acteurs concernés se sont organisés officiellement pour participer aux programmes en cours de développement, en étroite collaboration avec les SV.	
<b>3. Description de l'activité</b>	
Stratégie	Voir CC III.2
Description des tâches (chronologique)	
Indicateurs objectivement vérifiables	
<b>4. Lien possible avec des compétences transversales</b>	
Formation continue (I.3)	●
Consultation (III.2)	●



## **IV.**

# **ACCES AUX MARCHES**

## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (19)

### IV.1. Élaboration d'une législation et de réglementations

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV de participer activement à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales dans leurs domaines de compétence afin de veiller à l'assurance de leur qualité dans leurs aspects légistiques et juridiques (qualité interne), de leur accessibilité et de leur acceptabilité, ainsi que de leur applicabilité aux contextes techniques, sociaux et économiques (qualité externe).</i></p>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales ; il en résulte une absence totale de législation ou une législation obsolète ou de mauvaise qualité dans la plupart des champs d'activité des SV.	
2. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, et sont en mesure de veiller amplement à l'assurance de la qualité interne de cette législation et de ces réglementations nationales, mais la démarche de qualité externe est souvent insuffisante.	
3. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales et sont engagés dans une démarche de qualité interne et externe adéquate, mais ils n'ont pu mettre en place aucune méthodologie formelle pour la mise au point régulière des textes législatifs et réglementaires nationaux adaptés à tous leurs champs d'activité.	
4. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, à l'aide d'une méthodologie formelle adaptée pour veiller à l'assurance d'une démarche de qualité interne et externe, avec le concours des acteurs concernés dans la plupart de leurs champs d'activité.	
5. Les SV procèdent régulièrement à l'évaluation et à l'actualisation de leur législation et de leur réglementation pour maintenir leur pertinence avec les contextes nationaux et internationaux en évolution constante.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Compléter le dispositif d'arrêtés par rapport à la législation de 2004 (loi cadre)
Description des tâches (chronologique)	Séminaires réguliers en interne pour réviser et compléter la législation (5) Consultation des acteurs concernés lors de l'élaboration des textes (100)
Indicateurs objectivement vérifiables	Dispositif d'arrêtés de la législation
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Législation (IV.1, 2, 3)	●
Consultation (III.2)	Acteurs intéressés

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
À entretenir (m²)			15	1		
À réhabiliter (m²)			180	10		
À construire (m²)			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de télécommun.			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau			900	3		
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem. p. 5 ans)			6 550			
- Ateliers de révision/élaboration de textes secondaires		5	3 000			15 000
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						<b>15 000</b>
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires			4 573			
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>						
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%			
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)			38			
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)			15			
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée						
Consultation (reunions d'une journée)	Acteurs concernés	100	15,24		1 524	
Kits / réactifs / vaccins						
<b>Sous-total consommables</b>						
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>1 524</b>	<b>15 000</b>
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>1 000 000</b>	<b>9 839 355</b>

## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (20)

### IV.2. Application de la législation et des réglementations et respect par les acteurs concernés

<b>1. Objectif spécifique (compétence critique)</b>	
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de s'assurer que les acteurs concernés respectent la législation et la réglementation pour les questions relevant de leur domaine de compétence.</i>	
<b>2. Résultat (stade d'avancement escompté)</b>	
1. Les SV ne disposent d'aucun programme d'activité ou en disposent mais de portée limitée pour s'assurer que les acteurs concernés respectent les textes législatifs et réglementaires qui s'appliquent.	
2. Les SV mettent en œuvre un programme ou des activités prévoyant des inspections, une vérification de la conformité aux textes législatifs et réglementaires et la consignation des cas de non-conformité, mais en règle générale ils ne peuvent pas prendre ou ne prennent pas de mesures supplémentaires dans la plupart de leurs champs d'activité.	
3. La législation vétérinaire est généralement appliquée. Si nécessaire, les SV ont le pouvoir de constater des infractions et d'engager des poursuites en cas de non-conformité pour la plupart des questions relevant de leurs champs d'activité.	
4. La législation vétérinaire est appliquée dans tous les domaines relevant de la compétence des SV. Ceux-ci collaborent avec les acteurs concernés pour réduire au minimum les cas de non-conformité.	
5. L'audit du programme de contrôle du respect des textes législatifs et réglementaires est confié aux SV ou à des agences externes.	
<b>3. Description de l'activité</b>	
Stratégie	Renforcer l'inspection générale en créant ou en renforçant diverses équipes spécialisées (hygiène alimentaire, inspections ante et post mortem aux abattoirs, médicaments vétérinaires, résidus, contrôle aux frontières...) Responsabilisation des Directions Régionales et de l'Inspection Générale du Ministère de l'Elevage Consultation/sensibilisation des acteurs pour améliorer la visibilité et l'autorité des SV
Description des tâches (chronologique)	Renforcement de l'équipe d'inspection générale (5 000 Euro p.an) Missions d'inspection sur le terrain (16 000 Euro p.an)
Indicateurs objectivement vérifiables	Rapports d'activité des différentes brigades et missions d'inspection
<b>4. Lien possible avec des compétences transversales</b>	
Consultation (III.2)	Avec les acteurs concernés



Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
À entretenir (m²)			15	1		
À réhabiliter (m²)			180	10		
À construire (m²)			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de télécommun.			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau			900	3		
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem. p. 5 ans)			6 550			
<i>P.m. : se référer aussi aux CC's I.2.B, II.4., II.8., II.9. et III.4.</i>						
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires			4 573			
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>						
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%			
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)			38			
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)			15			
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée	> III.1.					
Consultation (reunions d'une journée)	> acteurs	100	15,24		1 524	
Kits / réactifs / vaccins						
Responsabilisation des Directions Régionales de l'Elevage en matière d'inspections		8	2 000,00		16 000	
<b>Sous-total consommables</b>						
<b>Activités déléguées p. an</b>						
Appui en ressources humaines à l'Inspection Générale du MEL	(R.H.)	1	5 000,00		5 000	
<b>Sous-total activités déléguées</b>					5 000	
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>22 524</b>	
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>14 775 097</b>	

## GESTION DES SERVICES VETERINAIRES (21)

### IV.3. Harmonisation internationale

1. Objectif spécifique (compétence critique)	
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV de jouer un rôle actif dans l'harmonisation internationale des réglementations et des mesures sanitaires, et de s'assurer que la législation et les réglementations nationales relevant de leur domaine de compétence intègrent les normes internationales qui s'appliquent.</i></p>	
2. Résultat (stade d'avancement escompté)	
1. La législation, les réglementations et les <i>mesures sanitaires</i> relevant du domaine de compétence des SV ne tiennent pas compte des normes internationales.	
2. Les SV sont conscients des carences, incohérences ou non-conformités de la législation, des réglementations et des <i>mesures sanitaires</i> nationales par rapport aux normes internationales, mais n'ont pas la capacité ou le pouvoir de résoudre ces problèmes.	
3. Les SV suivent l'évolution des normes internationales (étapes de création et de révision). Ils révisent périodiquement la législation, les réglementations et les <i>mesures sanitaires</i> nationales dans le but de les harmoniser avec les normes internationales si nécessaire, mais ne participent pas activement aux commentaires des projets de normes présentés par les organisations intergouvernementales compétentes.	
4. Les SV examinent activement les projets de normes des organisations intergouvernementales compétentes et apportent leurs commentaires.	
5. Les SV participent activement et régulièrement à la rédaction, la négociation et l'adoption de normes internationales <sup>10</sup> et se réfèrent à ces textes pour harmoniser la législation, les réglementations et les <i>mesures sanitaires</i> de leur pays.	
3. Description de l'activité	
Stratégie	Participation active aux activités des organisations (sous) régionales
Description des tâches (chronologique)	<p>Cadre de concertation transhumance inter-états (100 personnes participent à des réunions d'une journée)</p> <p>Réunions préparatoires à la Session Générale de l'OIE (UA/BIRA)</p> <p>CEDEAO / UEMOA : politique agricole commune, harmonisation des normes et des procédures</p> <p>S'inscrire dans des initiatives internationales de contrôle et éradication des maladies animales ou zoonoses</p>
Indicateurs objectivement vérifiables	Commentaires techniques soumis aux organisations internationales et régionales
4. Lien possible avec des compétences transversales	
Consultation (III.2)	●
Représentation officielle (III.3)	●

<sup>10</sup> Un pays peut contribuer activement à l'élaboration de normes internationales sans pour autant adapter régulièrement ses dispositions nationales. L'intérêt de cet aspect est de promouvoir la mise à jour des textes nationaux.

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
À entretenir (m <sup>2</sup> )			15	1		
À réhabiliter (m <sup>2</sup> )			180	10		
À construire (m <sup>2</sup> )			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau			900	3		
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem. p. 5 ans)			6 550			
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires			4 573			
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>						
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%			
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)			38			
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)			15			
Cadres, étranger (mois-homme p. an)	Codex, OIE	10	2 400		24 000	
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée						
Consultation (reunions d'une journée)		100	15,24		1 524	
Kits / réactifs / vaccins						
<b>Sous-total consommables</b>						
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>25 524</b>	
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>16 742 968</b>	

## COMMERCE (4) - IV.4. Certification internationale<sup>11</sup>

### 1. Objectif spécifique (compétence critique)

*Autorité et capacité permettant aux SV de certifier les animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec la législation et les réglementations nationales, et avec les normes internationales.*

### 2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour établir et délivrer des certificats relatifs à des animaux, à des produits d'origine animale, à des services ou à des processus.
2. Les SV ont le pouvoir d'établir et de délivrer des certificats relatifs à certains animaux, à certains produits d'origine animale, à certains services et à certains processus, mais n'agissent pas toujours en conformité avec la législation et les réglementations nationales, ou avec les normes internationales.
3. Les SV élaborent et appliquent des programmes de certification pour certains animaux, certains produits d'origine animale, certains services et certains processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec les normes internationales.
4. Les SV élaborent et appliquent la totalité des programmes de certification importants pour tous les animaux, tous les produits d'origine animale, tous les services et tous les processus relevant de leur domaine de compétence, conformément aux normes internationales.
5. Les SV soumettent leurs programmes de certification à des audits afin de conserver la confiance en leur système, tant au niveau national qu'au niveau international.

### 3. Description de l'activité

Stratégie	<p>Réforme fonctionnelle des postes frontaliers, encourager un système de « <i>comptoir unique</i> » vétérinaire et douanier.</p> <p>Rétablir l'autorité vétérinaire (technique, administrative)</p> <p>Mettre en œuvre les procédures harmonisées de l'UEMOA et de la CEDEAO (finalisation 2013)</p> <p>Vérifier, et actualiser si nécessaire, les accords bilatéraux passés avec les pays voisins (le Nigéria principalement)</p>
Description des tâches (chronologique)	Concertations avec les autres services concernés (voir aussi II.4)
Indicateurs objectivement vérifiables	Certificats et signataires compatible avec les normes internationales (harmonisation UEMOA etc...)

### 4. Lien possible avec des compétences transversales

Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

<sup>11</sup> Les procédures de certification doivent reposer sur les normes applicables de l'OIE et du Codex Alimentarius.

## COMMERCE (5) - IV.5. Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires

### 1. Objectif spécifique (compétence critique)

*Capacité et autorité permettant aux SV de négocier, mettre en œuvre et gérer des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.*

### 2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour négocier ou approuver des accords d'équivalence ou d'autres types d'accords sanitaires avec d'autres pays.
2. Les SV ont l'autorité nécessaire pour négocier et approuver des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, mais aucun accord de ce type n'a été appliqué.
3. Les SV ont appliqué des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux sur une sélection d'animaux, de produits d'origine animale et de processus.
4. Les SV poursuivent activement la négociation, l'application et la gestion d'accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, pour toutes les questions liées aux animaux, produits d'origine animale et processus relevant de leur domaine de compétence.
5. Les SV coopèrent activement avec les acteurs concernés et tiennent compte de l'évolution des normes internationales lorsqu'ils négocient des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.

### 3. Description de l'activité

Stratégie	La stratégie vise l'intégration régionale au niveau des pays de l'UEMOA et de la CEDEAO en priorité Adopter et utiliser les modèles de certificat de l'UEMOA (conformité avec les normes internationales)
Description des tâches (chronologique)	Mise en œuvre : Adoption des certificats UEMOA fin 2011, utilisation à partir de 2012 Mise en œuvre des règles UEMOA concernant les poulets et poissons congelés de provenance intercontinentale
Indicateurs objectivement vérifiables	Modèles de certificats de l'UEMOA utilisés pour le commerce intra-UEMOA et autres destinations Accords signés avec les partenaires commerciaux intercontinentaux

### 4. Lien possible avec des compétences transversales

Consultation (III.2)	Comités transfrontaliers avec les pays voisins
Représentation officielle (III.3)	Représentation officielle dans les réunions UEMOA, OIE, CEDEAO, <i>Codex Alimentarius</i> , etc... (2 semaines par an)

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments						
À entretenir (m²)			15	1		
À réhabiliter (m²)			180	10		
À construire (m²)			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de télécommun.			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau			900	3		
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total investissements matériels</b>						
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem. p. 5 ans)			6 550			
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires			4 573			
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>						
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%			
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)			38			
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)			15			
Cadres, étranger (mois-homme p. an)		2	2 400		4 800	
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée						
Consultation (reunions d'une journée)						
Kits / réactifs / vaccins						
<b>Sous-total consommables</b>						
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>4 800</b>	
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>3 148 594</b>	

## COMMERCE (6) - IV.6. Transparence

### 1. Objectif spécifique (compétence critique)

*Autorité et capacité permettant aux SV de déclarer à l'OIE (et au Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) leur statut sanitaire et tout autre élément important, conformément aux procédures établies.*

### 2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Les SV n'adressent aucune notification.
2. Les SV adressent des notifications d'une manière occasionnelle.
3. Les SV procèdent aux notifications, conformément aux procédures établies par les organisations compétentes.
4. Les SV informent régulièrement les acteurs concernés des changements de réglementation et des nouvelles décisions en matière de prophylaxie des maladies importantes, ainsi que de la situation sanitaire du pays. Ils les tiennent également informés des changements de réglementation et des évolutions sanitaires intervenant dans les autres pays.
5. Les SV, en collaboration avec les acteurs concernés, soumettent leurs procédures de transparence à des audits.

### 3. Description de l'activité

Stratégie	Améliorer la production d'informations sanitaires (voir II.5.A & B. et II.6) et s'assurer, par l'application de procédures clairement établies, leur diffusion aux acteurs concernés à travers le site web du Ministère de l'Elevage (en développement) ; et aux organisations internationales
Description des tâches (chronologique)	Renseigner régulièrement le site web du Ministère Redynamiser le réseau d'épidémiologie-surveillance Revitaliser le Comité SPS
Indicateurs objectivement vérifiables	Informations sanitaires et notifications sincères et fiables

### 4. Lien possible avec des compétences transversales

Communication (III.1)	●
Consultation (III.2)	●
Représentation officielle (III.3)	●
Epidémiologie-surveillance (II.5A&B)	●

Ressources et lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Années d'amortisation	Budget annuel	Budget exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments		20				
À entretenir (m²)			15	1		
À réhabiliter (m²)		20	180	10	360	1 800
À construire (m²)			300	20		
Transport						
Motos			3 500	3		
Véhicules à 2 roues motrices (r.m.)			20 000	5		
Véhicules à 4 roues motrices (r.m.)			30 000	7		
Ensemble d'équipements de télécommun.			300	3		
Ensemble d'équipements de bureau		1	900	3	300	
Autres équipements spécifiques						
<b>Sous-total investissements matériels</b>					<b>660</b>	<b>1 800</b>
<b>Dépenses non-matérielles</b>						
Formation						
initiale (étudiants p. an)						
spécialisée (mois-homme p. 5 ans)			1 900			
continue (jours-homme p. an)			47			
Expertise locale (jours p. 5 ans)			325			
Expertise internationale (sem. p. 5 ans)			6 550			
<b>Sous-total Dépenses non-matérielles</b>						
<b>Salaires annuels</b>						
Vétérinaires	> I.6.A.		4 573			
Autres cadres universitaires			3 659			
Para-professionnels vétérinaires			2 195			
Personnel d'appui			1 098			
<b>Sous-total salaires</b>						
<b>Consommables p. an</b>						
Administration			20%			
Allocations de voyage						
Cadres, intérieur (jours-homme p. an)			38			
Chauffeurs, intér. (jours-homme p.an)			15			
Cadres, étranger (mois-homme p. an)			2 400			
Allocations de transport						
Motos : km p. an			0,14			
Véhicules 2 r.m. : km p. an			0,18			
Véhicules 4 r.m. : km p. an			0,22			
Coût spécifiques						
Communication ciblée						
Consultation (reunions d'une journée)						
Kits / réactifs / vaccins						
<b>Sous-total consommables</b>						
<b>Activités déléguées p. an</b>						
<b>Sous-total activités déléguées</b>						
<b>Total in</b>	<b>EURO (EUR)</b>				<b>660</b>	<b>1 800</b>
<b>Total in</b>	<b>FCFA (XOF)</b>				<b>432 932</b>	<b>1 180 723</b>



## COMMERCE (7) - IV.7. Zonage

### 1. Objectif spécifique (compétence critique)

*Autorité et capacité permettant aux SV d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).*

### 2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Les SV ne sont pas en mesure d'établir des zones indemnes de certaines maladies.
2. En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous-populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de zonage.
3. Les SV ont mis en place des mesures de sécurité biologique leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
4. Les SV collaborent avec les acteurs concernés pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
5. Les SV sont en mesure de démontrer les fondements scientifiques de toutes les zones indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par leurs partenaires commerciaux, de leur conformité avec les critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

### 3. Description de l'activité

Stratégie	Aucune action prévue à moyen terme concernant cette CC.
Description des tâches (chronologique)	
Indicateurs objectivement vérifiables	

### 4. Lien possible avec des compétences transversales

Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

## COMMERCE (8) - IV.8. Compartimentation

### 1. Objectif spécifique (compétence critique)

*Autorité et capacité permettant aux SV d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de certaines maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).*

### 2. Résultat (stade d'avancement escompté)

1. Les SV ne sont pas en mesure d'établir des *compartiments* indemnes de certaines maladies.
2. En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous-populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de compartimentation.
3. Les SV ont mis en place des mesures de sécurité biologique leur permettant d'établir et de maintenir des *compartiments* indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
4. Les SV collaborent avec les acteurs concernés pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des *compartiments* indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
5. Les SV sont en mesure de démontrer les fondements scientifiques de tous les *compartiments* indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par les autres pays, de leur conformité avec les critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

### 3. Description de l'activité

Stratégie	Aucune action prévue à moyen terme concernant cette CC.
Description des tâches (chronologique)	
Indicateurs objectivement vérifiables	

### 4. Lien possible avec des compétences transversales

Formation continue (I.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	
Communication (III.1)	
Consultation (III.2)	
Représentation officielle (III.3)	
Gestion des ressources et des opérations (I.11)	

## Annexe 2 : Déroulement de la mission

<b>Jour et date (janvier)</b>	<b>Désignation</b>
Dimanche 22	Arrivée des membres de l'équipe à Niamey
Lundi 23	Rencontre avec le Directeur-Général des Services Vétérinaires Rencontre avec le Directeur de la Santé Animale Visite de courtoisie avec le Secrétaire-Général adjoint du MEL Visite de courtoisie avec le Secrétaire-Général du MEL Réunion d'ouverture : présentation de l'équipe, présentation de l'outil PVS et de l'analyse des écarts Session 1 : Priorités de développement de l'Élevage au Niger
Mardi 24	Session 2 : États d'avancement envisageables d'ici 5 ans
Mercredi 25	Session 3 : Pilier commerce Visite du LABOCEL
Jeudi 26	Session 4 : Pilier santé animale Visite de courtoisie avec le Directeur de Cabinet du MEL
Vendredi 27	Session 5 : Pilier santé publique vétérinaire
Samedi 28	Poursuite des analyses financières
Dimanche 29	Visite du Parc National de Kouré
Lundi 30	Session 6 : Pilier laboratoire
Mardi 31	Visite de courtoisie avec le Ministre de l'Élevage (restitution) Session 7 : Gestion et activités régaliennes
<b>Jour et date (février)</b>	<b>Désignation</b>
Mercredi 1	Finalisation de l'analyse, écriture du rapport et préparation de la présentation pour la réunion de clôture.
Jeudi 2	Réunion de clôture : présentation des résultats préliminaires de l'analyse des écarts.
Vendredi 3	Écriture du rapport Départ des membres de l'équipe de Niamey

## Annexe 3 : Participants dans les différentes réunions (par pilier)

N°	Nom/Prénom	Service/Division	Direction/Institution	Réunion d'ouverture 23/01/2012	Réunion /Technique 23/01/2012	Réunion /Technique 24/01/2012	Réunion /Technique 25/01/2012	Réunion /Technique 26/01/2012	Réunion /Technique 27/01/2012	Réunion /Technique 28/01/2012	Réunion /Technique 30/01/2012	Réunion /Technique 01/02/2012	Réunion /Restitution 02/02/2012
1	Baaré Amadou	IGS/MEL	IGS/MEL	X									
2	Maitouraré Chibkaou	DSSD/AOA	DSSD/AOA/DGSV/MEL	X	X	X	X	X					
3	Salifou Boulkassim	Conseiller Technique/MEL	Cabinet MEL	X	X								X
4	Mahamadou Ibrahim	DPV/PV	DGSV/MEL	X		X	X	X					X
5	Zourkaleni Maiga	Inspecteur des services	IGS/MEL	X		X			X	X			X
6	Boubacar Boubacar	DGSV	DGSV/MEL	X	X	X					X	X	X
7	Maifada Adamou	Division Prophylaxie	DSA/DGSV/MEL	X		X							X
8	Atté Issa	DS/MEL	DS/MEL	X									X
9	Seyni Soumaila	DGSV/MEL	DGSV/MEL	X	X		X	X		X	X		X
10	Abdoulaye Naféri	DGPIA/MEL	DGPIA/MEL	X									
11	Djibo Mayaki Abdoulaye	DG Abattoir Frigorifique	Abattoir Frigorifique	X									
12	Alain Adikan	Service Santé Animale	DRE Niamey	X									
13	Djibo Aminata	DG LABOCEL	LABOCEL/MEL	X		X							X
14	Boubacar Tiousso	SUPRA	SUPRA	X									
15	Elhadj Soulé A.	DPV/PV	DGSV/MEL	X		X		X	X				
16	Oumarou Hassane	DEP/MEL	DEP/MEL	X	X	X	X			X			X

N°	Nom/Prénom	Service/Division	Direction/Institution											
17	Abdoul Malick Haido	DSA/MEL	DGSV/MEL	X	X	X	X	X	X	X		X	X	
18	Maikano Issoufou	DGSV/MEL	DGSV/MEL	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
19	Ousseini Salao	DPVP/PV	DGSV/MEL	X		X	X	X	X					
20	Seyni Boubacar	DGSV/MEL	DGSV/MEL	X	X	X						X		X
21	Alfago Nana.A.	Inspecteur des services	IGS/MEL	X										X
22	Zangui I.M.Sani	Inspecteur des services	IGS/MEL	X	X	X	X	X				X		X
23	Bako Ramatou	DID/RP	DID/RP/MEL	X		X	X	X				X		X
24	Mahamane Majitaba	DSSD/AOA	DSSD/AOA/DGSV/MEL	X		X	X		X			X		X
25	Sido Souley	Inspecteur des services	IGS/MEL	X			X	X	X					X
26	Amadou Garba	DPVP/PV	DGSV/MEL	X		X			X	X				
27	Bello Roua	DIA	DIA/MEL	X										X
28	Ricarda Mondry	ARIMEL	ARIMEL	X										X
31	Mounkaila Morou	DSA/MEL	DSA/DGSV/MEL	X		X								
32	Hadiza Issoufou	SYNTRARA	SYNTRARA	X										
33	Djibo Garba	CMB	CMB	X										
34	Bangana Ibrahim	DGSV	DGSV/MEL	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
36	Saidou Abouba	SGA	SGA/MEL	X										
37	Naroua Ousmane Magagi	DSSD/AOA	DSSD/AOA/DGSV/MEL		X	X	X	X	X					X
38	Inoussa Abdourahmane	Division épidémiologie	DSA/DGSV/MEL		X	X	X	X				X		
39	Moussa Issoufou	Agent inspecteur de viandes	DRE Niamey				X	X						
40	Mahamadou Habou	DEP/MEL	DEP/MEL				X	X	X	X				
41	Cissé Abdoul Kader	Agent controleur Aéroport	DRE Niamey				X	X						
42	Issaka Djibo Hassan	DGPIA/MEL	DGPIA/MEL				X	X	X					X
43	Sinka Amadou	DG/Douanes	DG/Douanes				X	X						

N°	Nom/Prénom	Service/Division	Direction/Institution											
44	Ali Oumarou	DG/Globavet (cabinet privé)	DG/Globavet (cab. privé)							X				X
45	Amadou Alidou	Pharmacie Vetomax	Pharmacie Vetomax							X				X
46	A. Bello Benoit	DG/D.M.Vet (Privé)	DG/D.M.Vet (Privé)							x				X
47	Sandagou Adamou	DG/CENTRAVET (Privé)	DG/CENTRAVET (Privé)							X				X
48	El. Salou Doudou	DG/CAMAVET (Privé)	DG/CAMAVET (Privé)							X				
49	Ali Karimou	DG/SODEL (Privé)	DG/SODEL (Privé)							X				
50	Labo Abdou	DG/PHAPROVET (Privé)	DG/PHAPROVET (Privé)							X				X
51	Haladou Gagara	LABOCEL	LABOCEL							X				
52	Chaibou Mahamadou	DPA/Faculté d'agronomie)	DPA/Faculté d'agronomie)							X				
53	Djibo Gamatié	Diagnostic	Labocel /Niamey									X		X
54	Zakari Rhissa	Vétérinaire	Président de l'Ordre									X		X
55	Mohamed Saliha Maiga	Consultant	ARIMEL									X		X
56	Moussa Salou	Consultant	ARIMEL									X		X
57	Hassoumi Nomaou	DEP/MEL	DEP/MEL											X
58	Halimatou A. Harouna	DGSV	DGSV/MEL											X
59	Rahimoun Adamou	DG/Douanes	DG/Douanes											X
60	Abdou Aboubacar	LANSPEX/MSP	LANSPEX/MSP											X
61	Ramou Boubacar	DG/CMB	DG/CMB											X
62	Salifou Moussa	DGPCR/MEL	DGPCR/MEL											X
63	Magagi Ali	DRE/Niamey	DRE/Niamey											X
64	Baaré Cathérine	LABOCEL	LABOCEL											X
65	Guibert Bertrand	Consultant IRAM	ARIMEL											X
66	Mamane Labo	SE-SDR	SE-SDR											X
67	Laouel Chegou	DPOE/MEL	DPOE/MEL											X
68	Mahamadou Issa	DAAP/MFPT	DAAP/MFPT											X
69	Diamoitou G.Boukari	SG/MEL	SG/MEL											X
70	Saley Mahamadou	CT/MEL	CT/MEL											X

## **Annexe 4 : Glossaire des termes (Code Terrestre de l'OIE, 2011)**

### **Abattage**

désigne tout procédé qui cause la mort d'un animal par saignée.

### **Abattage sanitaire**

désigne l'opération effectuée sous l'autorité de l'Autorité vétérinaire dès confirmation d'une maladie, consistant à sacrifier tous les animaux malades et contaminés du troupeau et, si nécessaire, tous ceux qui, dans d'autres troupeaux, ont pu être exposés au contagion soit directement soit par l'intermédiaire de tout moyen susceptible d'en assurer la transmission. Tous les animaux sensibles, vaccinés ou non, doivent être abattus, et leur carcasse détruite par incinération ou par enfouissement ou par toute autre méthode permettant d'éviter la propagation de l'infection par les carcasses ou les produits des animaux abattus.

Ces mesures doivent être accompagnées de mesures de nettoyage et de désinfection telles que définies dans le Code terrestre.

Les termes abattage sanitaire partiel doivent être employés dans les informations transmises à l'OIE chaque fois que les mesures zoosanitaires ci-dessus indiquées ne sont pas intégralement mises en œuvre, et les différences par rapport à ces mesures devront être décrites de façon détaillée.

### **Abattoir**

désigne tout établissement, ou locaux, utilisé pour l'abattage d'animaux en vue d'obtenir des denrées destinées à la consommation et agréé par les Services vétérinaires ou toute autre Autorité compétente à cet effet, y compris les installations destinées à l'acheminement ou à la stabulation des animaux.

### **Acheminement**

désigne le déplacement d'un véhicule, d'un navire ou d'un conteneur utilisé pour transférer des animaux d'un site à l'autre.

### **Agent antimicrobien**

désigne une substance naturelle, semi-synthétique ou synthétique qui, aux concentrations pouvant être atteintes in vivo, exerce une activité antimicrobienne (c'est-à-dire qui détruit les micro-organismes ou en inhibe la croissance). Les anthelminthiques et les substances classées dans la catégorie des désinfectants ou des antiseptiques sont exclus du champ d'application de la présente définition.

### **Agréé**

signifie officiellement agréé, accrédité ou enregistré par l'Autorité vétérinaire.

### **Analyse de risque**

désigne la démarche comprenant l'identification des dangers, l'appréciation du risque, la gestion du risque et la communication relative au risque.

### **Animal**

désigne tout mammifère ou tout oiseau, ainsi que les abeilles.

### **Animal de boucherie**

désigne tout animal destiné à être abattu à bref délai, sous le contrôle de l'Autorité vétérinaire compétente.

### **Animal de reproduction ou d'élevage**

désigne tout animal, domestiqué ou élevé en captivité, qui n'est pas destiné à être abattu à bref délai.

### **Animal sauvage**

désigne un animal dont le phénotype n'a été modifié par aucune sélection artificielle et qui vit indépendamment de toute surveillance ou de tout contrôle direct par l'homme.

**Appréciation du risque**

désigne une appréciation de la probabilité, ainsi que des conséquences biologiques et économiques, de la pénétration, de l'établissement et de la diffusion d'un danger sur le territoire d'un pays importateur.

**Appréciation qualitative du risque**

désigne une appréciation du risque dans laquelle les résultats concernant la probabilité de survenue d'un événement et l'ampleur de ses conséquences sont exprimés en termes qualitatifs tels que « élevé », « moyen », « faible » ou « négligeable ».

**Appréciation quantitative du risque**

désigne une appréciation du risque dans laquelle les résultats sont exprimés à l'aide de valeurs numériques.

**Autorité compétente**

désigne l'Autorité vétérinaire ou toute autre autorité gouvernementale d'un Membre ayant la responsabilité de mettre en œuvre les mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux, de gérer les activités de certification vétérinaire internationale et d'appliquer les autres normes et recommandations figurant dans le Code terrestre, ainsi que dans le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE, ou d'en superviser l'exécution sur l'ensemble du territoire national, et présentant les compétences nécessaires à cet effet.

**Autorité vétérinaire**

désigne l'autorité gouvernementale d'un Membre de l'OIE, comprenant des vétérinaires et autres professionnels et paraprofessionnels, ayant la responsabilité de mettre en œuvre les mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux, de gérer les activités de certification vétérinaire internationale et d'appliquer les autres normes et recommandations figurant dans le Code terrestre, ou d'en superviser l'exécution sur l'ensemble du territoire national, et présentant les compétences nécessaires à cet effet.

**Bien-être animal**

désigne la manière dont un animal évolue dans les conditions qui l'entourent. Le bien-être d'un animal (évalué selon des bases scientifiques) est considéré comme satisfaisant si les critères suivants sont réunis : bon état de santé, confort suffisant, bon état nutritionnel, sécurité, possibilité d'expression du comportement naturel, absence de souffrances telles que douleur, peur et détresse. Le bien-être animal requiert les éléments suivants : prévention et traitement des maladies, protection appropriée, soins, alimentation adaptée, manipulations réalisées sans cruauté et abattage ou mise à mort effectuées dans des conditions décentes. La notion de bien-être se réfère à l'état de l'animal ; le traitement qu'un animal reçoit est couvert par d'autres termes tels que soins, conditions d'élevage et bienveillance.

**Cas**

désigne un animal infecté par un agent pathogène, présentant ou non des signes cliniques manifestes.

**Certificat vétérinaire international**

désigne un certificat, établi conformément aux dispositions du chapitre 5.2., décrivant les exigences auxquelles répondent les marchandises exportées en matière de santé animale ou de santé publique.

**Chargement/déchargement**

Le chargement désigne la procédure par laquelle des animaux sont embarqués sur un véhicule ou un navire ou dans un conteneur à partir du site de pré-chargement, tandis que le déchargement désigne la procédure par laquelle des animaux sont débarqués d'un véhicule, d'un navire ou d'un conteneur.



**Cheptel**

désigne un groupe d'animaux d'une espèce donnée élevés ensemble sous le contrôle de l'homme ou un rassemblement d'animaux sauvages grégaires. Dans le contexte du Code terrestre, un cheptel est généralement considéré comme une unité épidémiologique.

**Code terrestre**

désigne le Code sanitaire des animaux terrestres de l'OIE.

**Communication relative au risque**

désigne la démarche interactive de transmission et d'échanges d'informations et d'opinions qui a lieu durant toute la procédure d'analyse d'un risque et qui concerne le risque lui-même, les facteurs associés et la perception qu'en ont les personnes chargées de l'estimer, de le gérer ou d'assurer la communication s'y rapportant, le grand public et toutes les autres parties concernées.

**Compartiment**

désigne une sous-population animale détenue dans une ou plusieurs exploitations qui relèvent d'un système commun de gestion de la sécurité biologique, qui est caractérisée par un statut sanitaire distinct au regard d'une ou plusieurs maladies particulières contre lesquelles sont appliquées les mesures de surveillance, de contrôle et de sécurité biologique requises aux fins des échanges internationaux.

**Compartiment indemne**

désigne un compartiment dans lequel a été démontrée l'absence de l'agent pathogène d'origine animale responsable de la maladie considérée par le respect des conditions relatives à la reconnaissance du statut de compartiment indemne de maladie fixées par le Code terrestre.

**Contrôle vétérinaire officiel**

désigne l'opération par laquelle les Services vétérinaires qui connaissent la localisation des animaux peuvent appliquer des mesures zoosanitaires appropriées en cas de besoin, après avoir pris les dispositions nécessaires pour identifier le propriétaire ou la personne chargée de prendre soin de ces animaux. Cela n'exclut pas les autres domaines de responsabilité des Services vétérinaires tels que la sécurité sanitaire des aliments.

**Danger**

désigne tout agent biologique, chimique ou physique présent dans un animal ou produit d'origine animale, ou tout état d'un animal ou produit d'origine animale, susceptible de provoquer des effets indésirables sur la santé.

**Désinfection**

désigne, après complet nettoyage, la mise en œuvre de procédures destinées à détruire les agents infectieux ou parasitaires responsables de maladies animales, y compris de zoonoses ; elle s'applique aux locaux, véhicules et objets divers qui ont pu être, directement ou indirectement, contaminés.

**Désinfestation**

désigne la mise en œuvre de procédures destinées à éliminer les arthropodes qui sont susceptibles de provoquer des maladies ou qui constituent les vecteurs potentiels d'agents infectieux responsables de maladies animales, y compris de zoonoses.

**Échanges internationaux**

désigne l'importation, l'exportation et le transit de marchandises.

**Enregistrement**

désigne la démarche consistant à recueillir, enregistrer, conserver en toute sécurité et rendre, comme il se doit, accessibles à l'Autorité compétente et exploitables par cette dernière des informations relatives aux animaux (telles qu'identification, état de santé, mouvements, certification, épidémiologie et exploitations).

**Équivalence de mesures sanitaires**

désigne l'état selon lequel une ou plusieurs mesures sanitaires proposées par le pays exportateur en substitution à celle ou celles proposées par le pays importateur atteignent le même niveau de protection sanitaire.

**Éradication**

désigne la suppression totale d'un agent pathogène dans un pays ou une zone.

**Euthanasie**

désigne un acte consistant à provoquer la mort au moyen d'une méthode provoquant une perte de conscience rapide et irréversible, avec un minimum de douleur et de détresse pour l'animal.

**Exploitation**

désigne les locaux ou lieux dans lesquels des animaux sont entretenus.

**Faune sauvage**

désigne les animaux féroces, les animaux sauvages captifs et les animaux sauvages.

**Foyer**

désigne l'apparition d'un ou plusieurs cas au sein d'une même unité épidémiologique.

**Gestion du risque**

désigne la démarche consistant à identifier, choisir et mettre en œuvre les mesures dont l'application permet de réduire le niveau de risque.

**Identification du danger**

signifie la démarche d'identification des agents pathogènes qui pourraient se trouver dans la marchandise dont l'importation est envisagée.

**Identification des animaux**

désigne à la fois l'identification et l'enregistrement des animaux soit à l'échelle individuelle, à l'aide d'un identifiant unique, soit collectivement par rapport à leur unité épidémiologique ou groupe d'appartenance, à l'aide d'un identifiant de groupe unique.

**Incidence**

signifie le nombre de cas ou de foyers nouveaux d'une maladie, apparus au sein d'une population d'animaux à risque, dans une aire géographique déterminée et au cours d'un intervalle de temps défini.

**Infection**

désigne la pénétration et le développement, ou la multiplication, d'un agent infectieux dans l'organisme d'un être humain ou d'un animal.

**Laboratoire**

désigne une institution convenablement équipée, employant un personnel technique compétent placé sous le contrôle d'un spécialiste des méthodes de diagnostic vétérinaire, qui est responsable de la validité des résultats. De tels laboratoires sont agréés et placés sous la supervision de l'Autorité vétérinaire pour la réalisation des épreuves de diagnostic requises pour les échanges internationaux.

**Législation vétérinaire**

désigne les lois, les règlements et tous les autres instruments légaux associés concernant le domaine vétérinaire.

**Maladie**

désigne la manifestation clinique ou histopathologique, ou les deux, d'une infection.

**Maladie à déclaration obligatoire**

désigne une maladie inscrite sur une liste établie par l'Autorité vétérinaire et dont la détection ou la suspicion doit être portée immédiatement à la connaissance de cette Autorité, conformément aux réglementations nationales.

**Maladie émergente**

désigne une nouvelle infection résultant de l'évolution ou de la modification d'un agent pathogène existant, une infection connue se propageant à une nouvelle aire géographique ou à une nouvelle population, la présence d'un agent pathogène non identifié antérieurement ou encore une maladie dont le diagnostic est posé pour la première fois et ayant des répercussions significatives sur la santé animale ou sur la santé publique.

**Maladies de la liste de l'OIE**

désigne la liste des maladies transmissibles approuvée par l'Assemblée mondiale des Délégués auprès de l'OIE et exposée au chapitre 1.2. du Code terrestre.

**Marché**

désigne un lieu dans lequel des animaux sont rassemblés à des fins d'échanges commerciaux ou aux fins de leur vente.

**Matériel pathologique**

désigne les prélèvements effectués sur l'animal vivant ou mort, contenant ou susceptibles de contenir des agents infectieux ou parasitaires, et destinés à être adressés à un laboratoire.

**Mesure sanitaire**

désigne une mesure, telle que celles décrites dans divers chapitres du Code terrestre, qui est destinée à protéger, sur le territoire d'un Membre de l'OIE, la vie et la santé humaines ou animales vis-à-vis des risques liés à la pénétration, à l'établissement et/ou à la diffusion d'un danger.

**Mise à mort**

désigne tout procédé qui cause la mort d'un animal.

**Niveau approprié de protection sanitaire**

désigne le niveau de protection jugé approprié par un pays établissant une mesure sanitaire afin de protéger la vie et la santé humaines ou animales sur son territoire.

**Notification**

désigne la procédure par laquelle :

- a. l'Autorité vétérinaire porte à la connaissance du Siège,
- b. le Siège porte à la connaissance des Autorités vétérinaires

la survenue d'un foyer de maladie ou d'infection, conformément aux dispositions du chapitre 1.1. prévues par le Code terrestre.

**Organisme statutaire vétérinaire**

désigne une autorité autonome chargée de réglementer les professions de vétérinaire et de para-professionnel vétérinaire.

**Para-professionnel vétérinaire**

désigne une personne qui, en application des dispositions énoncées dans le Code terrestre, est habilitée par l'organisme statutaire vétérinaire à remplir, sur le territoire d'un pays, certaines fonctions qui lui sont assignées (qui dépendent de la catégorie de para-professionnels vétérinaires à laquelle cette personne appartient), sous la responsabilité et la supervision d'un vétérinaire. Les fonctions dont peut être investie chaque catégorie de para-professionnels vétérinaires doivent être définies par l'organisme statutaire vétérinaire en fonction des qualifications et de la formation des personnes concernées et selon les besoins.

**Pays exportateur**

désigne un pays à partir duquel sont expédiées à destination d'un autre pays des marchandises.

**Pays importateur**

désigne le pays de destination finale d'une expédition de marchandises.

**Période d'incubation**

désigne le délai le plus long entre la pénétration de l'agent pathogène dans l'animal et l'apparition des premiers signes cliniques de la maladie.

**Période d'infectiosité**

désigne le délai le plus long pendant lequel un animal infecté peut être source d'infection.

**Plan de sécurité biologique**

désigne un plan dans lequel sont identifiées les voies potentielles d'introduction et de propagation d'une maladie dans une zone ou un compartiment et où sont décrites les mesures qui y sont appliquées, ou le seront, pour réduire les risques associés à cette maladie s'il y a lieu, conformément aux recommandations figurant dans le Code terrestre.

**Population**

désigne un groupe d'unités ayant en commun une caractéristique définie.

**Poste frontalier**

désigne tout aéroport, tout port ou tout poste ferroviaire ou routier ouvert aux échanges internationaux de marchandises, où il peut être procédé à des inspections vétérinaires à l'importation.

**Prévalence**

signifie le nombre total de cas ou de foyers d'une maladie présents dans une population animale à risque, dans une zone géographique particulière, à un moment donné ou au cours d'une période déterminée.

**Programme officiel de contrôle**

désigne un programme agréé, et géré ou supervisé, par l'Autorité vétérinaire d'un pays afin de contrôler un vecteur, un agent pathogène ou une maladie, en appliquant des mesures spécifiques sur l'ensemble de ce pays ou seulement dans une zone ou un compartiment donné(e) de son territoire.

**Risque**

désigne la probabilité de survenue et l'ampleur probable des conséquences d'un événement préjudiciable à la santé animale ou humaine en termes biologiques et économiques.

**Risque acceptable**

désigne le niveau de risque que chaque Membre de l'OIE juge compatible avec la protection de la santé publique et de la santé animale sur son territoire.

**Services vétérinaires**

désigne les organismes publics ou privés qui assurent la mise en œuvre, sur le territoire d'un pays, des mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux, ainsi que celle des autres normes et recommandations figurant dans le Code terrestre, ainsi que dans le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE. Les Services vétérinaires sont placés sous la direction et le contrôle directs de l'Autorité vétérinaire. Les organismes du secteur privé, les vétérinaires, les paraprofessionnels vétérinaires et les professionnels de la santé des animaux aquatiques sont normalement agréés par l'Autorité vétérinaire ou habilités par elle à exercer les missions qui leur ont été déléguées.

**Sous-population**

désigne une fraction particulière d'une population qui est identifiable par ses caractéristiques zoosanitaires spécifiques.

**Station de quarantaine**

désigne un établissement placé sous le contrôle de l'Autorité vétérinaire dans lequel des animaux sont maintenus en isolement, sans entrer en contact, direct ou indirect, avec d'autres animaux, afin de prévenir toute propagation d'un ou plusieurs agents pathogènes particuliers en dehors de l'enceinte dudit établissement, tandis que les animaux y sont mis en observation pendant une période de temps déterminée et, si nécessaire, y subissent des épreuves de diagnostic ou des traitements.

**Statut zoosanitaire**

désigne la situation d'un pays ou d'une zone à l'égard d'une maladie animale donnée, selon les critères énoncés dans le chapitre du Code terrestre correspondant à cette maladie.

**Suivi**

désigne la réalisation et l'analyse intermittentes de mesures et d'observations de routine en vue de détecter des changements dans le milieu ambiant ou dans l'état de santé d'une population.

**Surveillance**

désigne les opérations systématiques et continues de recueil, de compilation et d'analyse des informations zoosanitaires, ainsi que leur diffusion en temps opportun aux responsables afin qu'ils puissent prendre les mesures qui s'imposent.

**Surveillance spécifique**

désigne une surveillance ciblée sur une maladie ou une infection particulière.

**Système d'identification des animaux**

implique l'inclusion et la mise en relation d'éléments tels que l'identification des exploitations ou des propriétaires, la ou les personnes responsables du ou des animaux, les mouvements d'animaux et autres enregistrements relatifs à l'identification des animaux.

**Système de détection précoce**

désigne un système permettant de détecter et d'identifier rapidement l'incursion ou l'émergence d'une maladie ou d'une infection dans un pays, une zone ou un compartiment. Un système de détection précoce doit être placé sous le contrôle des Services vétérinaires et inclure les caractéristiques suivantes :

- a. couverture représentative des populations animales cibles, assurée par les services présents sur le terrain ;
- b. capacité à effectuer des enquêtes sur les maladies et à les notifier ;
- c. accès aux laboratoires capables de diagnostiquer et de différencier les maladies considérées ;
- d. application d'un programme de formation destiné à sensibiliser à la détection et à la déclaration des événements zoosanitaires inhabituels les vétérinaires, les para-professionnels vétérinaires, les propriétaires ou détenteurs de bétail ou ceux qui en ont la garde et autres personnes amenées à manipuler des animaux;
- e. existence pour les vétérinaires privés d'obligations légales de déclaration auprès de l'Autorité vétérinaire ;
- f. existence d'une chaîne de commandement nationale.

**Traçabilité animale**

désigne la possibilité de suivre la trace d'un animal ou d'un groupe d'animaux durant toutes les étapes de la vie dudit animal ou dudit groupe d'animaux.

**Transparence**

désigne la documentation détaillée de toutes les données, informations, hypothèses, méthodes, résultats, discussions et conclusions utilisés dans l'analyse du risque. Les conclusions doivent être fondées sur une discussion objective et logique, et le document doit comporter toutes les références nécessaires.

**Transport**

désigne l'ensemble des procédures liées à un mouvement d'animaux d'un site à l'autre à des fins commerciales, par tout moyen de transport.

**Troupeau**

désigne un groupe d'animaux d'une espèce donnée élevés ensemble sous le contrôle de l'homme ou un rassemblement d'animaux sauvages grégaires. Dans le contexte du Code terrestre, un troupeau est généralement considéré comme une unité épidémiologique.

**Unité**

désigne un élément identifiable individuellement qui est utilisé pour décrire, par exemple, les membres d'une population, ou les éléments sélectionnés dans un échantillonnage ; parmi les exemples d'unités figurent notamment les animaux considérés individuellement, les cheptels, les troupeaux et les ruchers.

**Unité épidémiologique**

désigne un groupe d'animaux présentant un lien épidémiologique défini, caractérisés par une probabilité analogue d'exposition à un agent pathogène, soit parce qu'ils partagent le même environnement (animaux d'un même enclos par exemple), soit parce qu'ils relèvent d'un même système de gestion. Il s'agit généralement d'un troupeau ou d'un cheptel, mais une unité épidémiologique peut également se référer à des groupes tels que les animaux appartenant aux habitants d'un même village ou partageant un système communal de manipulation des animaux. Le lien épidémiologique peut varier d'une maladie à l'autre, voire entre deux souches d'un même agent pathogène.

**Vaccination**

désigne l'immunisation réussie d'animaux sensibles, qui a été obtenue par l'administration, selon les instructions du fabricant et, s'il y a lieu, selon les normes fixées par le Manuel terrestre, d'un vaccin contenant des antigènes appropriés contre la maladie que l'on cherche à maîtriser.

**Vecteur**

désigne un insecte ou tout vecteur vivant qui transporte un agent infectieux entre un individu infecté et un individu sensible, les aliments qu'il consomme ou son environnement immédiat. Cet agent infectieux peut ou non passer par un cycle de développement au sein du vecteur.

**Vétérinaire**

désigne une personne enregistrée ou ayant reçu un agrément délivré par l'organisme statutaire vétérinaire d'un pays pour y exercer la médecine des animaux ou la science vétérinaire.

**Vétérinaire officiel**

désigne un vétérinaire habilité par l'Autorité vétérinaire de son pays à accomplir certaines tâches officielles qui lui sont assignées et qui sont liées à la santé animale ou à la santé publique, inspecter les marchandises et, s'il y a lieu, certifier certains produits conformément aux dispositions des chapitres 5.1. et 5.2. du Code terrestre.

**Zone de confinement**

désigne une zone clairement définie autour de plusieurs exploitations infectées ou suspectées de l'être, dont l'étendue est fixée en tenant compte de facteurs épidémiologiques et de résultats d'investigations et à l'intérieur de laquelle sont appliquées des mesures de contrôle pour prévenir la propagation de l'infection.

**Zone de protection**

désigne la zone instaurée pour préserver le statut sanitaire des animaux d'un pays ou d'une zone indemne d'une maladie, en les protégeant du contact avec les animaux de pays ou zones ayant un statut zoosanitaire différent par la mise en œuvre de mesures reposant sur l'épidémiologie de la maladie considérée qui sont destinées à éviter la propagation, dans ledit pays ou ladite zone indemne, de l'agent pathogène qui en est responsable. Ces mesures incluent, sans toutefois s'y limiter, la vaccination, le contrôle des déplacements d'animaux et l'intensification de la surveillance.

**Zone indemne**

désigne une zone dans laquelle l'absence de la maladie considérée a été démontrée par le respect des conditions relatives à la reconnaissance du statut de zone indemne de cette maladie fixées dans le Code terrestre. À l'intérieur et aux limites de cette zone, un contrôle vétérinaire officiel est effectivement exercé sur les animaux et les produits d'origine animale, ainsi que sur leur transport.

**Zone infectée**

désigne une zone dans laquelle a été diagnostiquée une maladie.


**Zone/région**

désigne une partie clairement délimitée du territoire d'un pays, qui détient une sous-population animale caractérisée par un statut sanitaire distinct au regard d'une maladie particulière contre laquelle sont appliquées les mesures de surveillance, de contrôle et de sécurité biologique requises aux fins des échanges internationaux.

**Zoonose**

désigne toute maladie ou infection naturellement transmissible des animaux à l'homme.

## Annexe 5 : Preuves et références documentaires

Ann.	Titre du document	
5.1.	Lettre d'invitation DGSV du 18 janvier 2012	●
5.2.	Loi Cadre relative à l'Elevage de juin 2004	●
5.3.	Cadre logique et plan d'action du programme de renforcement des capacités des services vétérinaires du Niger (PRCSV)	●
5.4.	Note de service du LABOCEL relative aux tarifs des prestations	●
5.5.	Lettre du DG de l'OIE du 22 aout 2011 concernant la mission	●
5.6.	Donnees economiques generales, Annuaire statistique du Niger 2006 – 2010. INS (2012)	●
5.7.	Evaluation des ressources humaines du secteur elevage (2011) MEL	●
5.8.	Résumé des activités du service diagnostic et des enquêtes épidémiologiques du LABOCEL au cours de l'année 2011	●
5.9.	Developpement du secteur de l'elevage et de la peche, programme I3N (texte)	●
5.10.	Developpement du secteur de l'elevage et de la peche, programme I3N (tableaux)	●
5.11.	Rapport final : forum nat. sur l'elevage au Niger (2011) MAGEL	●
5.12.	Decret 2007/69 portant sur les perdiems payés au fonctionnaires	●
5.13.	Contribution de la DPVP/PV (2012)	●
5.14.	Programme triennal pour le developpement de l'elevage 2011-2013 (MEIA)	●
5.15.	La situation des abattoirs au Niger (2010) MAGEL	●
5.16.	Rapport annuel 2012 des statitiques de l'Elevage (MEL)	●
5.17.	Rapport d'évaluation PVS des SV du Niger (2008) Blanc & Knopf	●
5.18.	Présentation faite lors de la réunion de clôture (de restitution)	●